This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 986,810

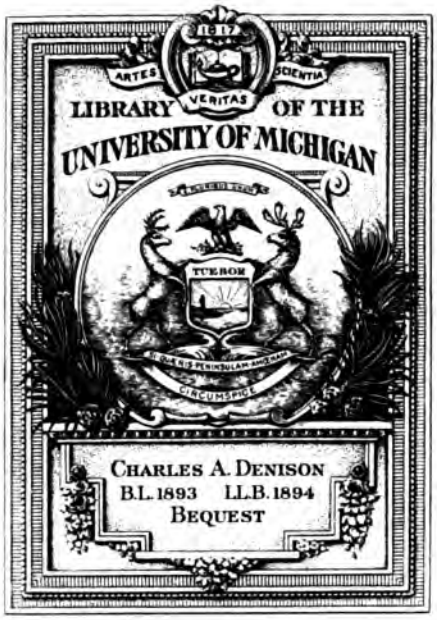
1817
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
CIRCUMSPICE
CHARLES A. DENISON
B.L. 1893 LL.B. 1894
BEQUEST

FRÉDÉRIC MASSON

de l'Académie Française

NAPOLÉON

ET

SA FAMILLE

V

(1809-1810)

Quatrième édition

PARIS

SOCIÉTÉ D'ÉDITIONS LITTÉRAIRES ET ARTISTIQUES

Librairie Paul Ollendorff

50, CHAUSSÉE D'ANTIN, 50

1903

Tous droits réservés.

OLLAT, Sr
Gaine & Borg
ORDEAUX

NAPOLÉON

ET

SA FAMILLE

OUVRAGES DE M. FRÉDÉRIC MASSON

ÉTUDES NAPOLÉONIENNES

Napoléon inconnu. — Papiers inédits, *accompagnés de Notes sur la Jeu de Napoléon* (1769-1793) 2

La série est complète en deux volumes.

Napoléon et les Femmes 1
Joséphine de Beauharnais (1763-1796 1
Joséphine Impératrice et Reine (1804-1809). 1
Joséphine répudiée (1809-1814). 1
L'impératrice Marie-Louise (1809-1815). 1

La série est complète en cinq volumes.

Napoléon et sa Famille :

— — Tome I (1769-1802) 1
— — Tome II (1802-1805). 1
— — Tome III (1805-1807) 1
— — Tome IV (1807-1809) 1

L'ouvrage complet formera dix volumes.

En préparation :

Napoléon II

Napoléon chez lui. — La journée de l'Empereur aux Tuileries. . . 1

En préparation :

La Maison de l'Empereur.

La série comprendra six volumes.

Cavaliers de Napoléon . . . . . 1 vol.

La série comprendra six volumes.

Tous droits de reproduction et de traduction réservés pour tous les p
y compris la Suède, la Norvège, la Hollande et le Danemark.

S'adresser, pour traiter, à la librairie Paul Ollendorff, 50, Cha
d'Antin, Paris.

FRÉDÉRIC MASSON

NAPOLÉON

ET

SA FAMILLE

V

(1809-1810)

Quatrième édition

PARIS

SOCIÉTÉ D'ÉDITIONS LITTÉRAIRES ET ARTISTIQUES

Librairie Paul Ollendorff

50, CHAUSSÉE D'ANTIN, 50

1903

Tous droits réservés.

DC
216
.M42
1904

IL A ÉTÉ TIRÉ A PART

Vingt exemplaires sur papier de Hollande

numérotés à la presse.

musée
musée
-6-38
36150

AVANT-PROPOS

POUR LES TOMES V ET VI

Dans ces deux tomes qui font la quatrième partie de cette étude, à peine trouvera-t-on le récit des événements qui se sont accomplis durant dix-huit mois, de décembre 1809 à juillet 1811 ; encore ce récit déborde-t-il, est-il, par bien des côtés, incomplet, superficiel, médiocrement documenté. Rien du divorce, presque rien du mariage, rien de l'existence de Napoléon ; rien des choses militaires, rien des transactions diplomatiques étrangères à la famille, rien des applications du système aux nations vassalisées, des cérémonies, des étiquettes, des menues histoires des Cours Napoléoniennes. J'ai dû élaguer ce qui apportait quelque curiosité aux volumes précédents et je me suis enfermé strictement dans l'exposé de la banqueroute du Système familial dont j'avais précédemment raconté l'éclosion, le développement, les succès et les échecs. Le sujet n'ayant jamais été exploré ou l'ayant été incomplètement, avec parti pris et sans une information suffisante, j'ai porté tous mes soins à l'éclaircir.

Grâce à d'obligeantes communications, je crois être parvenu à fournir quelque chose qui approche de la vérité sur les cas de Lucien et de Louis. Pour Joseph et Jérôme, j'ai trouvé moins de nouveau, mais les événements qui les regardent n'avaient été jusqu'ici ni enchaînés, ni racontés ; surtout la concordance manquait et la chronologie. Or, de cette concordance seule, découle l'idée directrice de Napoléon depuis le second mariage, et, si un écrivain du commencement du dernier siècle qui avait été mêlé d'assez près aux affaires l'a entrevue, nul, à ma connaissance n'en a tenté la démonstration, et ses applications ont depuis lors été complètement omises. On a envisagé des points de détail, mais, comme à dessein, on a négligé la synthèse.

Cette synthèse ressort des faits mêmes ; ces faits, donc, j'ai dû les établir avec minutie. Le hasard m'y a aidé en me permettant d'apporter des arguments positifs, émanant des intéressés eux-mêmes : correspondances à dates certaines, papiers d'affaires, rapports officiels ou comptes privés. De là découle, sinon une certitude, au moins une probabilité qui en approche.

Sur Murat, j'ai été moins favorisé ; en ce qui le touche, je me sens moins armé et je n'ai pu, avec le développement souhaitable, rendre compte de ses projets et de ses actes. D'autres seront-ils plus heureux ? je le désire, mais, dans la condition actuelle des connaissances et malgré les secours que l'on peut chercher dans les archives d'Etat, il est des secrets,

non encore révélés, qui ont conservé assez d'intérêt politique pour qu'on ne communique point les cartons où ils dorment. Les témoignages parallèles manquent, soit à Naples, soit à l'étranger; ce qui est publié est insignifiant et, jusqu'ici, les confidents sont restés muets.

Pourtant, d'indices certains, on peut déduire, que dès 1811, un des rois Napoléoniens recherchait la protection des souverains qui allaient se coaliser contre l'Empereur. Il n'avait même pas été seul à le tenter et, contre un autre de ces rois pour le moins, la preuve est acquise. Tous deux avaient-ils poussé plus loin? Avaient-ils, dès lors, fait des ouvertures aux Anglais? On n'a pas encore le droit de l'affirmer, mais le point d'interrogation est posé.

De même, encore dans le cas de Murat, quel rôle faut-il attribuer aux sociétés secrètes italiennes? Sans l'hypothèse de cette puissance mystérieuse, toute une suite de faits reste incompréhensible. Cette hypothèse admise, tout s'éclaire. Mais, les effets constatés, la cause déduite, on n'est pas mieux instruit des origines, des propagandes, des buts véritablement poursuivis et de l'importance même qu'il faut attacher à ces efforts. Que les adeptes se soient exagéré l'action qu'ils pouvaient produire, c'est le cas de la plupart, sinon de toutes les affiliations de ce genre, mais qu'ils aient cru la produire, cela seul explique leurs tentatives pendant plus d'un demi-siècle, de 1811 à 1860. Du rôle qu'ils se sont attribué à des époques plus rapprochées de leur triomphe, on peut

déduire celui auquel ils se sont essayés dès les temps de Murat : Maghella peut et doit être réclamé par les Italiens comme le précurseur, peut-être le prédécesseur de Mazzini.

Ai-je des documents pour l'affirmer ? Non : seulement des raisonnements, des rapprochements, à peine des indices. Je n'affirme donc pas ; mais, si l'on n'était point admis à supposer, il faudrait renoncer à écrire l'histoire, surtout celle d'époques si rapprochées et si tumultueuses. Aussi bien, sur ce point, convient-il de s'expliquer. De récentes critiques dirigées contre certaines parties de mes livres m'y engagent et même m'y obligent. Je n'ai point pour habitude de cacher ce que je pense et j'estime qu'il est temps, en présence d'attaques presque officielles, de revendiquer les droits de la méthode historique qui me paraît seule appliquable à nos temps et les droits aussi de la forme d'histoire qui m'a séduit, attiré et conquis.

* * *

L'histoire telle que je la rêve, l'histoire telle que je tente de l'écrire, l'histoire des passions, des caractères, des causes morales des faits, cette histoire n'est pas toute couchée dans les poudreux cartons d'Archives ; elle n'est pas toute écrite, en style de Chancellerie, sur du papier ministre à tranches dorées que relie la traditionnelle faveur bleue. Nulle trace même ne s'en trouve là, et vainement y chercherait-on l'effusion des êtres, leurs lettres intimes, leurs

comptes personnels, même, à moins de coups de chance, leurs correspondances politiques d'intérêt majeur. Celles-là, les souverains et les ministres les gardent et les réservent et si, à quelque moment, ils en ordonnent le versement dans des archives où, tôt où tard, ils savent que les curieux auront entrée, c'est qu'ils veulent en assurer la publicité.

Ce qu'on trouve dans les Archives d'État, mis à part les papiers individuels, les rapports de police et les pièces échappées par hasard aux destructions systématiques, c'est l'histoire préparée à l'usage des contemporains ou de la postérité, la matière pour les livres bleus, jaunes ou blancs, le thème pour les dissertations officielles des historiographes patentés. Ceux-ci, lorsque quelque écrivain indépendant ose s'insurger contre les quasi-vérités qu'ils ont mission de défendre, sortent, à l'étonnement des peuples, du silence mortuaire où on les croyait endormis et, les bras tendus comme s'ils descendaient du Sinaï, apportent aux Revues bien pensantes le document inédit, contradictoire et protocolaire, extrait d'un inabordable carton de la Chancellerie la plus secrète, et ils ont l'honneur de le commenter, avec la publicité de toutes les gazettes officieuses, sous l'œil paterne des autorités légitimes. Quiconque ne s'incline point alors est un révolté, convaincu d'un double attentat contre la Science qu'ils incarnent — car ils ont leurs grades — et contre la Majesté qui les a pris pour confidents.

A les en croire, tout est là et tout n'est que là. Hors des Archives d'Etat, point d'histoire ; hors ce

qui est officiel, point de vérité. Nul effort à faire pour discerner la psychologie des êtres, pour chercher la combinaison et l'enchaînement de leurs actes ; la Chancellerie s'en est chargée et, noir sur blanc, elle a tracé la façon dont il convient aux écrivains sérieux et agréables de raconter les personnages historiques, surtout s'ils sont princiers.

Que des jeunes gens qui en sont à leur première brochure et qui ont d'abord à apprendre le métier, subissent la superstition des Archives d'Etat, cela est naturel. Ils sont flattés d'être admis à ce Saint des Saints et ils font de l'histoire, comme M. Jourdain faisait de la prose. Ils sont convaincus qu'ils n'ont qu'à étendre la main pour surprendre des secrets en long et en large. Ils croient, dur comme roc, que les rois et les ministres se sont entendus pour leur fournir tout mâchés les éléments d'une thèse à soutenir ou d'un livre à faire couronner, et ils vont, ils marchent, ils courent, ils copient des kilomètres de dépêches sans se douter que, le plus souvent, ce qui est là, relié en maroquin, n'est qu'un attrape-niais.

Je ne suis point si sot que de nier qu'il convient d'avoir exploré les Archives d'Etat, d'abord parce qu'on y peut rencontrer, à côté des contre-vérités qui y sont déposées, des parcelles de vérité qu'on a négligé d'en extraire, et que les unes comme les autres servent ; mais je dis qu'elles ne portent aucune garantie efficace de certitude aux textes qu'elles renferment et que l'on doit même s'en méfier davantage. D'abord, dans des Archives telles que celles de nos

Affaires Étrangères, on ne rencontre rien que de politique et de conventionnel, rien que de formaliste et de protocolaire ; les événements et les êtres y sont éclairés d'un jour spécial ; les idées y sont exprimées en un style mystérieux dont il faut avoir la clef ; tout y est nuances, et ces nuances que le temps a passées, cessent d'être perceptibles et se fondent en une tonalité générale d'un gris qui désespère. L'idéal du genre est d'éviter toute précision dans le détail et de s'en tenir à des réflexions d'ordre général qui supposent un récit antérieur, en sorte que jamais, pour ainsi dire, on n'y rencontre autre chose que des lieux communs ; mais de ceux-ci plus qu'on ne veut.

En dehors de ces vérités contestables, on y trouve des contre-vérités formelles. J'en ai fait l'expérience et je ne sais point d'exemple meilleur. En 1878, après avoir publié les *Mémoires du Cardinal de Bernis*, je tentai de compléter un récit que l'auteur n'avait poussé que jusqu'à sa sortie du ministère. Dans son ambassade de Rome, le principal événement où il avait été mêlé ayant été l'abolition des Jésuites, je lus et j'analysai aux archives des Affaires Etrangères toute la correspondance de Rome. Rien ne s'y trouvait qui n'eût été impartialement et fidèlement rapporté par le P. Theiner, dans son *Histoire de Clément XIV*. Les dépêches numérotées se suivaient dans un ordre imperturbable ; pas une ne manquait ; les faits qui y étaient rapportés concordaient parfaitement, et il eût fallu une incrédulité sans égale pour concevoir même un soupçon. Pourtant, je me méfiais ;

cela était trop clair, trop uni et trop net; je demandai au général de Bernis, qui prenait intérêt à mon travail, de bien vouloir réunir les papiers du cardinal dispersés dans les diverses branches de sa famille. Quand ces papiers très volumineux me parvinrent, j'y trouvai la contre-épreuve de la correspondance officielle, une suite de lettres confidentielles, numérotées aussi, dont chacune infirmait chaque ligne, chaque mot de la dépêche ministérielle correspondante; non seulement ce n'était plus ce que le Père Theiner avait raconté en bonne foi, d'après les documents authentiques reliés aux armes royales, mais c'était tout le contraire.

Ni Choiseul, ni Bernis n'avaient jugé utile qu'on connût les moyens qu'ils avaient employés et les formes qu'ils avaient suivies; mais ils avaient préparé une façon d'histoire qu'ils avaient déposée aux Archives pour y être livrée aux méditations des commis et à la curiosité de la postérité.

Le cas n'est pas unique : Règle générale, il n'entre en France, dans les Archives d'État, en particulier celles des Affaires Étrangères, que les dépêches reçues officiellement par le département, et les minutes de celles qu'il expédie de même : ce sont les dépêches numérotées où l'on a soin de ne rien écrire qui ne puisse être lu par tout le monde et qui ne compromette personne. Le reste, les ministres, les agents, les intéressés de tous ordres le gardent. A leur mort, on doit mettre les scellés sur leurs papiers, mais c'est une mesure discourtoise devant laquelle

on recule et qu'on n'applique qu'aux ennemis politiques, dont les familles ont su d'ailleurs prendre leurs précautions.

De là, une première cause de suspicion légitime contre les Archives d'État. Les documents qui y sont conservés, ne sont pas, ne peuvent pas être l'expression intégrale de la pensée de leurs auteurs. Ils sont doublés par d'autres documents parallèles qui seuls donnent des aspects vrais des questions soulevées.

* * *

Pour la période napoléonienne, la lacune, déjà si grande, s'élargit encore dans d'autres séries.

La chute si brusque, n'a point permis pour les papiers l'évolution qu'on pourrait dire naturelle. Dans les services de la Couronne, les titulaires ont gardé par devers eux ou ont laissé aux mains des secrétaires généraux, les documents relatifs à leurs charges; de même a-t-il été pour la plupart des grands fonctionnaires; ce qui a été versé par eux est infime. Quant aux papiers des frères et sœurs de l'Empereur, nulle loi, nul décret, n'obligeait à les verser; ils sont restés simplement dans les familles des comptables, des intendants, des chambellans, des gouvernantes et des écuyers. Cela peut se retrouver et c'est, peut-on dire, le seul moyen qu'on ait de suppléer à ce qui, par ailleurs, fera constamment défaut dans les Archives publiques.

Mais il y a plus grave : si Napoléon ne préparait

point des romans historiques à l'usage de la postérité, il faisait ses réserves. Il conservait par devers lui les lettres que les souverains lui adressaient et la plupart des lettres confidentielles que lui écrivaient ses frères et ses sœurs. En 1814, il confia celles-là à Joseph qui se les laissa voler ; il brûla lui-même une partie de celles-ci et remit le surplus à Meneval avec ordre de le détruire en cas d'extrême danger, ce qui fut fait en deux fois. Déjà, à la fin de la Campagne de Russie, les papiers de la Secrétairerie d'Etat que l'Empereur portait à sa suite avaient été anéantis par son ordre, de crainte qu'ils ne tombassent aux mains de l'ennemi. En avril 1814, Talleyrand, par les mains d'un nommé Villiers, fit retirer de la Secrétairerie d'Etat et anéantir le contenu de plus de deux cents cartons. Enfin, il paraît probable — sinon certain — que, plus tard, d'autres épurations ont été pratiquées : des lettres dont j'ai les dates, qui sont certainement entrées à la Secrétairerie d'Etat, qui ont fait partie de séries que Villiers n'a pas touchées, ont disparu et ne se retrouvent dans aucun dépôt public.

Ainsi, papiers non versés, quoique l'État eût le droit de les revendiquer; papiers non versés sur lesquels le droit de l'État est au moins contestable, car ce qui est du domaine privé du souverain comme du revenu de sa liste civile a été toujours réputé lui appartenir en propre et, les officiers de la Couronne étant payés par la liste civile, leurs papiers appartiennent au souverain, non à l'État; papiers sur lesquels l'État n'a aucun droit, puisqu'ils concernent des princes étran-

gers à la France; enfin, papiers détruits volontairement par centaines de liasses choisies à dessein parmi les plus intéressantes, voilà les lacunes des Archives.

Ce sont donc des débris qu'on y rencontre; ces débris ont leur intérêt lorsqu'ils viennent s'appliquer sur la trame établie par ailleurs, mais cette trame il faut en découvrir chacun des fils, il faut la monter et la tisser, et, malgré l'effort, comme elle est lâche, comme certains fils en sont mal tordus, et pourtant comme il a fallu de précautions, de rapprochements, de suppositions même pour la dresser! La bibliographie la mieux dirigée est insuffisante pour procurer les documents imprimés, qui seraient les plus nécessaires; des pistes relevées avec un soin qui devrait conduire à une certitude se perdent et s'effacent au moment où l'on croit saisir la proie. Il faut, sans s'occuper d'une idée d'ensemble, accumuler les pièces venues de partout, dont on a pu vérifier l'authenticité et retrouver l'origine, ne rien négliger même des billets infimes, même des témoignages contradictoires, former le dossier de tout ce qui a un rapport même lointain avec le sujet — et, alors, les pièces s'éclairent l'une l'autre, un trait de feu les parcourt et les relie, elles font masse; elles portent la conviction dans l'esprit — et c'est une phrase, un mot parfois qui a provoqué l'explosion subite de vérité.

Mais le secret écrit noir sur blanc, tout de long, cela ne se trouve pas, ou, quand cela se trouve, il faut se méfier.

Non ! la vérité de l'histoire n'est pas toute enfermée dans les papiers; tout ne s'écrit pas, tout ne se relate pas; dans ce qu'on écrit, il y a des mensonges qu'on essaie, des colères qu'on simule, des convenances qu'on sauve, des pièges qu'on prépare, des faiblesses qu'on ménage; pour comprendre, il faut savoir les liaisons des êtres, leur tempérament, leur forme d'esprit; il faut vivre dans le temps, s'en être fait les mœurs, en suivre les intrigues, discerner les alliances, les camaraderies, les amitiés et les amours. Et, tout cela fait, il reste une part, non pas d'hypothèse, mais, je risque le mot, de divination. Par là, tel fait que nul n'a raconté peut se trouver mieux établi que s'il avait fait le sujet de vingt dépêches. L'astronome détermine par ses calculs la place exacte où gravite dans l'espace une planète invisible; l'historien, d'un ensemble de faits et de conséquences, détermine les causes obscures des résolutions et les raisons mêmes des actes. Et ces causes et ces raisons, comme elles tiennent à l'humanité, il ne doit point les chercher ailleurs que dans les passions ou les vices de l'humanité.

* * *

Il est temps d'en finir avec cette absurde distinction entre l'homme public sur qui l'histoire a des droits et l'homme privé sur qui elle les perd. Il y a *l'homme* : son caractère est indivisible comme sa nature. Dès qu'un homme a joué un rôle historique, il appartient à l'histoire : L'histoire le saisit partout

où elle le rencontre, parce qu'il n'est pas de menu fait de son existence, de médiocre manifestation de ses sentiments, de détail infime de ses habitudes qui ne serve à le connaître. Tant pis s'il a des vices, tant pis s'il a des manies morbides, de vilains côtés de nature; l'histoire le dira, et de même s'il est borgne ou bancal. Elle recueillera toutes ses paroles, même les paroles d'amour; elle étudiera ses tares physiques de même que les déviations de sa pensée; elle interrogera aussi bien sa maîtresse que son médecin, son valet de chambre que son confesseur. Si, par fortune, elle saisit son livre de comptes, elle le dépouillera, et elle dira de quel prix ont été payés ses services, comment il s'est enrichi et ruiné, quels héritages il a laissés. Elle soulèvera son drap funéraire pour chercher de quelle maladie il est mort et quelles ont été devant l'absolu ses suprêmes agitations. Du jour où il a prétendu jouer un rôle dans l'histoire, il s'est livré à elle. Elle a étendu sur lui sa main froide et nulle puissance au monde ne peut le lui arracher.

Telle sera l'histoire, non plus politique ou anecdotique, mais humaine; non plus un amas chronologique de dates et de mots, de noms et de faits, mais quelque chose qui donne l'idée de la vie même, où l'on sente de la chair et des os, où l'on entende des cris d'amour et des hurlements de douleur, où les passions jouent leur rôle, d'où s'élèvent enfin des faces d'hommes que nous reconnaissions pour nos frères !

Quoi ! la poésie s'est arrogé le droit d'exprimer

toutes les passions de l'humanité, le théâtre les traduit sur la scène, le roman les imagine et les décrit, et l'histoire, condamnée à porter éternellement comme un carcan une fausse bienséance et une prétendue dignité, serrée dans les langes étroits que lui impose la tradition de l'historiographie monarchique, contrainte, sous peine de ne point passer pour sérieuse et d'être honnie des gens graves et des Philamintes à la suite, à se tenir dans les généralités courtoises et à parler des hommes comme elle pourrait faire des constellations, l'histoire, qui rend compte de l'humanité, ne pourrait qu'avec des périphrases heureuses et moyennant des omissions complaisantes, insinuer en termes nobles que cette humanité a eu des passions, des amours et des vices ! D'actes politiques qui n'aient que des causes politiques, il y en a, mais peu. Encore, en combien de ceux-ci les causes secondes jouent leur rôle. Aux grands mouvements des races, aux expansions brutales des peuples, aux revendications des nations, que de fois un accident d'humanité sert d'éperon et brusquement décroche l'avalanche ? Certes, de quels éléments celle-ci s'est lentement formée, comment chacun des graviers s'est détaché de la montagne, comment la masse s'est trouvée pour ainsi dire en suspension, il faut le chercher et le dire, et c'est là le plus redoutable problème qui se pose à l'historien, mais ne doit-il pas dire aussi quel chant de pâtre au lointain, quel roulement de char aux pentes de la montagne, quel hasard des êtres ou des choses a déchaîné sur les plaines l'immensité des forces

latentes jusque-là inertes ? D'ailleurs, de telles tempêtes sont rares ; combien plus souvent est-ce sciemment et de propos délibéré qu'un homme accumule, pour ses goûts de conquête, ses ambitions, ses passions, les moyens d'envahir et de combattre. Puis, il cherche et invoque un prétexte de politique, de nationalités, de justice même, et il trouve des gens qui l'en louent et qui en font de l'histoire.

Un temps viendra, s'il n'est déjà venu, où cette histoire qu'on a appelé la grande histoire, l'histoire des prétextes, qu'accompagne le récit dilué à l'infini de l'extérieur des événements, sera mise en oubli. On se demandera pourquoi si longtemps on a rendu un compte minutieux des effets sans chercher à discerner les causes et pourquoi l'on a noté avec tant de soin les agitations des foules armées sans regarder au cerveau qui les conduisait. Alors, surgira une forme d'histoire qui, par la connaissance morale et scientifique des êtres majeurs, des êtres ayant exercé une influence directrice sur les nations et sur les siècles, des êtres qui, selon l'expression définitive de Carlyle, sont LES HÉROS, s'efforcera de distinguer la raison de leurs actes et de les étudier dans le détail de leurs pensées. Alors, peut-être, à ces livres où j'ai consacré ma vie viendra un peu d'attention et de curiosité.

Non pas que je prétende que mon œuvre dure : Tout se renouvelle et évolue. Avant vingt ans, d'autres témoignages sans nombre se seront ajoutés aux

témoignages ; d'autres sources seront révélées ; des rapports apparaîtront que je n'ai pu établir, mais, dès à présent, par ces monographies successives, j'ai apporté un ensemble de renseignements par qui le spectacle des choses a été renouvelé ; j'ai fourni un lien philosophique à des événements qu'on avait jusqu'ici considérés isolément et qui, de cette façon, étaient incompréhensibles ; j'ai donné, de Celui qui demeure le plus étonnant exemplaire d'humanité et qui est vraiment l'homme prodige, une suite de croquis qui ne vont pas encore au portrait entier, mais dont chacun est serré d'après nature, avec une curiosité ardente et une entière bonne foi.

Je ne m'arrête donc ni aux critiques de concurrents maladroits et envieux, ni aux blâmes des historiographes officiels, ni aux plaintes des amateurs de légende ; je poursuis ma route ; si je m'attardais à des polémiques où d'obscurs détracteurs cherchent une réclame dont je ne leur ferai point l'aumône, j'userais le temps qui m'est mesuré et qui sera trop court pour mon œuvre. Aussi bien, les témoignages qu'elle a reçus me suffisent et j'en pourrais prendre quelque orgueil, si je ne pensais que c'est à l'effort plus qu'au résultat qu'ils ont été adressés.

*
* *

Ces volumes que complète et qu'explique celui que j'ai publié ci-devant sur *l'Impératrice Marie-Louise* et qui, par un lien étroit, se rattachent à l'étude sur

Joséphine répudiée, sera suivi, en même temps que des deux parties qui termineront cette série, d'un essai sur *Napoléon II* : j'y veux étudier la formation chez Napoléon de l'idée d'hérédité, sa réalisation par la paternité, ses développements par rapport à celui qui en fut l'objet, ses conséquences sur la marche des événements, et sa place enfin dans les pensées suprêmes du vaincu. Ainsi se trouveront exposées et reliées dans ces dix-huit volumes, partagés en trois séries, d'abord les idées que l'Atavisme et l'Education ont procurées à Napoléon, ensuite les sentiments que l'Amour et le mariage ont trouvés et développés chez lui, enfin les sentiments et les idées qui lui ont été inspirés par le fait d'avoir été fils, frère et père.

Frédéric Masson.

Clos des Fées, novembre 1902.

NAPOLÉON
ET SA FAMILLE

XVII

LE MARIAGE AUTRICHIEN

(Décembre 1809 — Juin 1810.)

Le voyage de Trianon. — Les Bonaparte à Trianon. — Napoléon et les Beauharnais. — Position qu'il fait à Joséphine. — A ses enfants. — Le mariage. — Russe, Saxonne ou Autrichienne. — Les Beauharnais et les Autrichiens. — Naturelle opposition des Bonaparte. — Raisons majeures de l'opposition de Murat. — Comment l'Empereur rassure Caroline. — Il la charge de ramener Marie-Louise. — Avantages qu'en prend Caroline. — Nouvelle tournure que le mariage autrichien donne à l'esprit de Napoléon. — L'Europe trop petite pour la race qui sortira de lui, l'héritage trop médiocre. — Sénatus-consulte du 30 janvier et du 17 février. — L'Italie reprise. — Le Grand-duché de Francfort, Fesch et Eugène. Eugène dépossédé. — L'Empereur ne l'en aime pas moins. — Il veut lui donner la Suède. — Refus d'Eugène. — Quel le sera le sort de Naples, dans le remaniement de l'Europe Napoléonienne? — L'Empereur suspend ses projets pendant les fêtes du mariage. — La Famille assemblée. — Mauvaise humeur. — Les séjours à Compiègne. — L'Empereur et la Famille. — Marie-Louise et la Famille. — Catherine choisie comme compagne de l'Impératrice pour le voyage d'Anvers. — Malgré l'apparente

faveur des Jérôme rien n'est changé dans les desseins de l'Empereur.

Les Bonaparte, en ce triomphe de leurs rancunes qu'assure à leurs yeux la répudiation de Joséphine, n'ont garde de ne pas soigner leur victoire. Ils comprennent que Napoléon, en rompant avec cette femme qui, quatorze années durant, a, comme il dit, fait le charme de son intérieur, brise du même coup toutes sortes d'habitudes qui lui manquent et qu'il regrette : câlineries féminines dont son enfance a été sevrée, effusions gamines que sa dignité ne lui permet que dans la stricte intimité conjugale, confidences de l'oreiller où le cerveau fatigué se délasse, curiosité des êtres et des choses de la société qu'il trouve toujours à satisfaire, le sans-gêne d'une liaison ancienne, l'accoutumance des sens, la compréhension à demi mot, ce qui attache et retient plus que l'amour même. Pour ne pas le laisser reprendre par les Beauharnais, il faut que les Bonaparte s'attachent constamment à l'entourer, l'occuper et le distraire. Aussi, jamais réunion de famille ne fut aussi nombreuse, aussi fournie en jolies femmes que ce triste voyage de Trianon, dans le vent, la pluie et la neige de décembre. Pauline y mène la beauté de M^me^ de Barral, la grâce de M^me^ de Chambaudoin, la joliesse de M^me^ de Mathis ; Caroline y porte l'éclat strident de son rire ; Madame sa noblesse d'attitude, Jérôme ses enfantillages, Murat ses complaisances et ses rodomontades, et Louis se tient lui-même obligé

d'y conduire sa mélancolie, ses inquiétudes et ses désespérances. Comme si l'Impératrice était présente, des dames du Palais ont été désignées pour faire les honneurs, la Cour est en nombre, et pourtant on n'y voit que la Famille; elle seule au premier plan s'agite pour emplir les heures vides, mais, à tout moment, l'Empereur échappe. Les remords qu'il éprouve vis-à-vis de Joséphine, d'Hortense et d'Eugéne se traduisent en inquiétudes, en billets, en pages, en écuyers, en chambellans dépêchés à Malmaison, et aussi en rebuffades pour qui l'entoure. Il essaie de tout sans trouver de plaisir à rien; chasse ou promenade est impossible « par le temps le plus affreux qu'on puisse imaginer »; sa pensée se refuse au travail, et il tue les heures en jouant aux cartes. Les Bonaparte, qui chacun ont quelque faveur à solliciter et qui se sont flattés qu'ils l'obtiendraient sans grand'peine, en sont à se demander si, à l'époque des irrésolutions, au temps où l'Empereur s'efforçait de surmonter ses derniers scrupules, il ne leur était pas plus abordable et plus facile : les Beauharnais essuyaient alors les déplaisirs qu'amenait en tempête une mauvaise humeur dont à présent les Bonaparte, par un naturel retour, éprouvent le contre-coup.

Napoléon estime que, au sacrifice consenti par sa femme et par les enfants de celle-ci, il ne peut répondre dignement par assez de faveurs et de grâces. Moins ils en sollicitent, plus il en répand. Il crée pour Joséphine une place sans précédent dans aucune monarchie. Il l'établit, à l'Élysée, en face des Tuileries, à Malmai-

son en face de Saint-Cloud ; il lui donne un train impérial, une maison impériale, une cour impériale ; il la maintient impératrice vis-à-vis de l'Impératrice future. Pour une Française, même habituée aux surprises qu'entraîne, dans la société nouvelle, l'institution du divorce, la position serait intenable avec les jalousies, les rivalités, les brigues qu'amènerait cette dualité, avec la Cour partagée en deux camps adverses et bientôt la guerre ouverte de l'un à l'autre. Pour une étrangère, de quelque pays qu'elle vienne, ce serait l'immédiate révolte et sans doute une scandaleuse rupture, mais, en ce moment, Napoléon vit de roman, non de réalités. Il est sincère en cette sorte de sentimentalisme qui lui fait concevoir comme possible, même comme facile, cette existence à trois, où il conservera les jouissances de cœur du passé, tout en pourvoyant à l'avenir de sa dynastie. Il agit de premier mouvement et lorsque, en présence de nécessités inévitables, il lui faudra revenir, il prendra des airs de dureté qu'un peu moins de tendresse et de pitié lui eût épargnés. Avec les enfants, il se garde mieux et, s'il projette de leur faire beaucoup de bien, il s'en tient à des velléités. Eugène ne reçoit aucune garantie nouvelle pour la succession d'Italie ; sa principauté de Raab reste dans les cartons comme celle d'Ecouen destinée à Hortense ; tout juste y aura-t-il pour l'un un apanage de prince italien, pour l'autre un titre de princesse protectrice des Maisons-Napoléon. Il n'importe : le bruit qui s'en fait suffit à donner de l'ombrage aux Bonaparte, qui, la plupart, se voient

repoussés sur d'indiscrètes demandes, et c'est bien pis lorsqu'il s'agit de discuter quelle princesse remplacera l'Impératrice répudiée.

Tout le monde en France s'attend au mariage russe — sauf la faction Talleyrand qui sait à quoi s'en tenir — mais Napoléon n'a lancé sa demande que le 22 novembre, calculant qu'elle arrivera à Pétersbourg le jour même où, à Paris, s'accomplira la cérémonie du divorce (14 décembre) et qu'il aura réponse par retour du courrier. Cela est long, plus de quarante jours, mais, toute diligence faite, il ne faut pas moins. Sans même attendre le terme nécessaire, il commence à douter. A défaut de la Russie qui s'est dérobée à Erfurt, qui, par le mariage précipité de la grande duchesse Catherine, a marqué la mauvaise volonté au moins de l'Impératrice-mère, pourquoi ne point aller à l'Autriche qui, par toutes les voies, multiplie ses offres, qui se montre prête à conclure tout de suite, sans prendre même d'informations sur la légitimité religieuse de l'union à former? L'Empereur hésite donc et balance ; il attend fiévreusement la réponse de la Russie, mais, par une sorte de contre-assurance, il veut, dans tous les cas, tenir la certitude d'une grande alliance et il n'en est point d'autre que l'autrichienne.

Les Beauharnais, pour beaucoup de raisons, se sont jetés éperdûment de ce côté. Près de M^me^ de Metternich, Joséphine a fait une démarche que Napoléon a sans doute suggérée, mais qui, en tout état de cause, la classe et la compromet. Eugène et Hortense

s'y sont associés avec un empressement qui n'a point passé inaperçu. C'est assez pour que les Bonaparte prennent un parti différent, si même ils n'avaient d'autres motifs, et des plus forts.

*
* *

S'ils n'ont pu s'accorder avec Joséphine, la femme la moins rancunière et la moins perfide qu'ils aient pu rencontrer ; s'ils ont mené contre elle, depuis 1796, une guerre acharnée, sans regarder à aucun moyen, ni lui épargner aucune injure, c'est que, seule, une femme de leur pays et de leur sang trouverait grâce devant eux et les rendrait satisfaits. Ils sont demeurés Corses jusqu'au fond de l'âme, non seulement la mère et l'oncle, mais toutes les filles, et ce qu'on prend à la Famille pour le donner à une étrangère est un vol qu'on leur fait. Le seul mariage qui les pourrait contenter serait celui de Napoléon avec une de ses nièces, et il n'en est qu'une à peu près nubile, la fille aînée de Lucien. Ainsi, la brouille serait effacée, le grand homme de la famille — c'est Lucien — reviendrait en France, il recevrait une couronne digne de lui et il imprimerait aux affaires générales une direction satisfaisante.

Cette heureuse solution se trouvant écartée par les retards qu'apporte Lucien à envoyer sa fille [1] et l'Empereur étant définitivement arrêté à l'idée d'une princesse, les Bonaparte pensent avoir raison plus faci-

[1] On trouvera au chapitre suivant le récit détaillé de ces retards et du séjour postérieur de Charlotte à Paris.

lement d'une petite Allemande sans consistance, ou d'une Russe dépaysée, que d'une Autrichienne, qui ne peut manquer de trouver à la Cour, parmi les gens d'ancien régime qui y affluent, quantité de partisans, de soutiens et de conseillers. Ils n'ont qu'à se louer de Catherine de Wurtemberg et ils peuvent imaginer qu'une grande-duchesse sera telle que sa cousine, portant dans les rapports de famille aussi peu de morgue, autant de bonne grâce, même de facilité, usant comme elle de petits noms d'amitié, embrassant les querelles de chacun, et se mettant à l'unisson de tous. La Saxonne présente de pareils avantages ; de plus, elle est catholique, ce qui importe à quelques-uns ; mais, celle qu'il faut écarter à tout prix, c'est l'Autrichienne. Tout en elle est pour inquiéter sans que, par aucun côté, l'on trouve à se rassurer à son sujet. Nul doute qu'elle ne porte en France la hauteur altière de sa maison, qu'elle ne subisse les anciennes liaisons des Autrichiens avec les Beauharnais, qu'elle ne favorise les serviteurs de sa tante, qu'elle n'établisse à la Cour un système d'étiquette qui abolira les privilèges de la Famille, qu'elle ne tire l'Empereur de son côté et ne prenne, pour elle et ses protégés, l'influence et ses revenants-bons.

Les questions de politique pure telles qu'aurait pu les envisager la Famille royale, dans la monarchie ancienne, ne pèsent ici d'aucun poids. Il ne s'agit point, pour les Bonaparte, de savoir si une telle alliance, néfaste pour les Bourbons, ne l'est pas davantage encore pour une dynatie nouvelle ; si une telle tenta-

tive pour réconcilier la Révolution, dont, malgré lui-même, Napoléon demeure en Europe, l'incarnation, avec l'ancien régime en sa représentation la plus authentique et la mieux qualifiée, ne doit pas forcément aboutir à l'énervement, sinon à la dissolution de la puissance impériale ; si les vingt années écoulées, le drame de la Place de la Révolution, une guerre non interrompue, des désastres sans exemple, la perte de dix provinces, l'abandon forcé de la couronne de Charlemagne ne rendent pas, avec l'Autriche, toute paix précaire et toute réconciliation mensongère ; si, par suite, ce n'est pas là un piège que tend la fourberie autrichienne à l'ambition et à la vanité de l'Empereur ; il s'agit d'abord, pour eux, de questions personnelles, d'intérêts privés et de rivalités d'influence. Ils croient les Beauharnais fort bien avec l'Autriche et ils s'y croient fort mal ; ils sont convaincus qu'ils auraient, en ce qui les touche, à souffrir d'une Archiduchesse et ils ne voient pas plus loin. Des filles, Caroline pourrait avoir des raisons de se rassurer, mais elle préfère n'en rien dire à sa famille, surtout à son mari : mieux vaut, pour le moment, se taire sur M. de Metternich.

* * *

Las d'attendre et désireux de prendre position pour le cas où la réponse de la Russie serait négative ou tout le moins dilatoire, l'Empereur a convoqué aux Tuileries, le 28 janvier, un conseil des grands dignitaires et des ministres et il met en délibération laquelle des trois

princesses entre qui, dit-il, il a le choix, — grande-duchesse de Russie, archiduchesse d'Autriche ou princesse de Saxe, — « passera la première sous l'arc de triomphe pour entrer à Paris ». Les Bonaparte, en ce conseil, sont assez pauvrement représentés : Joseph est en Espagne et à peine sait-il à présent que le divorce est accompli ; Jérôme est à Cassel et d'ailleurs ne siégerait point, n'étant pas grand dignitaire. Restent Louis, Fesch et Murat. Louis, comme d'ordinaire, marche seul, et, obéissant à des scrupules de conscience, il se fait l'avocat de la Saxe : il ne va pas chercher si la princesse a vingt-sept ans et si l'on a parlé d'elle de façon que son mariage fût difficile même en Allemagne ; c'est assez qu'elle soit d'un pays médiocre qui ne peut influer sur la politique générale, en même temps que d'une maison assez illustre pour s'être alliée aux Bourbons. « Il dit que l'Empereur et la France ont été trop ennemis de l'Autriche pour espérer une réconciliation sincère : il préfère la Saxe aux deux autres, mais l'Autriche à la Russie, et il motive cette préférence sur la conformité de religion. » L'opinion peut se soutenir, dès qu'on envisage les petits côtés de la vie pratique et de l'existence commune et tel est aussi l'avis de Fesch ; mais ce n'est pas là que s'arrête Murat : se posant en interprète de l'armée et en champion de la Révolution, il s'élève avec une violence qu'il justifie par ses protestations de dévouement, contre un mariage qui réveillerait les souvenirs de « l'Autrichienne, toujours odieuse à la nation ». La Famille

impériale, devant tout à la gloire, à la puissance, au génie de son chef, n'a aucun lustre à emprunter d'alliances étrangères ; il faut se garder d'un rapprochement avec l'Ancien régime qui aliénerait à l'Empereur les hommes d'aujourd'hui sans lui acquérir ceux d'hier. Les partisans d'une alliance autrichienne ne peuvent être les amis sincères de Napoléon : l'Autriche ne compte pas, la Russie, au contraire, est la seule puissance qui puisse balancer la fortune de l'Empereur : avec elle, point de passé funeste, point d'allusions redoutables, point d'intérêts contradictoires, ni services à reconnaître, ni indemnités à octroyer ; l'alliance est profitable, elle est utile et elle est sûre. L'Empereur écoute patiemment, interrompant seulement Murat, à cette affirmation du néant de l'Autriche, par une brève allusion aux batailles de la dernière campagne ; il laisse toute liberté aux opinions, même à celle-là qu'il veut croire désintéressée. Pourtant comme il pourrait répondre quand Murat tire argument de la Révolution !

De fait, Murat s'en soucie aussi peu que de la France. En parlant comme il fait, s'il semble se rendre l'interprète des Bonaparte, ce n'est pas à leurs passions qu'il obéit : il est roi de Naples ; il aspire à la conquête de la Sicile, qui mettra sur son front une double couronne ; or l'archiduchesse d'Autriche est fille d'une princesse des Deux-Siciles ; sa grand'-mère, Marie Caroline d'Autriche règne à Palerme ; c'est elle que Murat prétend détrôner et n'est-ce pas assez qu'elle ait les Anglais pour protecteurs sans

qu'elle trouve par surcroît, sur le trône même de l'Empereur et dans son lit, une alliée certaine de se faire écouter ? Plaidant ainsi pour lui-même, Murat pourtant, avec sa gasconne rouerie, ne laisse point échapper un mot qu'on puisse croire soufflé par ses préoccupations personnelles ? Il ne prononce pas le nom de Marie-Caroline ; il résiste à évoquer les proclamations de Nivôse an XIV où Napoléon flétrissait « la trahison de cette femme criminelle qui, avec tant d'impudeur, a violé tout ce qui est sacré parmi les hommes » ; il ne rappelle même pas quel sang coule dans les veines de l'Archiduchesse, quels furent à son baptême son parrain et sa marraine, de qui elle tient ces noms de Marie-Louise qui évoqueraient, si l'on avait un peu d'histoire, la reine et le roi décapités. Aussi fait-il illusion à beaucoup, s'il ne le fait pas à l'Empereur, et le prend-on, dans le Conseil même, pour l'interprète de la Famille tandis qu'il est d'abord son propre avocat.

*
* *

Aussi bien, pour épouser une Russe, faut-il qu'il s'en présente une, et Napoléon qui n'a provoqué cette assemblée que pour préparer l'opinion au revirement auquel il pourrait être contraint, se trouve, dix jours plus tard, en face de la situation qu'il a prévue : des trois princesses entre lesquelles il se vantait de choisir, une seule reste et, pour couvrir l'échec que la Russie va lui infliger, il n'a qu'un moyen, c'est la gagner de vitesse, déclarer qu'il a librement préféré l'Autri-

chienne, signer sur l'heure le contrat — que l'ambassadeur ait ou non des pouvoirs — et opposer ainsi à la Russie le refus qu'elle-même a fait si longtemps attendre.

Eugène est employé à rechercher Schwarzenberg, à le trouver et à le convaincre. C'est une satisfaction que Napoléon donne par là aux Beauharnais, auxquels il croit attirer en même temps la gratitude, au moins la bienveillance de la future impératrice.

* * *

Reste à rassurer Murat, ou plutôt Caroline ; car si, pour celle-ci, Napoléon garde une faiblesse fraternelle, de celui-là, de ses prétentions, de ses déclarations et de son amour, il est excédé. Caroline est inquiète, elle souhaiterait des garanties, mais elle n'est point si sotte que de les demander et d'importuner de ses plaintes. Elle n'ignore pas que le moyen de se faire bien voir et, par là, de tout obtenir, est de plaire à son frère en se conformant à ses goûts, et elle y excelle. Dans l'Élysée, qu'elle persiste à occuper au grand déplaisir de Joséphine, elle donne des bals qui font sensation par la splendeur des décorations, la richesse des costumes, l'abondance des buffets, le nombre des invités; elle met en train des fêtes chez les ambassadeurs et les ministres; elle organise des quadrilles, les dirige et les danse. Cela agrée à l'Empereur qui veut que les Parisiens bavardent, que les commerçants gagnent, que la Cour s'étourdisse. Et Caroline est partout, réglant les plaisirs, suivant les

chasses, assistant aux spectacles, présidant aux petits voyages, toujours gaie et de belle humeur, toujours prête et disposée, qu'il s'agisse d'aller à Grignon ou de partir pour Rambouillet. Elle entre dans les idées de l'Empereur, danse s'il lui plaît, organise des petits jeux s'il lui convient, et elle porte partout sa jolie figure, son air riant, ses manières de cour, sa fraîche et résistante beauté, toujours pareille malgré les levers matineux et les couchers tardifs. Elle plaît ainsi d'autant mieux à Napoléon qu'elle le distrait davantage et qu'elle ne demande rien, alors qu'elle doit être la plus inquiète. Pour la rassurer, quelle marque plus haute de confiance et de tendresse à lui donner que la mission d'aller recevoir la future impératrice et la ramener dans un triomphal voyage à travers l'Europe et l'Empire. C'est Caroline qu'il charge de la corbeille et du trousseau. Elle seule choisira le linge, les dentelles, les cachemires, les robes, les éventails, et la dame d'atours ordonnancera seulement les factures ; elle seule présidera à la remise, dirigera les étapes du retour, réglera tout et en rendra compte ; elle recevra, aux côtés de l'Impératrice, les fêtes offertes par les rois vassaux et par les corps des Bonnes villes ; dans le long voyage tête à tête, elle donnera à sa belle-sœur ses premières impressions sur l'Empereur, ses premières notions sur la Cour et elle s'insinuera en amie et en confidente près de la jeune fille dont elle aura éveillé ainsi l'esprit sur les choses et sur les êtres.

Sans doute, en Europe, pourra-t-on trouver étrange

que l'Empereur impose à sa fiancée, comme compagne et directrice, celle-là même qui usurpe le trône de sa grand'mère et qui se pare comme elle du titre de reine des Deux-Siciles; mais, dès qu'on prétend suivre jusqu'au moindre détail les formes du mariage de Marie-Antoinette, ne faut-il pas une princesse de la Maison de France pour jouer le rôle que remplit alors la princesse de Lamballe et si, dans la Famille, les femmes sont en nombre, chaque nom ne soulève-t-il pas d'aussi pressantes objections? Il ne saurait être question de Julie, si peu faite pour les fonctions de la Cour, si dédaigneuse des choses d'étiquette et toujours malade. Elisa est en Italie, enceinte de quatre à cinq mois, et se disposant assez péniblement au voyage de Paris. D'ailleurs, outre que Napoléon ne l'aime point, il y aurait en ce moment des raisons majeures pour qu'elle parût moins agréable encore que Caroline : ne vient-elle pas d'obtenir la réunion à son domaine de Lucques de deux millions de biens, situés dans le canton de Carrare, qui appartiennent à l'Archiduchesse Béatrice, mère de l'impératrice Maria-Ludovica, la belle-mère chérie de Marie-Louise ? A Pauline nul ne pense; Catherine est à Cassel; reste Hortense, et son nom a été prononcé; mais c'était tout de suite après le divorce, au temps, déjà passé, de la grande faveur des Beauharnais, lorsque Napoléon comptait établir des liens intimes entre l'épouse passée et l'épouse future. Quel rôle d'ailleurs, pour la fille de l'Impératrice répudiée, d'amener la rivale de sa mère au lit de son père adoptif! Il n'y a donc que

Caroline, et l'Empereur, dans le courant d'idées où il se trouve encore, ne doit pas redouter ce qui, en tout autre temps, lui eût paru une inconvenance condamnable. Il prétend s'affirmer comme l'homme de la Révolution et, en entourant l'Impératrice autrichienne de grands noms impériaux, établir qu'il ne capitule point avec la Coalition, qu'il ne renie point le passé, qu'il n'abandonne aucune conquête, qu'il ne se relâche sur aucun avantage. C'est pour une telle raison qu'il a nommé aux deux grandes places de la Maison de l'Impératrice la duchesse de Montebello et M. de Beauharnais : de même faut-il montrer à l'Europe que, dans la politique générale de l'Empire, nulle concession n'est faite au mariage et que le traité qui le conclut ne renferme aucune clause secrète. La présence de Caroline et la place qui lui est donnée font à ce sujet une leçon sans paroles qui doit être comprise.

En ce qui la touche, les agréments d'une telle mission ne sont pas pour lui échapper, mais ce qui la frappe d'abord, c'est qu'elle y trouve un prétexte pour se dispenser de porter, au mariage, le manteau de sa belle-sœur. Au sacre, l'Empereur le lui a imposé et il a bien fallu se soumettre, quitte à lâcher au moment opportun le lourd manteau, au risque de précipiter Joséphine des degrés du grand trône ; mais, à ce coup, puisqu'on a besoin d'elle, Caroline, en échange, se fera relever de la corvée ; elle alléguera des précédents ; elle dira qu'ayant fait à la remise les fonctions d'Ambassadrice et remplissant à présent celles de Surinten-

dante, elle doit, comme la duchesse d'Orléans au mariage de Marie-Leczinska, suivre l'Impératrice qu'elle amène et non la servir. L'Empereur consent à tout et Caroline en prend l'avantage sur ses sœurs et belles-sœurs.

Elle y a d'autant moins de peine que toutes lui ont cédé la place, les unes ne se souciant pas de la disputer, les autres retournées dans leurs Etats, occupées de leurs affaires ou de leurs plaisirs. Elles auraient peine d'ailleurs à suivre Napoléon dans le nouveau rêve qu'il forme, dans les développements qu'il y donne et qui, pour chacun de ceux qui lui appartiennent, constituent une menace.

* * *

Cette sorte d'attendrissement que Napoléon a éprouvé en se séparant de Joséphine, cette irrésolution qui l'a agité entre deux partis, cette timidité, si l'on peut dire, inspirée par la crainte d'un échec qui eût obscurci à ses yeux la gloire acquise et attesté la fragilité de sa puissance, tout a disparu dès qu'il s'est senti assuré d'une archiduchesse d'Autriche. Dès lors, il ne s'est plus agi pour lui de Beauharnais ni même de Bonaparte. Joséphine, à qui il a spontanément promis le séjour de Paris et qui a hâte d'en profiter, ne rencontre plus que des mauvais vouloirs et des retards dont elle s'étonne. Avec la rupture des habitudes, l'affection s'est atténuée; elle s'est éloignée comme les souvenirs. L'heure des émotions sentimentales est passée; elle ne saurait sonner de nouveau.

A présent, Napoléon est tout à l'avenir, tout à la famille qu'il va fonder, à la dynastie qui, sortie de sa chair, emplira les âges. Sa race frémit en lui et, pour elle, il trouve l'Empire trop étroit et la part qu'il a taillée aux siens trop large. La montée en lui de cette pensée s'exprime par des actes où l'on ne peut la méconnaître. D'abord, c'est (30 janvier) le sénatus-consulte sur la dotation de la Couronne, où il est question de bien d'autres objets que de la dotation, son administration et ses charges, même que du domaine extraordinaire et du domaine privé : déjà, à propos de celui-ci, voici un règlement de partage entre les enfants des deux sexes qu'aura l'Empereur, et tous les cas y sont prévus; viennent après le douaire de l'Impératrice, les apanages des fils puînés de l'Empereur régnant, des fils puînés de l'Empereur et du Prince impérial décédés, et les dotations des princesses. Règles de finances, de discipline et de politique, tout s'y trouve compris, expliqué et détaillé, mais dans le rapport unique de l'Empereur à ses descendants, sans nulle allusion à ceux qui sont encore les héritiers présomptifs de l'Empire, aux frères de l'Empereur, et à leurs enfants : ce ne sera que par voie d'induction que l'on pourra, l'occasion échéante, leur faire application du sénatus-consulte.

C'est là le premier pas. Toute une postérité semble née dont Napoléon prend souci de préparer l'établissement et d'assurer l'avenir : mais cette postérité reste encore anonyme et impersonnelle ; or, le 17 fé-

vrier, pendant que Berthier, ambassadeur extraordinaire, court sur Vienne pour demander officiellement l'Archiduchesse, voici que, d'un nouveau sénatus-consulte, elle reçoit un nom et prend une existence active : « Le Prince impérial porte le titre et reçoit les honneurs de Roi de Rome ». Le titre de *roi des Romains* dévolu à l'héritier de l'empereur du Saint-Empire Romain-Germanique, lorsqu'il était associé à l'empire, ou à l'empereur même tant qu'il n'était pas couronné, était imprécis et vague. Il affirmait seulement la survivance quasi-mystique de prétentions périmées. *Roi de Rome* est net et formel : il implique la domination effective. C'est la transformation d'un titre de courtoisie en un titre de possession, et c'est du même coup, la filiation proclamée du Grand-Empire au Saint-Empire.

Cette affirmation ne suffit pas à Napoléon : depuis 1806, malgré le Sacre de Paris et le Couronnement de Milan, il aspire à la suprême consécration, à Rome, de son empire d'Occident. Le Pape Pie VII s'est dérobé, mais Pie VII n'est point éternel ; aux Clément XIII succède toujours un Clément XIV. Par ce même sénatus-consulte, Napoléon établit pour ses descendants l'obligation du Couronnement à Rome : « Après avoir été couronnés dans l'église Notre-Dame de Paris, les Empereurs seront couronnés, dans l'église de Saint-Pierre de Rome avant la dixième année de leur règne. »

Ainsi, c'est la succession du Saint-Empire Romain

qu'il promet à sa race : du même coup, n'est-ce pas la proclamation tant retardée de l'établissement de cet empire même ? — car il ne peut transmettre que ce qu'il possède. — Mais un tel empire est-il possible sans la domination effective sur l'Italie entière ? L'Italie, Napoléon en a disposé en faveur d'Eugène et de Murat : Murat, il le laisse de côté : le royaume de Naples n'est point l'Italie au sens propre et d'ailleurs il a besoin de Caroline : mais Milan, Monza, Venise, cette Lombardie que Charlemagne a conquise et dont il a fait l'une des parts de son héritage, comment s'en priver ? Sans doute, la succession d'Italie a été la condition formelle posée à son mariage avec Eugène par la princesse de Bavière ; sans doute, l'engagement solennel de réserver cette succession à Eugène a été prise devant le peuple italien et devant l'Europe, mais, en ce temps, l'Empereur se résignait à n'avoir point de descendants directs : il les a maintenant, et ce serait les frustrer de leurs droits qu'observer de tels engagements. En matière civile, toute donation entre vifs est révoquée de plein droit par la survenance d'un enfant légitime du donateur : pourquoi pas en matière politique ? Certes, Eugène a rendu des services, il mérite une récompense, mais l'Italie ! Si l'Europe, en ce moment pacifiée, ne se prête point à un remaniement de royaumes, si nul Etat n'est sans maître, n'est-ce pas assez, en attendant une occasion meilleure, qu'Eugène reçoive l'espérance d'un établissement particulier avec « une belle ville pour capitale » ?

L'artifice de procédure que Napoléon emploie pour disposer de cet établissement lui est fourni par les principes généraux qu'il a fixés lors de la réunion de Rome à l'Empire. Par l'article 12 du titre II du sénatus-consulte du 17 février, il a déclaré que « toute souveraineté étrangère est incompatible avec l'exercice de toute autorité spirituelle dans l'intérieur de l'Empire. » Or, Fesch, archevêque de Lyon, grand aumônier de France, archevêque nommé de Paris, est en même temps coadjuteur et successeur désigné du Prince-Primat archevêque de Ratisbonne. Fesch, il est vrai, a rendu, lors de la cassation du mariage religieux, des services éminents ; lui seul, avec Guieu, a mené l'affaire et nul doute que, sans lui, on n'eût éprouvé des difficultés ou du moins des retards. Il s'est bien montré encore en d'autres occasions et il ne manquera point dans l'avenir de se rendre utile, à condition qu'on le tienne en bride, mais il ne saurait, tout oncle qu'il est de l'Empereur, posséder trois archevêchés à la fois et, s'il a obtenu des bulles pour Ratisbonne, il ne saurait en obtenir pour Paris qu'en rendant un de ses deux sièges. De plus, il a de grands besoins d'argent et, à l'éventualité d'une principauté douteuse, il préférera une bonne somme et l'assurance d'une forte rente bien constituée. Reste à convaincre le Prince-Primat, mais il n'est qu'usufruitier ; entre tant de diocèses où il a promené sa fortune, il ne s'est attaché à aucun. Que lui importe ce que deviendra Ratisbonne après lui, même de son vivant,

pourvu qu'on lui donne un équivalent sortable. En échange de Ratisbonne qui convient à la Bavière, il aura, entre Francfort qui deviendra sa capitale, Wetzlar, le comté de Hanau, l'évêché de Fulde, la principauté d'Aschaffenbourg et divers Etats d'Empire ou principautés médiatisées, 283 883 sujets, avec divers avantages d'argent et un titre de grand-duc. Son neveu Dalberg sera duc français ; sa nièce, la princesse de la Leyen, épousera un Tascher, et ils se partageront un revenu en domaines de quatre cent mille francs.

Le grand-duché de Francfort, tel est l'établissement — peut-on dire la souveraineté? — que l'Empereur destine à Eugène en échange du royaume d'Italie. Le 16 février, il conclut avec le Prince-Primat un traité où, par l'article III, il stipule que, « après le décès de Son Altesse Eminentissime, le susdit grand-duché, en vertu de la donation qui en est présentement faite par Sa Majesté l'Empereur des Français au prince Eugène-Napoléon, sera possédé en toute propriété et souveraineté par ledit prince, en sa descendance naturelle, directe et légitime, de mâle en mâle, avec reversibilité à la couronne impériale dans le cas où ladite descendance masculine viendrait à s'éteindre. » Après, le 1er mars, une simple déclaration faite au Sénat de la renonciation de Fesch et l'enregistrement de la donation faite à Eugène ; cet enregistrement accompagné de paroles d'affection, de tendresse, même de reconnaissance. Toutefois, comme le deuxième fils de l'Empereur, celui

auquel l'Italie sera dévolue, n'en prend pas encore le gouvernement et qu'Eugène, jusque-là, peut y rendre des services, Napoléon ne lui enlève pas toute espérance. « Elevé au grand-duché de Francfort, dit-il d'Eugène, nos peuples d'Italie ne seront pas pour cela privés de ses soins et de son administration ; » à tout risque, même, il insère dans le décret l'hypothèse où « Eugène-Napoléon, comme prince d'Italie, viendrait à être appelé à la couronne de ce royaume. »

D'après le quatrième statut constitutionnel du Royaume d'Italie, Eugène n'est appelé à l'hérédité qu'à défaut des fils et descendants mâles, légitimes et naturels de l'Empereur ; le cas se trouvant réalisé dans l'imagination de Napoléon, nulle difficulté à proclamer son exclusion ; mais, aux termes des lettres patentes du 20 décembre 1807, Eugène demeure prince de Venise, et si ce titre n'est point désignatif de l'héritier du royaume — comme pour la France celui de Dauphin du Viennois dans l'ancienne monarchie — il lui convient à coup sûr. Sans décider expressément quelle procédure sera suivie lorsque, par la mort de Dalberg, Eugène aura recueilli la succession du grand-duché de Francfort — espèce qui semble prévue par le § 2 de l'article 72 du VIII^e^ statut, extinction de l'apanage par suite de la vocation du prince apanagiste à une couronne étrangère — l'Empereur-roi attache au titre de Prince de Venise, par le IX^e^ statut du 2 mars, un apanage d'un million de rente en biens nationaux, avec la Villa Bonaparte pour résidence, mais il n'accroît et ne confirme ainsi

la principauté que pour la reprendre dans l'avenir; cet apanage, en effet, ne passera point aux enfants d'Eugène; après la mort de leur père et celle de leur mère, dont il aura supporté le douaire, il reviendra au fils aîné du deuxième fils de l'Empereur : les fils d'Eugène seront assez pourvus par le grand-duché de Francfort. Quant aux filles, s'il y a lieu de leur accorder une dotation, l'Empereur ou le roi d'Italie y pourvoiront.

Faut-il, en cette brutale déchéance imposée à son fils adoptif, voir, de la part de Napoléon, une marque de désaffection et de défiance? Point du tout : Il se trouve obligé de fournir un établissement à son fils puîné et au fils de ce fils : cela le presse, car il a pris possession des siècles et il voit sa postérité; mais, autant qu'à présent il peut aimer quelqu'un qui n'est pas sorti de lui, il aime Eugène. Les termes qu'il emploie, dans son message au Sénat du 1er mars, évoquent presque identiquement ceux dont il se servait en pareille occasion, le 12 pluviôse an XIII; mais alors c'étaient des espérances, à présent ce sont des réalités : « Il a été doux pour notre cœur, dit-il, de saisir cette occasion de donner un nouveau témoignage de notre estime et de notre tendre amitié à un jeune prince dont nous avons dirigé les premiers pas dans la carrière du gouvernement et des armes, qui, au milieu de tant de circonstances ne nous a donné jamais aucun motif de mécontentement : au contraire, il nous a secondé avec une prudence au-dessus de

ce qu'on pourrait attendre de son âge ; dans ces derniers temps, il a montré à la tête de nos armées autant de bravoure que de connaissance de l'art de la guerre. » L'éloge est beau ; si l'Empereur le décerne, c'est qu'il est véridique ; donc, s'il enlève à Eugène la couronne promise, c'est qu'il obéit, peut-on dire, à une obligation supérieure, à une nécessité dynastique.

D'ailleurs ce dédommagement qu'il se sent presque honteux de donner, n'est que jusqu'à une occasion meilleure. Quelques mois plus tard, lorsqu'il aura à désigner un héritier au trône de Suède, c'est à Eugène qu'il pensera. Deux fois, pour le convaincre et le déterminer, il lui enverra Duroc qu'il sait son plus intime ami ; deux fois, Eugène refusera. Il dira qu'il ne veut pas compromettre en Suède une destinée dont la gloire actuelle lui suffit ; qu'en France et en Italie, il a pu rendre quelques services et acquérir des droits à l'estime publique ; qu'en Suède il serait inconnu et qu'il douterait qu'il y réussît. Puis, il devrait changer de religion ; il n'y serait nullement disposé et sa femme, d'une des plus anciennes maisons catholiques d'Allemagne, n'y consentirait ni pour elle, ni pour ses enfants. Enfin, il ne saurait profiter des dépouilles de Gustave IV, dont la femme, née princesse de Bade, est la sœur de la reine de Bavière, sa belle-mère.

Napoléon ne se contente pas de ces réponses ; Certain que le principal obstacle est le changement de religion, il exige que l'envoyé suédois déclare formellement si c'est là une condition expresse. On

e lui affirme et il n'insiste plus. Même, il fait dire au ice-roi « qu'il a peut-être raison et qu'il ne lui sait as mauvais gré de son refus ». Il en prend pour lui lus d'estime, car il est de ceux qui pensent que renégat et traître sont synonymes.

* * *

Il échoue donc cette fois à prouver sa bienveillance ; nais il marque assez ses mobiles. En tout autre pays ue l'Italie, il trouvera Eugène bien placé ; il lui offre e premier trône dont il dispose ; il ne manquera pas, s'il remanie l'Europe, de lui en élever un. Mais en out cela n'y a-t-il pas de quoi réfléchir pour d'autres ? Si, pour réaliser ses desseins, Napoléon n'a point été arrêté par l'affection si hautement et si publiquement émoignée, que sera-ce de Murat ? Le royaume d'Italie n'apparaît plus que comme un groupement géographique occasionnel et momentané, tel que le gouvernement général des départements au delà des Alpes, le grand-duché de Toscane, le gouvernement général de Rome et celui des provinces Illyriennes. Un mot suffit pour que les statuts constitutionnels du royaume se trouvent abolis, que les barrières tombent et que l'Empire se répande sur les départements italiens, que régit déjà sa loi civile, politique et militaire. Si l'Italie entière n'est point annexée à l'Empire, c'est qu'elle sera réservée pour la part d'héritage d'un nouveau Pépin. En un cas comme l'autre, Napoléon s'arrêtera-t-il au Tronto, laissant à Murat son indépendance et sa couronne ? Sans doute, il fait belle mine

à Caroline et il la comble, mais le moment venu, ne saura-t-il alléguer les exigences de sa politique et les destinées du grand Empire ?

S'arrêtera-t-il à l'Italie ? N'a-t-il pas envahi tout à l'heure les départements hollandais et voulu contraindre Louis à abdiquer ? Que fera-t-il de l'Allemagne après qu'il aura pris la Hollande, et l'Espagne même échappera-t-elle à l'Empire ? Il agite en son cerveau les nations qu'il a conquises, il regrette les trônes qu'il a donnés, il voudrait les reprendre et, pour ses fils, accumuler en avare l'infini des peuples et des territoires.

L'heure pourtant serait mal choisie pour les remaniements décisifs qui, tout préparés qu'ils sont, — au moins en ce qui touche la Hollande [1] — troubleraient les fêtes du mariage, assombriraient les figures et amèneraient le dispersement de la Famille. Napoléon la veut toute groupée autour de lui afin qu'elle apporte, avec un éclat redoublé par la multitude des courtisans, une note d'intimité qui réponde à ce qu'il a ouï dire de la cour autrichienne et l'apparence d'un fourmillement dynastique qui constate la solidité de son édifice impérial. Il souhaiterait autour de lui, pour assister à cet achèvement de sa fortune, tous les rois vassaux en même temps que les rois feudataires ;

[1] Au chapitre XXIX. se trouvera raconté ce qui est relatif à l'annexion de la Hollande et aux négociations avec Louis : ces faits demandent à être exposés d'ensemble et, pour être compris, ils ne sauraient être morcelés.

mais il ne peut retenir les souverains de Bavière, de Saxe et de Wurtemberg, pressés de sortir de la bagarre : il doit se contenter de ceux qui font partie de la Famille ou qui y sont alliés : ceux-là, sur ses ordres, s'empressent à Paris de leurs États ou de leurs Gouvernements : le prince Borghèse, le roi et la reine de Westphalie, le roi de Naples, la grande-duchesse de Toscane, le vice-roi et la vice-reine, le prince et la princesse de Bade et le grand-duc de Wurtzbourg. Louis, Pauline, Julie, Hortense, Madame, n'ont pas quitté Paris. Sauf Joseph, la Famille est au complet.

Tous pourtant, malgré l'invitation portée à chacun par un maréchal des logis du Palais, ne se rendent pas à Compiègne « pour y recevoir l'Impératrice », Madame s'abstient, ainsi que Julie toujours malade et Elisa fatiguée du voyage : aussi bien, la réunion manque de cordialité. Louis, qui n'est venu que par contrainte, a trouvé, dès l'arrivée, que l'appartement qui lui était destiné était trop rapproché de celui d'Hortense, il a soupçonné quelque intrigue et aurait voulu qu'on mît ses chevaux. Borghèse et Pauline, étonnés d'être ensemble quelque part, ne se parlent point ; Hortense, seule en face de l'ennemi — car son frère et sa belle-sœur ne sont pas du voyage — retient à peine ses larmes ; et l'Empereur, tout à ses desseins, n'a plaisir qu'à interroger ceux qui ont approché sa fiancée, à tout préparer pour la recevoir, à meubler les appartements qu'il lui destine, à se parer lui-même et à se rendre coquet pour lui plaire ; puis, pour dompter par la fatigue physique l'agitation de son

esprit, il entraîne à sa suite, dans de folles randonnées, la Cour éperdue.

Marie-Louise arrivée, c'est bien pis : il se ferme, se confine dans son appartement, et, sauf Caroline, qui a ses bonnes grâces et qu'il met constamment en tiers, il ne reçoit personne et ne parle à personne. Chacun attend un mot, un sourire, un regard. Les portes restent closes ; Louis, qui s'occupe à versifier ne s'en plaint pas ; mais Pauline enrage, Hortense pleure, Catherine s'indigne et Jérôme exaspéré veut partir. Quant à Murat, tout fier d'avoir été pris pour compagnon d'averse à Courcelles et de voir sa femme si fort en faveur, il est le seul, pour le moment, à se trouver satisfait.

Lorsque, à la fin, après un grand cercle tenu par grâce en dernière heure, l'Empereur annonce le départ, c'est une joie, mais elle est courte ; il faut reparaître en grand costume au perron de Saint-Cloud, il faut écouter *Zaïre*, il faut subir les cérémonies du mariage civil ; il faut surtout, le 2 avril, dès dix heures du matin, être habillé, en grande parure ou en grand costume, pour le mariage religieux ; il est une heure quand on arrive à l'arc de triomphe de l'Étoile ; il est trois heures quand on repart des Tuileries, et là commence le supplice des princesses, car de la Galerie de Diane où le cortège s'est formé, il leur faut, sous le regard attentif et railleur de toutes les caillettes de Paris, défiler en postures de servantes, soutenant le manteau de l'Impératrice : mais il n'y a là que Julie,

Hortense, Catherine, Elisa et Pauline ; Caroline, qui a gagné sa partie, marche librement après Madame, avant le grand-duc de Wurtzbourg : c'est elle qui, à l'offrande, est chargée des honneurs de l'Impératrice. Elle « l'accompagne », tandis que les princesses la suivent portant son manteau.

Et, après la cérémonie, après le retour en cortège, il y a le défilé des corps de la Garde, il y a, à sept heures, le banquet impérial, dans la salle du Théâtre, puis le concert dans la Salle des Maréchaux, puis le feu d'artifice sur le balcon, puis la bénédiction du lit et la conduite faite à Leurs Majestés — et toujours debout, toujours en représentation, toujours en cortège ! Et le lendemain, à deux heures, on recommence, et les princes et les princesses *debout*, entourant le trône, subissent quatre harangues, et, après, les révérences de tous les gens de la Cour et de leurs cours, de tous les personnages de l'Administration, des magistrats, des généraux, des évêques, des maires, des hommes et des femmes présentés — cinq heures d'horloge !

* * *

Trois jours après, on repart pour Compiègne ; la ville regorge de monde et on s'arrache les galetas. Ce n'est pas seulement la Cour, c'est tout Paris qui, par ordre, envahit chaque soir la petite ville pour les présentations et les spectacles : une dépense dont on n'a nulle idée, car chacun, outre sa maison d'honneur, — et Jérôme par exemple a vingt-six personnes à sa

suite, Élisa quatorze, Caroline et Auguste au moins autant — outre sa suite, doit pour les Parisiens tenir table ouverte. L'Empereur donne à la vérité des diamants pour quelque 50 000 francs, mais cela fait-il qu'on soit moins ruiné ?

Et c'est pour quoi obtenir ? « L'Empereur est invisible même pour sa famille et l'Impératrice ne reçoit chez elle que la reine de Naples. Toutes les autres sœurs et belles-sœurs ne sont pas admises. » On ne répond à aucune des lettres en demandes d'audience et, en sept jours, le roi de Westphalie n'a pu parvenir à voir l'Empereur qu'une seule fois ? Si l'Empereur est ainsi, qu'on juge des subalternes; « on en reçoit des milliers de désagréments et même des impertinences ». Et il faut subir les rigueurs d'une étiquette sans précédent, ne manquer aucune fête, aucune chasse, aucun spectacle, sous peine d'une bourrade, mais sans obtenir d'ailleurs un mot ni un regard. On fait la foule, et cette figuration, costumée, décorée, brodée, endiamantée, est nécessaire au spectacle, mais le protagoniste n'a l'air de s'apercevoir qu'elle existe que si un des personnages muets a l'audace de s'absenter, Qu'on ne le dérange pas au moins et qu'on n'ait point l'audace de lui parler affaires ! On en est le mauvais marchand — témoin Murat qui essuie alors une colère sans exemple. L'Empereur ne voit que sa femme, ne recherche qu'elle, tient le reste du monde pour inexistant.

Quant à Marie-Louise, comment discerner ce qu'elle

pense ? Elle fait à son père l'éloge de chacun : « Sa belle-mère est une très aimable et très respectable princesse ; ses belles-sœurs sont fort aimables ; la vice-reine est bien jolie ; » mais ne sait-elle pas qu'on lit par-dessus son épaule et, en distribuant cette monnaie courante de compliments, qu'elle ne s'engage en rien ? Aussi bien, quoiqu'elle ignore, en princesse bien élevée, ce que tout le monde raconte en Europe, la meilleure intention qu'on puisse lui prêter est de se tenir en défiance. Il convient qu'à tout instant, elle surveille ses mots comme ses gestes, ses pas comme ses regards, et cette perpétuelle contrainte, jointe à sa timidité naturelle, la met au supplice. Ce n'est pas à dire que cette timidité aille sans hauteur et qu'à ce moment surtout où elle n'a pu encore prendre goût à nulle des choses qui plus tard lui sembleront agréables, elle ne se sente étourdie et confuse du saut prodigieux qu'elle fait dans la boue. Elle, archiduchesse d'Autriche, fille aînée de la Sacrée Majesté Impériale, princesse royale de Hongrie et de Bohême, tomber dans cette famille de bourgeois corses, y donner à chacun du « maman », du « ma sœur », du « mon frère », quelle surprise et comment s'en remettre ! L'homme, passe ! Elle s'est sacrifiée à lui pour sauver son peuple : le rôle a de la noblesse dans une jeune tête. Tenir à elle, comme elle voit qu'il y tient, prouve une sorte d'amour qui peut flatter. Physiquement d'ailleurs, il ne déplaît pas et l'empressement qu'il montre, les attentions qu'il prodigue, la pompe dont il s'entoure, le prosternement des êtres au-devant de lui, produisent, sinon

un sentiment tendre et prononcé, du moins une résignation au destin; mais il ne va pas de même de la Famille. Marie-Louise ne l'a vue qu'en grand appareil et devant des centaines de spectateurs. Rien d'intime ne lui a permis de juger les caractères, d'éprouver si quelque affinité la porte vers l'un ou l'autre. C'est l'extérieur seul qu'il lui a été permis de regarder. Or, du groupement même des êtres, de leurs manières, de leurs toilettes et de leurs physionomies, nettement, et bien plus nettement qu'avec le mari, elle perçoit quel abîme s'est ouvert entre son présent et son avenir. Le mari était inattendu sans doute, mais d'abord c'est le mari, puis il a des façons qui ne sont qu'à lui de faire oublier son humilité d'origine; mais s'il a de la grandeur, les autres ont de l'emphase, s'il a du brillant, les autres ont du clinquant, s'il a de la gloire, les autres ont du ridicule. Les qualités qu'ont certaines de ses belles-sœurs et qui méritent d'attacher, ne sont point de mise à la Cour, et Julie, avec son pauvre visage maladif et son corps contrefait, semble misérable, étriquée et confuse sous les manteaux royaux qui l'écrasent, sous les trésors des pierreries dont elle est surchargée. D'ailleurs, à peine paraît-elle. Pour bien des raisons, dont les ordres de Joseph ne sont pas la meilleure, elle se hâte de retourner en sa maison de Mortefontaine où l'attendent ses filles, ses sœurs, ses nièces, et le peuple de ses petites cousines. Hortense, la plus affinée, la mieux capable, par cette aisance et cette souplesse qu'elle tient de sa mère, de réconcilier la jeune impératrice avec les formes fran-

çaises, a dû, dans les larmes, quitter Compiègne sur l'ordre de l'Empereur et rejoindre Louis à Amsterdam. Catherine est irritée du peu d'affabilité que Marie-Louise a montré à Stuttgard et, à sa rancune filiale, elle joint ses colères conjugales, car Jérôme excédé du désagrément de ce séjour « ne cherche qu'un prétexte honnête pour retourner chez lui et sans avoir l'air de l'humeur ». Auguste, qui ne pardonne pas sa déchéance et qui est mis à la dernière place après avoir eu l'assurance de la première, double son antipathie de Beauharnais de la traditionnelle haine des Wittelsbach contre les Habsbourg. Des Corses, Pauline intimide par l'éclat de sa beauté, l'énigme de son sourire et l'excès de ses toilettes; Élisa, qui déplaît par son air d'autorité et sa laideur masculine, ne se sauve que par la petite Napoléon, que Marie-Louise prend en passion. Caroline enfin s'est rendue haïssable dès le voyage en exécutant brutalement des ordres qu'elle supposait peut-être : elle a renvoyé à Vienne, sans pitié et malgré des promesses authentiques, la grande maîtresse de l'Archiduchesse et jusqu'à son petit chien; partout elle a joué celle qui est excédée de la corvée, adressant ses plaintes à tout venant et se posant en victime; elle a imposé ses volontés, telle qu'un maître des cérémonies à Barataria, pour les repas, les couchers, les départs, les fêtes, sans nul égard pour la lassitude, la tristesse et la fatigue. A Compiègne, à Saint-Cloud, à Paris, de nouveau à Compiègne, il lui faudrait un tact infini pour garder la juste mesure et, dans cette constante inti-

mité où la met son frère, ne pas heurter à tout moment la pudeur de la jeune fille, la fierté de l'Archiduchesse, la dignité de l'impératrice. Comme elle ne pense qu'à faire sa cour à l'Empereur, elle ne s'aperçoit pas que presque chaque mot qu'elle dit devient une offense. Marie-Louise, si simple qu'ait été son éducation et si peu fastueuse qu'ait été sa vie, ne peut supporter qu'on s'ingère, malgré elle, à lui donner des avis de conduite ou d'élégance et à lui fournir des conseils même de toilette. De plus, le seul ton de Caroline, qui plaît à l'Empereur — et à beaucoup d'hommes — a toujours été odieux à la plupart des femmes. Aucune ne s'attache à elle, aucune ne lui reste dévouée et toutes celles qu'elle prend dans sa maison la quittent mal. Bientôt, malgré la soumission que Marie-Louise témoigne à l'Empereur, l'antipathie se fait jour, et, le couple impérial devant tout de suite parcourir la Belgique, Napoléon se trouve quelque peu embarrassé, car, après certaines leçons données et certaines paroles échangées, il ne saurait être question de Caroline pour accompagner l'Impératrice.

Il faut pourtant, à la suite de Marie-Louise, quelque reine qui lui adoucisse les corvées, et lui tienne société. Par un brusque revirement, l'Empereur va à ces Jérôme qu'il avait si fort délaissés et dont le mécontentement ne tiendra pas devant un sourire. Au moment où ils vont quitter Compiègne, il leur témoigne des bontés qui dissipent tous les nuages. C'est « un père » qu'ils retrouvent et Cathe-

rine, en en faisant part à son père, ajoute : « l'Impératrice a beaucoup contribué à l'amitié qui existe de nouveau entre l'Empereur et nous. Aussi nous a-t-il invités cette nuit, par courrier, de la manière la plus aimable du monde à le suivre dans un voyage à Anvers et sur les côtes. »

Marie-Louise, qui voulait d'abord éviter Caroline, eût-elle pu mieux choisir ? La maison de Wurtemberg eut assez d'alliances avec celle d'Autriche (témoin le premier mariage de l'empereur François) pour marcher de pair avec elle. Catherine est élevée en princesse allemande ; elle sait ce qu'on doit dire et taire, garde les distances, les fait garder vis-à-vis d'elle-même et ne se rend point importune. Elle a subi elle aussi la loi du vainqueur, mais elle a pris son parti, sans rien oublier ni de la race d'où elle sort, ni de la religion où elle fut élevée, ni des formes d'étiquette qui ont été sa règle de vie. De plus, elle s'amuse à peu de chose et elle a des côtés d'enfance plus jeunes que son âge. En même temps, il n'est point à craindre qu'elle entreprenne sur l'Impératrice : elle calcule ses démarches, ne fait point un pas mal à propos et prévoit les orages que déchaînerait une trop grande faveur : comme elle l'écrira à son père, quand elle pourra, de Cassel, « lui parler à cœur ouvert », « il n'aurait tenu qu'à moi de me lier intimement avec elle, mais quoi que mon inclination m'y eût portée, je l'ai évité, ne voulant pas exciter trop de jalousie. »

Le voyage se passe donc à merveille entre les

deux belles-sœurs, chacune tenant son rang, chacune témoignant à l'autre les égards qui conviennent et l'affection que l'alliance impose : cela ne va pas plus avant, mais l'extérieur et l'apparence ne sont-ils pas tout ce qu'il faut en de tels rapports et, pour vouloir brusquer la confiance, ne voit-on pas ce qu'il fut de Caroline ?

De ce que l'Empereur a cru avoir besoin de Jérôme et de Catherine, de ce qu'il a, durant le voyage, témoigné à Jérôme quelque faveur, est-ce à dire qu'il se rattache à sa famille, qu'il égare sur un de ses membres quelque part de son ambition et qu'il se reprenne à l'idée familiale dont il a semblé dégoûté depuis qu'il a arrêté son second mariage ? Non pas : ce n'est ici qu'un épisode qui ne change rien à ses projets. C'est uniquement sur la race qui sortira de lui qu'il a concentré sa passion de grandeur : c'est fini maintenant, au moins veut-il en être convaincu, de ses faiblesses à égard des siens. Pour atteindre le but qu'il se propose — but qui à la vérité reculera sans cesse — il s'apprête à briser quiconque, même dans sa famille, ne plie pas à sa volonté, ne subit pas sa loi et n'obtempère pas à ses ordres.

XVIII

L'EXODE DE LUCIEN

(27 mai 1808. — 9 novembre 1810.)

L'Empereur se tient fermement aux propositions qu'il a faites à Lucien à Mantoue. — Contre-propositions de Joseph à Lucien en mai 1808. — Ne pouvant arracher Naples à Murat, Joseph lui donne des désagréments. — Lucien eût-il alors accepté une vice-royauté ? — Opinion qu'il a de lui-même. — Il est le protecteur de la Famille. — Menace qu'il fait de s'embarquer. — Il demande des passeports au ministre anglais en Sardaigne. — Il n'a nulle intention d'en user. — Il croit devenir roi de Naples. — Lettre à Pie VII et réponse. — Velléités sur la Toscane. — Élisa et Lucien en Toscane. — Lettres d'Élisa. — La Toscane réunie à l'Empire. — Madame demande Lolotte. — Pourquoi ? — Lucien ajourne. — Son séjour à Florence. — Nouvelle menace de départ. — Hiver de 1808-1809 à Canino. — Saison aux Bains de Lucques. — Retour à Tusculum, à Rome, et à Canino (octobre 1809). — Embarras d'argent. — Arrivée d'un émissaire de Madame. — Elle demande Lolotte et Lili. — Lucien envoie à Paris Campi et Boyer. — Fesch parle d'un arrangement. — Négociations et discussion. — Jérôme chargé de régler les affaires. — Conversation de Jérôme avec Campi et Boyer. — Résultat nul. — Ce que pense Lucien. — La nouvelle du divorce (décembre 1809). — Après bien des refus, il consent au départ de Lolotte. — Par ces retards, échec du projet de mariage. — L'arrangement avec Lucien revient au premier plan. — Effort général de la famille. — Lettre de Madame. — Lucien convaincu que l'Empereur reconnait son mariage, fait des dé-

marches positives. — Il demande à venir à Paris. — Audience donnée par l'Empereur à Campi (3 février 1810). — Ultimatum de Napoléon. — Campi part pour chercher Lolotte. — Campi à Canino. — Conversations de Lucien. — Il refuse de se soumettre. — Il partira. — Proposition nouvelle. — Campi et Alexandrine. — Lettre d'Alexandrine à l'Empereur. — Voyage de Lolotte. — Son arrivée à Paris. — Audience de l'Empereur à Campi (9 mars). — Conversation avec Madame, Fesch et Louis. — Unanimité de la famille pour le divorce de Lucien. — Lettres à Lucien. — Lettre de Madame à Alexandrine. — Lolotte présentée à l'Empereur. — Réponse de Lucien. — Conversation de Campi avec Madame (26 mars). — Dernière audience de l'Empereur à Campi (10 avril). — Campi repart à Canino (12 avril). — Il échoue. — Préparatifs de départ de Lucien. — Double jeu de l'Empereur et de Lucien. — Lucien rappelle Lolotte. — Ce qui est arrivé de Lolotte à Paris. — Campi chargé de ramener Lolotte et de rapporter les passeports. — Renvoi de Lolotte (4 juin). — Lucien cherche de l'argent. — Derniers préparatifs. — Bruit que répand Lucien de son passage en Corse. — Mission de Tavera à Cagliari. — Le ministre d'Angleterre en Sardaigne refuse des passeports. — Murat fournit un navire américain. — Nouvel émissaire envoyé à Cagliari. — Embarquement sur l'*Hercule*. — Départ de Lucien (7 août). — La suite. — Tempête. — Relâche à Cagliari. — Négociations avec Hill, avec Sir Robert Adair. — Lucien demande à être reçu à Plymouth. — Il n'y sera reçu que comme prisonnier de guerre. — En attendant la réponse du gouvernement anglais, Lucien demande à rester à Cagliari. — Refus des autorités sardes. — Lucien menacé d'être envoyé à Malte, écrit à l'Empereur (15 août). — Lucien se débat contre Malte. — Il est contraint de s'y rendre (22 août). — Arrivée à Malte. — Lettre de Lucien à la reine Marie-Caroline. — Altercation avec le gouverneur. — Séjour de Lucien à Malte. — Arrivée à Malte de la frégate qui doit transporter Lucien en Angleterre. — Lucien refuse de partir. — Il finit par s'embarquer (20 novembre). — Arrivée à Plymouth (12 décembre). — Commentaires des journaux anglais. — Etat d'esprit de l'Empereur. — Premier indice qu'il a eu du départ de Lucien — Ordres.

donnés à Miollis. — Quand ils arrivent. — Interrogatoire des gens de Lucien. Murat et l'*Hercule*. — Mesures à prendre contre Lucien. — — Premier projet de sénatus-consulte (18 septembre). — Deuxième projet. — Cambacérès consulté. — Projet de lettre au président du Sénat. — Lettre publique (25 septembre). — Lettre secrète déposée aux archives du Sénat. — Radiation de Lucien du Sénat, du Grand Conseil de la Légion et de l'Institut. — L'Empereur apprend que Lucien est prisonnier à Malte. — Amnistie pour les comparses. — Regrets de l'Empereur.

Seul, Lucien n'a point assisté au mariage et pourtant il n'a point tenu à Napoléon qu'il n'y vînt et que, la réconciliation accomplie, il ne reçût un grand établissement, mais l'Empereur s'est heurté comme toujours à l'obstination de son frère et les conséquences, cette fois, doivent être bien plus graves puisque la rupture définitive va s'en suivre.

Depuis 1803, Lucien se berce d'illusions que chacun des membres de sa famille s'est plu à entretenir et Napoléon, de son côté, est arrêté à ne point dépasser les concessions suprêmes qu'il a faites lors de l'entrevue de Mantoue. Hors de lui pourtant, des négociations ont couru; les frères et les sœurs, spéculant sur leur désir de faire rentrer Lucien dans le système, ont fait des promesses et ont imaginé des combinaisons que Lucien croit autorisées et qui, à chaque fois, ont accru sa vanité, ses prétentions et sa résistance.

Lorsque, le 27 mai 1808, allant de Naples où il régnait, à Bayonne où l'attendait une autre couronne, Joseph, à Bologne, a proposé à Lucien le choix entre

le trône de Portugal, celui des Deux-Siciles, la vice-royauté d'Espagne ou celle des Indes, nul doute qu'il ne se soit avancé au delà des intentions de l'Empereur. Napoléon lui a écrit : « Vous verrez seulement le Sénateur ; sachez quelle est sa dernière résolution » ; mais Joseph compte que, arrivant à Bayonne porteur d'un traité de réconciliation, Napoléon sera trop heureux d'ouvrir la main.

S'il avait été plus diligent, peut-être eût-il arraché à Murat la couronne promise, même déjà donnée, mais, par ses retards, il la lui assure ; tout au plus, par les difficultés qu'il lui oppose, par les constitutions qu'il octroie à son ci-devant royaume, par les croix de Naples qu'il distribue à ses fidèles, par les domaines et l'argent de Naples dont il fait largesse à ses courtisans, peut-il témoigner avec quel déplaisir il cède la place à son beau-frère ; et aussi suffit-il des despotiques exigences du traité de Bayonne, surtout en ce qui concerne les biens personnels des Murat, pour prouver quelle mauvaise volonté il a inspirée à l'Empereur. Mais cette médiocre vengeance n'a point pour effet d'attirer sur Lucien une vice-royauté de Naples ou d'Espagne ; car, quant aux Indes, qui n'existeront pour Joseph que sur les mappemondes, il n'est plus temps de les offrir. Un soldat intrépide, tel que Linières, n'a pu, malgré son prestige, conserver ou conquérir Buenos-Ayres à la dynastie Napoléonienne, qu'irait y faire Lucien ?

En admettant — et rien n'était moins sûr — que l'Empereur eût donné sans conditions son agrément

à quelqu'une de ces combinaisons, Joseph était-il certain que Lucien lui-même y consentît ? Telle était sa tournure d'esprit qu'en acceptant un trône, il estimait faire une grâce à sa famille et que, le recevant de Napoléon, c'est Napoléon qu'il obligeait. Outre que Napoléon lui devait tout, puisqu'il lui devait le succès de Brumaire, il lui devait par surcroît le Consulat à vie, le Concordat et la Légion d'Honneur ; il avait encore à apprendre de lui à gouverner, car lui seul s'y entendait. Quant à la Famille, c'est lui qui la sauverait, c'est autour de lui qu'elle devait se rallier, le jour prochain où l'Empereur périrait. Ce n'était donc pas son intérêt à lui, mais à elle, qu'il menât un grand Etat. Mais il n'était pas décidé, il se réservait, il se refusait, il planait, il entendait qu'on le suppliât et que ce fût lui qui fît les conditions.

Comme conclusion à la longue audience que, à Bologne, il donne à un affidé de Jérome, il lui dit : « J'ai laissé un de mes courriers à Joseph ; il me l'expédiera aussitôt qu'il y aura quelque chose de décidé : cependant, de toutes les manières, je m'embarquerai toujours, parce que je prévois que l'Empereur fera beaucoup de difficultés avant de se décider à conserver l'intégrité de ce beau pays (l'Espagne). Je ne crois pas qu'il conserve intact un si beau royaume. Cela n'entre pas dans son système politique et je ne veux rien accepter que je ne voie un but et un résultat de famille qui puisse nous mettre à l'abri de tout et dans la possibilité de nous soutenir réci-

proquement s'il y avait lieu. » Et il termine : « Mon bâtiment est prêt à Livourne ; j'ai dit au roi d'Espagne que ma dernière résolution était de m'embarquer si tôt que l'embargo serait levé. »

Pour attester que ce n'est point là une menace vaine, sitôt revenu de Bologne à Florence, le 30 mai, il écrit au ministre d'Angleterre à Cagliari qu'étant sur le point de s'embarquer avec sa famille pour aller s'établir aux États-Unis, il le prie de vouloir bien lui adresser des passeports afin que la marine de Sa Majesté Britannique ne s'oppose pas à son passage à New-York. « Je prie Votre Excellence, ajoute-il, de bien vouloir remettre la réponse au porteur de la présente et d'agréer d'avance ma reconnaissance et mon désir de pouvoir la lui communiquer quelque part. »

Le ministre d'Angleterre, M. William Hill, ne manque pas cette occasion d'aggraver la désunion des Bonaparte ; sans consulter son gouvernement, il expédie à Lucien les passeports demandés. Lucien d'ailleurs n'a nulle intention d'en user. Il lui suffit d'avoir fait cette démarche, dont il ne lui déplairait pas que la nouvelle filtrât jusqu'à Bayonne ; du même coup, il s'est donné la satisfaction de voir comme les Anglais le prisent et le comptent, quelles facilités il trouvera, s'il lui plaît à la fin de passer chez eux. Il est si fort convaincu d'ailleurs que le trône de Naples va lui échoir que à Van Dedem van Gelder, ministre accrédité par Louis près de Joseph, qui, en se rendant à son poste, s'est arrêté pour le voir, il en parle « avec fran-

chise », lui disant « combien il le reverra avec plaisir si la chose réussit. Sa femme ne se possède pas de joie quoi qu'elle fasse tout au monde pour cacher son ambition et pour comprimer ses mouvements secrets. »

Ainsi, Lucien attend un courrier qui lui apportera une couronne et, en même temps, il demande des passeports au ministre d'Angleterre ; mais il trouve sans doute encore la situation trop simple : car, par sa femme, il fait écrire au Pape : Alexandrine annonce à Pie VII que le Sénateur est obligé de s'éloigner de Rome pour faire un long voyage. Fait-elle allusion à un projet de départ outre-mer ? Est-ce à ce moment qu'elle sollicite des lettres pour les souverains ennemis de l'Empereur ? Se plaint-elle de la tyrannie qui les opprime en même temps que le successeur des Apôtres ? En tout cas, le 4 juin, Pie VII répond de sa main à Alexandrine en recherchant les expressions les plus tendres d'affection paternelle, et en envoyant une bénédiction spéciale à Jeanne, sa filleule, « cette chère petite enfant, dit-il, qui porte le nom qui nous est si cher, de notre défunte mère ».

Est-ce assez de fils croisés s'entremêlant ? La Toscane n'a-t-elle pas éveillé aussi bien les convoitises de Lucien que celles d'Elisa, et, dans le désordre de cette ambition tumultueuse qui aspire à tout et ne se pose sur rien, la perspective de succéder aux Médicis le laisse-t-elle indifférent ? A Florence, où il s'est installé après sa course à Bologne, il est trop près de

Lucques et de Marlia pour ne pas échanger des communications avec sa sœur. L'intimité ne peut s'établir entre eux comme au début du Consulat, mais ils ont gardé de l'attrait l'un pour l'autre et bien des souvenirs les lient. Nul dans la Famille ne reste aussi certain qu'Elisa du génie de Lucien et, si les ambitions qu'elle porte depuis quatre ans se trouvent contrariées par les projets qu'elle prête à son frère, elle ne doute pas qu'un entretien cordial ne suffise à les accorder ; seulement, à chaque rencontre qu'elle propose, Lucien se dérobe. Pendant qu'ils se font « des finesses », l'Empereur, par le Sénatus-consulte du 11 mai, dispose de Parme et de la Toscane, mais c'est pour lui-même : « Voilà la Toscane réunie et me voilà au milieu de la France, écrit Elisa à Lucien, le 14 juin. Écris-moi, fais-moi part de tes arrangements. Je sais bien que tu attends le courrier de Bayonne, mais j'aurai le temps de te voir avant son retour ». Vainement lui demande-t-elle de venir à Marlia ou à Livourne, Lucien, ombrageux à son ordinaire, prétend que, parce qu'il est l'aîné, sa sœur fasse les premiers pas, qu'elle vienne le trouver à Florence ; si elle ne vient pas, c'est qu'elle le dédaigne, car lui n'est pas prince. « Tu l'es de fait comme moi, répond-elle, quoique tu ne le sois pas de nom. Si ton excuse est dans ton âge que tu trouves si fort à propos pour excuser ta paresse, je te dirai que je suis femme et que, dans tous les pays, les hommes ont fait les avances; » et elle ajoute en nouvelles : « Joseph est roi d'Espagne; ton courrier tarde bien. Je te désire

un royaume. Je suppose qu'alors tu ferais des avances, malgré ma jeunesse. »

* * *

Ce n'est point une couronne qu'apporte le courrier, mais une lettre où Madame (6 juillet) rouvre la question, posée dans l'entrevue de Mantoue, du voyage de Charlotte à Paris, et, sans explications, donne des espérances pour son établissement. Quel est donc ce prétendant pour Lolotte ? Pas le prince des Asturies sans doute ; car, après sa révolte contre son père, son voyage à Bayonne et son départ à Valençay, il n'est plus du jeu, et pourtant, c'est un grand prince. N'est-ce pas le temps où les bruits de divorce ont, grâce à Fouché, pris l'aspect d'un mouvement d'opinion, et Madame, spontanément ou sur quelque avis, ne veut-elle pas avoir sa petite-fille toute prête, pour offrir à Napoléon, le moment venu, le seul parti qui convienne à la Famille ?

Rien ne presse ; Lucien ne se décide point à envoyer Lolotte sans avoir touché des arrhes, et, se trouvant bien à Florence où on lui a montré beaucoup d'égards et où il trouve des distractions à son goût, il s'y établit en Mécène. C'est le meilleur rôle qu'il y puisse jouer, car ceux qu'il remplissait à Rome sont distribués. La société, où M^me^ d'Albany donne le ton, ne se plierait point aux usages que Madame Lucien avait imposés aux Romains : ne se levant pour personne, ne reconduisant personne et ne couvrant même point sa superbe d'excuses et de prétextes tels que jadis

Mme de Montesson. Qu'aurait à faire d'elle la veuve du Prétendant, qui se laisse à l'occasion donner de la Majesté et qui se tient pour reine à Florence à défaut de l'être de Londres. Aussi, c'est un dédain de souveraine que Mme d'Albany écrit : « La femme a de beaux restes : quoiqu'on la dise jeune encore, elle est forte, et, dans ce pays, cela n'a pas un grand mérite; on aime les femmes minces et sveltes... et puis une potée d'enfants. »

Le monde officiel, courtois et même empressé à l'arrivée, a procuré des palais de ville et offert des maisons de campagne, mais le conseiller d'Etat Dauchy, qui a la première autorité, n'est pas reçu à sa première visite, l'est seulement quelques instants à la seconde. Menou, gouverneur général, est moins bien traité encore. On se le tient pour dit, et seuls fréquentent chez Lucien quelques fonctionnaires subalternes qui font les commissions et s'efforcent en complaisances. Quant au peuple, soit esprit d'opposition, soit désir de plaire à l'homme qui demain peut lui être un maître, soit besoin instinctif de prodiguer son enthousiasme, il accueille avec des applaudissements « le général Boyer », lorsqu'il paraît pour la première fois au théâtre. Lucien n'y revient pas; car il ne veut pas donner de prétextes pour qu'on le prie d'aller ailleurs; mais il est libéral, il fait beaucoup de charités; il dote des filles pauvres rencontrées au hasard des promenades; il est sentimental et populaire; cela change de la morgue espagnole et rappelle la maison de Lorraine : aussi le peuple se plairait-il à l'avoir pour gouvernant.

Avec les artistes bien mieux : Lucien entre en marché pour acheter et restaurer la maison de Michel-Ange; il commande à Marin son buste, les médaillons de ses enfants, un tombeau pour le petit garçon qu'il a perdu, une statue de la *Mélancolie* pour le cénotaphe qu'il veut ériger à sa première femme; à Milhomme, un buste de Pie VII et une statue de Psyché qui ne fut pas jugée indigne du Louvre; il se fait peindre, en grand et en petit, au moins quatre fois par Fabre; il fait reproduire par Volpini, en gravures au trait, les tableaux et les statues de sa galerie; il veut les portraits de tous les siens en camées, par Sentarelli, chacun à vingt-cinq louis de façon et cinq louis pour la pierre; il pousse sa pointe aux tableaux anciens et, non content de ceux qu'il trouve en Toscane, il en demande à Lucques : un surtout, un tableau du Frate qui était aux Dominicains, au premier autel, au temps où Cochin fit son voyage d'Italie, et « où l'on voit le Père Éternel avec ces mots Alpha et Omega, en bas plusieurs apôtres ou saints, une sainte Lucie et une autre sainte religieuse ». Elisa, qui se pique de s'y connaître, l'a pris dans son palais, mais cela n'arrête point Lucien, qui le lui demande. « Quant au tableau de le Frate, lui répond-elle, je te dirai avec regret qu'il est impossible que je le cède jamais à personne. Le pays a une vénération pour ce tableau. C'est la chose la plus rare à Lucques. L'Empereur, à Venise, m'a dit qu'on lui en avait parlé et qu'il fallait l'envoyer à Paris et faire un change. Je m'y suis opposée par les mêmes motifs. J'ai même balancé à

le faire transporter au palais. Je ne le regarde pas comme ma propriété, mais comme celle de la ville. » Il faut bien que Lucien se rende à ces raisons, si misérables qu'il les trouve; mais, en compensation, Elisa devra lui donner une ou deux soirées pour entendre le deuxième et le troisième chant de *Charlemagne*. Elle s'y soumet de bonne grâce. « Je t'engage à persévérer, lui écrit-elle, se sera un monument digne de toi. Tu n'auras pas été oisif et on verra qu'au lieu de t'occuper de politique, tu ne penses qu'à la poésie. » Mais ces soirées qu'elle a promises ne se passent pas sans trouble. C'est au moment où Caroline traverse l'Italie, se rendant dans ses Etats de Naples, qu'Elisa, venant à Florence pour la rencontrer, doit les donner à Lucien. Or « Lucien ne veut pas voir Caroline ». Elisa craint de se compromettre; elle redoute les rapports de sa sœur : « Quel bonheur pour elle si elle pouvait m'accuser ! » Elle ira donc, à dix heures du soir, se promener sur les remparts, derrière la maison de Lucien et, alors, « on verra d'entrer chez lui sans qu'on la voie. » « Tu sens bien, écrit-elle, que ce qui m'empêche de faire une démarche publique envers Alexandrine n'a d'autre motif que ma position qui ne me permet pas de donner tort à Sa Majesté ».

Ainsi sa femme est toujours au ban de la Famille; cela peut-il se supporter ? Lucien, qu'a exaspéré l'échec de ses prétentions sur Naples, se détermine (septembre) à écrire à sa mère pour la charger de présenter à l'Empereur une demande nouvelle de passeports pour les États-Unis. Mais l'Empereur va

partir pour Erfurt; Madame s'excuse de n'avoir pu lui parler avant son départ; elle ne croit pas d'ailleurs que la requête eût été accueillie. Elle conjure Lucien de ne pas y donner suite, s'il ne veut pas avoir sa mort à se reprocher ; elle lui conseille d'attendre des temps meilleurs et, jusque-là, de rester en Toscane. Lucien se rend d'autant plus facilement à ces raisons qu'il n'a nulle envie de réaliser ses menaces (30 septembre). « Puisque tu es disposé à suivre mon conseil, lui écrit sa mère, je crois que le meilleur parti à prendre, est celui de te retirer à Pise, comme toi-même l'indiques... D'aller dans d'autres terres, cela ne me paraît pas bon. Bien qu'elles soient limitrophes de la Toscane, elles sont toujours dans les États du Pape. »

* * *

Lucien n'en vient pas moins s'installer à Canino, qui est à vingt-cinq lieues de Rome et à six de Viterbe. La maison seigneuriale, formée des restes de l'ancien château, est petite, négligée, sans aucune distribution, mais on la met en état de servir d'abri provisoire à la famille et on loge la suite dans les maisons du bourg. Comme étendue au moins le domaine est beau, et Lucien tout de suite se prend de passion pour le transformer. Il veut en doubler le revenu et rêve une affaire grandiose ; il remet les forges en activité; il construit des granges et des communs ; il dispose en ferme Musignano, un ancien couvent des Templiers. Dès le matin, en carmagnole

de grosse laine, en souliers ferrés, il parcourt ses terres, tirant aux oiseaux, surveillant ses ouvriers, projetant des embellissements. Le soir, il fait ses comptes et, quand il pleut, il travaille à son poème. En fouillant la terre pour la cultiver, il trouve une autre récolte : le sol recouvre au moins trois civilisations disparues, et, dès les premières recherches, des statues, des thermes, des théâtres, des villes apparaissent. Plus tard, ce sera mieux, et, par centaines, sortiront des vases étrusques, des plus rares et des plus beaux, sur qui Lucien bâtira tout un rêve d'histoire.

Il est satisfait, — du moins le dit-il. « Nous sommes ici fort tranquilles, écrit-il à sa mère. Dans ce petit village, je m'occupe de mes terres. Ma femme, dans deux mois, augmentera ma famille d'un septième enfant et j'espère que tôt ou tard, mon frère me rendra justice » Le 3 novembre, en effet, Alexandrine accouche d'un fils qui reçoit les noms de Paul-Marie, en l'honneur du pape Paul III (Alexandre Farnèse) qu'on prétend être né, en 1468, dans ce même château de Canino. L'hiver passe ainsi. Il y a les envois des artistes, peintres, sculpteurs, graveurs, sur qui Lucien exerce tour à tour sa curiosité et ses critiques ; il y a les lectures, car pour rendre son poème plus épique encore, Lucien se nourrit du *Saint-Louis* du Père Lemoyne et, pour y donner la couleur locale, des « *Faits et gestes de Charlemagne* par Turpin, chronique ». Au printemps, qui vient tôt, il y a les joies champêtres, les goûters sur l'herbe

et les fêtes villageoises ; mais l'été approche et il faut songer à remonter vers le Nord.

Élisa qui, depuis le 3 mars 1809, a réalisé son rêve et qui est établie en grande-duchesse au Pitti et dans les palais toscans, en écrit à son frère avec sollicitude. « Le mauvais air ne te forcera-t-il pas à quitter la campagne ? Dans ce cas-là, ne veux-tu pas retourner en Toscane ? Puis-je te faire chercher une maison ? Donne-moi tes ordres, mon ami, je serais si heureuse de te savoir près de moi, et à portée de t'aller voir. » Toutefois, il ne saurait être question de Florence et, aux bains de Lucques, il est fâcheux que la maison de la princesse ne soit pas habitable ; mais, du palais, on fournira tous les meubles qui manqueront à la maison Bonvisi où Lucien sera à merveille. Il y verra le prince Félix qui viendra, s'il peut, passer une quinzaine et sa nièce, qui prendra les eaux. Durant ce temps, à Canino, on réparera le château tout à neuf ; on construira à force, on démolira des maisons qui bouchent la vue ; on rebâtira l'hospice ; on dotera le bourg d'une porte monumentale et d'un lavoir public. En cinq mois, il faut que tout soit terminé : aussi, double salaire aux ouvriers qu'on appelle de tous les coins de l'Italie et dont on paie le voyage. Et, pour la mise en état du domaine, c'est pareille activité : il y faut trente charrues, deux cents bœufs, des milliers de bête à laine. On y cultivera le coton et Lucien fait venir exprès des paysans de Calabre. Pour les fonderies et les forges, il faut des ingénieurs, des charpentiers, des artisans dans tous les genres qui arrivent de

Corse et de France ; il faut une flotille même, car c'est de l'île d'Elbe qu'on fera venir le minerai.

Cet immense établissement indiquerait chez tout autre des vues d'avenir arrêtées ; Lucien pourtant, paraît s'en occuper bien moins que de l'enlèvement du Pape et des vicissitudes de son voyage. Malgré le bruit tout proche du canon qui, à Essling et à Wagram, décide le sort de l'Europe, ce sont des nouvelles de Pie VII bien plus que de la Grande Armée qu'il attend d'Elisa. Sans demander permission, il quitte les bains de Lucques, s'en vient pour plusieurs mois à Tusculum et à Rome, regagne Canino seulement à la fin d'octobre. Si, par la suite, il doit tirer grand parti des travaux qu'il a faits, il y a mis beaucoup d'argent et, comme il est gêné, il songe à faire rentrer une créance sur les Santa-Cruz qui date de son ambassade d'Espagne. Cela est peu galant pour la marquise, mais il faut vivre : d'ailleurs, autant qu'il en profite, car, les Santa-Cruz tenant pour Ferdinand VII, ont leurs biens sous séquestre. Lucien en écrit donc à Joseph, mais Joseph n'y peut rien ; l'Empereur s'est réservé en France, en Italie et en Espagne, les biens des grands qui, après avoir prêté serment à Bayonne, ont faussé leur parole. C'est donc à l'Empereur qu'il faut parler et, le 15 novembre, Lucien en charge Madame. Mais il s'agit de bien autre chose.

*
* *

A ce moment précis, arrive à Canino, expédié par

Madame, Fesch et Pauline, sur la certitude désormais acquise du divorce, Campi, l'ancien secrétaire général du Liamone, qui a été avec Lucien au ministère de l'Intérieur, à l'ambassade de Madrid et qui est mêlé en confident intime à toutes les affaires de la Famille. Campi apporte la prière que Lucien expédie sans retard à Paris ses deux filles du premier lit, Lolotte et Lili. — C'est ainsi qu'on appelle uniquement dans la Famille et les entours, Charlotte et Christine-Egypta. — On tient surtout à Lolotte qui va sur ses quinze ans.

Dans sa lettre, le cardinal, avec son adresse accoutumée, a fait allusion à la pension que l'Empereur vient d'accorder à miss Patterson. Cela suffit pour que Lucien se cabre et prenne l'éveil. « Je vous prie de m'expliquer, répond-il le 6 décembre, quel arrangement on fait avec la première femme de Jérôme et qu'est-ce que cela a de commun avec la mienne, car cette phrase de votre lettre n'est pas rassurante. » De Lolotte pas un mot. Madame, Pauline et le cardinal attendent pourtant « avec la plus grande impatience ». Lucien n'a plus aucun motif de ne pas envoyer Lolotte ; l'Empereur va divorcer, Louis va se séparer ; c'est fini de Joséphine et des Beauharnais. La Famille a reconquis l'Empereur dont les sentiments sont déjà tout autres que jusques ici. Madame supplie Lucien d'en profiter (12 décembre), mais il a fait son plan et il n'entend donner ses filles que contre des avantages assurés et sérieux.

Le 18 décembre, deux de ses envoyés se présentent

à Paris chez Madame : Campi, revenu de Canino, et Boyer, le frère de la première Mme Lucien, resté près du Sénateur comme secrétaire intime, confident et factotum. Madame a le cardinal près d'elle, et le premier mot qu'elle dit est : « Pourquoi n'a-t-il pas envoyé Lolotte ? — Lolotte serait arrivée, répond Boyer, si M. Lucien n'avait craint de déplaire à l'Empereur. Vous aviez demandé Lolotte et Lili. — Ce n'est pas une raison pour ne pas envoyer Lolotte, dit Madame » ; elle prend les lettres que Lucien adresse à Jérôme et à Pauline, disant qu'elle se charge de les envoyer, et laisse la parole à Fesch : « Je pense, dit-il, qu'il faudrait s'occuper à la fois de Lolotte et de Lucien. L'événement qui vient d'arriver était désiré par Lucien, c'est le moment de parler d'un arrangement. » Boyer et Campi répondent qu'à leur départ de Canino, Lucien n'avait pas connaissance du divorce ; que si, à présent, on lui parle d'arrangement pour lui, il croira que l'on ne veut plus s'occuper de sa Lolotte ; Fesch insiste : Il ne s'agit pas de Lolotte : « Lucien a dit plusieurs fois : « Quand l'Empereur divorcera, je verrai ce que j'aurai à faire. » Cela signifie beaucoup. — Monseigneur, dit Boyer, entend-il que M. Lucien fasse divorce ? — Je ne vous parle pas de divorce, répond Fesch, mais d'un arrangement. — M. Lucien, remarque Campi, ne pourra pas croire que sa famille désire un arrangement si l'on s'exprime toujours en termes obscurs. — Il aurait tort, dit Fesch ; nous parlons assez clairement. — Que voulait donc dire votre Emi-

mence, demande Boyer, en écrivant à M. Lucien que la première femme et l'enfant du roi Jérôme venaient en Europe ? — Lucien n'a pas voulu me comprendre, répond Fesch ; j'ai voulu lui dire que l'Empereur voulait être bien avec tous ses frères. — Lucien ne pouvait donner ce sens à votre lettre, interrompt Madame. — Mais enfin, reprend Fesch, Lucien, sans faire divorce, pourrait vivre séparé de sa femme ; elle aurait des titres, des rentes; les enfants seraient bien traités, rien ne leur manquerait. — Vous voudriez donc que tous les enfants de Lucien fussent bâtards, s'écrie Madame, et, s'adressant à Boyer : Croyez-vous que Lucien consentirait à se séparer de sa femme ? Je n'entends pas qu'il fasse divorce ni qu'il abandonne ses enfants. — M. Lucien, déclare Boyer, m'a chargé de vous dire que, si jamais il renonçait à la vie privée, ce serait un sacrifice qu'il ferait pour prouver son attachement à la Famille, mais que les liens qu'il avait formés étaient indissolubles jusqu'à la mort. » Sur ce mot, la conférence est rompue ; Madame congédie les deux envoyés et leur dit qu'elle leur fera savoir quand ils devront revenir.

Près de dix jours se passent sans que Madame ose rapporter à l'Empereur ce que lui ont transmis les messagers de Lucien. Elle charge seulement Pauline de lui montrer la lettre au sujet de Lolotte. L'Empereur en paraît content. Le 26, après le dîner de famille, elle se décide à l'entretenir « du voyage et du gouvernement de Rome », mais elle parle surtout de ses

intérêts particuliers, de la manière dont elle est traitée, de l'unique million qu'elle reçoit, de l'entretien de Lolotte qui sera très coûteux — sur quoi elle insiste. L'Empereur ne lui répond pas, appelle Jérôme qu'il prend à part et le charge de régler ces affaires.

Le 27, Jérôme convoque les deux émissaires. « Je suis autorisé, leur dit-il, à terminer tout ce qui regarde Lucien. Tout ce que je ferai sera approuvé, mais je ne voudrais pas faire de démarches inutiles. Vous connaissez les sentiments de Lucien ; quelles sont les bases d'après lesquelles on pourrait s'occuper d'un arrangement? » Campi répond que Lucien n'a pas prévu qu'on leur en parlerait, qu'ils n'ont pas d'instructions, qu'ils sont venus seulement pour demander à Madame si Lucien ne déplairait pas à l'Empereur en envoyant Lolotte sans Lili. « L'affaire de Lolotte est finie, interrompt Jérôme. L'Empereur consent qu'elle vienne sans Lili, je suis fâché qu'elle ne soit pas ici. Maman aurait dû vous renvoyer le lendemain de votre arrivée pour retourner la chercher. » Il demande combien il leur faut de jours pour être de retour avec elle. — Vingt jours, lui répond-on. — « C'est bien, fait-il, mais revenons à Lucien. L'Empereur veut qu'on termine. Lucien ne peut pas vivre en particulier. S'il le croit, il est dans l'erreur. S'il nous aime, il doit désirer un arrangement. Qu'en pensez-vous. — M. Lucien, répond Boyer, m'a chargé de dire à Madame que, si jamais il faisait le sacrifice de sa vie privée, ce ne serait que pour prouver son

dévouement à la personne de l'Empereur et à toute sa famille. — A la bonne heure ! fait Jérôme. Mais il faut s'entendre : Lucien a des enfants de sa seconde femme : un de ces enfants est né hors le mariage. Il n'est pas légitime. Nous ne pouvons donc pas le reconnaître. Ce serait reconnaître tous les enfants naturels que nous avons eus. Lucien sait que cet enfant n'a aucun droit à la couronne de France. » Comme Boyer et Campi répondent que M. Lucien ne s'est jamais expliqué avec eux sur un point aussi important : « S'il était question d'une autre couronne, reprend Jérôme, la succession serait réglée comme Lucien voudrait, mais pour celle de France, il faut bien se convaincre que Lucien n'y a aucun droit. Je suis le meilleur ami de Lucien ; je me sacrifierais pour lui, mais je ne consentirai jamais à reconnaître un enfant qui n'est pas légitime. Quant aux autres enfants, il n'y aura aucune difficulté. Puisque vous ne connaissez point les sentiments de Lucien sur ce point, conclut-il, je ne puis donc pas m'occuper d'un arrangement. »

Dès lors, la conférence tourne court. Campi réplique vainement que l'arrangement aura lieu dès que l'Empereur le voudra, qu'il faudrait seulement que Lucien connût directement et positivement les intentions de l'Empereur; que, si Jérôme veut écrire, Boyer partira sur l'heure et reviendra avec la réponse. Jérôme tergiverse et cherche une échappatoire : « Pour écrire, dit-il, il faut que je prenne les ordres de l'Empereur. Je ne veux pas faire comme d'autres qui, au

lieu de travailler à l'union de la Famille, perdent leur temps en bouderies. Mais la correspondance est un moyen si lent! J'en voudrais un plus prompt. » On lui propose un rendez-vous, une entrevue. « Cela n'est pas si aisé, répond-il. Je vais partir pour Cassel ; je verrai. Je suis fâché que Lucien ne vous ait pas donné des instructions. » Puis, des recommandations de secret absolu : « Nous avons des ennemis qui craignent le rapprochement. » Encore des allusions mystérieuses, et, en les congédiant, l'assurance qu'il verra l'Empereur dans la journée. Il le voit peut-être, mais il ne fait rien dire.

* * *

Durant ce temps, que pense Lucien? La nouvelle du divorce impérial l'a surpris et il s'est plaint à Élisa qu'elle ne l'eût pas averti, alors que l'envoi de Campi eût dû lui faire tout pressentir. Les avis d'ailleurs ne lui ont pas manqué. Par Girardin, il en a reçu de Joseph. Il en reçoit de directs d'Élisa qui lui écrit : « Jusqu'ici, rien ne peut me faire soupçonner quelle sera la nouvelle épouse de l'Empereur; si mes vœux étaient exaucés, ce choix mettrait fin à une division bien pénible pour mon cœur. » Il en reçoit de plus précis encore de Madame et, ce qui semble décisif, de Fouché, son ancien ennemi, réconcilié avec lui grâce à des intermédiaires complaisants. Élisa, à qui Madame a écrit en détail sous le couvert d'un banquier, revient à la charge, s'adresse, comme il fallait, non au mari, mais à la femme, laquelle accorde le

voyage de ses belles-filles. Mais qu'on ne croie pas au moins qu'elle y ait contribué. « Vous connaissez Lucien, écrit-elle à Élisa. La conduite qu'il doit tenir n'est jamais influencée par personne. Ce qui regarde ses enfants l'intéresse trop vivement pour qu'il ne se conforme pas à tout ce qui peut leur être avantageux. Quant à moi, je trouve le bonheur et la considération dans l'obscurité où je compte toujours vivre ainsi que mes propres enfants ; je fais toutefois une différence entre eux et Charlotte et Christine. Lucien sait depuis longtemps que je suis toujours prête à sacrifier le bonheur que j'ai à leur servir de mère au désir de leur prospérité future. »

Il semble donc que sur ce point du moins l'on soit d'accord, mais, par les retards que Lucien a portés au départ de sa fille, et par l'empressement que l'Autriche a mis à s'offrir, le projet de mariage, où la Famille avait placé ses espérances, devient irréalisable. La question du voyage de Lolotte passe donc au second plan et la plus grave, celle de l'*arrangement*, revient au premier : soit que, dans la Famille, on se fasse des illusions sur la fermeté des résolutions de l'Empereur, soit qu'on s'imagine que Lucien, s'il se compromet, ne pourra plus se dédire, comme sur un mot d'ordre, on tente de tous côtés l'assaut. « J'ai parlé à l'Empereur, écrit Pauline à Lucien le 2 janvier 1810 ; maman s'est chargée de te rendre compte de ce qu'il a dit... Il paraît désirer savoir ce que tu veux, afin de terminer et de te voir réuni à nous : ce serait pour nous un grand bonheur ». Madame écrit

en effet, mais c'est sans rien préciser, sans entrer dans aucun détail au sujet d'Alexandrine et des enfants, en affirmant seulement que l'Empereur désire l'arrangement et fera tout pour le rendre possible. Lucien, convaincu qu'il a triomphé et que Napoléon reconnaît son mariage, répond par des démarches positives : il écrit à Madame pour attester le désir qu'il a de servir l'Empereur ; il écrit à l'Empereur même pour lui demander l'autorisation de venir à Paris sous prétexte d'y conduire sa fille ; enfin, pour régler les détails de sa venue, il adresse ses instructions à Campi qu'il accrédite comme ambassadeur.

Le 3 février, l'Empereur fait appeler Campi. « Lucien désire venir à Paris, lui dit-il. S'il est décidé à s'arranger, je le verrai avec plaisir. S'il entend me contrarier, qu'il ne vienne pas ». Il prend connaissance de la lettre que Campi a reçue de Lucien. « Entendez-vous bien cela ? dit-il, je ne vois pas en lui aucune disposition à s'arranger. » Campi allègue la lettre écrite à Madame. « Il m'en écrit aussi une remplie de phrases, dit l'Empereur. Il n'est plus temps de faire des phrases. Je ne veux pas reconnaître une femme qui s'est introduite dans ma famille malgré moi. Lucien m'a toujours trompé. Il avait promis à Joseph, et vous le savez, de ne jamais prendre pour femme M^me^ Jouberthou... J'ai des reproches à me faire, celui d'avoir reconnu son premier mariage et de n'avoir pas fait arrêter M^me^ Jouberthou. Mais Christine avait de bonnes qualités,

les temps étaient différents ; aujourd'hui, empereur des Français, dictant la loi à des rois, céderai-je à cette femme? Je n'ai jamais reçu d'elle un acte de soumission — Elle n'a pas osé écrire à Votre Majesté, interrompt Campi. — Je connais sa conduite, continue-t-il. Ma politique ne peut pas changer. Si elle aime Lucien, si elle aime ses enfants, elle engagera elle-même Lucien à faire divorce. — Le roi Jérôme et Madame mère m'avaient dit que Votre Majesté n'exigeait plus le divorce, dit Campi. — Je veux bien, répond l'Empereur, mais qu'arriverait-il : Je n'ai pas reconnu, je ne dois pas reconnaître ce mariage. Je ne pourrai donc rien faire pour les enfants. S'il y a divorce, les enfants sont reconnus. Il n'y en a qu'un qui soit le fruit d'un adultère. — Le premier mari était mort quatorze mois avant la naissance de l'enfant, fait observer Campi. — C'est une chose à vérifier, dit l'Empereur. Il est né avant le mariage ; cela est contraire à nos mœurs. Au reste, ajoute-t-il, je ne veux plus que Lucien ait aucun prétexte. Je me chargerai aussi de celui-là. Je ferai pour tous les enfants de Lucien des sénatus-consulte particuliers. M'entendez-vous? Ne suis-je pas le maître d'appeler à mon héritage qui bon me semble? Je n'étais qu'un simple particulier, je me suis fait un empire, je veux le conserver. Mes démarches sont le résultat de mes calculs. Les oppositions de ma famille ne me feront pas changer mon système. Voyez, je vous parle de sang-froid et à cœur ouvert. Si Lucien ne s'arrange pas dans cette circonstance, il n'en trouvera plus. —

Votre Majesté, dit Campi, devrait permettre à M. Lucien de venir à Paris pour lui faire connaître directement sa volonté. — Non ! répond l'Empereur. Je me rappelle l'entrevue de Mantoue. Il osa me dire alors qu'il n'aimait pas les Français ; ce propos m'indigna. Il pouvait le tenir avec Joseph, entre eux, mais non à l'empereur des Français. Celui qui n'aime pas les Français est mon ennemi : il peut aller rejoindre les Anglais. — Votre Majesté n'a pas de meilleur ami que Lucien, dit Campi. — Il est mon ami ! Qu'il m'aide donc à gouverner le vaisseau ! s'écrie l'Empereur. Il est mon ami ! Qu'a-t-il fait jusqu'à ce jour? L'ai-je vu à Eylau, à Austerlitz? J'étais sur le champ de bataille ; sa famille était exposée à tous les périls et Lucien allait coucher avec sa femme ! N'était-ce pas à lui à gouverner en mon absence ? M'obliger à confier les rênes du gouvernement à Cambacérès, à donner des royaumes à des étrangers ! — Si Votre Majesté ne veut pas que M. Lucien vienne à Paris, insinue Campi, elle pourrait lui écrire et je porterai ses ordres. Je crains que M. Lucien n'attribue à mon zèle pour lui les paroles que je viens d'entendre. — Je ne puis pas écrire, déclare l'Empereur. Lucien vous croira, vous êtes ami de Lucien : vous n'avez aucun intérêt à lui cacher la vérité. Dites-lui que, lorsqu'il s'agit des intérêts du monde, on doit renoncer aux affections de famille. Ce sont des sacrifices nécessaires. Voyez l'Impératrice : depuis longtemps, je vivais avec elle ; j'étais habitué ; je l'aimais ; à mon âge déjà, je ne devais plus penser à une autre femme.

Ma position m'a prescrit de me séparer d'elle ; je l'ai fait. Lucien est la cause de ce divorce. Son entêtement m'a fait penser à l'avenir : j'ai conçu l'espoir de laisser des héritiers qui ne troublent pas mon héritage. Je n'ai consulté que le bonheur de mon peuple. L'Impératrice a été la victime de ma politique. Comme telle j'en aurai soin. Je n'abandonne jamais les victimes de ma politique. Voyez la première femme de Jérôme : Elle a été trompée, elle me l'a écrit ; je lui donne vingt mille écus et je lui ferai oublier son malheur. Si Lucien divorce, je ne vois plus dans sa femme qu'une victime de mon système et je ne pense plus qu'à lui faire du bien. Je ne vous dis pas tout ce que je ferai. Préfère-t-elle s'en aller en Amérique? Je lui donnerai les moyens de s'y rendre et d'y vivre honorablement. Veut-elle rester à Rome ? J'y consens. Je lui accorderai tout ce qui pourra rendre son existence heureuse. Lucien dit qu'elle est bonne mère : je le saurai bientôt.

« Que Lucien réfléchisse bien : A-t-il l'intention de quitter sa femme ? Qu'il vienne avec tous ses enfants ; j'oublie ses torts, et je le place à son rang. Préfère-t-il sa femme au bonheur de ses enfants, à la paix de la Famille, aux grands projets que j'ai conçus? Il n'est plus mon frère, je ne veux plus entendre parler de lui ; qu'il s'en aille en Amérique. Je lui ferai préparer un vaisseau à Naples ; il ne sera plus question de lui. Autrement, qu'il s'attende à être arrêté avec sa femme et ses enfants et à mourir dans une prison. Quand j'aurai pris une mesure de rigueur,

il n'y aura plus de remède. On dira que c'est un acte de despotisme, de tyrannie ; on dira ce qu'on voudra. L'Europe applaudira ; je n'aurai pas de reproche à me faire. J'ai sur ma famille droit de vie et de mort. J'exercerai ce droit quand ma politique l'exigera. Lucien, Louis, Fesch, maman ne me changeront pas. Je n'ai pour amis que ceux qui ne s'opposent point à mon système. Qui sont ceux qui se disent les amis de Lucien ? Tous mes ennemis, les partisans des Bourbons ! Le faubourg Saint-Germain fait son éloge, quelle honte ! Lucien se dit mon frère et il est loué par mes plus grands ennemis ! »

Campi laisse passer l'orage et, seulement alors, dit que les ennemis de l'Empereur sont ceux de M. Lucien et de toute sa famille. « Je sais bien que ce n'est pas sa faute, reprend l'Empereur, mais il n'est pas moins vrai que, par sa conduite, il a donné lieu à tout ce que disent mes ennemis. S'il avait envie de s'arranger, il se conduirait autrement. Que pensait-il en me marquant le désir de venir à Paris ? — Il voulait, répond Campi, offrir ses services à Votre Majesté et mettre sous votre protection sa femme et ses enfants. — Non ! dit l'Empereur ; s'il n'a pas l'intention de quitter sa femme, il est inutile qu'il vienne à Paris. A quoi cela servirait-il ? Il s'irriterait ; il ferait des phrases ; il parlerait d'affections de famille et tiendrait quelque propos comme à Mantoue. Je serais obligé de le faire arrêter. Je ne veux pas ce scandale. Si Lucien persiste dans son aveuglement, je m'en consolerai. Dans une famille, il y a toujours une

mauvaise tête. Nous sommes huit ; il y en aura un de moins. Quand je serai obligé de le sacrifier, je le ferai sans la moindre difficulté. On dit que, depuis qu'il est retiré, il s'est livré à l'étude ; il doit donc connaître l'histoire de ceux qui, comme moi, ont fondé des empires. Lucien veut vivre en philosophe et il n'a pas d'argent. Il n'aura pas un sol de moi tant qu'il ne sera pas mon frère ; je ne dois pas me trahir moi-même. »

« Je vous ai dit de grandes vérités, » dit l'Empereur comme conclusion, car, dès lors, il ne fait que répéter les anciens arguments et, selon son habitude, revenir en d'autres termes sur les idées qu'il a exposées ; il parle de la négociation qu'il a jadis confiée à Talleyrand, de celle toute récente dont il a chargé Jérôme. Toutefois, Campi lui disant. « D'après ce que j'entends, M. Lucien ne pourrait pas rester à Canino ? » il répond : « Qu'il y reste s'il veut, mais qu'il s'attende à y être arrêté, d'un moment à l'autre. Je ne dis pas que ce sera dans un mois, dans un an, ce sera quand je le jugerai nécessaire. » Quant à Lolotte, Campi devra la ramener. Lucien a mal fait de ne pas l'envoyer l'année dernière ou quand l'Empereur est rentré d'Allemagne. Qu'il l'envoie ! Il a choisi un mauvais moment, mais n'importe. D'après la lettre de Lucien, Lolotte doit être en route ; il ne convient pas qu'elle retourne sur ses pas, ni qu'elle s'arrête. « Partez avec M^me^ Gasson, dit-il à Campi ; allez chercher Lolotte et revenez avec elle. Remettez-la à Madame ; elle me la présentera. — Puis-je assurer M. Lucien, demande Campi, que Votre Majesté prendra soin de Lolotte ? — Si Lucien

prend son rang, répond l'Empereur, Lolotte sera ce qu'elle doit être. S'il ne s'arrange pas, elle sera bien traitée. Je ne vous dis pas que, dans ce dernier cas, je ferai pour elle ce que je ferais dans le premier. » Campi explique que, s'il fait cette question, c'est que Madame lui a dit l'avant-veille : « Dans l'état où je me trouve avec l'Empereur, que ferais-je donc de Lolotte si elle arrive ? — Maman vous a dit cela ? dit l'Empereur contrarié ; maman fera son devoir. Elle prendra soin de sa petite-fille. Toujours son avarice ! Allez, dites à Lucien ce que vous avez entendu. Tâchez de le joindre avant qu'il arrive à Turin. A votre retour, je saurai si je dois le traiter en frère ou en ennemi. »

* * *

Campi part donc de Paris avec cette M^me^ Gasson, une fille d'André Boyer, nièce par suite de la première femme de Lucien, sans doute sa filleule, car elle se nomme Christine, qui, en 1808, étant dans la maison de Lucien a été mariée par lui à Florence, à M. Georges Gasson, chargé alors d'organiser les Droits réunis en Toscane. Ce M. Gasson, fréquentant chez Lucien, marié par lui, devenu son neveu par alliance, a été, l'année suivante, son commissionnaire obligeant pour tous les envois d'objets d'art, et M^me^ Gasson, une des nombreuses petites parentes qui servaient de comparses à Canino, comme jadis à Tusculum et au Palais Nuñez, est restée d'intime confidence.

Les deux voyageurs, selon les ordres de l'Empereur

nt diligence, mais ils ne rencontrent Lucien ni à
ırin, ni sur la route. Quoiqu'il ait écrit, il n'a pas
›ugé de Canino. Ils l'y rejoignent à la mi-février
, avec une exactitude minutieuse — car il a soin de
ut écrire après chaque conférence — Campi lui rap-
›rte les entretiens qu'il a eus avec Madame et avec
Empereur. « Je suis bien malheureux, dit Lucien.
aman m'a donc trompé en m'écrivant que l'Empe-
:ur n'exigeait plus le divorce. L'ordre que vous me
›rtez détruit toutes mes espérances. Cet ordre me
ıppelle l'entrevue de Mantoue. L'Empereur me dit
lors qu'il y aurait un moment où je ne pourrais plus
ivre en Europe. Je sens moi-même que ce moment
st arrivé. Je suis affligé de ne pouvoir faire le sacri-
ice que me demande l'Empereur. Je ne puis, sans
ıe déshonorer, faire divorce avec une femme qui
ı'a donné quatre enfants. Je partirai pour l'Amé-
ique. La grâce que je demande est que ce départ se
ısse sans éclat et sans l'apparence d'un congé. L'Em-
ereur dit qu'il fera préparer un vaisseau à Naples ;
: désire que ce vaisseau vienne à Civita-Vecchia. Là,
: m'embarquerai sans bruit dès que vous m'appor-
:rez des passeports. Je ne voudrais pas être obligé
e traverser les Etats de Murat au moment où je dois
uitter l'Europe. Mais quels sont mes moyens d'exis-
:nce ? Je n'en ai aucun hors d'Europe. D'après l'in-
itation de Madame, j'ai placé en terres tout ce qui
ıe restait. Si l'Empereur veut se charger de mes
iens et me faire une pension, je me croirai heureux.
ensionné par l'Empereur, on ne dirait pas que ce

voyage est forcé ; l'on ne se permettrait pas des propos contre l'Empereur et, en Amérique même, je serais sous sa protection. » Il parle alors de ses ennemis qui, dit-il, sont les ennemis de l'Empereur, de l'espoir qu'il conserve d'envoyer un jour ses enfants pour le servir. « Pour les filles du premier mariage, ajoute-t-il, il n'est pas juste qu'elles partagent mon exil. Lolotte ira avec vous et, lorsque vous m'apporterez les passeports, je vous remettrai Lili. Je compte sur les bontés de l'Empereur pour ces enfants : j'espère qu'elles se rendront dignes de sa protection. » Il semble qu'il ait tout dit, mais le départ et l'entier renoncement lui coûtent au point que, sous une forme déguisée, il ouvre une proposition nouvelle : « On me reproche, dit-il, de n'avoir pas offert mes services à l'Empereur. On n'a pas réfléchi qu'ayant eu le malheur de lui déplaire, mes offres auraient été rejetées. D'ailleurs, qu'aurais-je fait sur un champ de bataille, je n'ai aucun talent militaire. Dans l'administration j'aurais peut-être servi mon frère utilement. Pourquoi ne m'est-il pas permis de lui prouver mon dévouement dans une place non héréditaire, dans laquelle ma femme et mes enfants ne seraient pour rien ? S'il ne s'agit que d'amour-propre, il n'y a pas de sacrifice que je ne sois prêt à faire pour lui. »

Puis, comme s'il ne pouvait croire au strict dilemne où l'enferme l'Empereur, il se fait répéter les paroles dont Campi est porteur. « Je partirai, conclut-il, puisque l'Empereur le veut. Ne parlez à maman de mon départ que lorsqu'il sera effectué. Je ne veux pas que,

par ses prières, elle suspende plus longtemps les ordres de l'Empereur. Dans l'impossibilité où je me trouve d'entrer dans le système de l'Empereur à la condition requise, mon départ pour l'Amérique est le moindre mal qui puisse m'arriver. Si l'Empereur refuse de m'accorder la pension que je demande, plutôt comme une faveur que comme prix des biens que je mettrai à sa disposition, je serai malheureux, mais j'obéirai. Dans ce cas, vous vous chargerez de mes biens et vous m'enverrez tous les ans ce que vous pourrez. »

Du côté de Lucien, Campi a donc échoué, car la dernière proposition, celle de la place non héréditaire, ne peut agréer à Napoléon, mais, du côté d'Alexandrine, quelle réponse va-t-il recevoir ? Car, il en a fait mystère à Lucien, mais il a été chargé par l'Empereur d'éprouver « si cette femme aime vraiment son mari et ses enfants » Il lui offrira donc, en échange de son divorce, ce qu'elle voudra, presque une couronne, le duché de Parme en quasi souveraineté, et il profite pour le faire d'un moment où Lucien s'est absenté.

Alexandrine pourrait répondre verbalement à cette proposition verbale ; mais elle se croit des lettres, elle a la manie des écritures et des prétentions au bel esprit. — On jugera ce qu'elles valent si jamais ses mémoires sont publiés. — Il faut donc qu'elle écrive à l'Empereur.

Elle s'excuse d'abord d'avoir reçu les communications de Campi. « Lucien aurait le droit de l'accu-

ser de trahison envers lui s'il avait la moindre connaissance du motif secret de sa mission apparente, car, pour la première fois de sa vie, elle lui a fait un secret d'une chose dont elle redoute les conséquences » ; c'est donc « avec une agitation presque fiévreuse, dans la crainte d'un retour inopiné qu'elle trace ces lignes.

« Ah ! Sire, quelle peut être, ou plutôt ne pas être ma réponse à Votre Majesté ? M'est-il permis d'espérer lui dire la vérité sans lui déplaire, sans l'offenser peut-être ? Ah ! Sire, je le répète, daignez me lire avec indulgence.

« Commençant par remercier très humblement Votre Majesté des regrets qu'elle a l'extrême bonté de me témoigner de ne pas me traiter à l'égal de ses autres belles-sœurs par des raisons à elles connues de haute politique, je ne puis que me résigner, tout en me rendant la justice que je n'ai pas donné lieu à la moindre exception flétrissante et que la seule calomnie a pu me noircir aux yeux de Votre Majesté Encore est-il vrai et généralement connu qu'on n'a tâché de porter atteinte à ma réputation que depuis que j'ai eu le bonheur ou le malheur de paraître aux yeux de votre frère digne de son estime assez pour qu'il me choisît pour sa femme et qu'on a pu dès lors me supposer l'objet de la haine de Votre Majesté. Si l'on ne m'a point abusée, Sire, un tel rapprochement en faveur de ma conduite et de mon caractère a été fait par Votre Majesté elle-même. Daignez encore, Sire, avec la même justice, avec la même

bonté, agréer, en même temps que l'expression de ma reconnaissance, celle de mes sincères regrets de ne pouvoir me conformer à ce que Votre Majesté appelle des nécessités politiques.

« Qu'il me soit permis d'ajouter, Sire, tout en sentant la valeur de ce que vous voudriez faire pour moi, que, si j'avais un jour la force de penser, ainsi que Votre Majesté s'en exprime, que les devoirs et les vertus de la vie privée, même dans le cœur d'une femme, doivent céder le pas aux devoirs et aux vertus de la vie publique de son pays, je ne voudrais pas me laisser payer la pratique de tels devoirs et de telles vertus. Un entier désintéressement à cet égard serait seul digne de moi et si, mettant à part toutes les considérations de cette politique, à laquelle, je l'avoue, mon esprit n'atteint pas, je pouvais me décider à faire l'immense sacrifice du bonheur et de l'honneur d'être la compagne chérie d'un homme tel que votre frère Lucien, Dieu seul pourrait m'en dédommager dans le ciel. Ici-bas, un tel dédommagement n'est pas même au pouvoir du puissant Empereur auquel j'ai l'honneur de m'adresser en ce moment. Non ! Sire ! le duché de Parme, toute autre souveraineté, tout avantage terrestre quelconque qui ne ferait que mettre en évidence l'excès de la noire ingratitude dont je paierais l'amour, l'estime et la confiance du plus généreux des hommes ne pourraient être pour moi d'aucune compensation, car je n'étoufferais pas la voix de ma conscience et Lucien lui-même souffrirait moins de notre séparation que de

l'idée du supplice des remords auxquels il me croirait justement en proie.

« Sire, je me jette à vos pieds ; il est aussi impossible que je me sépare secrètement de Lucien que lui-même me quitte publiquement. Nous sommes l'un à l'autre à la vie, à la mort. Il ne me reste plus qu'à implorer pour la première fois la seule faveur que Lucien ait jamais sollicitée de Votre Majesté. Sire, permettez-nous de vivre paisiblement dans quelque coin de votre empire. Nos enfants que nous élevons dans l'amour et l'admiration de Votre Majesté, satisferont peut-être un jour cette dette politique que notre honneur et plus encore le leur ne nous permet pas d'acquitter dans les limites que Votre Majesté croit devoir nous prescrire aujourd'hui. Sire, permettez-moi cette ambition pour nos enfants. Faites-moi la grâce d'espérer que vous voudrez bien oublier un jour que leur mère dans sa jeunesse, a été assez infortunée pour ne pas être agréable à Votre Majesté. »

Ainsi, c'est la déclaration de guerre, ou plutôt, tant elle croit au prestige de son style, tour à tour ironique, agressif et suppliant, c'est le va-tout : Alexandrine est si bien accoutumée à exercer sa domination sur Lucien que, si Napoléon s'inclinait à son tour devant son caractère, son génie littéraire et sa beauté, elle n'en serait pas surprise. N'a-t-elle pas écrit que, si l'Empereur la persécute, c'est qu'elle ne lui a point cédé et, à la façon dont elle dresse son piédestal, ne sent-on pas quelle habitude elle a prise des

louanges, dans quelle opinion elle vit d'elle-même et de quelle adoration elle est entourée. Dans les notes qu'il a écrites pour ses mémoires, Lucien à qui Alexandrine a montré sa lettre après le départ de Campi, la déclare de tous points « admirable[1]. »

* * *

A la fin de février la petite caravane s'est mise en route : Lolotte, bien gardée par Campi et Mme Gasson, arrive le 8 mars à Paris. « Aussitôt que sa toilette le permettra, écrit le même jour Madame à Lucien, je la mènerai chez l'Empereur et je suis persuadée d'avance qu'elle sera bien reçue. Je t'en informerai le lendemain. Fasse le ciel que j'aie à t'annoncer en même temps la seule chose qui manque à mon bonheur, votre réconciliation. »

Dès le 9, Campi est reçu par l'Empereur : Il lui remet la lettre de Madame Lucien. « Cette femme m'écrit, dit l'Empereur; il en est temps. Je ne lui en veux pas; je n'ai contre elle que ma politique. Et Lucien ? » Campi remet une lettre où Lucien repousse la proposition du divorce. « Eh bien ! dit l'Empereur, nos affaires sont terminées. Pourquoi donc maman et Fesch sont-ils venus me dire hier que Lucien aurait le divorce ? — Sire, répond Campi, je n'entends rien

[1] « Mon injuste colère contre ma femme. — Elle a bien fait d'attendre pour m'instruire le départ de Campi. — Lettre admirable de qui et à qui ? »

à ce langage; Madame-mère et le cardinal m'ont dit à mon arrivée que Votre Majesté n'exigeait plus le divorce. Je savais le contraire. C'est ainsi que depuis un an, M. Lucien est trompé par ses parents eux-mêmes. — Mes parents ont donc trompé Lucien et moi, conclut l'Empereur. Dès que l'on m'a parlé de l'arrivée de Lolotte, je me suis douté que Lucien n'avait pas envie de s'arranger. Il serait venu. Ce cardinal embrouille tout. Il m'a parlé de séparation ; qu'entendait-il ? Est-ce une séparation semblable à celle que je viens de faire ? Je n'en vois pas d'autre : c'est le divorce. Le ciel peut tomber, je ne changerai pas. J'ai tenu ce langage dans tous les temps. La femme de Lucien ne peut pas être ma belle-sœur. Je vous l'ai dit avant votre départ, je vous le répète. »

Puis, plus de deux heures durant, d'un ton familier et amical, il interroge Campi sur ce qu'il a dit à Lucien ; il se fait rendre compte de tout, et, à des moments, tranquillement, comme s'il s'agissait d'un sujet qui ne lui tînt plus au cœur, sur lequel l'inflexible destinée eût prononcé, il expose philosophiquement la situation : « Lucien, dit-il, raisonne comme dans les temps de la Révolution. Il ne sait pas qu'étant le chef de la Famille impériale, j'ai seul le droit d'élever qui bon me semble ; que je n'ai de parents que ceux que je reconnais ; qu'il ne peut lui-même faire partie de ma famille que lorsque je lui aurai assigné son rang par un sénatus-consulte ; que si l'on reconnaissait, dans cette famille, un autre chef, un autre père que moi, ce serait à Joseph à régner et non à

moi et que tous les parents qui sont en Corse seraient princes de droit. Si je devais reconnaître tous les Bocognanesi et les Taveracci qui se disent mes parents, il faudrait que la France portât le deuil tous les jours. Où est donc l'esprit de Lucien? Qu'est-ce que je lui demande? Ce n'est pas la nullité du mariage, c'est le divorce. Par le fait même du divorce, ses enfants sont reconnus. Il croit se déshonorer à faire divorce; se déshonorer à faire le bonheur de ses enfants! à rentrer dans le sein de sa famille! Je crois au contraire qu'il se déshonore à persister dans son entêtement. Son amour-propre l'aveugle au point d'oublier ce qu'il a promis. Il a promis à Mantoue de faire divorce; il voulait un exemple, je le lui ai donné. Pourquoi ne tient-il pas sa promesse? Craint-il qu'après le divorce, je n'exige un mariage, comme dit maman? Quel est mon intérêt pour qu'il se remarie? J'espère avoir des enfants. Fesch dit que Lucien pourrait faire divorce devant l'officier de l'état-civil et non devant l'Eglise. Il m'importe peu que l'Eglise approuve ou non ce divorce. Si Lucien est décidé à faire divorce devant l'officier civil, qu'il vienne, tout s'arrangera.

« Lucien ne voit pas qu'il est dans une fausse position; il ne voit pas même que, si sa femme venait à mourir sans avoir fait divorce, tous ses enfants seraient bâtards. Il préfère l'Amérique : qu'il y aille! Au lieu de le protéger, je le maudirai. Il ne pourra pas même voir mon ministre aux États-Unis. Je le ferai condamner. Il a dit à Mantoue qu'il n'aimait pas les

Français. Il n'en faut pas davantage au Sénat pour le condamner à la déportation. D'ailleurs, Lucien se fera prendre par les Anglais. »

Il se calme : « Reconnaissez-vous Lucien ? » demande-t-il à Campi, et comme Campi répond qu'il ne le connaît plus, qu'il lui avait supposé assez d'ambition pour faire le sacrifice que l'Empereur lui demandait, mais qu'à présent il a constaté qu'il aimerait mieux qu'on lui parlât de mort que de divorce. « L'ambition est une passion généreuse, dit l'Empereur. Lucien n'est pas susceptible d'une telle passion. Donnez-lui cinq ou six cent mille francs de rente et il sera l'homme le plus heureux du monde. Que voulez-vous faire d'un tel homme? Il ne me coûterait rien de lui donner un million. Il n'aura pas le sol ».

Puis, il questionne sur la femme; il veut savoir ce qu'elle est et ce qu'elle vaut. « Cette femme est malheureuse, dit-il; Lucien n'a ni amour ni religion. Il n'a que de la fierté. Qu'il continue ! Qu'il attende les secours de Joseph, de Louis et de Jérôme ! » Et comme Campi nie qu'il reçoive rien de ses frères. « Il a reçu, dit l'Empereur. On a cessé de lui donner parce qu'on s'est aperçu que cela me déplaisait. Mes parents ont toujours entretenu l'entêtement de Lucien et, pendant que j'étais à Boulogne, ils allaient rendre visite à sa femme. S'ils avaient fait comme moi, Lucien ne serait pas dans l'état où il est. »

Campi aborde à la fin la question des passeports : L'Empereur en accordera-t-il pour l'Amérique? « Dans

le temps, répond Napoléon, il en a demandé aux Anglais. Qu'il leur fasse la même demande. Je connais sa correspondance avec mes ennemis. D'ailleurs, vous savez que je ne signe pas les passeports. Qu'il s'adresse au ministre ; on suivra la marche ordinaire. — Mais, observe Campi, s'il s'adresse au ministre, son départ fera du bruit et c'est ce qu'il voulait éviter. — Qu'il s'arrange ! répond l'Empereur, je ne me mêle pas de son départ. Pour ne plus avoir à m'occuper de lui, je le retirerai probablement bientôt de la liste des sénateurs. — Puis-je assurer à M. Lucien, demande Campi, que lorsque le moment de la disgrâce sera arrivé, il sera averti ? — Je ne promets pas cela », répond l'Empereur, et, tournant court, il passe aux occupations de Lucien, ce qu'il fait à Canino, ses travaux agricoles, son poème, puis Canino même, — « le plus vilain pays de l'Italie », lui dit Campi — l'esprit public dans les États romains, et comme Campi raconte que le bruit courait à son départ qu'un grand personnage les gouvernerait et qu'on désignait Lucien. « Et Lucien est indifférent à tout cela ? » fait-il. Campi profite de cette ouverture pour glisser la proposition nouvelle : « Je lui ai entendu dire plusieurs fois : Pourquoi ne m'est-il pas permis de servir mon frère dans une place non héréditaire ? S'il ne s'agissait que d'amour-propre, je ferais tous les sacrifices pour prouver mon attachement à mon frère et à mon souverain. » Mais Napoléon rejette bien loin toute idée de ce genre. « Comment ! il voudrait rester au-dessous de ses beaux-frères ! Il ne sait ce qu'il dit ! » Il ne

s'y arrête pas et, enfin, vient à Lolotte : Comment est-elle ? A-t-elle de l'instruction ? A-t-elle un bon caractère ? Sait-elle quelque chose des querelles de famille ? « Je la verrai ce soir, conclut-il ; maman doit me la présenter. Je n'ai pas encore déterminé ce que je ferai pour elle. — Elle est nièce de Votre Majesté, fait Campi ; le premier mariage a été reconnu. — Oui, répond-il, mais, lorsque j'ai reconnu ce mariage, je n'étais pas empereur. Lolotte ne sera princesse que lorsque je l'aurai déclarée telle. Si Lucien ne s'arrange pas, je ne pourrai pas donner un roi à Lolotte. Le père s'est imaginé probablement qu'à l'arrivée de sa fille, j'aurais changé de langage, il s'est trompé. La branche de Lucien sera séparée à jamais. Ce ne sera pas sans exemple dans l'histoire. » Campi demande encore si, au moment où Lucien quittera Canino, Lili devra venir à Paris. — « Lucien fera comme il voudra » ; si lui-même doit retourner à Canino pour parler à Lucien : — « Il n'est pas nécessaire ; écrivez-lui ». Et il le congédie.

En sortant des Tuileries, Campi s'empresse de se rendre à l'hôtel de Brienne : Là, un coup de théâtre. Madame, jusque-là si ardente à la défense de Lucien, est toute retournée, et Fesch, et Pauline, et la Famille entière. Campi croit être en droit de se plaindre que Madame ait dit à l'Empereur que Lucien consentait au divorce alors qu'il a été envoyé pour dire tout le contraire. « Nous avions parlé, Fesch et moi, de sé-

paration, répond Madame, mais nous nous sommes aperçus qu'il a toujours pris la séparation pour le divorce, puisqu'il a répondu qu'il entendait une séparation comme celle qu'il avait faite avec l'Impératrice. Au reste, ajoute-t-elle, j'ai été contente de tout ce qu'il a dit. Le cardinal l'a prié de n'exiger que le divorce civil sans que l'Eglise s'en mêlât et l'Empereur y a consenti. Ainsi, Lucien n'a plus de raison pour refuser ce que demande l'Empereur. — Mais, dit Campi, la prière du cardinal me paraît peu importante ; l'Eglise ne fait ni mariage ni divorce. — Vous vous trompez, répond Madame ; c'est beaucoup. D'ailleurs, l'Empereur reconnaît les enfants. Cette seule considération suffit pour que Lucien vienne décidé à faire ce que l'Empereur demande. Qu'il vienne avant le Mariage ; toute la Famille va être réunie ; le moment ne peut pas être plus favorable. ... L'Empereur, continue-t-elle, est de bonne foi. Il n'exigera jamais que Lucien se remarie ; il m'a dit que, si Lucien a un royaume, il sera maître d'appeler auprès de lui qui bon lui semblera. Je suis sûre que si Lucien fait divorce, il aura tout ce qu'il voudra, et, s'il ne le fait pas, il est perdu pour toujours. Qu'il vienne incognito, qu'il se rende chez moi, nous irons aux Tuileries et, s'il n'est pas content de ce que l'Empereur veut faire pour lui, il s'en retournera ; mais il faut qu'il vienne avec la résolution de dire à l'Empereur : « Sire, puisque vous reconnaissez mes enfants, faites de moi ce que voulez. » Si Lucien ne profite pas de cette circonstance, je croirai moi-même

qu'il est devenu l'ennemi de la Famille ou qu'il a perdu la tête. »

Campi, de l'appartement de Madame, monte chez Louis, en qui il croit trouver un allié. « J'écris une longue lettre à Lucien, lui dit Louis ; je lui dis tout ce que je pense sur le divorce demandé par l'Empereur. — Votre Majesté fait bien, répond Campi ; M. Lucien a eu bien de la peine à croire que vous lui conseilliez le divorce. Toutes vos lettres contenaient un avis contraire. — Ceci est vrai, dit Louis ; mais il n'avait pas été question de reconnaître les enfants ; on voulait la nullité du mariage ; c'était déclarer les enfants bâtards. Aujourd'hui, l'Empereur demande le divorce ; par ce divorce, le mariage est reconnu ; les enfants sont légitimes ; je ne vois plus de raison pour résister à l'Empereur. La politique, continue-t-il, a commandé à l'Empereur de faire divorce parce qu'il n'avait pas d'enfants ; la politique et la raison commandent à Lucien de faire divorce pour faire reconnaître ses enfants. Ce divorce est en même temps un acte de soumission qu'il fait à son souverain ; il n'y a pas là de déshonneur, tous les amis applaudiront. Je suis le plus maltraité, vous le savez, mais je ne dois pas cacher la vérité à Lucien. Nous, membres de la Famille impériale, nous sommes moins libres que des particuliers. Les particuliers sont protégés par le Code civil ; ce code n'existe pas pour nous ; il y en a un qui nous soumet entièrement à l'Empereur. C'est notre destinée, il faut la suivre. Quelle est dans

ce moment la position de Lucien? Il n'y a pour lui, ni Code civil ni code de famille. Il n'a pas même la liberté de quitter l'Europe sans devenir l'ennemi de son souverain et de sa patrie. Que doit-il faire? Se réunir à sa famille, entrer dans le système de l'Empereur. Je suis sûr que l'Empereur désire que le moment du Mariage soit celui de la réunion de la Famille, mais je suis sûr aussi que ce désir ne le portera jamais à reconnaître la femme de Lucien. Il s'est expliqué trop clairement sur ce point. Il faut donc que Lucien, pour le bonheur de ses enfants, pour le bonheur de tous, fasse le sacrifice qu'on lui demande. Il ne peut pas raisonner comme on raisonnait il y a dix ans; les temps sont changés. Il est trop éloigné pour voir les choses telles qu'elles sont. Qu'il pense que ce n'est pas l'Empereur qui a besoin de Lucien; l'Empereur n'a besoin de personne; mais, nous tous, nous avons besoin de l'Empereur et de Lucien. Lucien croit peut-être qu'il y a de la gloire à résister à l'Empereur : c'est la gloire de nos ennemis; notre gloire à nous, c'est d'être réunis. Je désire sincèrement que Lucien partage ces sentiments; je lui écris dans ce sens et j'espère l'embrasser bientôt. Lucien pourrait être ici pour le mariage de l'Empereur. »

Ayant recueilli ce discours, étonnant dans la bouche du roi de Hollande, où l'on n'entendrait rien si l'on ne savait que, sagace pour tout ce qui est des autres, Louis n'a l'entendement troublé que lorsqu'il s'agit de lui-même, Campi n'a plus dans la Famille à espérer au-

cun appui. Madame, Fesch, Louis, Pauline lui remettent leurs lettres ; il les expédie à Lucien par le courrier qu'il a amené de Canino. « Il résulte du volume que je vous envoie, lui écrit-il : 1° Que vous ne pouvez pas vivre en Europe sans entrer dans le système de l'Empereur ; 2° Que vous ne pouvez pas passer en Amérique sans encourir la peine de la déportation. J'aurais bien des passeports si vous les demandiez, ou si je les demandais pour vous, mais l'éclat qu'on donnerait à votre demande serait votre condamnation. Quel parti prendrez-vous ? Je n'en sais rien. Mon second entretien a été plus loin que le premier. L'Empereur veut absolument vous placer auprès de lui ou vous perdre. Je suis convaincu de cette vérité. Votre maman et le cardinal, qui, jusqu'à présent, vous ont écrit d'une manière bonne, ne parlent plus que dans le sens de l'Empereur. Le roi Louis semble se faire son procès. Ils ne voient tous de salut, pour eux et pour vous, que dans une entière soumission à la volonté de l'Empereur... Décidez-vous le plus tôt possible et d'une manière loyale. »

Le courrier ne porte pas seulement des lettres à Lucien, il en porte aussi à sa femme. Madame écrit à Alexandrine et son intervention doit paraître d'autant plus décisive qu'elle-même, jadis, a vu et reçu M^me^ Lucien, qu'elle a vécu près d'elle, qu'elle s'est exilée à cause d'elle, qu'elle a été marraine d'une de ses filles et que, depuis neuf années, elle la soutient seule. Si Madame, à présent, déclare que le seul parti à

prendre est celui du divorce, on peut la croire. Sans doute, une telle contradiction est pénible à exposer, mais, à force de simplicité et de dignité, on a sauvé ce que la situation a d'anormal et de cruel : « Vous savez, écrit Madame, tous les malheurs que votre mariage avec Lucien a attirés sur notre famille et devez juger qu'ils sont à l'excès par la démarche que je vous propose de faire. L'Empereur veut votre divorce : Il dépend de vous de décider Lucien à le faire et, dans le cas où il s'y refuserait, de le demander vous-même. C'est le moyen d'éviter la disgrâce qui le menace, ainsi que vos enfants et tout ce qui vous appartient. Si vous le faites, au contraire, vous ferez le bonheur de votre mari et celui de vos enfants... Ne balancez pas entre une vie remplie d'amertume et de chagrin à laquelle vous devez vous attendre, si vous vous obstinez, et la perspective d'un avenir heureux ; à la fin, vos enfants seront reconnus par l'Empereur et pourront succéder à des couronnes... Enfin, si vous avez quelque considération pour une mère qui a su, en tout temps, faire des sacrifices pour ses enfants, vous le ferez aussi pour moi et je vous assure que je ne l'oublierai de ma vie. »

Escomptant une réponse qu'elle espère conforme à ses désirs, Madame, le soir même, présente Lolotte à l'Empereur. La petite fait bon effet, paraît suffisamment assurée, quoique respectueuse. Physiquement, elle est agréable et promet d'être belle, elle a le type des Bonaparte et cela plaît ; elle s'en aperçoit et en

prend confiance. Mais l'Empereur, en ce qui la concerne, a subordonné ses décisions définitives à la soumission de Lucien ; il la reçoit seulement comme fille de son frère, sans lui faire donner de la princesse. Madame se conforme à cet exemple venu de haut, mais Louis ne veut pas attendre et, dès le matin, il a ordonné à toute sa maison « de regarder Lolotte comme une princesse et de lui donner le nom de *Madame*. » Les étrangers font de même et Lucien qui l'apprend, en tire à la fois une satisfaction paternelle et une assurance pour lui-même : désormais il adresse ses lettres *à la Princesse Lolotte*.

Ce que Lucien croit une première victoire l'encourage à persévérer dans sa résistance. Le 29 mars, Campi reçoit sa réponse. L'Empereur est alors à Compiègne, tout aux préparatifs et aux joies du second mariage. Il y est entouré de sa famille entière et de toute sa cour. Lucien, y arrivant, eût été reçu par Louis, Jérôme, Pauline comme un sauveur ; Élisa que sa grossesse retient à Paris, Madame qui n'a pas voulu abandonner Lolotte et qui attend avec impatience ce fils chéri, lui eussent ouvert toutes les voies pour ménager son amour-propre ; mais il ne s'agit point de cela : sa réponse est négative, pleine de violences. Toutefois, ce qui montre assez qu'il ne croit pas, de la part de l'Empereur, à une résolution définitive, il renouvelle la proposition d'accepter une place non héréditaire ; à défaut, il demande ses passeports. Telle est, au résumé, la lettre que Campi

apporte à Madame. Elle le charge de la lui lire et elle dit ensuite : « Oui, j'ai écrit à Lucien et à sa femme qu'ils devaient faire divorce pour le bonheur de leurs enfants ; je leur ai écrit de faire ce que j'aurais fait moi-même si je m'étais trouvée dans un cas pareil. L'Empereur a ses raisons pour exiger le divorce et Lucien connaît bien ces raisons. L'Empereur n'est pas injuste, puisqu'il reconnaît les enfants de Lucien. Lorsque j'ai appris qu'il n'y aurait aucune difficulté pour les enfants, je ne vis plus d'obstacle pour la réconciliation. La réponse de Lucien est indigne d'un homme qui fait usage de sa raison. Lucien veut me faire mourir. Il veut sacrifier à son entêtement sa famille, ses enfants et son propre bonheur. Il a beau parler de justice et d'innocence, Lucien seul sera cause de tous les maux qui pourront arriver. » Alors, avec une hauteur de vues où la porte son amour maternel, avec une intelligence de la situation qui surprend, Madame reprend et rétorque chacun des arguments de Lucien ; elle prouve que si, par faiblesse, elle consentit à paraître dupe, elle ne le fut point. En cette forme quasi socratique où elle s'interroge et se répond, elle démonte devant Campi le caractère de Lucien et de façon qu'apparaissent tous les ressorts qui le font agir. D'après ce qu'elle sent et qu'elle sait de son propre devoir, elle pose en axiome : « Un père et une mère qui ne savent pas se sacrifier pour leurs enfants ne méritent pas ce nom. » Puis elle fournit les objections et les réfute. « Mais, la religion s'oppose à ce divorce ? — L'Empereur

n'exige pas que ce divorce soit reconnu par l'Église. — Mais, par ce divorce, sa femme serait abandonnée? — Qui empêcherait Lucien d'aimer sa femme, de lui faire du bien et de la rappeler même un jour? Il n'y a donc ici ni honneur ni religion, ni amour; il n'y a que de l'entêtement. Lucien ne veut faire aucun sacrifice et il veut que l'Empereur cède tout; il ne veut donc pas de réconciliation. Lucien prétend que sa femme l'aime pour lui et non pour les grandeurs; ce sont des mots. Cette femme connaît les chagrins qu'elle cause à ma famille; elle n'ignore pas les malheurs qu'elle prépare à son époux et à ses enfants, et elle ne prend pas un parti au risque de sa vie, au risque même de déplaire à Lucien. Cette femme est ambitieuse; elle sera victime de son ambition. » Et elle conclut : « Que Lucien réfléchisse bien à la position dans laquelle il se trouve. L'Empereur a fait tout ce qu'il pouvait faire : s'il n'y a pas d'aveuglement, tous les torts seront du côté de Lucien. Pour faire connaître ces torts, l'Empereur n'aura qu'à publier les propositions qu'il a faites. » Et pourtant, avec sa ténacité de race et sa passion de mère, elle ne veut pas encore désespérer. Elle prétend qu'une dernière démarche peut tout emporter. Elle demande à Campi d'attendre pour communiquer à l'Empereur les réponses de Lucien; elle le prie de partir à Canino pour porter « les derniers ordres et la dernière prière qu'elle veut faire à son fils; » mais les instructions qu'a reçues Campi sont impératives : « Il est obligé de faire connaître à l'Empereur la décision de Lucien. »

Le moment est mal choisi : Campi ne saurait espérer être reçu alors que les rois font vainement antichambre et que les cérémonies du mariage civil et du mariage religieux absorbent tous les moments de l'Empereur. C'est donc seulement le 10 avril qu'il se rend à Compiègne : il remet à Duroc les pièces de la négociation : copie des dernières lettres qu'il a reçues de Lucien et lettre de félicitation de Lucien à l'Empereur à l'occasion du mariage. Une heure après, il est introduit : « J'ai lu ses lettres, dit Napoléon ; Lucien déraisonne. Ne dirait-on pas qu'il m'a donné l'Empire ? Il rappelle l'affaire de Saint-Cloud. Que serait-il devenu lui-même si je n'étais pas retourné au pas de charge ? Il ne me doit rien ! Je croyais qu'il me devait beaucoup. Aurait-il été nommé législateur si le nom du général Bonaparte n'avait commencé à faire du bruit ?... Dans quel état se trouvait-il à mon retour d'Égypte ? Il était au moment de se faire arrêter pour cette vilaine affaire du Maroc dont vous devez avoir connaissance. Je l'ai fait ministre ; j'ai été son père en tout temps et je n'ai rien fait pour lui ! Que devais-je attendre d'un homme qui a toujours trompé sa famille ? Ne m'a-t-il pas fait donner sa parole par Fesch et par Joseph qu'il n'aurait jamais épousé M^me^ Jouberthou ? Après son mariage, ne m'a-t-il pas promis de faire divorce lorsque je l'aurais fait ? Il s'étend sur le droit qu'il a eu de se marier deux fois : le bel usage qu'il en a fait ! Il a été chercher sa première femme dans une auberge et la seconde était la femme d'un banqueroutier !... Celle-

ci est devenue la plus vertueuse des femmes... Lucien croit-il que j'ignore les galanteries de sa femme avec Chabaud... Dieu ! et d'autres ! S'est-il imaginé que j'aurais placé à mes côtés une femme de mauvaise réputation ? Il lui convient bien de parler de ses deux mariages : est-ce pour les comparer aux miens ? Mon mariage avec Joséphine était dans le temps, pour moi, ce qu'est aujourd'hui mon mariage avec une archiduchesse d'Autriche... J'ai besoin de m'entourer de femmes dont la réputation soit intacte. Je connais la France. Je sais mieux qu'un autre ce qui lui convient. Tous les hommes de bon sens seraient indignés de voir à côté du trône la femme d'un banqueroutier. Lucien parle d'abus de pouvoir et il ne s'aperçoit pas qu'il abuse de sa raison. Je n'ai qu'à prendre pour juges le roi de Bavière, l'empereur d'Autriche, l'empereur de Russie ; croyez-vous que leur décision serait favorable à cette femme ? Lucien seul sera de son avis parce que la passion seule le domine. Eh bien ! qu'il vive et qu'il meure dans cet avis. Je sais ce que j'aurai à faire quand ma politique l'ordonnera. Lucien implore ma clémence. Ma clémence me permet de reconnaître ses enfants et d'éloigner la femme d'un banqueroutier. Dites à Lucien, si vous le jugez à propos, que vous m'avez communiqué les lettres qu'il a écrites et que tout ce qui regarde le droit à l'hérédité ne doit pas être traité comme un jeu d'enfants. La proposition qu'il me fait est absurde. Lucien ne peut entrer dans mon système qu'en devenant prince ; ses enfants ne peuvent

me servir qu'en devenant princes. Cela ne convient pas à Lucien ; eh bien ! tout est fini ! Je vous charge de dire à mes parents que je désire qu'on ne me parle plus de cette affaire. Vous avez connu à Ajaccio l'archidiacre Luciano dont Lucien porte le nom : Il nous dit à l'heure de la mort que Lucien serait le mauvais sujet de la famille : il a eu raison. Vous verrez que Lucien fera d'autres bêtises et qu'il n'épargnera jamais ni parents ni amis. Vous ne le connaissez pas encore. — Puisque la proposition de M. Lucien est rejetée, dit Campi, puis-je demander les passeports qu'il désire et aller chercher Lili ? — Je ne me mêle pas de ses passeports, ni de son départ, répond l'Empereur. Madame vous dira ce que vous avez à faire pour Lili. Quant à Lolotte qui est ici, elle ne pourra jamais être la femme d'un prince si Lucien continue à rester dans l'état où il est. »

A son retour de Compiègne, le 11, Campi va rendre compte à Madame de son entretien avec l'Empereur : « J'admire la patience de l'Empereur, lui dit-elle, Lucien est fou s'il ne profite pas de cette circonstance. Qu'il réfléchisse bien que les propositions faites par l'Empereur sont dictées par une politique profonde. L'Empereur veut prouver au monde qu'il a fait tout ce qu'il lui était possible de faire pour se réconcilier avec Lucien. Lucien se conduit comme si un grand malheur menaçait la Famille impériale et qu'il voulût se mettre à l'abri de ce malheur. S'il fait ce calcul, il est coupable. D'ailleurs, ces précautions seraient

inutiles. Si la Famille impériale tombait, Lucien serait entraîné dans sa chute. Je désire, ajoute-t-elle, que vous partiez le plus tôt possible. Allez faire connaître à Lucien l'état dans lequel vous me laissez. Vous savez que, depuis la lecture de cette lettre fatale, je n'ai pas fermé les yeux. J'ai beau cacher mes chagrins à Lolotte, elle les devine et nous ne faisons que pleurer. Que Lucien vienne nous consoler ! Qu'il vienne ! je mourrai contente ! »

Fesch, que Campi va voir ensuite, lui répète avec prolixité les mêmes arguments ; selon son usage, il revient sur tout le passé ; de neuf, pourtant, il ajoute, afin de prévenir l'effet de certaines correspondances : « Lucien vous parlera peut-être des chagrins de la Famille. Il vous dira qu'il est heureux de ne pas partager ces chagrins, mais, à parler franchement, qu'est-ce que ces chagrins ? Jérôme, Murat, Caroline et les autres se plaignent d'être restés debout devant l'Empereur et l'Impératrice, d'avoir porté le manteau impérial. Ils se plaignent donc d'être princes ! Qui ne voudrait être à leur place ? Quand ils rentrent dans leurs Etats, sont-ils moins rois ? Font-ils moins ce qu'ils veulent ? S'ils se croyaient humiliés, resteraient-ils à Paris ? Qui les y oblige ? Lucien, conclut-il, raisonnerait autrement s'il était ici ; il ne dépend que de lui d'être heureux et de faire des heureux. Il vaut mieux être roi que demander des secours à des rois. D'ailleurs, quant on sera convaincu que la réconciliation ne peut plus se faire, chacun pensera à soi. »

Muni d'une dernière lettre de Madame, Campi part le 12. C'est une supplication qu'il apporte : « Ton sort, celui de ta famille, le mien, celui de nous tous ne dépend que de toi, écrit Madame. Il ne s'agit plus de raisonner, mon cher fils ; tout ce que tu pourrais me dire ne me fera pas changer d'idée. J'attends cette dernière consolation de la tendresse que tu m'as toujours témoignée. Campi te dira qu'il me laisse malade, au lit. Ta dernière lettre n'y pas peu contribué, comme ton obstination contribuerait sans doute à abréger mes jours. Tu peux me rendre à la vie et au bonheur et tu n'auras pas le courage de me le refuser. C'est la dernière fois que je te le demande. L'Empereur et tous ceux de la Famille sont à Compiègne ; moi seule avec Charlotte sommes restées à Paris. Notre fille continue à se faire aimer et admirer par tout le monde. J'en suis extrêmement contente, elle est ma compagne. Il ne manque à mon bonheur que de te voir réconcilié avec l'Empereur. Adieu, mon cher fils, j'attends avec la plus vive impatience ta réponse ou plutôt l'annonce que tu arrives et je t'embrasse avec toute la famille. »

Que peut faire même cette lettre ? Campi doit échouer et il échoue. Les positions sont prises, et si des lettres sont encore échangées de la mère au fils, elles n'y peuvent rien modifier.

Lucien fait semblant de croire aux menaces de l'Empereur et en profite pour hâter les préparatifs d'un départ dont il s'arrange pour que tout le monde parle, car il est convaincu que Napoléon cédera avant

qu'il l'effectue ou aussitôt qu'il l'aura effectué. Cette seconde hypothèse, avec le retour quasi-triomphal qu'elle comporte, lui semble même la plus plaisante.

L'Empereur, de son côté, ne *réalise* pas ce départ; il ne croit pas que Lucien puisse avoir l'énergie de tout quitter ; il est convaincu qu'il se laissera à la fin tenter par tout ce qui lui est offert. D'ailleurs, pour éviter un scandale qu'il se refuse à admettre, quoiqu'il l'ait en quelque sorte préparé, même justifié, par la violence de ses menaces, il compte sur les difficultés matérielles qui s'opposeront au voyage : navire à trouver, argent à se procurer, passeports à obtenir, toute une maison, et quelle maison ! à remuer et à mettre en caisse, une caravane véritable à former où les enfants en bas âge, qui jouent un tel rôle dans les préoccupations de Lucien, apportent, avec leurs maladies diverses, des obstacles à chaque instant.

Lucien n'en est que plus violent à affirmer son projet et à presser ses préparatifs. Ne sera-ce pas une bonne leçon qu'il donnera à son frère et, en même temps, un préliminaire significatif de son départ, s'il rappelle Lolotte et la retire près de lui ? Cette volonté contradictoire à tout ce qu'il a écrit jusque-là, à l'idée qu'il a consciemment exprimée de remettre aux mains de l'Empereur la fortune de ses filles du premier lit, apporte une note neuve dans des déclamations où reviennent, constamment aggravés, les dires déjà violents de Napoléon. Ainsi écrit-il à sa mère : « Campi m'a dit de la part de l'Empereur qu'il fallait faire divorce

ou partir pour l'Amérique et que, si je ne partais pas, il me ferait jeter dans un cul-de basse fosse où il me laisserait pourrir... Quand on peut oublier la justice et la nature au point de faire une pareille menace, on est capable de l'exécuter... » « Laissez-moi donc partir, écrit-il à la fin à Madame, le 21 mai, et faites partir ma fille chérie que je ne veux pas laisser à la cour d'un frère qui menace son frère du cachot et qui le chasse d'Europe. Renvoyez-moi ma fille sans bruit, par Mme Gasson, et soyez sûre que l'Empereur n'ouvrira les yeux que quand je serai parti : alors je reviendrai s'il le faut. Quant à Charlotte, il est extrêmement ridicule qu'on lui dise que je l'ai envoyée pour me débarrasser d'elle et non pas dans l'espoir d'un arrangement avec mon frère ; vous-même m'avez écrit, et je conserve vos lettres, qu'après avoir envoyé Lolotte, le reste serait l'affaire d'une lettre, etc. Je ne veux pas qu'on donne à ma Lolotte des idées fausses ; je veux qu'elle sache toute la vérité et je n'entends pas qu'on justifie à ses yeux personne à mes dépens. »

Tout d'un coup, le ton s'élève, devient comminatoire : « Je vous écris la présente pour vous demander ma fille ; je l'exige par le droit que j'ai de l'exiger, et si des misérables vous disent que vous devez vous y opposer, ceux-là vous font commettre une injustice et vous devenez à mon égard mauvaise mère : ce n'est pas cependant ce que vous devez à ma tendresse pour vous et, parce que je ne suis pas sur un trône, ce n'est pas une raison de m'aimer moins

et surtout de retenir ma fille par force : dans ce cas, vous devez trouver bon que je fasse ce que doit faire un père dont on retient la fille par force..... Soyez juste envers moi et renvoyez-moi ma fille si vous m'aimez et si vous voulez éviter un scandale. »

Vraie ou simulée, l'exaspération de Lucien est telle que, sans attendre que, matériellement, Madame ait pu recevoir sa lettre et y répondre, le 29 mai, il se détermine à envoyer Campi à Paris pour ramener Lolotte et rapporter des passeports. La lettre dont il le charge pour Madame est une déclaration de guerre à la Famille. « Ma plus grande peine en partant est de vous quitter, lui écrit-il, mais il le faut puisque l'Empereur renonce à mon égard à toute justice et que vous-même, en vous rangeant avec les autres, avez pu oublier vis-à-vis de moi, le langage de l'honneur et de la religion... Quand je serai loin, vous m'apprécierez mieux, et, si le jour de la vérité arrive, vous aurez un fils toujours prêt à revenir en Europe au milieu d'une famille qui a été ingrate et injuste envers lui... Oui, ingrate et injuste ! Car j'ai aussi contribué à votre élévation à tous et, au 18 Brumaire, Joseph, Fesch, Louis et Jérôme ont dû quelque chose à Lucien. Je le dis parce qu'on l'oublie trop et qu'il est insupportable de voir des gens aveuglés au point par la grandeur de l'Empereur, qu'ils me veulent traiter, moi, en enfant prodigue. Ma famille devait avoir le courage de dire la vérité à l'Empereur, et vous surtout, vous deviez lui dire que je me suis marié en ayant le droit et avant qu'il fût empereur, qu'il était ridicule et indé-

cent de vouloir traiter comme un polisson un homme d'Etat, un ministre, un ambassadeur; que ma seconde femme, comme la première, par ses vertus, méritait qu'on oubliât ses malheurs. Si la Famille avait fait son devoir et avait eu moins de lâcheté, je serais réconcilié avec mon frère, mais on a toujours eu la sottise de comparer mon mariage à celui de Jérome et, aujourd'hui, on compare mon divorce à celui de l'Empereur ! »

« Sottise, lâcheté, injustice, indécence », Lucien ne ménage plus rien, comme si, par de telles violences il comptait faire peur et emporter ce qu'il n'a pu obtenir par des termes courtois ; mais il ne s'agit plus de discuter et l'Empereur a signifié qu'on ne lui en parlât plus. Les passeports que Lucien a réclamés ont été délivrés le 1er juin par le ministre de la Police. Le 7 juin, en plein conseil des ministres, l'Empereur en a donné la nouvelle. En quels termes ont-ils été expédiés? Lucien a écrit dans ses notes : « Ceux de ma femme, mère de mes cinq enfants, au nom de son premier mari ! ! !... » Il résulte des rapports de police que, selon l'usage, Lucien a reçu deux séries de passeports : les uns à son nom, les autres au nom de M. Fabrizi, négociant. Dans les uns et les autres, Alexandrine a été désignée par ces mots : « Madame son épouse. »

Quant à Charlotte, nulle difficulté : ni l'Empereur, ni Madame, ni qui que ce soit ne tient à la garder. A en croire Lucien « Lolotte a produit à son arrivée

un effet assez remarquable pour qu'il ne plût pas à tout le monde. » Campi et Boyer, chargés de rendre compte de ce qui la concerne, en ont donné des avis. Cependant la Famille a été « très bonne pour elle », mais, dans sa tendresse pour son père et « sa marâtre », « elle a méprisé toutes les amitiés et tous les cadeaux parce qu'elle n'entendait pas bien parler d'eux. » Elle ne voulait plus rester, elle pleurait sans cesse. Toujours selon Lucien, on a parlé pour elle de deux prétendants : le prince des Asturies, contre lequel Lucien s'est positivement prononcé, et le grand-duc de Wurtzbourg, que Lucien trouve « trop vieux quoique estimable »; mais tout cela n'a pas eu de suite. D'ailleurs l'Empereur a lieu de se méfier de Lolotte : elle écrit, sur tout ce qu'elle voit et ce qu'elle entend, des lettres où, dans l'ingénuité de son âge, elle se confie entièrement à Papa et à Maman. Au cabinet noir, on prend des copies et on réexpédie les originaux à leur adresse. En même temps, on « supprime » le journal où Lolotte note toutes ses impressions. Lors donc que se pose la question de la renvoyer et où certains de la Famille — les plus ennemis de Lucien — affectant une générosité facile, veulent se donner l'air de la protéger et d'intervenir en sa faveur, un dimanche, après le dîner habituel, l'Empereur sort une vingtaine de lettres, « remplies de plaintes amères contre l'avarice de Madame et de sarcasmes contre les oncles et les tantes. « La vérité, dite trop ingénument, raconte Lucien, provoqua de grandes colères. La princesse Pauline seule prit la chose par le bon côté

et rit aux éclats. » Mais l'Empereur, après s'être un moment diverti du dépit de ses invités, reprit le ton sérieux. De telles plaisanteries, de telles habitudes d'irrespect, cette façon, évidemment coutumière, de tourner en ridicule chacun des membres de la Famille, résultaient de l'éducation, résumaient les sentiments, les jugements, les conversations même qu'on avait à Canino. A en croire Lucien, la conclusion fut l'injonction par l'Empereur à Madame de renvoyer Lolotte. Elle quitta donc Paris le lundi 4 juin, sous la conduite de M^me^ Gasson, avant que Campi, parti le 29 de Canino y fût arrivé. Elle fut renvoyée par l'Empereur, non retirée par son père; mais son retour n'en fut pas moins une grande joie, et, dit Lucien, elle s'écria en se jetant dans les bras de son père : « Ah ! mon petit papa, que tu as raison de ne pas vouloir aller là-bas ! l'Amérique vaudra bien mieux, j'en suis sûre ! ».

*
* *

Sera-ce bien l'Amérique ? Pour l'instant, peut-être afin de détourner les soupçons, Lucien fait dire qu'il va en Corse. On n'en emballe pas moins, comme pour un voyage au long cours, les cuivres gravés, les diamants et tout ce qui, ayant une valeur, peut se transporter sans trop de risque. Comme le viatique essentiel manque, on hypothèque les biens-fonds, on emprunte sur les tableaux de la galerie, ce qui met aussi les uns et les autres à l'abri d'une confiscation possible.

A la fin, il faut vendre des bijoux, car tout tourne contre Lucien. Si Fouché était venu comme gouverneur de Rome, il aurait pris les chevaux, les équipages et tout le gros mobilier, mais son gouvernement de Rome n'a été qu'un éclair[1] et Miollis, qui se contente à moindres frais, ne saurait être un acheteur.

Pour accréditer la nouvelle qu'il se rend en Corse, Lucien fait choix à Canino, parmi les Corses qu'il emploie, d'un nommé Dominique Tavera, à son service comme charpentier; il l'envoie à Cività-Vecchia pour chercher si, dans les bateaux corses qui s'y trouvent, il en est un

[1] Les notes de Lucien sont si contradictoires, si pleines de confusions de dates — volontaires ou non — qu'il ne faut s'y rapporter qu'avec une extrême réserve. Toutefois, d'après ces notes, il faut signaler que, à une date qu'il est difficile de préciser, mais qui est antérieure d'une année au moins au départ, puisqu'elle est antérieure à l'enlèvement du pape, Fouché s'était rapproché de Lucien et avait tenté de le mettre dans une intrigue où le général Radet servait d'intermédiaire.

Voici le texte : « Les affaires se brouillent définitivement à Rome. Entrée des troupes françaises... Le général Radet... En même temps, singulières communications très confidentielles que ce général me fait de la part de Fouché, ministre de la Police, alors disgracié *in-petto*, mais se préparant à sa disgrâce. Ce qu'il m'apprend, de vrai ou de faux, sur les projets de l'empereur Alexandre sur moi (toujours de la part de Fouché). Le confident et la confidence m'effraient. Je prends le général pour un agent provocateur. Je ne me gêne pas pour le lui témoigner. — A mon grand étonnement, il se met à pleurer comme un veau. Y avait-il donc en cet homme quelque chose qui ne fût pas faux ?... Le moment de ma persécution personnelle à outrance me paraît d'autant plus probable et prochaine par la raison même de la possibilité où je suis de conspirer avec les ennemis de l'Empereur, s'il entrait dans mes idées de le faire. A mes yeux, constatons-le ici d'avance, le jeu n'en vaudrait pas la chandelle ou plutôt le péril. »

Il faut noter encore, dans les notes de Campi, une allusion à des entretiens avec Fouché, très bien disposé pour un mariage de Lolotte avec l'Empereur et très favorable à Lucien. Le rapprochement est certain; mais l'échange d'impressions reste douteux et le but confus.

qui puisse le transporter, avec sa famille, en Corse, où la maison du général Fiorella est, dit-on, apprêtée pour le recevoir. Bien mieux, il écrit officiellement à la Consulte extraordinaire des États romains pour demander la levée du séquestre mis sur un navire grec, commandé par le capitaine Militia, « nolisé pour son compte et destiné à transporter ses équipages et une partie de sa maison en Corse. » « Je garantis son retour, écrit-il, et j'offre aussi de cautionner sa valeur afin de lever toutes les difficultés de la douane ».

Tavera, après avoir visité divers bâtiments, et être entré en marché avec plusieurs capitaines, a arrêté son choix sur un cahut, le *Notre-Dame du Mont-Carmel*, monté par dix hommes et commandé par François Marazzi. Il l'affrète et s'y embarque seul, disant qu'il va à Bonifacio. En réalité, il est porteur de deux lettres de Lucien, en date du 16 juin, adressées, l'une au commandant de la croisière anglaise devant Cività, l'autre au ministre d'Angleterre à Cagliari. Lucien y demande le libre passage pour son envoyé, le renouvellement des passeports qui lui ont été délivrés en 1808 pour les États-Unis. Il exprime le désir qu'un des bâtiments de Sa Majesté Britannique qui croisent dans la Méditerranée, l'escorte jusqu'au détroit de Gibraltar. Il joint au pli destiné au ministre d'Angleterre une lettre pour le roi de Sardaigne et une pour le consul des États-Unis.

A en croire la déposition que fera Tavera, le cahut, parti le 22 de Cività, arrive le 24 en vue de Porto-Vecchio où un corsaire, sous pavillon sarde, le fait

sa prise et le conduit à la Madeleine où il touche la même nuit. Après dix-neuf jours, le 13 juillet, il est relâché par grâce spéciale du roi de Sardaigne et il aborde deux jours après à Cività, avec son équipage complet et sa cargaison intacte.

Tavera, qui fait au commissaire général de police de Cività ce conte absurbe, que confirment les dépositions concertées et unanimes du capitaine et des matelots, rapporte en réalité la réponse du ministre d'Angleterre : elle est négative : désapprouvé par son gouvernement pour avoir, deux ans auparavant, envoyé des passeports à Lucien, M. William Hill ne saurait en délivrer de nouveaux.

C'est là une déconvenue à laquelle Lucien n'est point préparé : son navire va être prêt, non pas une des ridicules barques corses de Cività, mais un des beaux trois-mâts américains séquestrés à Naples. Pour se procurer un tel navire, Lucien n'a eu qu'à envoyer à Murat son neveu Boyer en demandant qu'on en mît un à sa disposition, et, à « la lettre très succincte » qu'il a écrite, « Murat a répondu avec effusion et amitié, » se plaignant très amèrement de l'Empereur, qui « use à son égard d'une politique perfide et l'oblige à des armements ruineux sous le prétexte de lui faire conquérir la Sicile, tandis que lui, Murat, sait bien qu'on a promis de ne pas déposséder la famille régnante. Il regrette de ne pouvoir échapper à la tyrannie, ainsi que va le faire le frère persécuté; » mais il lève aussitôt le séquestre sur un des meilleurs bâtiments

américains, *l'Hercule*, sous la condition qu'il sera affrété pour Lucien, et il donne dix mille ducats pour l'armer plus promptement : tout à l'heure, l'*Hercule* va arriver à Cività.

Devant le refus de Hill, Lucien pourrait hésiter ou retarder, mais il se trouve trop avancé pour reculer, et, d'ailleurs, il ne doute pas que tout ne finisse par s'arranger et que le gouvernement anglais ne soit trop heureux de l'obliger. Le 16 juillet, de Tusculum où il est venu de Canino s'établir avec toute sa famille, il écrit de nouveau au ministre d'Angleterre en lui demandant des passeports jusqu'à Cagliari seulement. « De ce port, dit-il, j'adresserai ma demande à Sa Majesté Britannique et j'y attendrai des passeports que j'espère obtenir lorsque les injustes défiances qu'on avait conçues à mon égard seront dissipées. » Il écrit en même temps au roi de Sardaigne, le priant « de vouloir bien lui permettre d'aborder avec sa famille à Cagliari d'où il adressera directement ses demandes à Londres et où il attendra les réponses de Sa Majesté Britannique pour continuer son voyage. » « J'ai reçu, ajoute-t-il, de l'empereur des Français des passeports pour les États-Unis qui équivalent à un ordre de partir et je ne puis pas rester davantage. Je prie Votre Majesté de ne pas repousser ma demande. J'ai des lettres du Saint-Père pour Votre Majesté et pour Sa Majesté la Reine et je m'empresserai de les leur présenter moi-même à mon arrivée. »

Pour porter ces deux dépêches, il n'y a plus à compter sur Tavera, qui a été emprisonné à son retour à Cività; fréter un nouveau bateau est dangereux et cher; il est plus simple de s'adresser à Stamati, qui, de consul de France à Cività, y est devenu commissaire général de marine, et qui a été jadis, ainsi que sa femme, des familiers du palais Nuñez. Lucien communique à Stamati les passeports que le ministre de la Police lui a délivrés; il lui annonce la prochaine venue du bâtiment américain que Murat met à sa disposition, et il lui enjoint d'envoyer de suite un parlementaire à Cagliari pour y porter ses lettres. Ce n'est pas un service qu'il demande, c'est un ordre qu'il donne, et « il recommande la plus grande diligence dans son exécution ». Stamati, intimidé par de si grands noms et par le ton d'autorité que prend le Sénateur, cédant à l'ancien prestige, obligé peut-être par des services passés, exécute la commission, mais, ce qui montre qu'il sait être en faute, il garde soigneusement le secret vis-à-vis de ses supérieurs.

Le 21, *l'Hercule*, capitaine Edvard Westh, du port de Salem, ayant dix-sept hommes d'équipage à son bord, entre à Cività, sous l'escorte du cutter de S. M. le roi des Deux-Siciles, *l'Achille*, de dix pièces de canon et de quatre-vingt-cinq hommes d'équipage. Tout de suite, on embarque les bagages et les caisses. Le 3 août, Lucien quitte Tusculum où Alexandrine a fait ses adieux en vers au tombeau de son fils Joseph-

Lucien, mort à l'âge de onze mois [1]. Le 7, il fait viser par le commissaire général de police les passeports qui lui sont communs avec M^me^ Bonaparte, sa suite et ses domestiques. Le gouverneur général, Miollis, qui est arrivé de Rome, dès le matin, assiste aux différentes dispositions pour le départ : à quatre heures et demie, tout le monde est à bord : Lucien, sa femme, les six enfants, Lolotte qui a quatorze ans passés, Lili qui en a douze, puis Charles, Lætitia, Jeanne et Paul, s'étageant de sept ans à quelques mois; puis, Anna, la fille qu'Alexandrine a eue de M. Jouberthou; le neveu André Boyer; un secrétaire, Servières, avec sa femme et son fils; le médecin, M. Defrance, qui est l'oncle du général écuyer de l'Empereur; l'aumônier M. Maurice Malvestito, qu'on appelle le père Mau-

[1] Il me faut donc, ombre chérie,
Victime d'un sort rigoureux,
Laisser tes cendres en ces lieux
D'où m'exile la Tyrannie.
Ennemi de son propre sang,
Un persécuteur trop puissant
Aveuglément poursuit, accable
Les êtres formés dans mon flanc
Du poids de sa haine implacable.
Quel délit punit-il en moi ?
Comment, en quoi, fus-je coupable ?
Un amour tendre et légitime
A l'autel m'engagea la foi
D'un frère... Hélas ! voilà mon crime !!
. . . . . .
Français ! qu'aveugle son bonheur,
Jugez ce qu'un jour pourra faire
Ce Napoléon Empereur
Qui simplement encor magistrat populaire
De la patrie osa bannir
Ses neveux et ce même frère
Qui trop bien a su le servir,
Mais quoi ! etc.....

rice; un précepteur, nommé Charpentier et le peintre ordinaire, M. de Chatillon. Tout ce monde a plus ou moins déguisé son nom : en domestiques, treize hommes, Corses ou Italiens, et dix femmes, la plupart italiennes. Les autres serviteurs rejoindront avec les équipages.

A cinq heures et demie, sous l'œil bienveillant des autorités, le bâtiment quitte la rade.

*
* *

Il paraît que la première nuit sur mer fut charmante; le temps était admirable et on célébra par des chants la liberté reconquise; mais, le second jour, le vent s'élève. Voilà le trouble et la terreur dans l'équipage enfantin, pour qui Lucien fut toujours d'une incurable faiblesse. Anna et Lili s'empressent d'allumer les bougies sacrées qui doivent les sauver du naufrage. Charlotte, dans les angoisses du mal de mer, maudit le tyran qui l'exile; la nourrice du petit Paul a si peur qu'elle perd son lait. Cette tempête ou cette bonace sert de prétexte pour relâcher à Cagliari, Lucien eut toujours le projet d'y aller, mais, pour des raisons diverses, il allègue la force majeure. La contrainte écarte l'idée d'une collusion, permet de nier les rapports avec les Anglais, la rupture préméditée du blocus continental, l'infraction décisive aux lois.

De là cette version que Lucien fournit dans ses notes[1] : « Nous forçons presque notre capitaine de relâ-

[1] Cette partie est écrite de la main d'Alexandrine.

cher en Sardaigne où le vent nous porte. Le capitaine nous résiste parce qu'il craint que son navire ne se trouve compromis par suite de l'embargo que le roi Joachim a bien voulu lever en sa faveur. Il se rassure sur la promesse que je lui fais de le dédommager de la perte de son navire, si on le saisit. »

A l'arrivée à Cagliari, Lucien adresse au ministre du roi de Sardaigne, le chevalier Rossi, la demande de débarquer ; elle est repoussée, et M. William Hill confirme en même temps le refus de passeports. « J'étais sur le point, écrit-il à Lucien, d'expédier ma réponse à la lettre dont vous m'avez honoré en date du 16 juillet, quand j'ai su votre arrivée inattendue dans ce port. Dans ces circonstances, je n'ai qu'à vous informer que je ne puis nullement m'intéresser auprès de ce gouvernement pour l'engager de vous donner permission de rester à Cagliari et que, maintenant que vous êtes dans son territoire, je ne saurais faire aucune démarche ; mais je dois vous avertir, Monsieur, qu'en partant d'ici, le moindre risque que vous courrez sera d'être reconduit à Cività-Vecchia ou même à Malte, tels étant les ordres donnés il y a deux ans aux officiers de marine qui pourraient vous rencontrer ».

Lucien s'éveille de son rêve, mais il ne se soumet pas sans une belle défense à la destinée qu'il s'est lui-même préparée. Il veut voir le ministre d'Angleterre, qui se refuse à venir en personne à bord de *l'Hercule*, mais qui, à diverses reprises, y envoie le secrétaire de sa léga-

tion. Il écrit des lettres au roi de Sardaigne, à la reine, au premier ministre, au prince Koslowsky, ministre de Russie. Il demande qu'au moins on le laisse, pour parlementer, descendre au lazaret. On lui accorde cette faveur, mais la frégate anglaise stationnaire, *la Pomone*, vient se placer bord à bord de *l'Hercule*, de façon qu'il ne puisse bouger sans permission. De fait, Lucien est déjà prisonnier.

Le 14 au matin, le navire de S. M. B. *la Salsette*, ayant à son bord Sir Robert Adair, ambassadeur d'Angleterre à Constantinople, jette l'ancre dans la baie. Le capitaine Barris, de *la Pomone*, se rend aussitôt auprès de Sir Robert Adair, lui raconte l'incident, et lui dit que, s'il avait rencontré *l'Hercule* en mer, il l'aurait convoyé jusqu'à son port de départ, conformément aux instructions spéciales données en 1808 par Lord Collingwood et non révoquées ; sur ce point, il n'est donc point d'accord avec M. Hill, lequel va probablement venir consulter l'ambassadeur ; mais il ne manquera pas de se conformer à la décision qu'ils auront adoptée.

M. Hill, fort heureux de mettre sa responsabilité à couvert, arrive bientôt en effet et explique à Sir Robert Adair que, s'il a, en 1808, délivré à Lucien des passeports pour l'Amérique, il a été désavoué par son gouvernement ; que, à cette époque, Lord Collingwood a en effet donné l'ordre que, dans le cas où Lucien tenterait de profiter des passeports, il fût ramené à son port de départ ; que lui-même, Hill, a, par une lettre adressée à Livourne, informé Lucien

de la révocation des passeports; mais qu'à présent l'espèce est fort différente de celle qu'avait prévue Lord Collingwood et que Lucien, dûment averti, venu à Cagliari sans passeport, doit être considéré comme prisonnier de guerre.

Il ajoute que Lucien a apporté, pour le roi de Sardaigne, des lettres du Pape le recommandant très fortement, que, sur ces lettres, il a sollicité de débarquer à Cagliari, mais que le ministre de Russie, l'ayant appris, s'y est énergiquement opposé, déclarant au gouvernement sarde que « le séjour de Lucien à terre ne devait être toléré sous aucun prétexte, attendu qu'il serait un affront personnel pour *Bonaparte* et serait considéré et ressenti comme tel par l'empereur Alexandre, son maître. »

Hill, qui cherche d'abord à dégager sa responsabilité, allègue le caractère public dont il est revêtu à la cour de Cagliari pour décliner toute entrevue personnelle avec Lucien et s'en remet à Sir Robert Adair avec d'autant plus d'empressement que la question se complique encore, Lucien, à défaut de l'Amérique, demandant instamment à présent qu'on le conduise à Plymouth.

Sir Robert Adair, en allant retrouver Lucien au lazaret, a fait son thème : à aucun prix, on ne doit permettre qu'il parte pour l'Amérique, et cela « à cause de la déclaration de Bonaparte concernant l'indépendance éventuelle de l'Amérique espagnole, à cause du républicanisme connu de Lucien et de son intime liaison avec le général Moreau : car

qui peut calculer le trouble qu'un tel homme, secondé par un des généraux français les plus habiles, peut jeter dans l'Amérique espagnole, surtout si la lâcheté de Ferdinand VII l'amène à s'allier par un mariage à l'usurpateur de ses domaines européens? » La meilleure solution est donc que Lucien soit transporté en Angleterre où il sera mieux surveillé qu'en aucune partie du monde. Toutefois, l'ambassadeur trouve de fortes objections à ce que Lucien soit admis à résider en Angleterre sans autre garantie que l'Alien-bill; il ne pense pas qu'on puisse l'y recevoir autrement que comme prisonnier de guerre; il trouve donc équitable, en déclarant à Lucien qu'on le considère comme prisonnier, de lui procurer les moyens de s'adresser au gouvernement pour réclamer le traitement de faveur que les circonstances semblent l'autoriser à solliciter.

C'est dans ces dispositions, qu'il arrive au lazaret où Lucien lui expose longuement ses griefs. Il dit que, s'il n'a pu attendre une réponse à sa demande d'un passeport pour Cagliari, « c'est qu'il a reçu, de son frère Napoléon, un ordre péremptoire auquel il ne pouvait désobéir sans danger pour sa personne »; c'est là ce qui l'a déterminé à s'embarquer précipitamment et à venir à tout hasard à Cagliari; cet ordre, qui lui a été envoyé de Paris, portait en substance l'alternative de divorcer et d'accepter le gouvernement de Rome, ou de quitter le territoire français; l'hostilité de son

frère contre lui a été fortement aggravée d'ailleurs par le refus qu'a fait sa fille d'épouser Ferdinand VII ; c'est dans ce but qu'on avait requis qu'elle fût envoyée à Paris le printemps dernier : mais, lorsqu'elle a appris les intentions qu'on avait sur elle, elle a positivement refusé de s'y soumettre et elle a déclaré qu'elle voulait suivre la fortune de son père ; sur quoi, on l'a renvoyée en Italie, et elle se trouve maintenant avec sa famille à bord du navire américain.

Lucien reconnaît que, d'après les ordres que lui a fait communiquer M. Hill, il ne peut plus espérer de passeports pour Philadelphie ; tout ce qu'il demande, c'est un passeport pour Plymouth : là, il se propose de lever les objections qu'on pourrait faire à son voyage en Amérique ; si non, il demandera qu'il lui soit permis de rester en Angleterre jusqu'à la paix.

Sir Robert Adair répond que M. Hill ne peut délivrer aucun passeport, qu'il peut seulement demander des instructions à son gouvernement; que Lucien ne sera certainement pas autorisé à aller en Amérique et qu'il ne peut espérer être admis sur le sol anglais que comme prisonnier de guerre; qu'il doit même s'attendre à être placé sous la surveillance d'une police sévère et vigilante. D'ailleurs, il s'offre à présenter à son gouvernement les représentations dont Lucien le chargera au sujet de sa situation. Lucien remercie en disant « qu'il lui est indifférent sous quelles restrictions il lui sera permis de rester en Angleterre, pourvu qu'avec sa famille, il y trouve un asile contre

les persécutions de son frère. » Il insinue qu'il pourrait, puisque Sir Robert Adair se rend en Angleterre sur un vaisseau de guerre, l'accompagner sur son navire américain. Sir Robert Adair se refuse à comprendre cette ouverture.

Reste à déterminer en quel lieu Lucien attendra le sort que lui fixeront les instructions du ministère. Ne pourrait-il rester en Sardaigne ? — Si on le lui refuse, plutôt que d'aller à Malte, ne pourrait-il retourner à Cività au risque des conséquences du ressentiment fraternel ? Il redoute le traitement qui lui sera appliqué à Malte, et Sir Robert Adair lui-même, vu les embarras qu'une société si nombreuse et composée de telle façon apportera au gouverneur de Malte, le général Oakes, ne peut garantir à Lucien une réception bien cordiale, pas même l'assurance qu'on lui permettra de descendre à terre.

Là-dessus, on se sépare et Sir Robert Adair, après avoir rendu un compte fidèle à son gouvernement de tous les détails de l'entrevue et des paroles même de Lucien, s'emploie avec zèle à lui obtenir l'autorisation de rester momentanément en Sardaigne, mais il se heurte d'abord au ministre du roi, le chevalier Rossi, qui oppose la proximité de la Corse où la France entretient des forces considérables, le mauvais esprit du peuple sarde, fort peu tranquille et déjà excité par l'arrivée de Lucien, enfin les embarras dont serait à son maître la présence à Cagliari d'une telle colonie ; puis, il a affaire au prince Koslowsky, lequel, bien qu'il soit venu voir Lucien, que Lucien

se croie assuré de sa protection et lui voue dans ses notes une éternelle reconnaissance, n'a point désarmé et continue avec la même véhémence à faire valoir ses objections.

La journée du 14 a été tout entière employée à ces pourparlers dont il a fallu abréger les détails : car la méticuleuse exactitude anglaise n'en omet aucun et rapporte intégralement les discours que sa prolixe faconde suggère à Lucien. « La chaleur insupportable de la canicule sur cette côte africaine » paraît sans action sur lui, mais elle éprouve les enfants, habitués à la vie libre et sans contrainte, qui se trouvent fort mal d'être resserrés ainsi sur le pont d'un bateau. Charles a un saignement de nez ; c'est « une hémorragie ». Toujours même défense de descendre à terre et la perspective de plus en plus nette de Malte et de ses forts. C'est l'épouvantail ! Lucien prétend à tout prix s'y soustraire. Aussi, le lendemain, dans cette journée du 15 où l'Europe impériale célèbre la Saint-Napoléon, c'est de sa part à lui une fièvre d'écritures : il écrit à Lord Wellesley les lettres dont Sir Robert Adair a offert de se charger ; il écrit à M. Hill des lettres pour le prier de nouveau d'obtenir qu'on le laisse débarquer, et, dans le cas où ses démarches seraient inutiles, pour demander de « lui adresser de suite des passeports pour retourner à Cività Vecchia. » Il fait même ses conditions : « Si vous croyez de votre devoir, lui dit-il,

de m'y faire reconduire par une des frégates qui sont dans la rade de Cagliari, je vous prie d'ordonner qu'aucun individu de la frégate ne vienne à mon bord afin de ne pas m'obliger, à Cività-Vecchia, à une quarantaine qui me ferait craindre pour la santé de mes enfants. »

Il y a mieux : dans cet embarras où il s'est jeté et après les paroles qu'il a dites la veille à Sir Robert Adair, il écrit à l'Empereur, qui, comme toujours, lui doit de le tirer d'affaire : Il expose donc à sa façon les circonstances de son départ, la tempête qui l'a obligé de relâcher à Cagliari, les obstacles qu'il y rencontre, la protection qu'il a demandée au ministre de Russie, l'espérance que « cet ambassadeur, fidèle aux sentiments qui unissent son auguste maître à l'Empereur le prendra sous sa sauvegarde, » et il termine ainsi : « Soit que cette espérance se réalise ou que, foulant aux pieds toute considération, cette cour me chasse de la rade et me livre à la frégate qui veut me conduire à Malte, je réclame la protection de Votre Majesté afin de pouvoir continuer librement mon voyage dans l'asile que j'ai choisi et où je porterai le regret éternel de n'avoir pu accorder les sentiments de la nature et de l'honneur avec la soumission que j'aurais aimé à vous montrer toujours. »

Le 16, après le départ d'Adair, Hill fait savoir à Lucien qu'il ne peut conserver aucun espoir d'être reçu en Sardaigne et qu'il doit se résigner à partir pour

Malte sous l'escorte de *la Pomone ;* Lucien ne se rend pas encore ; deux de ses enfants sont malades ; d'ailleurs, il ne veut point aller à Malte, mais à Cività. Quatre jours passent, où on échange des lettres à l'infini, au moins Lucien, car Hill ayant dit tout ce qu'il doit dire, ralentit ses réponses. Lucien alors s'adresse au capitaine Barris, commandant de *la Pomone ;* « Je vous requiers, lui écrit-il, de ne point vous opposer à mon retour et d'exécuter les ordres que vous avez reçus de l'Amirauté de me reconduire dans le port d'où je serai parti. On ne peut, ajoute-t-il, se porter contre moi à aucune violence sans se compromettre vis-à-vis de Sa Majesté Britannique, à laquelle j'ai eu l'honneur d'adresser mes réclamations. » Barris répond, en anglais, qu'il connaît ses ordres, qu'il n'a à entrer dans aucun détail au sujet de leur exécution, qu'il ne saurait avoir de correspondance avec Lucien, mais que en tout temps, il se fera un plaisir de lui montrer tous les égards compatibles avec son devoir. Pour preuve, il met à sa disposition pour soigner les enfants qu'on dit malades, le chirurgien de son bord.

* * *

Cette situation ne peut indéfiniment se prolonger : le 22, après avoir adressé de nouvelles protestations au chevalier Rossi, au prince Koslowsky et à M. Hill, Lucien se décide à sortir de la rade. *La Pomone* est déjà à la voile et attend *l'Hercule* hors des eaux

sardes ; à deux milles de Cagliari, elle l'arrête d'un coup de canon. Le capitaine américain amène aussitôt son pavillon et le premier lieutenant de *la Pomone*, montant à bord, « dit solennellement en anglais qu'au nom du roi d'Angleterre il fait Lucien prisonnier ». « Nous sommes ainsi, écrit Lucien, victimes du principe : le pavillon ne couvre pas la marchandise. » Des officiers et des soldats anglais sont mis à bord de la prise ; d'ailleurs, le capitaine Barris se montre plein de courtoisie et ne fait pas remorquer *l'Hercule* « par égard pour Madame ».

Le 24, les deux navires arrivent à Malte où, comme l'a prévu Sir Robert Adair, le gouverneur, le général H. Oakes, se montre médiocrement satisfait des hôtes inattendus qu'on lui amène. Il est d'ailleurs fort raide de nature, pointilleux sur ses privilèges, convaincu de son importance et il ne se laisse point manquer — témoin ses démêlés avec les Maltais en 1811. Comme Lucien prend volontiers le ton de maître, une première entrevue, à bord de *la Pomone*, est orageuse. Le gouverneur signifie à Lucien les restrictions qu'il entend mettre à sa correspondance et il lui assigne pour demeure le fort Ricasoli qu'évacueront les prisonniers de guerre français. Toutefois, comme Lucien proteste, il consent à demander à Cagliari s'il y aura des inconvénients à l'établir à Sant' Antonio, l'ancienne maison de plaisance du grand maître Rohan.

A peine Lucien est-il au fort Ricasoli que, on ne sait par quelle voie, il fait passer à Palerme une lettre pour la reine Marie-Caroline, en la priant de faire parvenir de ses nouvelles à sa mère [1]. Marie-Caroline répond de Palerme, le 7 septembre, que, « sensible à la marque de confiance que Lucien lui a témoignée, elle prendra tout le soin pour satisfaire à son souhait. » Elle ajoute qu'ayant reçu le duplicata de sa lettre, elle l'adresse au général Stuart « afin que, par un parlementaire, il l'envoie à l'autre rivage ». Après des explications sur les moyens qu'elle emploie pour expédier à destination les messages « ayant une longue distance avec bien des différentes opinions et passions à parcourir », « je mettrai toujours, dit-elle, une vraie satisfaction à faciliter ces communications de sentiments, aussi honnêtes et respectables que ceux d'un fils envers sa mère. Je connais trop ces sentiments pour ne pas m'y intéresser », et elle termine : « Quoique le sort et les cruelles circonstances, tout nous sépare, je prendrai toujours un vif intérêt à votre personne dont le caractère décidé et ferme a toute mon estime; le même intérêt s'étend à Madame votre épouse et à vos enfants ; je leur souhaite à tous bonheur et solide prospérité. »

Rien là n'est pour compromettre, mais la démarche

[1] On a prétendu qu'ici la première démarche était venue de Marie-Caroline, laquelle, ayant appris que Lucien était à Malte, lui avait envoyé, à bord d'une frégate sicilienne, sa dame d'honneur la marquise Minutolo, que Lucien avait connue à Madrid, pour lui demander un emprunt de *huit millions de ducats !* Trente-quatre millions deux cent quarante mille francs ! Rien de tel dans les lettres.

de Lucien suffit. Le général Oakes n'a pas manqué d'en être instruit, à la fois par Lord Amherst qui réside à Palerme et par le général Stuart qui y commande. Comme, lors de l'entrevue à bord de *la Pomone*, il a formellement déclaré que « Lucien ne devait correspondre avec aucune personne sans qu'il en eût connaissance », il lui exprime sa surprise qu'il ait manqué à cet engagement et, après lui avoir renouvelé la défense de « continuer à en user ainsi qu'il l'a fait dans cette circonstance », « même, lui dit-il, j'exige votre parole d'honneur que ni vous, ni personne de votre famille ou suite, n'écrive de lettres sans les soumettre à la restriction susdite, afin que je ne sois pas obligé d'avoir recours à des mesures qui m'affligeraient autant qu'elles vous seraient désagréables à vous-même. »

Lucien commence par protester : il n'a pas donné sa parole, il n'est pas prisonnier de guerre; le serait-il, ce n'est pas une raison qui autorisât qui que ce fût à lui manquer. Il en appelle à Sa Majesté Britannique, laquelle ne peut tarder de « mettre fin aux traitements qu'il éprouve et qui sont si peu conformes aux principes d'une nation qui a toujours donné un asile généreux aux proscrits illustres au lieu de leur imposer des restrictions aussi sévères et d'y ajouter des menaces » ; pourtant, à la fin, il se calme, il donne sa parole d'honneur de ne point écrire d'une façon subreptice, quoique, « l'ambassadeur de S. M. B. lui ayant offert par écrit *la Pomone* pour l'escorter et lui ayant promis qu'il y serait traité

avec tous les égards convenables, aucune raison ne peut le faire regarder comme prisonnier. » La polémique, que Lucien se propose d'entretenir, n'a point d'agrément pour le général Oakes qui y met fin, en déclarant que « Lucien ayant été amené comme prisonnier de guerre dans le port par le capitaine Barris de *la Pomone* a été remis en cette qualité entre ses mains et sous sa garde, et qu'il ne dépend pas de lui de changer cette situation ».

Cette escarmouche est instructive : Au ton qu'avait d'abord pris Lucien, on pouvait penser qu'il allait se porter à des extrémités ; devant une volonté ferme et froide, il amène son pavillon, et, en donnant sa parole d'honneur, il reconnaît et accepte sa captivité. D'ailleurs, à cette soumission, il trouve des avantages. La réponse de Hill ayant été favorable, Oakes, qui n'est point aussi méchant qu'il veut paraître, installe la famille à Sant'Antonio, dans ces jardins de paradis où le Bailli de Suffren a acclimaté les plus rares plantes exotiques, où trois mille pieds d'orangers, de toutes les espèces, forment un abri impénétrable et un délicieux ombrage, où les allées, dallées de grandes pierres parfaitement unies, offrent une promenade sans pareille. Quoique Lucien ne puisse sortir sans être accompagné et qu'il soit gardé nuit et jour par un poste de cinquante hommes établi devant le château, quoiqu'il ait peu de meubles et qu'il ait dû en acheter d'indispensables pour une somme de trois cents louis, il se trouve au fait fort à son goût,

il a repris ses occupations, il se promène, fait des vers, tient des discours, se plaît aux jeux de ses enfants qui se portent bien et s'accoutume à l'idée de passer l'hiver à Malte.

*
* *

Il en est là. lorsque, au mois de novembre, il reçoit, du marquis de Wellesley, la réponse, en date du 15 octobre, aux lettres qu'il lui a écrites le 15 août de Cagliari et le 27 de Malte. « Sa Majesté, lui dit Wellesley, m'a commandé de vous exprimer que, dans les circonstances où vous vous êtes placé vous-même, elle ne peut vous permettre ni d'aller en Amérique, ni de rester dans l'île de Malte. Sa Majesté, cependant, est disposée à vous accorder à vous et à votre famille un asile dans ce pays, sur votre parole et sous telles règles que la nature particulière de votre situation paraîtra l'exiger. Dans le but de vous mettre à même, vous, votre famille et votre suite, de vous rendre en Angleterre avec les moindres inconvénients possibles, Sa Majesté a ordonné qu'un vaisseau de guerre fût préparé pour votre transport. Le gouverneur de Malte vous informera du moment fixé pour le départ de l'île du vaisseau désigné par Sa Majesté pour vous recevoir. Lors de votre arrivée en Angleterre, Sa Majesté m'ordonne de vous informer qu'il vous sera permis de résider avec votre famille et votre suite, dans un endroit tranquille et sain, où vous serez soumis seulement aux restrictions qui seront absolument nécessaires. »

Cela est fort bon, l'on ne traiterait pas mieux un prince du sang et il semblerait que Lucien n'a rien de mieux à souhaiter, mais, le 6 novembre, lorsque, à l'arrivée de la frégate du premier rang *le Président*[1], Sir H. Oakes l'invite à s'embarquer et qu'il lui annonce que, pour sa résidence on lui laisse le choix entre Doncaster, Durham, Stafford et Ludlow, Lucien répond qu'il ne veut pas partir. Sa femme et ses enfants ne sauraient voyager en hiver ; il entend les laisser à La Valette ou, tout au moins, les renvoyer jusqu'au printemps à Cività. De plus, il ne se soucie pas d'emmener en Angleterre toute sa suite ; il licencie une partie de ses domestiques italiens qu'il renverra « chez eux ». Servières, son secrétaire, ira de Malte à Tunis où il nolisera un bateau ; de Tunis, il viendra à Cività prendre les équipages qu'on y a laissés, et, de là, il retournera à Malte afin d'en partir à la belle saison avec la famille. Oakes veut bien donner des passeports pour Tunis à Servières et aux domestiques, mais, sans s'arrêter aux protestations de Lucien, il lui déclare qu'il ne peut consentir à rien changer aux ordres de Sa Majesté. Lucien devra s'embarquer le plus tôt possible sur la frégate « admirablement installée », qui, par une attention suprême, semble avoir été choisie à cause de son nom pour recevoir l'ancien président des Cinq-Cents. Par esprit de contradiction, Lucien pourtant lutte encore et

[1] C'est une frégate française de 40 canons qui, revenant en France des côtes d'Afrique, a été prise le 28 septembre 1806 par le vaisseau *le Canope* et le brick *la Dépêche* et qui a été incorporée sous son nom français à la marine anglaise.

essaie de gagner du temps. A la fin, le 20 novembre, il s'embarque.

La traversée qui dure vingt-deux jours ne serait point mauvaise si, à l'entrée de Plymouth, le 12 décembre, *le Président* ne trouvait « une horrible tempête ». Pendant la nuit, la frégate file trois fois sur ses câbles ; des matelots tombent du gréement ; la population s'assemble en tumulte au bord de la mer trop grosse pour qu'on puisse envoyer des secours ; d'ailleurs, après cette scène dramatique, le vent tombe ; des chaloupes s'empressent à porter des rafraîchissements ; les visiteurs de distinction affluent ; de partout pleuvent des invitations. Lucien écrit au marquis de Wellesley pour témoigner sa satisfaction de l'aménagement de la frégate et des soins du capitaine et pour annoncer qu'il a fait choix de Ludlow pour sa résidence. Le marquis répond aimablement, annonce les ordres donnés par l'Amirauté pour le débarquement et l'envoi à Plymouth d'un « gentleman » qui facilitera à Lucien tout arrangement pour un établissement convenable.

On débarque ; le gentleman, que Lucien élève dans ses notes à la dignité de Commissaire spécial de Sa Majesté Britannique, est plein de prévenances, mais que dire du peuple ! « Le respect qu'on nous témoigne, écrit Lucien, égale la curiosité que nous excitons. » Ce sont des applaudissements, des hourrahs, que la police ne parvient pas à réprimer, durant le trajet du quai à l'auberge de King's Arms où la famille s'installe jusqu'à son départ pour Ludlow.

Cet enthousisme n'a rien qui doive surprendre et ce ne sont pas les largesses de Lucien à l'équipage, ni ses dons princiers au commandant du *Président* qui le provoquent : depuis trois mois, les journaux anglais ne parlent que de lui, de la tyrannie de son frère qui lui doit tout et qui l'oblige à quitter l'Europe, de la générosité du peuple anglais qui s'empresse de lui accorder un asile : « Lucien Bonaparte, y lit-on par exemple, peut se croire maintenant en sûreté et tant qu'il existera, il sera un reproche vivant pour Bonaparte. Il sera un nouvel exemple à ajouter à tant d'autres qui prouvera non seulement la cruauté de son frère, mais encore l'idée, qu'en dépit de toutes ses calomnies, sa propre famille s'est faite de l'honneur et de l'humanité de la nation anglaise. S'il accuse jamais notre cabinet de tyrannie ou de perfidie, voici la réponse qui retentira à ses oreilles : Quelle était l'opinion de votre frère Lucien sur la bonté comparative des deux gouvernements? S'il veut encore prophétiser notre perte, on lui répondra : Votre frère Lucien s'est confié à nous et a fait dépendre sa sûreté de la nôtre ; il pense que nous existerons assez longtemps pour lui, et lui-même vivra sans doute aussi longtemps que vous. »

Il serait inutile de multiplier ces extraits qui, passant tous sous les yeux de l'Empereur, lui ont à chaque lecture porté un coup de poignard. L'échec que Lucien lui inflige par sa fuite est irréparable. Si Lucien est parti, c'est que l'Empire est inhabitable. Si, au risque de tout, Lucien s'est échappé d'une

tyrannie qui prétend régler ses relations de famille, lui imposer à lui-même une couronne, contraindre sa fille à épouser Ferdinand VII, qu'est-ce du reste des Français ? Et n'est-ce pas pour toucher les Anglais au plus vif de leur orgueil national que, proscrit du continent entier, le frère de Bonaparte cherche un refuge dans les possessions britanniques, qu'il trouve seulement une protection dans la générosité du roi et du peuple d'Angleterre et que, s'abritant contre l'orage sur la seule terre qui reste libre, il veuille y attendre la chute de son persécuteur, de celui contre qui, seule entre les nations, l'Angleterre soutient la guerre depuis dix années !

*
* *

Cette injure personnelle et directe que les journaux aggravent chaque jour, Napoléon la ressent d'autant plus vivement que le départ de Lucien a été pour lui un double mécompte : d'abord, il a cru jusqu'au dernier moment que son frère céderait ; puis, il s'est cru certain que, ne lui fournissant pas de navire, Lucien n'en trouverait point et qu'en tout cas les mesures étaient assez bien prises pour qu'aucun ne sortît de ses ports.

Le premier indice qu'il a eu de préparatifs sérieux de départ a été le retour à Cività-Vecchia du *Notre-Dame du Mont-Carmel*, l'arrestation de Tavera et son interrogatoire. Sans doute, le commissaire général, plutôt complice qu'il n'est dupe, n'a tiré de Marazzi et de Tavera que des réponses insignifiantes

qui concordent si bien qu'elles ne peuvent manquer d'avoir été concertées, mais Tavera est au service de Lucien et c'est assez pour que les soupçons de Napoléon s'éveillent. On lui a rapporté aussi qu'un bâtiment parlementaire, portant un pavillon français et un anglais, est parti de Cività sur son lest, et qu'il est allé à Cagliari [1]. Tout de suite, le 4 août, il a écrit à Savary : « Vous ferez connaître au général Miollis qu'il doit surveiller le sénateur Lucien, qui paraît entretenir des correspondances avec les ennemis de l'État, qu'il doit le laisser aller et que, s'il fait effectivement des démarches pour s'embarquer et se livrer aux Anglais, il doit le faire arrêter ; que je recommande le secret à sa fidélité et à son zèle ; il surveillera le sénateur Lucien tant qu'il restera aux environs de Rome, mais il le ferait arrêter au moment où il s'embarquerait. Vous vous concerterez avec la marine, ajoute-t-il, pour faire arrêter le bâtiment qui est allé à Cagliari, lorsqu'il reviendra, pour faire saisir en même temps ses papiers et y mettre les scellés, faire arrêter le capitaine et l'équipage et les faire venir directement à Paris. Ecrivez directement au commissaire de police à Cività-Vecchia. »

[1] C'est le bateau que Stamati a expédié le 17 juillet pour porter les lettres de Lucien en date du 16 : cela ressort d'une façon évidente : 1° de la lettre de Lucien à Stamati du 16 ; 2° de la lettre de M. Hill à Lucien; mais il n'y a point de trace officielle de cette expédition et, par une lettre du 16 août, le commissaire général nie expressément qu'aucun navire parlementaire ait été expédié soit en Corse, soit à Cagliari; fort habilement, il essaie d'établir une confusion entre ce bateau, parti le 17, et le *N.-D. du Mont-Carmel* rentré à Cività le 16.

A cette date du 4 août, il ignore encore l'arrivée à Cività de *l'Hercule* et de *l'Achille :* ces deux navires y ont paru le 21 juillet, mais c'est seulement le 23 que le commissaire de police en a averti le comte Auglès, chargé du troisième arrondissement. D'ailleurs personne n'a d'instructions en ce qui touche le frère de l'Empereur : Lucien présente des passeports qui sont en règle et qui ont tous les caractères d'authenticité ; le navire qui doit le recevoir est venu de Naples sous l'escorte d'un cutter du beau-frère de Sa Majesté. De quel droit l'arrêter ? Qui oserait porter la main sur le Sénateur ? Gouverneur général, commissaire de marine, commissaire de police, toutes les autorités, assistent chapeau bas à l'embarquement de la famille, et c'est seulement le 12 qu'on reçoit les ordres de l'Empereur en date du 4.

Comment s'excuser ? On fait subir à Tavera un deuxième interrogatoire; mais l'homme est adroit et fidèle ; il emmêle avec une extrême habileté le faux et le vrai ; il s'étend en détails sur ses démarches pour se procurer un navire, mais il se tient à ce qu'il a dit de son séjour forcé à la Madeleine. On n'est pas plus heureux avec Marazzi ; même système de déclarations prolixes et confuses sur les préliminaires et de dénégations sur l'essentiel du voyage. On met en cause les habitués et les employés de la maison, deux prêtres, P. A. Fiorella et M. A. Colonna d'Ornano, chargés l'un et l'autre de parties d'affaires de Lucien et habitant Rome ou la Ruffinella, puis un sieur Alexandre Bourry, directeur des forges et établisse-

ments; il s'agit de bâtiments visités, achetés, armés, désarmés, à peine du bateau de Marazzi, jamais du bateau parlementaire qui porta à Hill la lettre du 16 juillet. Celui-là n'a point existé : « aucun parlementaire, déclare le commissaire général de police, n'est parti de Cività-Vecchia pour se rendre en Corse. D'ailleurs, ajoute-t-il avec un aplomb administratif, les rapports qui existent entre cette île et le continent étant réglés de la même manière que ceux qui ont lieu avec les autres parties de l'Empire, le départ d'un parlementaire n'aurait pu s'effectuer que par une disposition particulière, ce qui n'est pas arrivé. » Tout le monde se trouvant compromis se rend complice et, pour démêler la vérité, il faudrait être sur place. L'Empereur pense bien à faire mener à Paris Tavera et Marazzi, toujours détenus au fort Saint-Ange, puis il y renonce. Reste Murat, certainement coupable d'avoir envoyé *l'Hercule* à Civita et de l'avoir fait convoyer par *l'Achille :* mais les choses vont déjà si mal avec le roi de Naples que Napoléon juge inutile d'ouvrir directement une nouvelle dispute; c'est à Caroline qui vient tout à l'heure de quitter Paris qu'il adresse l'expression très vive de son mécontentement.

* * *

Au fait nul n'est coupable hormis Lucien et c'est contre Lucien que Napoléon veut prendre des mesures de rigueur; mais quelles ? en quelle forme ? Sera-ce par un décret, un sénatus-consulte, des

lettres closes ? Sa pensée hésite et vacille et aux diverses formes dont il la revêt, on peut juger quelles agitations il subit.

Le 18 septembre, ignorant encore où est son frère, s'il est passé en Amérique ou s'il a été pris par les Anglais, mais certain qu'il est parti, il songe à un sénatus-consulte dont il trace ainsi les lignes générales :

« Considérant que le sénateur Lucien Bonaparte a été nommé sénateur du temps de la République ;

« Que, lors de l'élévation du trône impérial il ne fut pas compris dans l'hérédité parce que, ayant préféré au divorce que lui imposait son rang une folle passion qui l'attachait à une femme sans mœurs, il abandonna sa famille et sa patrie pour la suivre dans un pays étranger, etc.

« Que, depuis le moment où, par la réunion de Rome à l'Empire, ce pays est devenu français et où toute l'Europe est entrée dans le même système, il ne songea plus qu'à aller s'établir en Amérique ;

« Qu'il a exécuté son dessein et qu'il est absent depuis plusieurs années, sans autorisation ni congé ;

« Décrète :

« Art. I. — Le sénateur Lucien Bonaparte est rayé de la liste des Sénateurs.

« Art. II. — Ni lui ni ses enfants ne pourront revenir sur le territoire de l'Empire. »

Après avoir dicté ce projet au duc de Bassano, il

réfléchit « que faire un sénatus-consulte pour rayer Lucien du Sénat est une trop petite chose et une mesure moins décente et moins digne de l'auguste Famille impériale qu'une disposition qui résoudrait toute la question et dont la radiation du Sénat ne serait qu'une conséquence : ainsi pourrait-on dire : que le sénateur Lucien a été sourd à tous ses devoirs ; que les sollicitations multipliées qui lui ont été faites ont été inutiles ; que, dans les différentes chances des circonstances politiques, il n'est pas revenu à d'autres sentiments ; qu'il a persisté à demeurer dans un pays étranger à la France et que, quand ce pays est devenu français, il l'a quitté pour aller habiter les États-Unis d'Amérique ; que, lors de l'élévation du trône impérial, il a été mis hors de la ligne de l'hérédité ; que cette disposition ne statue à son égard que d'une façon incomplète, qu'il est nécessaire de prévenir les tracas, les erreurs et les dangers qui pourraient en résulter dans une dynastie naissante ; qu'en conséquence... ensuite les dispositions à proposer pour établir qu'il ne peut, ni lui, ni les siens être investi d'aucune fonction, dignité, autorité, etc. De là, sa radiation du Sénat. »

L'idée prend ainsi une forme plus sereine, plus juridique, plus politique, mais de nouvelles objections se présentent. L'Empereur ne peut taire que, « il y a huit mois, le sénateur Lucien demanda au duc d'Otrante et reçut un passeport pour les États-Unis » ; donc, qu'il a lui-même donné son consente-

ment au départ; il ajoute, il est vrai, comme correctif, que « Lucien s'est mis aussi en rapport avec les Anglais pour avoir des passeports de l'Angleterre et qu'il les a reçus » ; mais il serait bien embarrassé d'en fournir la preuve, et, vraie pour 1808, l'assertion est fausse pour 1810. D'ailleurs, peut-il dissimuler que, sans des passeports anglais, l'autorisation de partir, n'aurait été pour Lucien que la permission de se rendre prisonnier? Il reconnaît ces difficultés et, comme d'usage en pareil cas, il fait appel à Cambacérès qui, avec son esprit de juriste, saura trouver la forme opportune et légale pour un arrêt de proscription.

Cambacérès fait écarter le sénatus-consulte trop solennel, peut-être trop embarrassant : puisqu'il est impossible de cacher le départ de Lucien, devenu public en Angleterre — le dernier cartel sorti de Morlaix en a apporté la preuve — au moins faut-il que le châtiment soit proportionné, qu'il soit uniquement politique, qu'il soit énoncé dans les termes les plus brefs et qu'en frappant Lucien, on donne le moins de prise possible aux ennemis de l'Empire. Il fait donc prévaloir l'idée d'une lettre au président du Sénat et il en remet un projet. Mais l'Empereur trouve ce projet trop simple, trop peu explicite. Il prétend condenser dans sa lettre les griefs développés dans la première minute du sénatus-consulte et, tout en modérant l'expression, y introduire toutes les idées nécessaires.

Il projette donc d'écrire : « Le sieur Lucien Bona-

parte, en renonçant au rang auquel l'appelle sa naissance, et en manifestant le désir de se retirer en Amérique, a renoncé aux droits de citoyen français et à la qualité de sénateur dont il jouissait comme membre du Grand-conseil de la Légion d'Honneur.

« Les actes des Constitutions ne l'avaient pas appelé à l'hérédité du trône...

« Nous avons fait tous nos efforts pour le ramener ; la perversité de son caractère les a rendus inutiles.

« Ayant d'ailleurs violé toutes les règles qui ne permettent pas à un sénateur de rester absent sans autorisation du Sénat, nous jugeons convenable qu'il ne soit pas conservé sur les listes du Sénat.

« Fondateur d'une monarchie à laquelle sont attachés le bonheur et le repos du Monde, nous avons besoin de prévenir tout ce qui pourrait être une occasion de troubles et servir un jour les desseins des ennemis de la France ; nous pourrions considérer ainsi l'existence dans le Sénat d'une personne qui s'est rendue étrangère aux intérêts de la France et aux devoirs que lui impose sa naissance dans les temps de crise et de lutte qui ont précédé la fondation de la monarchie et qui durent encore aujourd'hui. »

Cette forme ne le satisfait pas encore : plus la blessure est profonde et douloureuse, plus il lui en coûte de la mettre à nu. Dire au public, à la France, à l'Europe, au Monde, que la trahison, la désertion au moins, est dans sa propre famille, le dire, fût-ce pour

frapper le coupable, c'est ébranler l'édifice, c'est livrer aux rumeurs et aux conversations de la Grand'-Ville, sa race et son nom : toute lettre publique, où il donnera des développements, présentera de pareils dangers : la plus brève sera donc la meilleure et, de Fontainebleau, où il est arrivé le 25 septembre, il écrit ces trois lignes au comte Garnier, président actuel du Sénat :

« Le sénateur Lucien Bonaparte, absent du territoire français depuis cinq années et sans aucune autorisation, a renoncé à ses droits de sénateur. En conséquence nous vous écrivons cette lettre pour vous faire connaître que son nom ne doit plus être porté sur la liste des sénateurs. »

Même injonction, sous pareille forme de lettres closes, aux questeurs et au trésorier du Sénat.

Voilà pour le public et pour « les Caillettes de Paris » ; mais l'avenir? Fondateur d'une dynastie qu'il voit se dérouler au travers des âges, l'Empereur n'a-t-il pas le devoir d'arracher du tronc dynastique « cette fausse branche », dont, dès 1805, il se préparait à prononcer « l'exclusion entière et absolue » si Lucien « restait sourd aux sentiments de la destinée de la Famille et au bien du peuple français » ? Il adresse donc au chancelier du Sénat une lettre close, qui restera secrète tant qu'il le jugera convenable, mais qui, déposée aux archives, y attestera à jamais la dégradation de Lucien et l'exclusion de sa postérité :

« Je vous écris cette lettre pour vous faire connaître que le nom du sieur Lucien Bonaparte ne doit plus être

porté sur la liste des sénateurs. Absent depuis cinq ans du territoire de l'Empire et, lorsque Rome en est devenue partie, ayant quitté ce pays pour passer les mers et se retirer en Amérique, il a renoncé aux devoirs et au titre de sénateur. En notre qualité de président du Sénat, nous devons le considérer comme démissionnaire.

« Lorsque le vœu du peuple français nous a élevé sur le trône impérial, nous avions droit à la coopération de toutes les personnes qui, comme lui, avaient à remplir des devoirs particuliers envers nous ; mais il s'était abandonné à une honteuse passion pour une femme dont les mœurs avaient mis une insurmontable barrière entre elle et tout ce qui est honnête et nous jugeâmes qu'il ne pouvait être compris dans la ligne de l'hérédité. Tandis que nous élevions nos frères au rang qui convenait à leur naissance et aux intérêts de notre couronne, il resta dans l'état de simple particulier. Depuis, lorsque nous eûmes à surmonter de grands périls et à lutter contre l'Europe entière conjurée, son devoir devait le ramener à nos côtés et nous avions le droit de réclamer les talents qu'il avait reçus du ciel. Il a été constamment sourd à notre voix. Il vient enfin de chercher un refuge hors de l'Empire, sous la protection de puissances qu'il savait peu affectionnées à notre trône, et de rendre plus irrévocable sa renonciation à tous ses devoirs envers nous, envers le Sénat, envers la Patrie. Il a demandé à notre ministre de la Police des passeports pour lui et pour le coupable objet de sa passion

et il s'est éloigné de l'Empire qu'il ne pouvait quitter sans une autorisation spéciale. Les intérêts et la tranquillité de l'Etat exigent que non seulement il ne fasse partie d'aucun corps politique, mais que, ni lui, ni ses enfants, ne reviennent jamais dans notre Empire.

« Nous vous avons écrit cette lettre en si grand détail parce que notre intention est qu'elle soit transcrite, à la date de ce jour, sur les registres du Sénat et l'acte de transcription sera signé au registre par vous et par les autres officiers du Sénat. Notre intention est aussi que cette lettre soit secrète et ne reçoive de la publicité qu'en temps convenable et opportun et lorsque cela sera utile à l'intérêt de nos peuples et de la postérité. »

Cette radiation entraîne pour Lucien la perte de son traitement de sénateur, celle du revenu de la sénatorerie où pourtant il ne lui est pas nommé de successeur, et celle de son traitement de membre du Grand conseil de la Légion, où il n'est pas davantage remplacé. Il ne l'est pas à l'Institut, bien que son nom doive désormais être omis sur les listes, et il y fait toucher son traitement par son beau-père Bleschamps, fondé de sa procuration. D'autres mesures pourront être décidées par la suite, mais il faut d'abord qu'on sache exactement ce qu'est devenu Lucien.

La première nouvelle de son arrestation par les

Anglais et de son voyage forcé à Malte ne parvient à Paris que vers le 10 octobre, par deux voies différentes : de Rome, où elle est venue de Tunis, fort défigurée et arrangée, et de Londres, où les journaux l'enregistrent avec exactitude et l'accompagnent de commentaires qui paraissent à ce point séditieux à la police « qu'on n'a pas cru devoir confier ces articles au traducteur ordinaire, sachant que les journaux anglais de la même date sont envoyés directement à l'Empereur ».

Fixé désormais sur les destinées de son frère, certain que le châtiment a suivi la faute et trouvant que, sa prédiction étant accomplie, Lucien, prisonnier des Anglais, mérite plus de pitié que de haine, il se calme subitement. Dès le 18 octobre, il écrit à Savary de faire relâcher Tavera, le patron et les matelots arrêtés pour l'affaire du sénateur Lucien. Il veut seulement une réponse positive du général Miollis sur ce qu'il a laissé embarquer le sénateur et sur ce que *l'Hercule* est parti sans sa permission. Comme Miollis répond véridiquement qu'à défaut d'ordres positifs, il ne pouvait arrêter le frère de l'Empereur muni de passeports en règle, il en est quitte pour un simple avertissement et ne perd rien de la faveur souveraine. Murat a la plus lourde responsabilité, mais, avec lui aussi, Napoléon passe vite. A la fin d'une lettre d'affaires, il glisse simplement : « Vous devez sentir à présent combien est grande la faute que vous avez faite en envoyant le bâtiment *l'Hercule* à Lucien, puisque ce malheureux est aujourd'hui prisonnier

des Anglais à Malte. Puisque je ne lui en avais pas envoyé, c'est que je ne voulais pas qu'il partît. La reine vous dira combien cela a excité mon mécontentement. Soyez plus circonspect à l'avenir et ne vous mêlez pas de ce qui ne vous regarde pas. »

A présent, le silence ; mais ses yeux sont attentifs ; au moindre mouvement que fera Lucien, il voudra être informé ; il surveillera ses billets les plus insignifiants et mettra la police entière à la chasse de ses émissaires. Il a été battu ; il a éprouvé, dans la Famille même, une résistance supérieure à sa volonté et, si le révolté s'est réfugié en Angleterre, chez l'ennemi, l'adversaire de toujours, Napoléon n'oublie pas que ce frère, qui a osé lui tenir tête, est celui sur lequel il a jadis le plus compté pour l'accomplissement de sa fortune — et sa rancune se double d'un regret.

XIX

L'ABDICATION DE LOUIS

(Décembre 1809 — Décembre 1810.)

I. — LOUIS A PARIS

(1er décembre 1809. — 6 avril 1810.)

Arrivée de Louis à Paris. — Son état d'esprit. — Ses ordres à ses ministres. — Les affaires de Hollande et la question de la séparation. — Il descend chez sa mère. — Visite de la Reine. — Audience de l'Empereur. — Napoléon commande à Louis d'abdiquer. — Discours à l'ouverture de la session. — Ouvertures de Louis à Champagny. — Ses offres (6 décembre). — Ses armes contre Napoléon. — Exposé de la situation de l'Empire. — Paroles de l'Empereur. — Lettres de Louis à ses ministres. — Le Divorce. — Voyage à Trianon. — La séparation. — Lettre à l'Empereur. — Le Conseil de famille. — Rejet des demandes de Louis. — Lettre du 17 décembre où il retire ses offres et demande l'intégrité de son royaume. — Il entre en pourparlers avec la Russie. — Réponse de l'Empereur. — Conditions qu'il impose. — Louis les accepte. — Il prétend partir en Hollande. — L'Empereur le lui interdit. — Lutte sur chaque article. — Instructions de Louis à ses ministres. — Lettre à l'Empereur (4 janvier 1810). — Imminence de l'entrée en action de l'Armée du Nord. — Louis ordonne à ses ministres la résistance passive. — La négociation anglaise. — Louis croit s'ouvrir une porte pour retourner en Hollande. — L'Empereur refuse. — Marche de l'Armée du Nord. — Résistance de Bréda et de Berg-op-Zoom. — Colère de l'Empereur. — La prise de possession et l'occupation militaire. — Lettres de Clarke à Louis.

— Réponse de Louis. — Louis veut partir. — Louis prisonnier. — Hypothèses sur la conduite de l'Empereur. — Négociation et occupation. — Prétextes que l'Empereur cherche à l'occupation. — Résistance de Louis. — Il paraît tout abandonner. — Négociation de Fouché. — Louis consent à tout. — L'occupation continue. — Louis ordonne de résister. — Louis tombe malade. — Sa maladie peut être simulée. — L'Empereur veut pousser les négociations. — Chicanes de Louis. — Explosion de la résistance en Hollande. — Louis livre ses ministres. — Nouvelle alerte. — Lettre de Louis au Corps législatif hollandais. — L'Empereur consent au traité. — Gratitude que Louis témoigne. — Le traité et ses conséquences. — Voyage à Compiègne. — Hortense retournera en Hollande. — Louis et Marie-Louise. — Louis aspire au départ. — Il part enfin (6 avril).

LOUIS DURANT SON SÉJOUR A PARIS

Sa santé. — Son fils. — Il demande à M. de Bonald d'être gouverneur de son fils. — Ses plans. — Les gens de lettres. — Les prêtres. — La Famille.

II. — LOUIS EN HOLLANDE

(6 avril-juillet 1810.)

Le retour de Louis. — Son attitude anti-française. — Ses discours. — Arrivée d'Hortense. — Conduite de Louis vis-à-vis d'elle. — Ses déplacements autour d'Amsterdam. — Premières difficultés. — Louis proteste contre le traité. — Il est inexécutable. — Convocation d'un grand conseil. — Louis propose d'abdiquer. — Le Conseil refuse. — Voyage à Anvers. — Entrevue avec l'Empereur. — La mission Labouchère et la mission Ouvrard. — La destitution de Fouché. — Louis dénonce La Rochefoucauld. — La Rochefoucauld se justifie et en devient plus hostile. — Griefs qu'il peut faire valoir contre Louis. — Le cocher de La Rochefoucauld. — Cette affaire négligée pendant un temps. — Lettres de Louis à l'Empereur. — Plaintes au sujet

du traité. — Réponse de l'Empereur. Dernier avertissement. — Cette lettre manifeste la pensée de Napoléon sur les royaumes fraternels. — Quel peut être le but de la conduite de Louis ? — Esprit de droit divin. — Les querelles qu'il fait constamment. — Insulte au chargé d'affaires de France. — Napoléon demande des réparations et rompt la correspondance. — Il prépare l'entrée à Amsterdam. — Justification de Louis. — Actes contradictoires. — Tumulte d'idées. — Exaspération au sujet des douaniers français. — Louis ne sait ni exécuter le traité ni déclarer la guerre. — Il retombe aux tentatives de réconciliation. — Première audience de Serurier. — Deuxième audience. — État d'esprit de Napoléon. — Il cherche un prétexte pour l'Europe. — Il veut, après la rupture avec Lucien, éviter une rupture complète avec Louis. — Louis et la mission Valckenaer. — En même temps, mesures contradictoires. — Refus du pont de Haarlem aux troupes françaises. — Ordre de l'Empereur à Oudinot d'occuper Amsterdam. — Quel est le prétexte que choisit l'Empereur. — Proposition de Champagny. — Échec de la mission Valckenaer. — Louis qui a tout cédé, ne veut pas admettre les troupes françaises à Amsterdam. — Bizarrerie de cette résistance. — Notification par Serurier. — Louis propose la résistance à outrance. — Refus des généraux. — Refus des ministres. — Abdication de Louis. — Ses lettres. — Ses proclamations. — Préparatifs de départ. — Choix des compagnons d'exil. — Le départ (2 juillet).

III. — LOUIS EN AUTRICHE

(Juillet-décembre 1810.)

Première nouvelle que l'Empereur reçoit de l'abdication de Louis. — Ordres donnés. — Délibération. — Décret de réunion. — Ménagements à l'égard de Louis. — Clauses du décret. — Hortense. — Le prince royal amené à Saint-Cloud. — Règlement de ses intérêts. — Confiscation des biens de Louis. — Circulaire aux cours étrangères. — Où est Louis ? — Inquiétudes sur son sort. — Rapports de Reinhard. — Recherche des pistes. — Nouvelle de l'arrivée de Louis à Tœplitz. — Le voyage de

Louis. — Ses lettres. — Ses préoccupations. — Son arrivée à Tœplitz. — Lettres contradictoires. — Nouvelles contradictions. — Sa protestation contre le décret de réunion. — Crainte de manquer d'argent. — Négociations entamées pour le faire rentrer en France. — Madame. — Lavalette. — Decazes. — Lettre de Decazes à Louis. — Réponse de Louis. — Louis privé de Bloys demande Bylandt. — Aventure de Bylandt. — Decazes envoyé à Tœplitz. — Départ de Louis pour Gratz. — Séjour à Marbourg. — Sommation d'Otto. — Ce qu'obtient Decazes. — Etat d'esprit de Louis. — Ses occupations à Gratz. — Ses lettres à Caroline. — Ses poésies. — Sur ce que dit Decazes, nouvelle mission. — Salaire que demande Decazes. — Son départ. — Arrivée à Gratz. — Conversations par écrit avec Louis. — Mémoire de Decazes avec les réponses de Louis. — Explication de l'état mental de Louis. — Réponse de Louis au prince de Neuchâtel. — Le dernier mot de Louis. — Récompenses données à Decazes. — Solitude de Louis. — Ses lettres. — Le sénatus-consulte du 14 décembre. — Comment il a été rendu. — Dictée de l'Empereur. — Termes du sénatus-consulte. — Ménagements à l'égard de Louis. — Protestation de Louis. — Comment il fait remettre sa protestation. — Lettre à la Reine (Décembre).

I

LOUIS A PARIS

(1er décembre 1809. — 6 avril 1810.)

Au même moment où, à l'une des extrémités de l'Europe, ces événements s'accomplissent et où, pour ne point obéir aux ordres de l'Empereur, un de ses frères s'exile ainsi volontairement; à l'autre extrémité, un autre de ses frères, roi celui-là, est contraint d'abdiquer sa couronne et se soustrait par la fuite à la domination impériale. Avec des circonstances différentes, qui tiennent au caractère de Louis et à sa position particulière vis-à-vis de Napoléon, le fond de la querelle présente des analogies d'autant plus curieuses que toute idée d'un concert entre Louis et Lucien doit être écartée : elles résultent uniquement de l'exercice par l'Empereur de procédés semblables. Toutefois, en l'un des cas, il a affaire à un homme qui est habitué d'enfance à voir chacun de sa famille céder à son prestige, dans l'autre, à un malade qui n'a jamais su lui résister en face. De là, dans l'affaire de Lucien, des lignes qui seraient parfaitement nettes sans les cachotteries et les ingérences de Fesch et de Madame; et, dans l'affaire de Louis, des confusions

continuelles, des dessous à l'infini, une duplicité qui surprend, l'obligation de débrouiller un écheveau à ce point emmêlé qu'on ne saurait, pour suivre le fil, apporter trop d'exactitude et d'attention.

***

On a vu dans quelles circonstances Louis est arrivé à Paris le 1er décembre 1809[1]. Avant de se déterminer au départ, il a délibéré avec ses ministres : « Deux partis se présentaient, a-t-il écrit plus tard, ou jouer en désespéré et travailler à la défense légitime de la Hollande contre la puissance qui avait fait trembler l'Autriche, la Russie et l'Angleterre, presque détruit la Prusse en un jour, et cela sans espoir de succès; ou tâcher de prolonger une existence pénible en se pliant encore à la nécessité. Il a écrit ailleurs : « Il fallait s'allier à l'Angleterre et jouer en désespéré pour que l'existence de la Hollande se terminât glorieusement, ou bien il fallait se résigner à tout ce qui pourrait arriver et gagner du temps. » C'est le second parti qu'il a adopté, soit que la faiblesse de son caractère l'ait fait reculer devant une résolution énergique, soit qu'il n'eût pas pris à temps ses précautions avec l'Angleterre et que les négociations qu'on peut croire qu'il a tenté d'entamer, n'eussent point encore donné de résultats.

Toutefois, avant de quitter Amsterdam, il prétend se

[1] Voir *Napoléon et sa famille*, IV, 355 et 495.

mettre en garde contre des surprises qu'il redoute. En confiant à ses ministres, l'administration du royaume durant son absence, il leur donne, sous forme de décret, des instructions qu'il s'efforce de rendre précises et circonstanciées, mais qui, s'il les entend lui-même, doivent être pour eux singulièrement difficiles à interpréter : au cas, dit-il, où l'on voudrait introduire des troupes étrangères dans le royaume, sans un ordre spécial de ma part, « le Conseil devra protester de la manière la plus formelle... et, en cas qu'on voulût entrer malgré sa protestation, le Conseil devra se conduire de la manière la plus propre à ménager nos intérêts et à éviter tout ce qui pourrait compromettre l'indépendance de notre royaume de quelque manière et sous quelque forme que ce soit. » Ainsi, le Conseil ne devra, sous aucun prétexte que ce puisse être, admettre des troupes étrangères dans aucune place forte du royaume, mais il protestera, et il demandera et attendra les ordres du roi : toutefois, « il se tiendra à des mesures purement défensives sans se permettre des mesures hostiles ». Celles-ci ne sont autorisées que pour empêcher l'occupation de la capitale, encore sous une forme si peu militaire qu'elles en deviennent puériles. Il est d'ailleurs interdit de rien changer aux emplacements de l'armée, ce qui rend toutes les recommandations illusoires.

Louis se défie à tel point de lui-même, de sa volonté, de la résistance qu'il est capable d'opposer à l'Empereur, qu'il convient de signes secrets pour valider ou invalider les ordres qu'il enverra à ses

ministres. Sera non avenu tout ordre qu'il n'aura pas signé de son nom en hollandais — Lodewijk — précédé de quelques mots en hollandais et accompagné de la devise autographe : *Dœ wel en zie niet om.*

A son ministre Van der Heim, auquel il laisse la présidence du Conseil, il adresse des instructions encore plus amples où il prévoit tous les cas qui peuvent se produire et y donne des solutions à sa guise. Ainsi, à ceux qui pourraient tenter de pénétrer par force dans Amsterdam et les lignes, « on signifiera, dit-il, qu'ils seront responsables des conséquences, et on leur fera connaître que *je ne le veux point, qu'on en ait la certitude*, et des ordres que j'ai donnés à cet égard. » Et il souligne.

*
* *

Dans ces conditions, étant donné l'état d'inquiétude où il vit, prévoyant on ne sait quelles contraintes, quelles violences, quelles tortures, préparant ainsi des alibis à sa faiblesse et préméditant des excuses à ses défaillances, pourquoi désire-t-il venir à Paris ? Pourquoi sollicite-t-il d'y venir ? Est-ce uniquement dans le but d'obtenir de l'Empereur des concessions qu'il estime d'avance si peu probables qu'il n'agirait pas autrement s'il allait se rendre à son pire ennemi ? Non, s'il n'avait que ce mobile, il se garderait bien de quitter ses Etats, mais c'est que, si l'amour de la Hollande tient une grande place dans son esprit, la haine contre Hortense n'y est guère moins forte et que, instrui

des projets de divorce, il espère obtenir de l'Empereur, lui aussi, l'autorisation de divorcer, ou du moins, puisque le divorce n'est point admis pour les princes impériaux par le Statut de famille, de se séparer à jamais de sa femme.

Pour marquer que tel est son dessein, il fait préparer ses appartements à l'hôtel de son ambassadeur et il en avertit Jérôme qui est déjà rendu à Paris ; Jérôme prend les ordres de l'Empereur et, pour éviter un scandale, il expédie aussitôt à Louis, par un courrier qui l'atteint après Pont-Sainte-Maxence, l'invitation impériale de descendre à l'hôtel de la rue Cerutti où loge la reine. Sur cette lettre, Louis renonce à son premier projet et, par une apparente concession qui aggrave l'offense, il se fait conduire chez sa mère, à l'hôtel de Brienne. Il y arrive le 1er décembre. Comme sa suite se compose de son ministre des Affaires Étrangères, Roëll, de sept officiers, trois maîtres d'hôtel, trois cuisiniers, cinq valets de chambre et six valets de pied, Madame, quoiqu'elle ne résiste point à prendre ainsi ouvertement parti contre sa belle-fille, ne peut loger chez elle ces vingt-quatre personnes. Elle fait donner aux grands officiers les chambres de ses domestiques ; les autres serviteurs se dispersent dans les auberges du voisinage, mais le roi, qui d'ailleurs porte partout avec lui son mobilier de chambre à coucher, se trouve fort à son gré, étant séparé de sa femme par la Seine.

Il vient aux Tuileries où sa première entrevue avec son frère est du genre amical; il assiste ensuite, à Malmaison, à la fête que Joséphine offre au roi de Saxe et prend sa place à l'ordinaire. La reine, qui a mieux que lui le sentiment des convenances et qui évite avec soin de se donner des torts, lui fait la première visite, accompagnée de son chevalier d'honneur et de la seule dame hollandaise qu'elle ait à Paris, M^me^ Harel. Louis reçoit les corps constitués qu'il ne trouve ni assez empressés, ni assez nombreux; il échange les politesses obligées avec les souverains étrangers et avec les membres de la Famille. Par ceux-ci qui, la plupart, ont pris parti pour lui, des avertissements lui arrivent. Julie lui dit : « Si vous craignez l'incorporation, vous avez bien mal fait de venir ici ». Il s'en met d'autant mieux sur ses gardes.

Au reste, il n'en a que faire : dès la seconde audience qu'il a aux Tuileries, l'Empereur lui expose franchement ses projets : Il veut l'annexion de la Hollande; il offre à Louis, soit de vivre comme prince français en France ou ailleurs, soit de recevoir un autre royaume en Allemagne. Reste la façon dont se fera l'annexion : par son abdication ou par une déclaration de guerre? En ce dernier cas, nul ménagement. Et, Fontanes étant présent, sans s'occuper de lui, l'Empereur dit : « La Hollande est entièrement une colonie anglaise et plus ennemie de la France que l'Angleterre elle-même... Je veux manger la Hollande ! »

Cela n'est encore que du particulier, mais, à l'ou-

verture du Corps législatif, l'Empereur va manifester ses desseins. Louis n'en soupçonne rien; en sortant du cabinet de l'Empereur, il rencontre Ségur, le grand maître des Cérémonies, qui lui dit d'un air assez embarrassé : « Votre Majesté ne veut donc pas être de la cérémonie. — Pour refuser, répond-il, il faudrait au moins être engagé et je vous préviens que je n'en sais quelque chose que par ce que j'ai ouï-dire ». Ne recevant pas d'invitation pour accompagner l'Empereur en sa qualité de prince français et de grand dignitaire, il pense aller dans la tribune avec les rois de Saxe et de Bavière, mais il est heureusement averti par plusieurs de la Famille, auxquels l'Empereur a lu son discours, qu'il y sera fortement question de la Hollande. Il reste donc chez lui et fait bien, car quelle serait son attitude lorsque l'Empereur prononce cet arrêt qui semble sans appel : « La Hollande placée entre l'Angleterre et la France en est également froissée. Elle est le débouché des principales artères de mon empire ; des changements deviennent nécessaires; la sûreté de mes frontières et l'intérêt bien entendu de mon empire l'exigent impérieusement. »

Le 3, Louis n'assiste ni au Te Deum, ni au Banquet des Tuileries, mais, le 4, il se rend au bal et au Banquet de l'Hôtel de Ville. Le 5, il a une nouvelle audience de l'Empereur qui lui signifie qu'il ait à abdiquer et que quarante mille soldats français ont ordre d'entrer en Hollande pour en opérer la réunion au Grand-Empire. Atterré, il ne répond rien, mais,

le 6, dès le matin, il fait demander au ministre des Relations extérieures de se rendre chez lui et il a avec lui un long entretien. « Il est dans un abattement voisin du désespoir. » Ce n'est pas la perte de son trône qu'il déplore : il y a subi tous les soucis, toutes les inquiétudes, sans parler de l'isolement, du mauvais climat, des atteintes à sa santé; il en descendrait volontiers, pourvu que l'Empereur y plaçât soit la reine, soit toute autre personne investie de sa confiance. C'est uniquement dans l'intérêt de la France, dans l'intérêt de l'Empereur qu'il demande la conservation de l'indépendance nominale qui a été laissée à la Hollande. Les Hollandais ont fait et feront tous les sacrifices pour la conserver, tandis que l'annexion exciterait un mécontentement général. Sans doute, on se soumettrait à la force; mais ce serait l'exode des capitaux, la suppression de toute industrie et la France serait la première à en pâtir. Au prix de tout son sang, il voudrait détourner tant de maux : il offre donc, si l'Empereur consent qu'il règne encore, toute garantie que la Hollande marchera dorénavant dans le système de la France; il propose de céder toute la rive gauche de la Meuse, se bornant à espérer que l'Empereur lui donnera en Allemagne une compensation telle que le grand-duché de Berg. Que l'Empereur mette près de lui un agent chargé de l'avertir de tous les actes de son administration qui seraient contraires au système, il se conformera scrupuleusement à ses indications. Il annulera toutes les modifications qu'il a apportées au tarif

des douanes ; il rapportera ses décrets sur la noblesse, tous les décrets qui ont pu déplaire à l'Empereur ; sauf la banqueroute et la conscription, il est prêt à tout accepter. Au reste, il va rédiger en forme ses propositions qui seront remises par son ministre des Affaires étrangères et son ambassadeur, et il supplie que l'Empereur n'adopte aucun parti avant de les avoir reçues.

Il se fait toutefois peu d'illusions. Ce même jour, il écrit à ses ministres : « Le moment est très critique pour votre chère patrie... Le procès est presque perdu ; cependant, j'ignore encore si, au moyen de grands sacrifices, on ne saurait pas conserver notre existence... Tout n'est pas encore fini, mais c'est presque désespéré. Je n'en dis pas davantage, je suis trop oppressé. Plaignez votre pays, mais plaignez aussi ma bizarre et cruelle destinée. »

Par cette lettre, il annonce encore que, « à moins qu'il en soit empêché par la force, il viendra être témoin d'un événement qui fera le malheur du triste reste de sa vie. » C'est là, vis-à-vis de l'Empereur, sa meilleure carte ; car c'est ce scandale que Napoléon veut éviter à tout prix ; il n'a appelé son frère à Paris qu'afin d'éviter un conflit entre Louis et les troupes d'invasion, et de légitimer l'annexion par une abdication qu'il se croyait sûr d'imposer. Le retour de Louis en Hollande est le seul argument, la seule menace qui, dans une mesure, puisse le faire reculer. Aussi Louis la tient en réserve et, pour le moment, ne montre rien qui puisse la faire pressentir, car,

pour la mettre à exécution, il sent bien qu'il devra s'évader, échapper à une surveillance qui, encore occulte, n'en est pas moins active. Il fait donc aussi bon visage qu'il peut et dissimule, attendant que quelque circonstance le tire de presse et espérant que ses propositions finiront par être agréées.

Il a fort à faire, car les attaques se multiplient : le 14, au Corps législatif, le ministre de l'Intérieur, dans l'Exposé de la situation de l'Empire, développe d'une façon cruelle le passage du discours de l'Empereur : « La Hollande, dit-il, n'est réellement qu'une partie de la France ; ce pays peut se définir en disant qu'il est l'alluvion du Rhin, de la Meuse et de l'Escaut, c'est-à-dire des grandes artères de l'Empire. La nullité de ses douanes, les dispositions de ses agents et l'esprit de ses habitants qui tend toujours à un commerce frauduleux avec l'Angleterre, tout a fait un devoir de lui interdire le commerce du Rhin et du Weser. Froissée ainsi entre la France et l'Angleterre, la Hollande est privée et des avantages contraires à notre système général, auxquels elle doit renoncer et de ceux dont elle pourrait jouir : il est temps que tout rentre dans l'ordre naturel. »

« Eh bien ! dit l'Empereur à Louis, le lendemain, vous avez lu le discours de mon ministre de l'Intérieur. Vous n'y aurez trouvé autre chose que dans le mien du 3 de ce mois. — Pardonnez, Sire, répond Louis, j'y trouve que la Hollande n'est réellement qu'une partie de la France ; d'après cela et ce qui suit, surtout d'après l'expression que « tout doit ren-

trer dans l'ordre naturel », je vois que le sort de la Hollande est décidé. — Ecoutez, interrompt Napoléon ; j'avais cru d'abord ne prendre que ce qui est situé sur la rive gauche de la Meuse, mais, en y réfléchissant, je vois que cela n'arrangerait pas nos affaires ; je ne pourrais jamais vous laisser tranquille, car, tôt ou tard, je veux la réunion. Aussi vaut-il mieux que je la fasse maintenant. J'ai besoin d'une grande côte pour faire la guerre à l'Angleterre, je la veux, par conséquent, jusqu'au Weser. — Pourquoi pas jusqu'à l'Elbe ? dit Louis ; pourquoi ne pas vous rendre maître de Hambourg ? — Je n'ai pas besoin de tout cela, répond l'Empereur. Le ministre de France sera en réalité président du sénat et cela suffit pour atteindre le but. »

La condamnation semble formelle et pourtant, dans ce que son frère vient de dire, Louis, habitué à ses « finesses », démêle que ce n'est point sans dessein qu'il a lâché l'idée de la rive gauche de la Meuse : sans doute, il y a porté tout de suite des correctifs, il a affirmé la nécessité de la réunion, mais c'est présenter le pire, pour paraître ensuite accorder une grâce. On pourra, si l'on joue bien, le contenter avec cela. Seulement, devant Napoléon, Louis a gardé cette idée pour lui, et, plus il a affecté de calme, plus il a dissimulé ses sensations, plus, en sortant de l'audience, ses nerfs sont agités ; le soir, quand il écrit à ses ministres, sa lettre est indéchiffrable. « Pourtant, il est trop ému pour avoir la patience de se servir d'une autre main. » Il voit que l'Empereur veut au moins le Brabant et

la Zélande sans donner rien en échange ; s'il obtenait le grand-duché de Berg, il se résignerait, mais, sans compensation, il ne cédera pas la moindre partie du territoire. Il craint qu'on fasse avancer les troupes, qu'on l'empêche lui-même de se rendre à Amsterdam. « Toutefois, dit-il à ses ministres, investis de ma confiance, de la plus grande partie de mon pouvoir, vous devez agir pour moi comme votre conscience vous dira que je devrais me conduire pour l'honneur et la conservation de votre pays si j'étais présent. » Cela est peu clair : d'ordre positif, un seul, celui d'éloigner d'Amsterdam les 3e et 4e compagnies des gardes du corps, composées de Français.

Est-ce, de sa part, une malice à l'égard de ses ministres ? Les prépare-t-il ainsi à l'abandon qu'il fera de la rive gauche de la Meuse? Espère-t-il encore emporter le grand-duché dévolu à son fils et pense-t-il qu'en déclarant qu'il ne cédera rien sans compensation, il se met à l'aise vis-à-vis de son serment constitutionnel de maintenir l'intégrité du royaume? Cette rive gauche de la Meuse, c'est lui qui l'a offerte à Champagny et, lorsqu'il lui semble que l'Empereur l'accepte, comment, vis-à-vis de ses ministres, veut-il se montrer intraitable ? De fait, il n'est sincère vis-à-vis de personne, peut-être même pas vis-à-vis de lui-même ; il veut se couvrir à ses propres yeux, comme aux yeux des Hollandais, et, au lieu d'avouer le désastre, il croit opportun de finasser.

*
* *

Aussi bien, ce jour est le 15 décembre. Louis vient d'assister à la cérémonie du divorce. « Il avait voulu d'abord, a-t-il écrit, y refuser son consentement » qui en vérité était surérogatoire, mais, ensuite, fort à tort, il y a vu un pont pour lui-même. Il a donc tout écouté et signé sans observation et, lorsque l'Empereur se rend à Trianon, il l'y suit et y séjourne. Sans doute compte-t-il y obtenir cette compensation de Berg dont il est si avide, mais surtout il espère y avancer l'affaire de sa séparation.

C'est d'une simple formalité qu'il s'agit. L'Empereur, reconquis par sa famille, délivré des Beauharnais, divorcé de Joséphine, ne peut faire moins que lui donner raison. Madame en est certaine et, par avance, en a envoyé la bonne nouvelle à Lucien. Pauline en est ravie, les autres attendent.

Si Louis appliquait aux choses extérieures un peu de cette attention qu'il concentre sur lui-même, il comprendrait que le moment est mal choisi. Outre qu'il se montre peu généreux en accablant une femme déjà si éprouvée, comment ne sent-il pas que l'Empereur a inspiré la lettre qu'il a reçue de Jérôme à Pont-Sainte-Maxence, comme la visite qu'il a eue d'Hortense à l'hôtel de Brienne; que, par ces deux actes significatifs, Napoléon a marqué ses intentions et que ce n'est pas dans le temps où il doit tant à Hortense qu'il prendra parti contre elle? Ne vient-il pas de lui donner une preuve formelle de sa bienveillance en la nommant, le 16 décembre, princesse protectrice des Maisons-Napoléon? Mais Louis ne sait rien voir; et le

17, de Trianon même, il adresse à l'Empereur cette lettre :

« Sire, je supplie votre Majesté d'approuver ma séparation avec la reine, ma femme. Je propose de lui céder, pour ce qui lui est nécessaire, l'hôtel qu'elle habite et 500 000 francs annuels sur ma liste civile. Je demande de votre justice de conserver mon fils aîné auprès de moi et que la reine conserve le plus jeune. Je vois, dans le Statut de famille, que le Conseil de famille est nécessaire. Je supplie Votre Majesté de daigner donner ses ordres au prince archi-chancelier. »

Nul motif allégué, nul grief formulé : c'est une chose toute unie qu'il demande, un enregistrement, non un débat. Durant quatre jours, l'Empereur laisse la lettre sans réponse. On peut croire qu'il n'est pas sans faire parler, sans parler lui-même à Louis, mais il n'a rien gagné et, le 21, il inscrit sur la requête : « Renvoyé au prince archichancelier par ordre de l'Empereur. »

Le 22, il donne ses ordres à Cambacérès; celui-ci convoquera, pour le dimanche 24, à quatre heures du soir, daus la Salle du trône, au palais des Tuileries, le Conseil de famille qu'il est chargé de présider, et qui, aux termes de l'article XXXIV du Statut de famille, se composera d'un prince de la Famille désigné par l'Empereur — ce sera le roi de Westphalie — de celui des princes grands dignitaires qui a le premier rang d'ancienneté — on prend Murat — du doyen des

maréchaux d'Empire — l'Empereur nomme le duc de Conegliano — du chancelier du Sénat (Laplace) et du président de la Cour de Cassation (Muraire). Le grand juge, ministre de la Justice, Régnier, duc de Massa, remplira les fonctions de ministère public et le secrétaire de l'État de la Famille impériale, Regnaud de Saint-Jean d'Angely, tiendra la plume,

Le 23, l'archichancelier écrit à la reine de Hollande pour demander à être admis à l'entretenir, à lui communiquer la lettre du roi et à recevoir ses observations. Hortense, qui est à Malmaison, lui fait répondre, par le comte de Ségur, qu'elle sera à Paris le 24, à cinq heures du soir, et qu'elle le recevra alors. C'est une habileté qui ne peut manquer de lui avoir été inspirée : ainsi défère-t-elle aux injonctions du conseil; et, la séance étant pour quatre heures — ce qu'elle ne peut ignorer — elle aura esquivé de prendre position, soit pour accuser son mari, soit pour se justifier elle-même, pour accéder à la demande de Louis, ou pour y défendre. Si elle produisait une justification, ce ne serait qu'en exposant ses griefs et en acquiesçant à la demande de séparation, ce qui lui ferait tout perdre; si elle s'opposait à la séparation, que pourrait-elle faire, sinon réintégrer le domicile conjugal et obliger Louis à la recevoir, ce qu'elle prétend éviter à tout prix? Elle garde donc le bon rôle en s'en remettant à la volonté de l'Empereur, qui d'ailleurs, selon l'article VIII du Statut, reste maître de la décision.

Les intérêts qu'Hortense a à ménager sont si complexes et si contradictoires qu'elle ne saurait adopter une conduite meilleure. Quoi qu'elle en dise, elle se plaît, sinon à être reine de Hollande, du moins à être reine tout court, à en porter le titre et à en recevoir les honneurs; elle ne veut point, surtout en ce moment, en perdre la dignité et donner aux Bonaparte cette nouvelle victoire. En même temps, elle hait la Hollande et prétend n'y point retourner; elle a l'horreur du mari qu'on lui a imposé et elle ne consent pas à vivre avec lui; mais, de ce mari, elle a deux enfants qu'il est en droit de réclamer et qu'elle entend conserver. Si elle échangerait volontiers l'hôtel de la rue Cérutti qui appartient à ce mari, pour un des palais du faubourg Saint-Honoré qui donnent sur les Champs-Élysées, elle n'a nulle envie d'abandonner Saint-Leu où elle a pris ses habitudes et où elle se plaît. Louis qui est tout à la Hollande peut faire fi de ces attaches; Hortense qui a su en faire un des agréments de sa vie, sent combien sont forts et résistants ces liens que tresse la communauté d'intérêts et de fortune, et, qui, à défaut de la sympathie, en dépit même des contrariétés de caractères, arrêtent tant de ménages désunis lors d'une définitive rupture.

Vu l'abstention d'Hortense, le Conseil de famille n'a à délibérer que sur une seule pièce, la demande de Louis. Jérôme qui prend le premier la parole, a déjà, comme on l'a vu, témoigné à son frère qu'il était nettement hostile à une séparation. On peut croire

qu'il est encore l'interprète de l'Empereur lorsqu'il dit : « Pour donner un avis sur la demande du roi de Hollande, il faudrait connaître ses motifs et il ne les a pas exposés. Le Conseil ne peut donc en ce moment émettre une opinion sur une détermination dont les causes ne sont pas indiquées. Mais, quels que puissent être ces motifs, je ne crois pas qu'ils puissent suffire à justifier l'idée de séparation. L'esprit du Statut de famille me semble être surtout de donner à la femme, dans la possibilité d'une séparation, une garantie contre des actes violents ou offensants de la part de son mari. Dans la circonstance présente, au contraire, c'est l'époux qui réclame la séparation; l'épouse paraît y consentir seulement. L'époux n'a pas d'intérêt individuel à obtenir la séparation. Elle ne ferait qu'assurer une habitation distincte à chacun des époux : ils peuvent l'avoir sans autre formalité que leurs volontés réciproques. La dissolution de la communauté ne peut avoir lieu, puisque, malgré la séparation, les conventions matrimoniales subsistent, selon l'article XXXIV du Statut de famille. La séparation de corps pouvant cesser par la volonté commune des époux, ils peuvent se rapprocher, et des enfants peuvent naître encore. Ainsi, l'époux est sans intérêt personnel, mais l'intérêt commun de la dynastie et de la Famille s'oppose à la réalisation de son projet. Il compromet dans l'opinion le respect que les peuples doivent toujours conserver pour les souverains et que toute division dans les familles altère toujours. Il appelle les regards des sujets sur l'inté-

rieur des palais des princes, sur leurs rapports de famille, et un grand intérêt politique peut seul justifier une pareille détermination. Il n'en existe aucun. Il en existe un contraire. Il faut donc d'abord que Sa Majesté le roi de Hollande fasse connaître les raisons de sa demande pour que le Conseil puisse émettre son avis ; secondement, que des membres du Conseil représentent à Sa Majesté tous les motifs qui doivent la porter à se désister d'un projet qui, sans changer avantageusement pour elle sa situation présente, compromet les intérêts de sa famille et de la dynastie dont il est membre. »

On croit entendre l'Empereur et, en effet, c'est lui qui parle. Murat s'empresse d'insister sur les inconvénients qui résulteraient de la séparation pour la Famille impériale ; Régnier, qui parle ensuite comme ministère public, conclut à des démarches préalables non seulement à tout avis, mais même à la communication officielle à la reine de la demande du roi, et, de ces démarches, seront chargés les rois de Westphalie et de Naples. Tel est l'avis unanime du Conseil, adopté « sous le bon plaisir de Sa Majesté ».

C'est donc pour Louis l'avortement d'un dessein longuement médité, où il a attaché ses espérances de bonheur futur, et pour lequel il croyait n'avoir à redouter aucune contradiction : Sans doute, peut-il reprendre son instance et énumérer des griefs — mais quels ? Il n'en a point de formels qu'il puisse invoquer et c'est là sans doute la meilleure apologie qu'on

puisse — encore à cette date — présenter de la conduite d'Hortense. Louis ne veut et ne peut parler que d'une incompatibilité d'humeur réciproque, mais l'initiative qu'il a prise, en demandant la séparation à un moment où il était peu généreux de le faire, constitue une injure qui, à elle seule, justifie le domicile particulier de l'épouse. L'Empereur, par une lettre qu'il fait écrire officiellement par Duroc, le 24 décembre, à l'issue du Conseil de famille, autorise la reine de Hollande à rester à Paris : Elle aura pour habitations l'hôtel de la rue Cerutti et le château de Saint-Leu ; elle recevra, par an, un million de pension pour son entretien, et c'est à elle qu'est confiée la garde des jeunes princes. L'échec de Louis est donc complet : A une telle démarche, il a perdu ses propriétés particulières, la garde de ses enfants, une rente d'un million, et cette autorité maritale dont il avait été si jaloux.

* * *

Au moins, ses affaires hollandaises ont-elles pris meilleure tournure? Le 17 décembre, en même temps qu'il adressait à l'Empereur sa requête en séparation, il lui a remis cette lettre qui, après l'offre qu'il a faite lui-même à Champagny, les paroles de l'Empereur au Corps législatif, le discours du ministre de l'Intérieur, ce que Napoléon lui a dit le 15, semble incompréhensible et marque du délire :

« Sire, je supplie Votre Majesté Impériale de daigner oublier toutes les fautes qu'on a commises en

Hollande et de recevoir la promesse que, si elle veut faire un autre essai, elle n'aura pas à s'en repentir. Je lui promets de faire exécuter strictement toutes les mesures de douanes que Votre Majesté jugera à propos d'adopter en France, et de faire en sorte que les sujets de griefs que Votre Majesté peut avoir contre ce pays et contre moi ne se renouvellent plus. Je lui demande de vouloir, avant mon retour, lever la défense existante du commerce, lui promettant d'avance toutes les garanties que Votre Majesté Impériale peut désirer, si ma parole ne suffit point.

« Sire, la situation de la Hollande peut s'expliquer en deux mots : Elle ne peut exister physiquement ni moralement sans un gouvernement à part et sans sa dette, quelque énorme qu'elle soit. Mais, si Votre Majesté Impériale croit nécessaire de réunir à la France l'île de Walcheren, à cause de Flessingue, je prie Votre Majesté Impériale de me faire connaître ses intentions. Je m'empresserai de donner les ordres et les instructions nécessaires pour l'échange de cette île contre toute autre partie de territoire, soit dans le grand-duché de Berg, soit dans la Westphalie, qu'il plaira à Votre Majesté de déterminer.

« Je finis, Sire, par assurer Votre Majesté qu'aussitôt mon retour en Hollande, je mettrai tous mes soins et toute l'activité possible afin que Votre Majesté puisse être plus contente et plus satisfaite de la conduite et de l'esprit de la Hollande et de son gouvernement.

« Votre Majesté acquerrait de plus grandes sûretés

et exciterait la reconnaissance de tous les Hollandais si elle voulait prendre ce pays plus directement sous sa protection en l'admettant dans la Confédération du Rhin. »

Ainsi, lorsqu'il sait que l'Empereur se contentera à grand'peine de la rive gauche de la Meuse, il se croit fort généreux en abandonnant l'île de Walcheren que Napoléon a déjà virtuellement annexée à l'Empire. Il proteste de sa soumission entière et absolue et, pour en donner la preuve, deux jours plus tard, le 19, il vient à Paris, il se met secrètement en relations avec le colonel Gorgoli, aide de camp de l'Empereur de Russie, et il lui confie pour son maître une lettre où « il demande pour la Hollande, la bienveillance, l'amitié et l'appui toute puissant de Sa Majesté Impériale ». « Placée à l'entrée d'une mer fermée chaque année par les glaces et en dehors de cette mer, la Hollande, dit-il, est l'entrepôt naturel pour le commerce du Nord et intéresse doublement Votre Majesté, depuis que ses frontières se sont étendues en Pologne ; mais ce n'est pas tout, et la perte de la Hollande entraînerait le bouleversement de toutes les relations commerciales et achèverait l'indépendance de l'Angleterre envers le continent ; je pense même qu'il est du premier intérêt des puissances continentales de conserver la Hollande pour leur utilité et leurs besoins communs. » Sans doute, à ce moment encore, la Russie passe pour l'alliée de la France ; mais qu'un frère de l'Empereur, vassal et sujet de l'Empire, aille supplier

un souverain étranger « de lui accorder son puissant et généreux appui » contre l'Empereur même, n'est-ce pas une démarche qui, à l'heure surtout où elle est tentée, permet tous les soupçons et ouvre toutes les hypothèses ?

Heureusement pour Louis, l'Empereur n'a pas alors connaissance qu'il ait recherché le Colonel Gorgoli. Comme pour l'affaire de la séparation, c'est le 21 seulement qu'il donne réponse à sa lettre du 17. S'il commence par rappeler le passé, par énumérer ses griefs, par relater les mesures qu'il a dû prendre, ce n'est pas par un vain besoin de récriminer. « Dans mon discours au Corps législatif, dit-il, j'ai laissé entrevoir mon mécontentement et je ne vous cacherai pas que mon intention est de réunir la Hollande à la France comme complément de territoire, comme le coup le plus funeste que je puisse porter à l'Angleterre et comme me délivrant des perpétuelles insultes que les meneurs de votre cabinet ne cessent de me faire » ; mais pour le moment, il peut se contenter avec la rive gauche du Rhin. — Louis avait offert la rive gauche de la Meuse et par là il perd encore Nimègue — pourvu que Louis, comme il l'a proposé, empêche tout commerce de la Hollande avec l'Angleterre, qu'il ait des finances, une flotte, une armée, qu'il rétablisse la constitution en abolissant sa noblesse, qu'il réforme ses maréchaux, « grade qui n'est qu'une caricature et qui est incompatible avec une puissance du second ordre, » enfin qu'il fasse saisir les entrepôts

de denrées coloniales et tout ce qui est arrivé sur les bâtiments américains qui sont entrés dans ses ports. « Mon opinion, ajoute Napoléon, est que Votre Majesté prend des engagements qu'elle ne pourra pas tenir et que la réunion de la Hollande n'est que différée ; » mais enfin, comme il n'a pas plus d'intérêt à réunir à la France les pays de la rive droite du Rhin qu'il n'en a à y réunir le grand-duché de Berg et les Villes anséatiques, il laissera à la Hollande cette rive droite et il lèvera les prohibitions ordonnées à ses douanes, toutefois que les traités existants et qui seront renouvelés seront exécutés. » Et, se résumant, il pose en cinq articles ses conditions :

« 1° Interdiction de tout commerce et de toute communication avec l'Angleterre.

« 2° Une flotte de quatorze vaisseaux de ligne, de sept frégates et de sept bricks ou corvettes armés et équipés ;

« 3° Une armée de 25 000 hommes ;

« 4° Suppression des maréchaux ;

« 5° Destruction de tous les faux privilèges de la noblesse contraires à la Constitution. »

Sur ces bases, Louis peut faire négocier avec le duc de Cadore, par l'entremise de son ministre, la cession de la rive gauche du Rhin ; mais, prononce l'Empereur, « Votre Majesté peut être certaine qu'au premier paquebot, au premier bâtiment qui sera introduit en Hollande, je rétablirai la défense des douanes ; que, à la première insulte qui sera faite à mon pavillon, je ferai saisir à main armée et pendre

au grand mât l'officier hollandais qui se permettra d'insulter mon aigle. Votre Majesté trouvera en moi un frère, si je trouve en elle un Français, mais, si elle oublie les sentiments qui l'attachent à la commune patrie, elle ne trouvera pas mauvais que j'oublie ceux que la nature a placés entre nous. »

L'annexion pure et simple n'est-elle pas préférable à une telle vassalité? Un fantôme d'indépendance vaut-il d'être payé de tels sacrifices? on peut en discuter, mais Louis n'en doute point. L'Empereur, sans doute, n'a mis en avant de telles exigences qu'avec la conviction que son frère ne s'y soumettra pas, qu'il se résoudra à abdiquer, qu'il le fera à Paris et que, dès lors, l'occupation et l'annexion s'accompliront sans bruit et sans scandale; mais Louis consent à tout. « Eh bien! dit-il à l'Empereur qu'il est revenu trouver à Trianon le 23, il n'y a plus qu'à négocier; je donnerai mes instructions à mon ambassadeur et je retournerai avec ceux qui m'ont accompagné et mon fils aîné en Hollande. »

C'est là maintenant son objectif unique : « sortir du guêpier », et, d'après sa lettre à l'empereur de Russie, préliminaire sans doute d'autres démarches, soit tentées, soit rêvées, il est aisé d'en saisir la raison, mais l'Empereur ne s'y laisse pas prendre. « Comment, dit-il à Louis, vous voudriez retourner en Hollande avant d'avoir arrangé vos affaires? Sans doute pour y lever contre moi l'étendard de la révolte! Cela ne se fera pas. Votre fils, je l'ai mis sous la

surveillance de la police et, par conséquent, tous les moyens que vous pourriez prendre pour l'emmener avec vous seront inutiles. Quant à vous, j'ai également pris mes mesures pour que vous ne puissiez pas partir, mais, comme il serait possible que vous trouvassiez les moyens de les éluder, je vous déclare que, lorsque votre arrivée d'ici à la première station en Hollande me sera connue, la réunion sera aussitôt irrévocablement décrétée. Si vous ne voulez que consulter la nation, que ne faites-vous venir ici trente de vos notables comme je vous l'ai déjà dit ? — Que ne me placez-vous vous-même sous la surveillance de votre police, répond Louis ? Il n'y a encore que cela qui manque. — Vous le serez comme tout autre quand je l'ordonnerai, » conclut l'Empereur et, de la menace à l'exécution, le pas sans doute est déjà franchi. En tout cas, mieux que par des mesures de police, Louis est retenu en France par le décret suspendu sur la Hollande.

* * *

C'est sur les bases que l'Empereur a fixées par sa lettre du 21 que Roëll, le ministre des Affaires étrangères de Hollande, ouvre des négociations ; mais, après avoir accepté l'ensemble de ces conditions alors qu'elles lui ont été présentées comme un ultimatum, Louis essaie de revenir sur chacune d'elles, d'obtenir des amendements, de formuler des objections de principes, et de se défendre comme s'il s'agissait d'un

traité à discuter entre deux puissances d'égale force. Ainsi, il consent à céder le Brabant et la Zélande, à l'exception du petit pays d'Altena qu'il dit indispensable à la Hollande pour le service des eaux, mais il s'attache désespérément à un dédommagement territorial par quoi, aux yeux de ses sujets, de l'Europe et de lui-même, il couvrira sa défaite : « Aussitôt, écrit Roëll à Champagny, que Votre Excellence voudra me faire connaître les dédommagements qu'on pourrait accorder au roi, Sa Majesté s'empressera d'accéder à la volonté de l'Empereur son frère. » Sur le point principal, il remet donc tout en question et, de fait, il revient sur l'acquiescement qu'il a donné.

De même fait-il sur tous les autres : l'Empereur a demandé quatorze vaisseaux, sept frégates et sept bricks : Louis propose cent chaloupes canonnières ou six vaisseaux du premier rang ; l'Empereur a demandé une armée de vingt-cinq mille hommes ; Louis propose qu'une division française de huit mille hommes, toujours présents et tenus au complet, soit employée à garder les côtes insalubres ; l'Empereur a demandé la suppression des maréchaux ; Louis propose qu'au moins le titre soit conservé leur vie durant à ceux qui en sont revêtus.

Sur chaque article, il élève une discussion qui ne saurait avoir une utilité et qui, en compliquant la négociation, en exigeant des écritures et en occasionnant des retards, mécontente l'Empereur. Il ne pourrait avoir une chance de l'adoucir qu'en lui cé-

lant sur-le-champ, sans discuter, avec l'apparence de a bonne grâce et l'extérieur de la bonne foi, en le prenant au mot en quelque sorte, car, à chaque instant, Napoléon peut revenir sur ce qu'il appelle ses concessions — et qui l'est en effet, étant donné son état d'esprit. Chaque jour amène un incident qui provoque ses colères ; chaque jour, il donne la preuve qu'il se repent de n'avoir pas suivi sa première idée et prononcé l'annexion pure et simple. Et, non content de discuter chaque article, Louis prend des mesures de défense : il écrit à ses ministres que, en vue de l'entrée possible, sur le territoire hollandais, des troupes françaises, ils doivent désigner « des officiers supérieurs de la plus grande confiance et intelligence pour stationner dans les endroits les plus proches des frontières » et arrêter les Français par tous les moyens de persuasion jusqu'au retour du courrier qui lui sera expédié ; on ne résistera pas de vive force, mais on remettra des protestations en forme ; les administrations resteront, mais elles ne fourniront rien qu'à la dernière extrémité ; la garde et le cinquième régiment d'infanterie, avec les autres troupes sûres, seront dirigés sur Amsterdam et y seront cantonnés ; dès que les Français auront pénétré, on prendra toutes les mesures pour la sûreté de la Banque, même, s'il le faut, « en réalisant l'argent », son intention étant, dans ce cas que, « s'il est impossible de la dissoudre, elle soit mise au moins hors de toute atteinte », c'est-à-dire qu'elle soit évacuée en Angleterre.

Telles sont ses intentions et, néanmoins, le 1er janvier 1810, il est, à dix heures précises, en grand costume complet, dans la Salle du trône, aux Tuileries ; il présente à l'Empereur ses hommages et ses vœux et il assiste à toutes les cérémonies. Napoléon lui ayant parlé avec bienveillance, il croit de nouveau avoir tout gagné et, le 4, il le prie d'ajourner la cession du Brabant, contre lequel on ne veut lui donner aucun dédommagement convenable. « Or, dit-il, sans cela rien ne peut subsister. » Il demande la permission de partir ; il reviendra pour l'époque du mariage ; jusque-là, il supplie l'Empereur de suspendre ses projets : « Si j'ai, dit-il, le bonheur de contenter Votre Majesté dans cet intervalle, Votre Majesté accordera l'existence et une protection raisonnable à la Hollande ; sinon, elle sera la maîtresse, alors comme aujourd'hui, d'en ordonner. Je suis sûr de réussir dans cet intervalle, si Votre Majesté veut m'accorder un autre ambassadeur. » Il revient à offrir, avec l'île de Walcheren, dont, par ordre de l'Empereur, le général Gilly a proclamé, le 27 décembre, la réunion à l'Empire, l'île du Sud-Beverland, mais il implore de la générosité de son frère quelque dédommagement, par exemple une petite portion du territoire de Clèves et de Berg... et il conclut : « Puisse Votre Majesté, en faveur d'un frère qui l'aimerait bien peu et lui serait bien peu dévoué s'il ne l'était pas plus que Votre Majesté ne le pense, éloigner la débâcle que la réunion de la Hollande occasionnerait et terminer la position pénible dans laquelle je suis. »

Ainsi, il ne tient plus compte, ni de ce qu'il a offert le 6 décembre, ni de ce que l'Empereur a imposé le 21, ni de ce qu'il a lui-même accepté le 23 : toutes ces paroles, tous ces écrits sont non avenus ; cela n'est pas, ne peut pas être et s'est effacé de sa mémoire comme un mauvais rêve. L'Empereur ne peut manquer d'être touché, de revenir, de lui laisser son trône et d'autoriser son départ. Pourquoi ? Parce que cela lui convient ainsi et, dans son cerveau malade, cette lubie prend les apparences de la réalité.

Pure illusion : l'Empereur ne cède rien, au contraire. Il a mis en pleine exécution, « sans rien imprimer et sans éclat », les ordres qu'il a donnés pour la réunion de Walcheren, à Gaudin, à Clarke, et à Lauriston ; il envoie Oudinot à Anvers pour prendre le commandement d'une Armée du Nord, qui va occuper le Brabant et la Zélande, et en prendre possession sans traité, puisque Louis refuse d'en signer la cession. A son frère, il répond simplement : « Je n'agrée rien de ce que Votre Majesté me propose ; je m'en réfère à la lettre que je lui ai écrite » (6 janvier).

* * *

Cette éventualité, désormais imminente, de l'entrée en action de l'Armée du Nord devrait déterminer Louis à signer sans retard ; mais il n'y pense point : ce à quoi il pense, c'est à organiser une résistance

passive, au sujet de laquelle il multiplie à ses ministres les recommandations et les dissertations : qu'on ferme les portes, qu'on lève les ponts, qu'on fasse rentrer les garnisons jusqu'au retour du courrier qui lui sera expédié. « Aucune partie, aucune ville, aucun individu, dit-il, ne peut cesser d'être Hollandais ni être dégagé de ses obligations envers moi ; quelque part que je sois, je suis toujours roi de Hollande ; je ne puis cesser de l'être que par une abdication ou par une cession entière du pays, ce qui ne sera pas ; même mort, il y a un roi de Hollande, puisqu'il y a un prince royal, et, jusqu'à ce que les Anglais, qui sont en ce moment le seul pays ennemi, se soient emparés du pays et que, par un traité de paix, toutes les autres puissances du continent aient reconnu la dislocation de la Hollande, elle ne peut cesser d'exister, fût-elle occupée par cent mille hommes. » Et il défend qu'aucun fonctionnaire quitte son poste, qu'aucun Hollandais accepte aucune mission des envahisseurs. « Nul, écrit-il en le soulignant trois fois, ne peut vous dégager de votre serment à votre pays et à moi, que moi. »

Il voit l'Empereur le 8, après le lever. Napoléon voudrait que son frère se rendît, que les choses au moins se passassent en douceur, sans verser de sang, ce qui ferait scandale, comme une opération de police, non comme une opération de guerre. Il revient sur l'idée qu'il a suggérée le 21 décembre, de convoquer à Paris une trentaine de notables, mais Louis se souvient de Bayonne et des Cortès d'Espagne. Bon, si

c'est en Hollande et le Corps législatif hollandais. Cela, il le propose à l'Empereur : « A la fin de la semaine, écrit-il, j'aurai la réponse et, dès à présent, je donnerai les instructions à mon ambassadeur pour commencer les négociations avec M. le duc de Cadore dans la ferme persuasion que Votre Majesté, trouvant bientôt du changement et étant plus contente du royaume et de moi, elle accordera alors des dédommagements d'un autre côté ».

S'il se rend ainsi facile et si, le 8, il accepte de de nouveau ce qu'il refusait le 4, c'est d'abord que, en face, il ne sait pas résister à l'Empereur; c'est surtout que, dans cette même audience, il a cru saisir une échappatoire, tout le moins un moyen d'atermoyer, de prendre un peu d'air et de se procurer des appuis. L'Empereur. en conversant, a émis une idée dont tout de suite Louis s'est emparé. Il n'a d'intérêt, a-t-il dit, à l'annexion de la Hollande qu'à cause de la lutte contre les Anglais ; si la paix maritime était conclue, il laisserait la Hollande indépendante. Aussitôt rentré, Louis écrit à ses ministres : « Il ne nous reste qu'un espoir, c'est que la paix maritime se négocie ; cela seul peut détourner le péril imminent... Il est possible que leur intérêt porte les Anglais à éviter un coup qui peut leur être aussi funeste... » Ses ministres devront donc écrire au gouvernement anglais et il leur laisse le soin de développer cette idée avec toute l'énergie qui sera nécessaire. « Faites la démarche de vous-mêmes, ajoute-

t-il, sans que j'y sois nullement mentionné ; mais il n'y a pas de temps à perdre. » On enverra donc en Angleterre quelqu'un du commerce, sûr et discret, qui viendra retrouver le roi à Paris avec la réponse. Tout cela doit être fait très vite ; Louis voudrait que ce fût sur l'heure, tant il s'accroche à l'idée qu'ainsi il empêchera l'occupation imminente.

L'Empereur est moins pressé ; s'il admet que son frère mette à exécution une idée qui vient de lui et qu'il ne saurait renier, il veut que ce soit dans les formes, car de tels documents restent, on les imprime et il ne faut pas qu'ils prêtent à des interprétations. Louis a préparé la lettre que ses ministres doivent écrire au marquis de Wellesley ; les termes n'en conviennent pas. « Cette lettre ne contient pas les motifs de la réunion et les inconvénients qu'elle aura pour l'Angleterre » (12 janvier). Louis répond qn'il ne demande pas mieux que d'y mettre « quelque chose de plus fort » ; même, si le duc de Cadore veut « la faire lui-même et la lui faire parvenir », ce sera le mieux ; mais, pour donner à la négociation toute l'activité possible, il faut, écrit-il à Champagny, qu'il retourne lui-même en Hollande « pour assembler le Corps législatif et le Conseil d'État, tous les ministres, en leur disant tout ce qui sera dans la lettre et qu'il ne sent que trop bien depuis six semaines : Il est indispensable qu'il retourne le plus promptement possible, sans cela le désordre va devenir extrême ».

Il a cru voir s'ouvrir la porte et elle reste close. Quatre jours passent sans qu'il ait réponse de Cham-

ny : le 16, il n'y tient plus et il s'adresse à l'Empe-
r : il a, dit-il, les meilleures nouvelles d'Angle-
'e ; jamais, depuis longtemps, il ne s'est trouvé un
ment plus favorable pour la paix maritime ; le mar-
s de Wellesley a assuré que, pourvu que l'on fût
onnable de l'autre côté, l'on s'entendrait sûre-
it. Il a donc rédigé un nouveau projet de lettre où
npereur fera tous les changements qu'il voudra ;
s tout ce début n'est qu'un exorde : « Sire, dit-il
uite, je supplie Votre Majesté de me permettre en
ndant de retourner en Hollande. Les embarras y
t au comble. Je mettrai tous mes soins à mieux
sfaire Votre Majesté et peut-être serai-je plus
reux. On ne se fait point d'idée en Hollande de
véritable situation du pays. Mon retour sans avoir
a terminé peut seul produire l'effet que Votre
jesté désire en faveur de la paix maritime. Votre
esté est trop juste pour me refuser d'exercer mes
ctions jusqu'à la fin et, si je dois descendre du
ne, de le faire avec la forme et de la manière qui
vient à votre nom et au titre de roi. Je prie Votre
jesté de prendre en considération ma demande,
après en avoir reconnu la justice, de déterminer
-même le jour de mon départ et de me permettre
lui dire qu'ayant dû être de retour le 15 décembre,
' a plus d'un mois que tout est en stagnation ».

Le lendemain 17, par son ministre des Relations
érieures, l'Empereur « fait connaître au roi qu'il
pprouve point le projet de dépêche au ministre
Affaires étrangères d'Angleterre et qu'il n'ap-

prouve pas non plus qu'il retourne en Hollande. Cela, dit-il, serait contraire aux circonstances actuelles ». Il communique d'ailleurs, en projets, les pièces, rédigées dans son cabinet qui devront servir à la négociation avec l'Angleterre, c'est-à-dire la note à remettre par Champagny au ministre des Affaires étrangères de Hollande, le procès-verbal de la délibération à prendre par le conseil des ministres de Hollande, la lettre du président de ce conseil au président du conseil d'Angleterre.

De quel intérêt ces pièces peuvent-elles être à présent pour Louis qui, dans cette ouverture, a vu un moyen de salut pour l'intégralité de ses Etats et surtout son retour infaillible dans sa capitale ? « Les circonstances actuelles » dont parle l'Empereur, c'est l'entrée de Oudinot sur le territoire hollandais et, à défaut du traité de cession que Louis s'est obstiné à ne point signer, la prise de possession effective.

Le 14, d'Anvers, Oudinot a averti le gouverneur de Berg-op-Zoom « que Sa Majesté l'Empereur et Roi, son souverain, lui ordonnait de prendre possession de la ville de Berg-op-Zoom en son nom. » Pareille sommation au gouverneur de Bréda. Conformément aux ordres de Louis, les gouverneurs ont rentré leur garnison, levé leurs ponts, fermé leurs portes et ont expédié un courrier à leur souverain.

Le 17 au soir, l'Empereur qui croit que les ordres donnés à Oudinot sont exécutés, voit Louis et lui dit légèrement « que cette occupation n'est autre

chose qu'une occupation militaire et une suite d'ordres déjà antérieurement donnés, mais restés jusqu'ici sans exécution. »

Le 18, par un courrier d'Oudinot, il apprend l'échec de la combinaison qui rappelle à tant d'égards celle qu'il a employée jadis à l'égard de l'Espagne : la résistance passive qu'opposent les gouverneurs Hollandais déconcerte ses mesures. Sans savoir encore si elle ne se transformera pas en résistance active — ce qui serait un terrible scandale — il veut à tout prix la faire cesser et, « la prenant comme un affront qui est fait à ses troupes », il pense, par des menaces, obliger Louis à la lever. « Vous vous rendrez chez le roi, écrit-il à Clarke, pour lui faire connaître que, s'il n'y remédie pas, je ferai marcher mes troupes sur Amsterdam et que je déclarerai la réunion de la Hollande à la France. Vous lui direz que mes troupes venaient occuper militairement ces places et que je suis le maître de les faire entrer dans Berg-op-Zoom et Bréda qui ont toujours été dans les mains de mes armées ; que c'est à lui à prescrire des mesures, sans quoi il sera responsable du sang qui coulera. »

Louis, sans attendre la visite de Clarke, a su par ailleurs la colère de l'Empereur et les ordres qu'il a donnés. Il essaie de se justifier. Par le courrier que les gouverneurs de Berg-op-Zoom et de Bréda lui ont adressé, il a eu copie des sommations d'Oudinot. Elles portent *prise de possession* et non pas *occupation militaire*. Il le fait valoir et, s'il donne ordre aux gouverneurs de recevoir et d'accueillir les troupes

envoyées d'Anvers, au moins demande-t-il qu'on ne prenne point possession d'une manière illégale. Il prétend faire constater, en même temps d'une manière officielle, s'il est libre ou non. « Ne pouvant dans ces circonstances, écrit-il à l'Empereur, demeurer plus longtemps absent de mon royaume, je prie Votre Majesté de trouver bon que je m'y rende le plus tôt possible. » Le même jour, il fait passer par son ministre des Affaires étrangères au ministre des Relations extérieures de l'Empire une note en forme sur la nécessité de son retour en Hollande.

Après qu'il a écrit et envoyé cette lettre et cette note, il reçoit de Clarke une communication qui, sans doute, a été rédigée par l'Empereur, mais dont le ton comminatoire, étant donné qu'elle est signée du ministre de la Guerre de l'Empire, est d'une inconvenance qui choque : « Sa Majesté l'Empereur et Roi a vu avec déplaisir que les commandants de Berg-op-Zoom et Bréda se fussent permis d'en refuser l'entrée à ses troupes de l'Armée du Nord. En agissant ainsi, ils ont manqué à l'obéissance qu'ils doivent à un maréchal de l'Empire, commandant les forces françaises et hollandaises entre l'Escaut et la Meuse. L'Empereur a appris cette conduite avec d'autant plus de peine que cet événement avait été prévu et que le gouverneur hollandais, en défendant de laisser entrer les troupes dans Berg-op-Zoom et dans Bréda, a prescrit, par cela même, de faire un affront gratuit et sans motifs aux armes de l'Empereur. L'Empereur a ordonné que les pays entre l'Escaut et la Meuse fus-

ent occupés militairement par le maréchal duc de leggio et de faire passer par les armes quiconque y pporterait la moindre opposition.

« Ces mesures étant la conséquence nécessaire des ırdres donnés à ce maréchal, je n'avais pas à en pré-enir Votre Majesté. Ce qui s'est passé à Berg-op-oom et à Bréda m'impose le devoir de l'avertir que, 'il est un moyen de faire sortir la Hollande de sa ituation fâcheuse, ce ne peut être qu'en fléchissant 'Empereur et non en entreprenant vainement de lui ésister.

« Si quelqu'un conseille à Votre Majesté de jeter à a France le gant du défi, il est à la fois son ennemi ersonnel et celui de la Hollande, puisque la moindre ıpparence d'une nouvelle résistance ne peut manquer le lui devenir funeste... Aucun des pays du Grand-Empire ou de la Grande Confédération ne peut pas ans crime refuser l'entrée de son territoire aux roupes de l'Empereur... »

L'occasion semblerait bonne pour s'indigner, rompre la négociation et protester, pièces en main, contre un tel acte d'accusation, mais il faut compter avec le caractère de Louis. Il plaide les circonstances atténuantes et il essaie de se justifier.

« Monsieur le duc de Feltre, écrit-il, j'ai expédié 'ordre de recevoir à Bréda et à Berg-op-Zoom les roupes qu'on y envoie d'Anvers. Ce n'est pas ma aute si je n'ai été instruit de l'intention de l'Empe-eur que par la demande de prendre possession de es deux places. Sans m'arrêter à la manière dont vous

êtes chargé de me prévenir de l'intention de l'Empereur que ses troupes occupent le pays entre l'Escaut et la Meuse, je vais donner l'ordre qu'on les y reçoive, mais vous êtes trop juste pour ne pas observer qu'un subordonné ne doit obéir qu'à son chef immédiat et que, même parmi les troupes sous ses ordres, un maréchal ne peut donner d'ordres à ses subordonnés que par le canal de leurs chefs. Mes places fortes et villes sont incontestablement sous mes ordres, et je ne crois pas être sous ceux d'un maréchal. »

Cela dit, il revient à son projet de départ qui occupe toute sa pensée : « Je pars, écrit-il, avec de justes chagrins, mais fermement décidé à faire tout ce qui sera dans mon pouvoir pour concilier mes devoirs envers mon peuple avec mes sentiments envers l'Empereur et à le contenter, s'il m'est possible.

« J'ai lu avec la plus grande surprise le mot de gant de défi..., ajoute-t-il. Cette raillerie est bien cruelle. Peut-être mon frère me rendra-t-il justice un jour et regrettera-t-il de ne pas avoir empêché tout ce que souffre un frère qui serait méprisable à ses yeux s'il pouvait oublier ses premiers devoirs. »

En adressant à l'Empereur cette lettre qu'il vient de recevoir, Clarke lui apprend que l'annonce du départ du roi n'est pas une vaine menace : il l'a fixé au lendemain et les ordres sont donnés à l'écuyer.

Le soir, il y a cercle aux Tuileries : Louis s'y rend et l'Empereur, dans une colère qu'il éprouve peut-être — car il se sent dans son tort — l'accueille

par ces mots : « Le maréchal Oudinot est un imbécile ; il aurait dû prendre les villes d'assaut et pendre les commandants, mais je les pendrai moi-même à présent. — S'il s'agit de pendre quelqu'un, c'est moi, répond Louis ; c'est par mes ordres qu'ils ont agi. — Et pourquoi leur avez-vous donné l'ordre de ne pas ouvrir les portes sans un ordre de votre part ? — Parce que c'était à moi qu'il fallait s'adresser si l'on voulait mettre des troupes dans la ville et non pas à mes sous-ordres ; d'ailleurs, je veux éviter de paraître de moitié avec vous. — Vous avez donc agi tout à fait contre votre intention, dit l'Empereur, car, si les troupes y étaient entrées sans que vous en eussiez été informé, personne n'aurait cru que c'était de votre aveu, tandis qu'à présent que vous donnez vous-même l'ordre de les admettre, tout le monde en Hollande s'en prendra à vous. — Point du tout, réplique Louis, car, en laissant entrer vos troupes franchement, sans discussion, c'eût été une reconnaissance tacite de la prise de possession en votre nom ; tandis qu'à présent, il est sûr qu'elles n'ont été admises que comme garnison et pour faire occupation militaire. — Vous auriez donc peut-être mieux aimé ne pas les recevoir, dit l'Empereur. — Certainement. — Et pourquoi ? — Pour ne pas exposer mes sujets à ce que vous les fassiez tirer de leurs maisons, comme vous l'avez fait il y a deux ans avec deux habitants de Bréda, qui, tout innocents qu'ils fussent, ont été enfermés des mois entiers dans les prisons de la France. »

L'Empereur, ne trouvant pas de répartie, conclut brutalement : « Je vous ai déjà répété plusieurs fois que mon intention est que vous abdiquiez. Je vous le répète encore. Redevenez prince français et vous aurez une vie agréable, sans soucis. — Vous pouvez me faire descendre du trône, répond Louis, je n'ai pas les moyens de m'y opposer, mais, n'étant plus roi de Hollande, jamais vous ne sauriez me contraindre à rester prince français. »

C'est là l'ultimatum qu'il pose et jusqu'ici, si bizarre que semble sa conduite, ne semble-t-il pas que, sur un point au moins, il a gardé l'avantage ? N'a-t-il pas virtuellement obligé l'Empereur à désavouer Oudinot, à renoncer à la prise de possession pure et simple, à arguer uniquement de son droit de chef militaire de la Confédération ? Mais il ne garde pas longtemps ce succès et, d'abord, à son départ auquel il tient tant, l'Empereur met un veto décisif : « Faites connaître au roi, écrit-il le 19 à Champagny, qu'il ne peut pas s'en aller, que cela contrarierait la marche des affaires, qu'on croirait la crise passée, que, s'il s'en allait, je réunirais le pays. » Louis ne se le tient pas pour dit et veut avoir la certitude qu'il est prisonnier. Il tente quelques courses à Neuilly et à Saint-Leu et, à chaque fois, il constate qu'il est suivi à distance par des gendarmes d'élite, que, à Paris même, des gendarmes observent l'hôtel de Brienne et surveillent ses démarches. Un autre voudrait faire publiquement constater que, par ordre de l'Empereur, des gendarmes ont mis la main sur un prince français, connétable de

l'Empire, et il le crierait à l'Europe. Lui, dans l'état de santé où il est, dans l'incertitude où s'agite son esprit, n'ose ou ne peut prendre un parti : ni tenter à tout risque une évasion, ni provoquer une arrestation. Espérant on ne sait quoi, il reste et il attend.

* * *

Pour expliquer la conduite de l'Empereur, l'hypothèse pourrait se présenter qu'il cherche surtout, dans ses rigueurs à l'égard de Louis, un moyen d'intimider l'Angleterre et d'accréditer l'opinion que, si elle ne cède point, la réunion est inévitable. On le voit en effet, dans ce même temps, s'appliquer aux notes qui doivent être censées venir de Hollande, les retoucher plusieurs fois, les envoyer à son ministre pour qu'il y travaille, répéter qu'elles doivent être faites de concert avec le roi et paraître y attacher une importance de premier ordre,

Est-ce donc que cette négociation soit sérieuse et que Napoléon s'abuse de l'espoir de réussir ? Est-ce donc que, souhaitant réellement la paix avec l'Angleterre, il ne prodigue ses menaces contre la Hollande et ne leur donne un commencement d'exécution qu'en vue de déterminer les ministres anglais à des pourparlers sérieux ? On a pu le penser et en faire même un thème d'histoire. Faut-il voir au contraire dans les démarches auxquelles la Hollande est autorisée une tentative dont l'Empereur sait d'avance que l'échec est certain, un prétexte qu'il se donne pour justifier l'an-

ceux qu'on le verra qu'il offre à Louis pour le déterminer à abdiquer ! Nulle conclusion à tirer du soin qu'il porte à rédiger les pièces de la négociation. Ne voudra-t-il pas quelque jour les rendre publiques ? Nul indice à saisir plus tard dans les intrigues de Fouché et d'Ouvrard, dans la mission que confiera à celui-ci le ministre de la Police. Est-il rien là, plus que dans la mission Labouchère, des formes que, général, consul, empereur, Napoléon emploie lorsque, effectivement et sincèrement, il veut traiter ? Pendant qu'il donne cours à l'apparente négociation, il multiplie à l'égard de la Hollande, les mesures d'hostilité et il se met virtuellement en possession des territoires qu'il s'est attribués. Si toutes ces mesures étaient patentes, on pourrait alléguer qu'elles ont pour objet de concourir à l'effet d'intimidation qu'il se propose, par ses notes, d'exercer sur les Anglais : mais les plus graves sont tenues soigneusement secrètes et, durant que les comparses s'agitent, qu'on rédige des dépêches, qu'on les corrige, qu'on les remet au net, les troupes marchent et l'occupation s'effectue.

De là, deux séries d'actes, d'ordre étrangement divers, qui s'enchevêtrent, se contredisent, s'annulent en apparence, qui peut-être concourent au même but par des voies inattendues, et dont il faut rendre compte avec précision si l'on prétend essayer d'éclaircir ce qui se passe dans son esprit à l'égard de Louis.

Le 20 janvier, — et c'est le lendemain du jour où, en même temps, il a défendu à son frère de partir et

où il a donné des ordres pour la rédaction des notes à présenter aux Anglais — le 20 donc, il rend un décret par lequel, « voulant pourvoir à la sûreté des frontières du nord de l'Empire et mettre à l'abri de tout événement les chantiers et arsenal d'Anvers, il ordonne la formation d'une Armée du Brabant. » « Tous les pays entre la Meuse, l'Escaut et l'Océan, formeront le territoire de cette armée; toutes les troupes françaises et alliées de terre et de mer qui se trouvent dans cet arrondissement feront partie de l'Armée du Brabant. » C'est un mode inédit d'incorporation, le plus bref et le plus brutal, hors de toutes les formes coutumières du droit des gens, et ce décret, qui porte la date du 20, a été mis en exécution le 14; c'est le plus étonnant abus de la force, dès qu'on admet, comme Louis, que la Hollande a été constituée en royaume indépendant par une suite de traités solennels, qu'elle a été reconnue comme tel par toutes les puissances d'Europe, qu'elle n'est ni une dépendance, ni une province de l'Empire. Encore prendrait-on plus de formes dans un ancien département français et faudrait-il un prétexte pour y déclarer — comme fait le décret — toutes les places en état de siège, afin d'y proclamer la loi martiale.

Si c'est là encore une mesure d'intimidation à l'égard de l'Angleterre, l'Empereur ne doit-il pas trouver naturel, même désirer, que les Hollandais en témoignent leur mécontentement. Pourquoi s'indigne-t-il qu'ils ne fassent pas belle mine à si mauvais jeu,

qu'ils manquent d'égards, de sourires, de gentillesses pour l'homme qui, après avoir conçu et exposé le premier le projet d'incorporer à l'Empire la Zélande et le Brabant[1], semble s'être donné pour tâche d'aigrir l'Empereur contre son frère, d'exaspérer le roi et ses ministres contre la France et d'amener la disparition du royaume et l'abolition de la nationalité hollandaise ? Pour montrer aux Anglais comme les Hollandais seraient mécontents d'être annexés, Napoléon ne devrait-il pas faire valoir le mécontentement qu'ils témoignent des rapports et des menées de son ambassadeur La Rochefoucauld ? Or, le 21, il écrit à Champagny : « Passez une note au ministère de Hollande pour se plaindre de l'infâme conduite qu'on tient envers le sieur La Rochefoucauld, qu'il paraît qu'on persiste à recevoir des bâtiments américains en Hollande, qu'il est cependant évident que les Américains qui viennent en Hollande sont des Anglais, puisque les vrais Américains sont sous l'embargo. » Cela n'est pas fait pour être montré et porte en soi sa signification ; c'est un nouveau grief qu'il crée pour légitimer les agressions futures.

Le 24 janvier, après seize jours de méditations, de retouches, de renvoi de l'un à l'autre, la pièce essentielle de la négociation anglaise est enfin mise au point : c'est la note qui, remise par Champagny à Roëll doit motiver la délibération des ministres de Hollande et

[1] Voir *Napoléon et sa famille*, IV, 339.

leur lettre au conseil des ministres d'Angleterre. Étrange délai dans une telle affaire et combien peu dans les habitudes de Napoléon !

Après avoir exposé les déterminations auxquelles la situation de l'Europe oblige l'Empereur, le ministre ajoute : « Si ces déterminations sont de nature à contrarier le vœu des Hollandais, l'Empereur en est fâché sans doute, mais l'impitoyable destinée qui préside aux destinées du monde et qui veut que les hommes soient entraînés par les évenements, oblige Sa Majesté de suivre d'un pas ferme les mesures dont la nécessité lui est démontrée, sans se laisser détourner par des considérations secondaires. » C'est pourquoi, continue la note, « Sa Majesté Impériale se propose : 1° de rappeler auprès d'elle le prince de son sang qu'elle a placé sur le trône de Hollande ; 2° de faire occuper tous les débouchés de la Hollande et tous ses ports par les troupes françaises ainsi qu'ils l'ont été depuis la conquête faite par la France en 1794 jusqu'au moment où Sa Majesté Impériale espéra tout concilier en élevant le trône de Hollande ; 3° d'employer tous les moyens sans se laisser arrêter par aucune considération pour faire rentrer la Hollande dans le système du continent et pour arracher définitivement ses ports et côtes à l'administration qui a rendu les ports de la Hollande les principaux entrepôts et la plupart des négociants Hollandais les fauteurs et les agents du commerce de l'Angleterre. »

Si c'est là une apparence, une comédie à l'usage de l'Angleterre, il faut avouer que l'Empereur a

excellé à y donner l'air de la vérité ; il ne manque, après ces considérants, que le décret de réunion, mais il semble que Louis, dans le secret de sa pensée, ne réalise point que telle est la résolution arrêtée par l'Empereur et qu'il exécutera tôt ou tard. Peut-être se berce-t-il encore de l'illusion que les menaces de son frère, passant par-dessus sa tête, s'adressent surtout aux Anglais. Au moins vit-il dans la confiance que le *statu quo* sera maintenu jusqu'à ce qu'on ait une réponse d'Angleterre. C'est pourquoi, en transmettant le 25, la note de Champagny, à ses ministres, il leur écrit : « Le sort de la Hollande dépend du ministère anglais ». Il leur ordonne d'envoyer quelqu'un en Angleterre pour indiquer où en sont les choses : « L'Empereur, dit-il, ne demande pas la démarche, mais il ne s'y oppose pas ; » et il ajoute : « La perte de la Hollande est certaine sans une prompte paix ou tout au moins sans un changement prompt dans le système de l'Angleterre ». Le 27, il y insiste de nouveau, disant qu'il faut éviter tout prétexte que les Français se croient autorisés à traiter la Hollande en pays ennemi, que cette recommandation doit s'entendre même pour Amsterdam, que pourtant, il faut empêcher tous les militaires étrangers de se mêler à l'administration civile, qu'aucun employé ne doit quitter son poste, qu'aucun Hollandais ne doit, quelque chose qui arrive, se considérer comme séparé de la Hollande et prêter serment.

Accroché désespérément à l'épave qu'il a arrachée à son frère, il semble croire qu'il peut encore tout

sauver, même le Brabant et la Zélande, pourvu que, jusqu'à la conclusion de cette paix qu'il rêve entre l'Empire et l'Angleterre, il n'ait fait aucun abandon authentique et que nul de ses sujets n'ait donné prétexte à transformer l'occupation militaire, à laquelle, devant sa résistance passive, l'Empereur a dû se restreindre, en une prise de possession civile.

Mais l'Empereur sent bien où tend son frère, et, ce même jour 27, il donne ordre au duc de Reggio de lancer une proclamation où il annoncera qu'il prend possession militaire des pays situés entre la Meuse et l'Escaut, que les troupes hollandaises passent sous ses ordres et que les places sont en état de siège, ce qui fait cesser les autorités civiles : cela n'est qu'un préliminaire. « Vous ferez connaître au maréchal Oudinot, écrit-il à Clarke, que mon intention est, en réalité, de faire prendre possession militaire et, après, possession civile ; mais que l'on ne doit pas prendre possession civile avant mon ordre ; que j'ai irrévocablement arrêté dans ma pensée la réunion du pays entre la Meuse et l'Escaut, mais que, jusqu'à cette heure, il doit se borner à en prendre possession militaire entière et absolue. »

Il faut pourtant un prétexte pour motiver cette prise de possession militaire et pour justifier, dans l'avenir, la prise de possession civile. Il convient aussi qu'à la fin, l'Empereur se décide à notifier à Louis le sort qu'il lui fait. Donc, le soir de ce même jour, le 27, avant minuit, Champagny enverra chercher le

ministre des Affaires étrangères de Hollande ; il lui dira que les troupes impériales sont entrées à Bréda et à Berg-op-Zoom, « mais que les autorités se sont mal comportées », ce qui a obligé l'Empereur à prendre des mesures de rigueur ; il lui dira que les troupes hollandaises font des mouvements vers la Hollande, qu'on a l'air de prendre une position hostile, que l'Empereur vient de donner des ordres pour faire venir à marches forcées, de Dusseldorf et de Hambourg, les troupes qu'il y a. Reste à connaître quelle est la pensée du roi. Le roi sera responsable du sang répandu et ce malheur ne tardera pas à arriver. Après avoir reçu les dépêches du duc de Reggio, l'Empereur a donné l'ordre à son ministre de la Guerre de les communiquer au roi ; il a créé une Armée du Brabant et il a mis les troupes hollandaises sous les ordres de ce maréchal. Si le roi veut éviter des malheurs et l'effusion du sang, il doit, sur-le-champ, envoyer l'ordre à ses troupes de quitter la position hostile qu'elles prennent ; le premier militaire ou bourgeois des pays situés entre la Meuse et l'Escaut qui opposera la force à la force sera passé par les armes et le roi sera responsable des malheurs qui en résulteront pour la Hollande.

Tel est le thème que, le 28, Clarke développe dans une lettre qu'il adresse à Louis. Ainsi, c'est le 28 que, pour la première fois, on lui fait part du décret du 20 janvier qui prononce la formation d'une Armée du Brabant ; mais comme, le 14, le chef de cette armée a sommé Bréda et Berg-op-Zoom, on allègue un dé-

cret antérieur, qu'on date du 9, « par lequel deux départements du royaume sont compris dans l'arrondissement de l'Armée du Brabant — laquelle n'a eu d'existence officielle que le 20 — et toutes les places sont mises en état de siège. »

Louis n'y comprend rien — et cela se conçoit, Il voit pourtant que, en le dépouillant, on veut rejeter sur lui les responsabilités. « Il n'a été prévenu de rien, » dit-il. Il a donné l'ordre que les troupes impériales fussent reçues en garnison ; à présent, on prend possession et « l'Empereur l'a assuré directement qu'il n'avait pas cette intention ». Il ne veut, il ne peut consentir à la prise de possession qu'après un traité négocié. Ces communications qui lui arrivent d'une façon si insolite finissent même par lasser sa patience : Il demande comment il se fait que Clarke corresponde directement avec lui. « Qu'a à faire, s'écrie-t-il, le roi de Hollande avec le ministre de la Guerre de l'Empereur ? » Mais cette colère est brève ; tout de suite il retombe dans les digressions et les suppositions ; il pose des questions, il explique pourquoi il voudrait partir, il termine presque par des effusions.

A l'Empereur, il écrit longuement, essayant encore une fois des supplications fraternelles. « On dit que je veux m'opposer aux volontés de Votre Majesté ; on me rend responsable de tous les événements et malheurs qui peuvent arriver en Hollande ; on m'empêche en même temps de m'y rendre ; j'ignore tout ce qui

se passe sur les frontières du royaume ; dans cette cruelle situation, j'implore la bonté de Votre Majesté; n'y a-t-il pas aucun moyen de la fléchir? » Il dit son humiliation, sa douleur, son amertume, si son frère l'oblige à descendre du trône sur lequel il l'a placé lui-même. Il est roi depuis quatre années; il a près de lui des ministres accrédités par tous les souverains: il ne peut donc sortir de cette situation que par un acte solennel, en présence de la nation. Par suite, son retour en Hollande est indispensable ; en Hollande seulement, il pourra prendre des arrangements ; en Hollande seulement, il pourra délier les Hollandais du serment qu'ils lui ont prêté : autrement, quoi qu'il arrive, il reste le roi de Hollande et, après lui, le prince royal est le roi. « Cette opposition entre le devoir et la force serait, dit-il, une source continuelle d'affreux malheurs. » Le calme avec lequel il raisonne sur sa chute si peu méritée doit prouver à l'Empereur qu'il n'est ni ambitieux, ni hypocrite, mais il serait bien méprisable s'il ignorait totalement ses devoirs; si, avec une santé qui ne lui permet pas d'espérer de longs jours, il pouvait sortir du rang où il est sans les plus vifs chagrins, la plus profonde affliction et la résolution inébranlable de vivre, si cela doit arriver, comme simple particulier, dans l'endroit que l'Empereur lui désignera. Il a désiré être de la Confédération du Rhin afin d'avoir des relations précises avec l'Empereur, mais ayant été élevé et reconnu roi, il n'a pu chercher à connaître ses devoirs sans connaître en même temps ses droits et l'Empe-

reur doit au moins lui rendre cette justice qu'il a fait céder ceux-ci aux premiers jusqu'à la dernière extrémité. « Si Votre Majesté, dit-il, avait donné aux rois le rang d'électeurs, et qu'elle se fût établie empereur de tous les Etats alliés, comme votre frère, j'eusse été un des premiers à m'y soumettre de bonne grâce, mais, dans le vague de l'incertitude des relations des différents pays entre eux, à la tête d'une nation composée d'hommes qui préfèrent leur indépendance à la vie, je ne puis que lutter sans cesse entre mes sentiments et mon devoir envers la Hollande. » La conclusion de ce long mémoire est la demande que l'Empereur lui permette au moins de vivre retiré jusqu'à ce qu'il ait décidé du sort de la Hollande.

Ainsi, par une saute inattendue, après avoir tout préparé pour la résistance, après s'être assuré la première manche et avoir obligé Napoléon à changer ses batteries, il cède devant des menaces nouvelles que l'Empereur serait bien embarrassé de mettre à exécution, car, de fusiller des hommes qui, sur l'ordre de leur souverain, défendent leur territoire contre une armée qui l'envahit sans déclaration de guerre, cela se dit, cela se fait même, mais la conscience universelle se soulève contre celui qui l'a ordonné.

Mais Louis ne met pas son frère dans l'alternative de reculer devant l'exécution de ses menaces, ou, en les accomplissant, de se rendre volontairement odieux. Le 29, il envoie à ses troupes, entre la Meuse et l'Escaut, l'ordre, — revêtu de la fatidique signature

hollandaise précédée des mots hollandais qui doivent en assurer l'exécution — de se ranger sous les ordres du duc de Reggio; le 1er février, après la publication dans le *Moniteur* du 31, des notes de l'Empereur sur le discours d'ouverture du Parlement anglais[1], il annonce à ses ministres qu'il ne peut retourner pour le moment en Hollande et que le sort du royaume dépend uniquement du bon vouloir de l'Angleterre; enfin, quoiqu'il ait solennellement déclaré qu'il ne pouvait ni ne voulait ouvrir quelque négociation que ce fût hors de son royaume, il saisit avec empressement la première occasion qui lui est offerte d'entrer en arrangement.

*
* *

Le 3 février, malgré qu'il ait dit qu'il vivrait retiré jusqu'à ce que l'Empereur eût décidé du sort de la Hollande, il est venu aux Tuileries et il a subi une scène à laquelle il n'a point résisté : son frère lui a reproché de lui créer des difficultés et d'avoir un mauvais cœur : sur le moment, il n'a rien répondu,

[1] La note K : « La Hollande surtout a nui à l'effet des mesures qui doivent tirer leur force de leur ensemble; elle a trahi la cause commune. Elle a reçu votre commerce sous un pavillon américain, désavoué par les États-Unis eux-mêmes ou tout autre masque: mais elle ne le recevra plus. Vos ordres du Conseil de 1807 exigent l'occupation des côtes et des ports de la Hollande par des douaniers et des troupes auxquels on puisse se fier, et cela va avoir lieu. Et comme un des résultats de la première et de la deuxième coalition a été d'étendre les côtes de la France jusqu'à l'Escaut, le résultat de vos ordres du Conseil de 1807 sera d'étendre les côtes de la France jusqu'à l'Elbe. »

nais, le lendemain, il écrit : « Je ne suis pas aussi nsensible que Votre Majesté le croit; je ne désire u'une chose vivement, c'est de me justifier dans 'esprit de mon frère. Il n'y a point eu d'Empire l'Occident jusqu'ici; il va y en avoir un bientôt vrai-emblablement. Alors, Sire, Votre Majesté sera bien ûre que je ne pourrai plus me tromper ni vous ndisposer. Veuillez considérer que j'étais sans expé-ience dans un pays difficile, vivant au jour le jour. ermettez-moi, puisque je suis au moment de perdre out à fait votre amitié et votre soutien, de conju-er Votre Majesté de tout oublier. Je vous promets le suivre fidèlement tous les engagements que vous m'imposerez; je vous donne ma parole d'hon-neur de les suivre fidèlement et loyalement dès que je m'y serai engagé. Je supplie aussi Votre Ma-jesté de m'ôter tout à fait le souci du Blocus, en adoptant toutes les mesures propres à lui donner une certitude complète et parfaite aussi longtemps qu'il durera. Après cela, Sire, que Votre Majesté attende pour me perdre entièrement ou pour me rendre son amitié ou au moins son estime, à juger ma conduite suivante. Je puis avoir manqué de prévoyance et de politique, mais, Sire, je n'ai jamais voulu ni pu vouloir me séparer des miens, oublier que je dois tout à mon frère et, plus que les autres, la reconnaissance pour les soins constants qu'il a pris de mon enfance. La peine que j'ai pu éprou-ver d'en avoir été méconnu peut m'avoir rendu morose, triste, malheureux; je puis même être exa-

géré, bizarre; mais je n'ai jamais été, Votre Majesté peut en être convaincu, ni tartufe, ni traître. Je veux convenir avoir tous les défauts, hormis ces vices odieux. »

Il est donc sous l'impression de cet attendrissement que lui ont causé le rappel des souvenirs d'enfance et les reproches de Napoléon, quand Fouché — ce même jour, le 4 février — se présente à l'hôtel de Brienne.

C'est Fouché, à présent, qui est chargé de traiter avec lui, de lui faire connaître les volontés de l'Empereur, de rapporter sa décision. Ainsi, selon les heures, c'est tantôt son ministre des Relations extérieures, tantôt son ministre de la Guerre, tantôt son ministre de la Police que Napoléon emploie à ces besognes, comme s'il ne voulait à chacun n'en livrer qu'une partie et qu'il crût que la suite et l'ensemble échapperaient plus facilement à l'histoire. Tout à l'heure, il avait enjoint à Louis de ne correspondre qu'avec Champagny; après, il lui a — et en quels termes! — transmis ses ordres par Clarke; maintenant, c'est le tour de Fouché, plus habile, plus insinuant, qui ne veut que servir les intérêts du roi et assurer sa tranquillité, son bonheur, l'existence même de la Hollande.

Après un long entretien, Fouché précise dans une note les engagements que Louis peut prendre d'après les bases posées par l'Empereur le 21 décembre : Abandon du Brabant et de la Zélande; adoption de tous les moyens que l'on pourra prescrire pour la stricte

application des décrets sur le Blocus; établissement de douaniers français; exécution du Blocus confiée par l'Empereur à ses propres troupes lesquelles pourront être placées momentanément sur les côtes, par exemple, entre l'Ems et la Jahde, jusqu'au moment où le gouvernement anglais aura rapporté l'arrêt du Conseil de 1807; demande de licences pour commencer ; levée de l'interdiction du commerce par la France ; garantie de l'intégrité du reste de la Hollande; réduction des contingents à proportion des facultés royaume.

Si Louis obtient ces conditions, où il n'est plus question ni de la flotte de vingt-huit navires, ni de l'armée de 25 000 hommes, il gagnera sensiblement sur ce que l'Empereur a exigé d'abord ; et l'on peut croire qu'il va en être ainsi : en effet, la note rédigée par Fouché, où Louis a proposé quelques amendements « littéraires pour éviter tout ce qui serait vague », est soumise, le 5, à l'Empereur qui en accepte la plupart des termes, substituant seulement à la cession précise de la Zélande et du Brabant, celle « des parties du royaume qui pourraient être utiles au grand intérêt de l'Empire. » On peut croire qu'on est à la fin d'accord, et, pour donner des preuves de sa bonne volonté, Louis, sans plus attendre, abolit la dignité de maréchal de Hollande, et propose au Corps législatif le rapport de la loi du 22 mars 1809 par laquelle a été instituée une noblesse constitutionnelle.

Cela fait, il espère qu'au moins l'on va arrêter les

troupes en marche. Le 5, il le demande à Fouché, *il* le demande à l'Empereur. Or, le 6, Napoléon ordonne à Clarke que l'Armée du Brabant occupe la Hollande jusqu'au Rhin dit Wahal, en partant du fort de Schenken, passant sous les murs de Nimègue, Bommel et Norkum, traversant le Biesboch, le Hollandsch-Diep, le Volkrak et arrivant jusqu'à la mer par le canal qui sépare l'île de Schouwen de celle de Goëre; — la Meuse est donc franchie, et, outre le Brabant et la Zélande, c'est une partie de la Gueldre que l'Empereur s'attribue; — le 7, il ordonne que deux divisions du 4e corps de l'Armée d'Allemagne et deux brigades de cavalerie légère se rendent à Nimègue (chef-lieu du troisième quartier du département de Gueldre) avec leurs Etats-majors, parcs et administration. Les autres troupes sont en pleine marche, et, sous prétexte d'empêcher la contrebande et de s'établir sur les côtes, elles se répandent sur le pays entier; la capitale même est menacée d'une occupation militaire.

Louis en est averti; il y voit sa déchéance inévitable et, changeant brusquement d'attitude devant une mauvaise foi qui justifierait les résolutions les plus extrêmes, il écrit à ses ministres une lettre[1] où, révoquant ses ordres antérieurs de ne point faire résis-

[1] Cette lettre n'est pas datée; mais Louis y communique le projet de traité et demande l'opinion de ses ministres : elle est donc postérieure au 5 février: Louis est tombé malade le 10 de façon à ne plus pouvoir s'occuper d'affaires ni en écrire, ce qui est confirmé par l'absence de toute lettre de lui entre le 9 et le 19; donc, cette lettre a été écrite du 6 au 9 février.

tance à Amsterdam, il déclare qu'après l'expérience de ce qui s'est passé à Bréda et à Berg-op-Zoom, « il a pris le parti de ne plus s'opposer à ce qu'on défende la capitale contre toute entrée de troupes étrangères, si c'est l'opinion des ministres que la défense doit se faire. Il abandonne par conséquent ce point important à leur examen et à leur décision sans vouloir la limiter en aucune manière ». Deux jours après, de plus en plus énervé et inquiet, il expédie à Amsterdam son aide de camp, le comte de Bylandt, pour porter au général Krayenhof, ministre de la Guerre, l'ordre verbal « de tout préparer pour la défense de la capitale ».

Puis, il tombe malade, n'écrit plus, ne répond plus, ne donne point d'ordres, sauf qu'il envoie le général Suden renouveler ceux qu'il a transmis par Bylandt. Sa maladie, est-ce, comme des médecins le disent, une fièvre nerveuse occasionnée en partie par la température, surtout par les soucis? Faut-il croire qu'elle est, sinon simulée, au moins mise au pire, afin de constituer une sorte d'alibi dans le cas où des événements que Louis a prévus viendraient à s'accomplir? Convient-il de tirer indice de l'omission de la date sur la lettre qu'il écrit à ses ministres — lui si méticuleux! — et de l'envoi d'ordres purement verbaux? Espère-t-il que Napoléon, le sachant malade, viendra le voir et s'attendrira? Toutes ces hypothèses sont possibles, car, au moins un de ses médecins, et le plus renommé, ne croit pas à la gravité du mal et, dans ses notes, le traite

légèrement. Etant donnés le caractère de Louis, la peur qu'il a de son frère, l'effroi qu'il éprouve à prendre une résolution, sa façon d'esquiver les responsabilités, on serait tenté de prononcer.

Aux Tuileries, on ne s'explique point ce brusque silence succédant à cette abondance de communications. L'Empereur envoie à l'hôtel de Brienne Fouché qui, n'ayant pu être reçu, écrit à Louis pour le prier d'envoyer son ministre des Affaires étrangères à Champagny pour négocier sur les bases admises par l'Empereur. « Je suis convaincu, écrit-il, que cette négociation aura définitivement une issue très satisfaisante pour le cœur de Votre Majesté et pour le bien de son royaume qui ne peut avoir d'autres prospérités que celles qui se lient à l'intérêt du Grand Empire. » L'Empereur, auquel Fouché a rendu compte de l'inutilité de sa visite, donne l'ordre à Champagny de faire chercher Roëll, de lui faire connaître que le roi a eu divers entretiens avec le ministre de la Police d'où résultent un certain nombre de points qu'on peut regarder comme acquis, savoir : cession de la rive gauche du Rhin, interruption des communications avec l'Angleterre, navigation permise seulement avec les licences de l'Empereur, jugement par l'Empereur des prises faites dans les eaux hollandaises, remise des côtes aux douaniers et aux soldats français, escadre sous voiles dans le Texel ; si telles sont les intentions du roi, le ministre est autorisé à traiter sur ces bases ; mais « il n'y a pas

un moment à perdre », les 20.000 soldats et les 30.000 gardes nationaux d'Oudinot, les 20.000 hommes du 4e corps « causent de grandes dépenses ». On ne peut pas rester dans cette incertitude. D'ailleurs, l'Empereur ne se départira d'aucune des conditions qu'il a posées. Il autorisera seulement Champagny à baisser, durant la négociation, de 18.000 à 6.000 hommes, le corps français destiné à la garde des côtes.

Roëll, vu l'état de son maître, ne peut, dit-il, donner de réponse ; il supplie seulement que les troupes françaises n'avancent pas sur le territoire hollandais avant qu'on ait pris des arrangements ; le 14, pour obtenir quelques adoucissements, il fait valoir la maladie de Louis, le délire qui a saisi le roi, la nuit précédente, lorsqu'il a appris l'occupation et la mise en état de siège de la ville la plus ancienne de son royaume ; il essaie de porter des plaintes des excès commis par les troupes françaises, des arrestations de magistrats, des visites domiciliaires, de la saisie des fonds du trésor ; il ne gagne rien.

L'Empereur ne croit pas à la maladie de Louis, soit qu'il ait été renseigné par ses médecins, soit qu'il connaisse les tours de son frère. Point de visite, donc point d'attendrissement. S'il se décide, à la fin, à paraître à l'hôtel de Brienne parce que, sur le bruit répandu, tous les souverains alliés, présents à Paris, sont venus s'informer ou visiter le malade, c'est une arrivée inopinée, l'escalier grimpé lestement, l'entrée brusque dans la chambre à coucher, un : « Eh bien !

tu es malade, tu as de l'humeur » lancé en sarcasme, quelques réponses de Louis sur sa santé à peine écoutées et, pour adieu : « Il faut t'égayer, sortir et t'amuser ; moi je vais à la chasse ! » Pas un mot d'affaires.

C'est à Roëll qu'il s'en prend, puisque Louis ne peut rien entendre : « Dites au ministre de Hollande, écrit-il à Champagny, que la réponse d'Angleterre devrait être arrivée ; que je n'entends cependant parler de rien ; que, si l'on veut prendre un engagement, il faut le faire sans délai parce que d'un moment à l'autre, je prendrai le décret de réunion. Remettez-moi un projet de traité avec la Hollande. On le leur donnera à signer et, au cas qu'ils ne veuillent pas, je déclarerai la réunion. »

Louis, soit qu'il soit guéri, soit qu'il ne trouve plus d'intérêt, après la courte visite de l'Empereur, à prolonger sa maladie et que, l'explosion ne s'étant pas produite en Hollande, il croie, comme les faibles, qu'elle ne se produira point ou que son frère en tous cas ne pourra la lui attribuer, sort à la fin de ce long silence et recommence, le 19, à s'occuper officiellement des affaires. Il reçoit de Roëll communication des cinq points de l'ultimatum impérial, et, le 20, il écrit à Champagny qu'il se soumet à tout. Pourtant il se permet deux observations : il consent que l'Empereur place des troupes où il voudra, réserve faite de la résidence du gouvernement, mais il ne peut ni nourrir, ni entretenir ces troupes ; il chicane ensuite

sur une question de limites, comme s'il prétendait gagner du temps, alors que chaque heure qui s'écoule rend plus urgent le danger qui le menace. En vain Champagny qui, bien disposé à son égard, prend à cœur de l'avertir, le conjure-t-il « de ne pas permettre qu'aucun délai soit apporté à la conclusion d'un acte auquel la Hollande devra la conservation de son indépendance et le bonheur d'être toujours gouvernée par son roi, » il n'est pas un article du projet préparé par le ministre des Relations extérieures qui ne soit de sa part l'objet d'amendements. Ce n'est rien encore : Aux quatorze articles du projet français il prétend en ajouter neuf ; il discute les mots quand ce ne peut être les idées ; il invoque des précédents ; il modifie les expressions ; il s'ingénie à des tours de phrase, comme s'il ne s'était pas placé lui-même sur le cratère d'un volcan et que l'éruption qu'il a provoquée ne dût jamais arriver. Espère-t-il quelque chose de l'Angleterre ? Croit-il que Labouchère, envoyé par ses ministres, va revenir portant le rameau d'olivier, ayant trouvé moyen de satisfaire à la fois l'Empereur et l'oligarchie britannique ? Ou bien cède-t-il à un morbide entêtement. Devant l'obligation de prendre une résolution ferme, sa volonté flottante le trahit-elle ? Entre le danger que court sa couronne, les scrupules de sa conscience, le souci de prouver la droiture de ses intentions, la crainte qu'on ne l'accuse de n'avoir pas, jusqu'à la limite du possible, défendu l'indépendance de son peuple, il hésite, il tergiverse et il se perd.

Sur ses ordres écrits du 6 février, sur ses ordres verbaux et réitérés du 8 et du 13 (?), ses ministres, constitués en conseil extraordinaire sous l'étrange nom de Junte, avec adjonction du président du Corps législatif, du bourgmestre d'Amsterdam et de quelques notables, se sont efforcés de mettre la capitale en état de défense ; ils ont arrêté un plan d'inondations, ont tracé des lignes qu'on creuse pendant la nuit et qu'on garnit de canons amenés de Delft ; ils ont passé des marchés d'approvisionnement et ils ramènent et concentrent les troupes. La Rochefoucauld n'a pu manquer d'être averti de ces mouvements : le 19, il passe une première note aux ministres ; le 27, il les met en demeure d'interrompre leurs préparatifs, « en les rendant individuellement et collectivement responsables de toutes les suites que leur conduite pourrait avoir, ainsi que des malheurs dont la Hollande serait infailliblement la victime ». Les ministres intimidés arrêtent l'exécution des travaux et des mesures militaires, répondent à la Rochefoucauld qu'ils prendront les ordres du roi et envoient en effet un courrier pour les demander et porter copie de la note de l'ambassadeur de France.

Le 2 mars, Louis, qui n'a pas encore reçu cette dépêche, mais qui en a une antérieure où ses ministres demandent qu'il s'explique définitivement sur la défense d'Amsterdam, leur a écrit ces phrases où se peint tout son caractère : « Je désire *qu'on ait l'air de se défendre* en cas de nécessité et qu'à cet effet, l'on

prenne quelques mesures qui entraînent le moins de frais; mais, lorsque la chose en viendra au point de les mettre à exécution, c'est-à-dire, lorsque le cas existera que les troupes françaises voudront entrer dans la ville, mon intention est qu'on renonce à toute défense et qu'on les laisse entrer comme troupes amies et alliées. Ceci n'empêche pas qu'on ne doive tâcher d'engager éventuellement le commandant des troupes françaises à se désister de son projet ou du moins à ne pas insister sur l'entrée de ses troupes avant qu'on n'ait pu m'envoyer un courrier pour prendre mes ordres. Il faudra représenter de la manière la plus énergique que, sans mes ordres, vous ne pouvez faire entrer des troupes quelconques dans la résidence du gouvernement. Il faut à cet égard déployer la plus grande opiniâtreté et ne céder qu'à la dernière extrémité. »

Ainsi, après les ordres formels qu'il a donnés, mais qu'il se réserve de nier, car il estime qu'ils n'ont pu laisser de traces accusatrices, il prétend instituer un état mixte entre la résistance et la soumission, quelque chose qui aura l'air d'une défense, mais qui n'en sera pas une et qui coûtera peu. Et, en même temps, il se trouve découvert par la réponse que ses ministres ont, en bonne foi, faite à l'ambassadeur de France : c'est lui qui a donné les ordres et c'est à lui qu'ils s'adressent pour les révoquer.

Le 3, l'Empereur a reçu les dépêches de La Rochefoucauld. Aussitôt, il ordonne à Fouché de se rendre

chez le roi et de lui en donner part. « Ce prince est-il devenu fou, dit-il ? S'il n'y avait que la lettre de M. La Rochefoucauld, j'en rirais et je me contenterais de trouver la chose absurde; mais je n'en puis dire autant après la réponse du ministère hollandais. Vous lui direz qu'il a voulu perdre son royaume et que je ne ferai jamais d'arrangements qui feraient croire à ces gens-là qu'ils m'ont imposé. Vous lui demanderez si c'est par son ordre que ses ministres ont agi ou si c'est de leur chef, et vous lui déclarerez que, si c'est de leur chef, je les ferai arrêter et leur ferai couper la tête à tous. S'il ont agi par ordre du roi, que dois-je penser de ce prince et comment après cela peut-il vouloir commander mes troupes[1] puisqu'il parjure ses serments ? » Et il veut des témoins à cette conférence où il fait appeler Verhuel, l'ambassadeur de Hollande et Roëll, le ministre des Affaires étrangères; il défend à Fouché de se dessaisir des pièces qu'il lui confie et il lui ordonne de venir tout de suite après lui rendre compte.

Pour se tirer de presse, Louis n'hésite pas. Il met tout sur ses ministres : leur tête est en jeu, tant pis ! Il expédiera cette nuit même un courrier portant la destitution des ministres Mollerus et Krayenhof : « Ce sont les seuls, écrit-il à l'Empereur, qui ont été cause des préparatifs et de la note dont Votre Majesté a parlé : Si elle veut la destitution de quelque autre, je

[1] Louis demandait que les troupes françaises qui occuperaient les côtes fussent mises au moins nominalement sous ses ordres.

suis prêt à obéir à sa volonté dès qu'elle me sera connue ».

Avec ses ministres, il est moins à l'aise pour leur écrire qu'ils ont agi sans le consulter, mais il leur reproche d'avoir répondu à l'ambassadeur de France qu'on allait suspendre l'armement d'Amsterdam parce qu'on avait entamé des négociations. « Toute défense, leur écrit-il, n'aurait servi qu'à précipiter la ruine de la Hollande et surtout d'Amsterdam, et jamais on n'aurait dû dire, surtout dans une note officielle, que l'on pouvait être dans le cas, dans l'intention et dans la possibilité de se défendre contre la France. Cette malheureuse note a failli tout à fait gâter nos affaires et je ne suis pas même sûr de ce qui en arrivera. » Ainsi, qui est coupable ? — Les Ministres. Où est la faute ? — Dans la note. Cela est simple. On ne saurait se tirer du jeu à meilleur compte. D'ailleurs, pour réparer la bévue et donner satisfaction à l'Empereur, Louis ne se contente pas de renvoyer Mollerus et Krayenhoff, il ordonne de suspendre tous les travaux, de supporter toutes les charges, d'ouvrir toutes les portes.

Napoléon est-il dupe ? On le croirait. « On fait des folies en Hollande, dit-il le 4, à l'audience diplomatique, à Verhuel et à Roëll. — Sire, répond Verhuel, je l'ai appris avec beaucoup de peine, mais j'espère que Votre Majesté sera bien persuadée que le roi n'y est pour rien. — Je n'y conçois rien, répond l'Empereur, mais certainement on se fait beaucoup de tort par là. »

« Je n'y conçois rien ! » C'est le mot en effet, lorsqu'on prétend débrouiller cet écheveau de résolutions confuses qui se croisent, se contrarient, se détruisent ; car tout ce qui s'est produit par les ordres de Louis à Amsterdam, et la menace de mort pendante toujours sur la tête de ses ministres, ne l'empêchent point chaque jour, deux fois, trois fois par jour, d'écrire des lettres, de passer des notes, de rédiger des volumes, où il discute chaque paragraphe de chaque article du traité, où il s'épuise à imaginer des formes nouvelles pour représenter des amendements dix fois rejetés. « Je n'admets aucune des objections du roi », prononce l'Empereur. N'importe ! Avec des supplications, des protestations, Louis s'obstine et se cramponne. « Je suis votre frère, j'ai votre nom ! crie-t-il. » Si l'Empereur refuse définitivement telle ou telle concession, qu'on laisse au moins, implore-t-il, la chose indécise dans le traité, et que le public n'en sache rien ! Des articles secrets tant qu'on voudra, mais qu'on lui laisse au moins l'apparence de la royauté.

Et les jours passent ainsi et s'ajoutent aux jours. Comme s'il se plaisait à faire naître des crises nouvelles, Louis a envoyé à ses ministres le 21 février, l'ordre de convoquer le Conseil d'Etat et le Corps législatif et de leur donner officiellement connaissance de lettres où, énumérant les sacrifices qu'on demande à la Hollande, il se plaint des duretés dont on l'accable, des accusations injustes qu'on porte contre lui, parle de son dévouement à son peuple et annonce la négociation

ec l'Angleterre. La publication de ces lettres devra
e suivie du texte de la note de Champagny à Roëll
date du 24 janvier. L'effet de ses ordres se faisant
endre, Louis les renouvelle le 4 mars, en expri-
ınt son étonnement et son mécontentement qu'ils
soient pas exécutés. Ils le sont depuis la veille où
Journal hollandais a publié les trois pièces. Le 8,
ımpereur en est avisé : « Envoyez chercher le mi-
ıtre de Hollande, écrit-il à Champagny, montrez
les dépêches ci-jointes et demandez-lui quelle
isfaction le roi a à me donner de ces ministres
ɔuillons. Quel est le but du roi en écrivant de telles
tres ? Quel a été le but de ceux qui les ont fait
ɛttre dans les journaux ? Si le roi veut se conduire
ısi, à quoi sert de faire un traité qui ne durera pas
ıgt-quatre heures ? car, à la première impertinence
ce genre, je m'emparerai de la Hollande et il vaut
eux en finir tout de suite. » Louis n'a pas plus de
ine cette fois que la précédente à protester que ses
nistres sont les seuls coupables et que ses lettres,
ıt à fait confidentielles, n'étaient point faites pour
e publiées. L'Empereur veut le croire et passe.

* * *

N'est-ce pas là un changement d'attitude qui étonne ?
ns doute, en décembre, même en janvier, Napoléon
ɛût pas manqué de profiter des deux occasions que
ɔuis lui a ainsi fournies et de prononcer la réunion.
t-il donc homme, après avoir projeté, résolu,
noncé l'annexion de la Hollande entière à se con-

tenter d'un lambeau et à se satisfaire avec deux départements. Certes, quand il exigeait l'abdication de Louis, quand il combinait ces étranges fourberies pour se mettre en possession des places fortes de la Meuse, quand il n'attendait qu'un prétexte pour changer encore une fois le titre de l'Armée du Brabant et en faire l'Armée de Hollande, quand il mettait Louis sous la main de la police et l'entourait d'une attentive surveillance, on n'eût guère pu penser qu'il s'arrêterait au Wahal, qu'il laisserait à son frère une ombre de trône, à la Hollande un fantôme d'indépendance. Quoi ! il s'est apaisé si vite avec le renvoi de deux ministres, quand il demandait leurs têtes; il n'a pas même, en cette dernière occasion, exigé une satisfaction quelconque ! Ses desseins ont-ils si peu de fixité qu'il les abandonne — et devant quoi ? Devant une résistance incohérente, presque enfantine, devant de médiocres mensonges, que la moindre attention suffit à déconcerter, devant des arguments de juriste qui ne tiennent pas contre une menace d'exécution, devant des scrupules de légalité que son esprit ne saurait concevoir ? S'il s'arrête, c'est que le moment est passé où il pouvait compter qu'il opérerait la réunion sans inconvénients graves. Comment, à présent, ferait-il marcher des troupes, s'exposerait-il à un conflit sanglant, déclarerait-il la guerre à son frère, même le dépouillerait-il, quand son mariage s'apprête, que le contrat en est signé, que les fêtes se préparent et que toute la Famille invitée y doit assister ? Louis, redevenu prince français à la fin de décembre ou dans le

courant de janvier, aurait eu le loisir de s'apaiser, de reprendre sa place près du trône et aurait figuré comme ses frères; mais, par sa conduite qui paraissait si déraisonnable, si peu suivie, si dénuée de générosité et de franchise, il a gagné du temps, et le temps, qui ne semblait pouvoir lui apporter que des désagréments pires, lui apporte le salut — du moins un répit qui aujourd'hui paraît tel. Il n'a point abdiqué, il n'a rien signé, il s'est obstiné si bien à garder sa couronne qu'à présent, si elle lui était arrachée, l'Empereur s'exposerait à ce que ses frères et beaux-frères, se solidarisant avec Louis, désertent le cortège où déjà il leur plaît si peu que leurs femmes figurent en porteuses de manteau. Et Madame, et Pauline, n'est-ce donc rien qui compte? Depuis trois mois elles s'efforcent de calmer le débat et d'apaiser l'Empereur; elles n'ont pas manqué de prendre parti pour Louis, et Napoléon ne tient pas à les blesser au vif, de façon que chacune avec son tempérament s'insurge contre la fiancée Autrichienne. Il veut la Famille tout entière groupée autour de lui et lui faisant cortège; il y veut Louis, et comme Louis n'a pas consenti à cesser d'être roi, il doit bien le prendre tel qu'il est.

D'ailleurs, n'a-t-il pas un autre motif? Si, tout de suite après le divorce, il s'est ingénié à témoigner à Hortense de la gratitude et de la tendresse, s'il a imaginé alors qu'il conserverait avec Joséphine et sa fille la même intimité, qu'il ne serait obligé de rien sacrifier des affections auxquelles, durant quatorze années,

il a habitué son cœur, depuis qu'il réalise le nouveau mariage, les choses lui apparaissent sous un jour tout différent. Il ne veut plus de Joséphine ni à Paris ni même à Malmaison ; il est gêné par ce voisinage ; il le sent incommode et inconvenant. Il craint — si même quelque Autrichien ne le lui a insinué — que cette proximité ne soit pénible à celle qui va venir. Il est tout à elle, tout à la joie orgueilleuse de ses noces nouvelles. Sous prétexte de duché de Navarre et d'augmentation de douaire, il exile Joséphine en Normandie ; quant à Hortense, comme elle est reine et comme elle est sa belle-sœur, il ne peut l'écarter des cérémonies du mariage où elle se trouvera mêlée et confondue avec les autres princesses, mais, par la suite, que faire d'elle ? Depuis deux ans, elle vit à Paris, à Saint-Leu ou à Saint-Cloud ; elle est de tous les petits voyages, de toutes les fêtes, grandes ou petites, de la Cour. L'Empereur ne peut, sans cruauté et sans injustice, l'obliger à un exil, l'envoyer rejoindre sa mère ou la contraindre, en avril, à quelque cure d'eaux thermales. Un seul moyen : c'est qu'elle retourne en Hollande avec Louis ; mais, pour cela, il faut que Louis y retourne et qu'il ait gardé sa couronne. Alors, on pourra, au nombre des conditions du traité, lui imposer, sinon de se réconcilier avec Hortense, au moins de l'accepter sous le toit de son palais et de ne point lui rendre la vie insupportable.

Nul de ces motifs, les seuls qui l'aient, pour le moment, déterminé à ajourner l'exécution de ses desseins,

araît à coup sûr dans la lettre qu'il écrit à son frère
i mars ; il lui dit seulement : « Toutes les raisons
iques voulaient que je réunisse la Hollande à la
ıce. La mauvaise conduite des hommes qui appar-
nent à l'administration m'en faisait une loi ; mais
ois que cela vous fait tant de peine que, pour la
nière fois, je fais ployer ma politique au désir de
s être agréable. Toutefois, partez bien de l'idée
l faut que les principes de votre administration
ıgent et que, au premier sujet de plaintes que
s me donnerez, je ferai ce que je ne fais pas au-
d'hui... Il faut à l'avenir, que toute votre con-
e tende à inculquer dans l'esprit des Hollandais
itié de la France et non à leur présenter des ta-
ux propres à exciter leur inimitié et à fomenter
haine nationale. Je n'aurais pas pris le Brabant
aurais augmenté la Hollande de plusieurs mil-
s d'habitants si vous aviez tenu la conduite que
ıis le droit d'attendre de mon frère et d'un prince
çais. Mais le passé est sans remède ; que ce qui
ırrivé vous serve de leçon pour l'avenir ! »

* * *

a Hollande subsistera donc, mais amputée, et, de
, l'Empereur n'abandonne aucune des conditions
l a posées dans le projet de traité ; seulement
ient-il aux modifications de style que le roi a
andées, et permet-il que les articles qui coûtent le
à son orgueil fassent l'objet d'un instrument
et et séparé : ainsi, le commandement des troupes

françaises et hollandaises par un général français; ainsi, la saisie dans les rades de Hollande et le jugement par l'Empereur des bâtiments contrebandiers; ainsi, la confiscation de toutes les marchandises anglaises et coloniales ; de plus, on y stipulera le rappel des ministres de Hollande à Pétersbourg et à Vienne, le renvoi des ministres « qui ont voulu, à l'instigation des Anglais, défendre Amsterdam et provoquer la haine de la France. » Enfin, « le roi s'abstiendra dans ses discours et actes publics de tout ce qui tendrait à ranimer des haines et à favoriser les passions de la faction anglaise contre la France, car la Hollande ne doit que de la reconnaissance à la France qui l'avait conquise et qui cependant lui laisse son indépendance. »

Louis, dans ce premier moment, paraît pénétré de gratitude. « Il n'aurait pas survécu à un si grand malheur. » Tout ce que l'Empereur demande, il le fera sans arrière-pensée, espérant concilier ainsi à ses sujets l'estime et la bienveillance de son auguste frère et mériter des augmentations et des dédommagements qui mettront son pays en état de subsister. « Content, dit-il, du sort que Votre Majesté m'a donné, mes vœux comme le but de toutes mes actions sont de consolider mon gouvernement, de laisser à mes enfants un héritage assuré et d'être utile à mon frère et à mon pays, comme cela est en mon pouvoir, c'est-à-dire en faisant de la Hollande une amie et une alliée constante, fidèle à toute épreuve et soumise à jamais à une branche de votre famille et à votre nom. » Et

ce sont des protestations de dévouement et de tendresse au milieu desquelles se glisse timidement la prière que La Rochefoucauld soit déplacé ; ce sont des allusions à la joie universelle qui, du moins, ne sera pas troublée par le deuil d'un peuple et à laquelle il lui sera permis de prendre part.

Est-il de bonne foi? Peut-être. Sorti à peine du gouffre où il a cru périr, il ne sent pas les blessures qu'il s'est faites en y tombant et il est tout à la joie de vivre encore. Pourtant, ce traité qu'il semble considérer comme inespéré, ce traité qui, à son compte, sauve la Hollande, parce qu'il lui sauve sa couronne, il suffit de le regarder pour y voir la mise en interdit de la nation, livrée pieds et poings liés à la légalité française. Il porte l'interdiction de tout commerce quelconque entre les ports de la Hollande et les ports de l'Angleterre ; l'établissement d'un corps de 18 000 hommes, dont 6 000 Français et 12 000 Hollandais, à toutes les embouchures de rivières, avec des employés des douanes françaises pour veiller à l'exécution de cette interdiction — les troupes entretenues nourries et habillées par le gouvernement hollandais ; — il porte que toute prise faite, sur les côtes de Hollande, par les bâtiments de guerre ou corsaires français sur des bâtiments contrevenants, sera déclarée valable et qu'en cas de doute, la difficulté ne pourra être jugée que par l'Empereur. Il porte la cession du Brabant, de la Zélande et de partie de la Gueldre jusqu'au Wahal, chacune de ces provinces libre de toute dette qui n'aura pas été contractée pour son

intérêt particulier, consentie par son administration et hypothéquée sur son sol ; il porte que le roi s'engage à avoir en rade, le 1er juillet, une escadre de neuf vaisseaux, six frégates et cent chaloupes canonnières, armée, approvisionnée et prête à mettre à la voile ; il porte que toute marchandise de fabrique anglaise est prohibée en Hollande, que toute marchandise venue par des bâtiments américains, entrés dans les ports de Hollande depuis le 1er janvier 1809, sera séquestrée et appartiendra à la France ; que des moyens de police seront pris pour surveiller et arrêter quiconque s'occupera de contrebande, qu'aucun magasin d'objets prohibés en France ne pourra être établi dans un rayon de quatre lieues des douanes françaises et qu'en cas de contravention, un pareil magasin sera saisi même sur territoire hollandais : en échange de quoi, l'Empereur lèvera le décret sur les prohibitions qui ferme les barrières des frontières entre la France et la Hollande.

Tel est le traité qui, avec le terrible protocole séparé, est signé le 16 mars, au nom de l'Empereur, par Champagny, au nom du roi, par Verhuel devenu, de maréchal, amiral de Hollande. Le 19, l'Empereur donne sa ratification, avant de partir pour Compiègne où il va attendre l'Impératrice.

*
* *

Louis, qui n'a pas encore ratifié le traité, est du voyage, ainsi que la reine. A peine arrivé, il s'étonne

ue leurs deux appartements soient aussi rapprochés ; en prend des soupçons et s'indigne : c'est un coup ıonté pour le réconcilier avec sa femme. D'autant lus s'enfonce-t-il dans cette idée que Napoléon lui ısinue qu'Hortense devra l'accompagner en Hol- .nde. Comment s'y résout-il après la demande en ѕparation qu'il a formée et dans les termes où il est vec la reine? Il a insinué plus tard que ce fut sur les ıstances de celle-ci, « vu la position désagréable où lle se trouvait à Paris, et après une déclaration aux eux familles et surtout au prince Eugène et à sa ɐur, comme à toutes les personnes attachées à sa ıaison, que sa femme, se trouvant encore reconnue ɔine de Hollande, il ne pouvait lui refuser le séjour e ce pays, mais que ce n'était qu'à la condition ĸpresse que cette condescendance ne changerait et e nuirait en rien à l'état de séparation dans lequel s étaient depuis deux ans. »

Cette fois de plus, Louis s'est mis en contradiction vec la vérité ; le retour d'Hortense, s'il n'a point .é une condition exprimée dans le traité, n'en a pas ıoins été imposé par l'Empereur à son frère. « C'est au ɔrtir d'une conversation avec l'Empereur que Louis envoyé chercher sa femme sur les onze heures du ɔir; elle est rentrée chez elle à minuit en versant un ɔrrent de larmes, disant aux personnes qui étaient ;tachées à sa maison qu'elle était forcée de quitter aris et de suivre son mari en Hollande. »

Ce n'est point d'Hortense qu'est venue l'initiative, ıoins encore de Louis, donc de l'Empereur, mais

Louis, tel qu'est son caractère, ne saurait reconnaître que l'Empereur a influé sur son ménage. D'ailleurs, s'il accède à la proposition [1], il prend des précautions et avec la reine et avec Eugène.

En récompense, l'Empereur le délègue le 28 pour aller au-devant de Marie-Louise. Il accepte avec empressement et, malgré ses rhumatismes, il se rend sous la pluie à Soissons, où l'entrevue doit avoir lieu avec le cérémonial exact que Louis XV ordonna pour recevoir la dauphine. Mais, durant que, à deux lieues de là, il inspecte les trois tentes avec leurs rampes d'accès et leurs barrières, l'Empereur, parti de Compiègne seul avec Murat, brûle Soissons et, à cinq lieues au delà, à Courcelles, monte dans la voiture de l'Impératrice. Au retour, il traverse seulement la ville où Louis, revenu à la Sénatorerie, n'a loisir que de présenter ses hommages à sa belle-sœur et de lui baiser la main. Il lui réservait pourtant une ode pindarique : l'*hymen d'Alcide*, qui n'eût point manqué de lui paraître plaisante :

> Dans la gaîté, dans l'abondance
> Je vois alors nos campagnards,
> Je vois pleins de reconnaissance
> Chanter, danser jusqu'aux vieillards.

Il revient à Compiègne songeant à ses rimes et se

[1] La date est difficile à fixer : toutefois, il est impossible que la scène ne se soit pas passée à Compiègne entre le 23 et le 26 mars.

rend assidu à toutes les cérémonies, car il aime aussi les cortèges et a la rage des costumes. Sans doute a-t-il gardé quelque espoir d'obtenir, durant son séjour, sinon des adoucissements, au moins cette compensation territoriale qui lui tient si fort au cœur, car, jusqu'ici, il n'a rien ratifié; mais il n'a pas occasion d'en parler ou il est refusé, et il doit se résigner à donner sa ratification : Il le fait seulement à Paris, le 31, en ajoutant cette réserve : « Promettons qu'il sera observé par tous les moyens en notre pouvoir. »

Il faut maintenant, aux yeux de ses sujets, parer quelque peu ce traité, le justifier au moins, expliquer les « quelques sacrifices indispensables » annoncés le 20 mars dans la *Gazette de Leyde*. Ce n'est pas assez pour cela du décret déliant du serment de fidélité les habitants des pays cédés qui passent sous la domination de la France; Louis voudrait leur parler pour la dernière fois et dire aux Hollandais des phrases bien senties. Il a rédigé deux projets de proclamation qu'il soumet à l'Empereur : le moment est mal choisi puisque c'est la veille du mariage civil; aussi Napoléon ne répond que le 3 et c'est pour interdire toute manifestation : un message au Corps législatif suffira, encore ne devra-t-il pas être imprimé. « Tout le monde connaît la situation de la Hollande. » Que le roi dise « que l'indépendance de la Hollande ne peut exister qu'autant qu'elle ne sera pas incompatible avec les intérêts de la France; qu'on ne saurait se dissimuler que la Hollande est située aux débouchés de la France et que, si l'on ne prend pas à tâche

d'éviter tout ce qui peut contrarier le système de la France, la perte de l'indépendance de la Hollande pourrait en être la suite ; que l'Empereur, se croyant contrarié par la Hollande dans ses mesures de blocus avait résolu de la réunir à la France, » et que le traité est le meilleur qu'on puisse faire. Voilà le thème : Louis préfère s'abstenir ; il trouve que de telles paroles seraient peu séantes dans sa bouche royale et il n'est point pressé de les prononcer. Il l'est par contre de retourner dans ses Etats maintenant qu'il a sa levée d'écrou, et, sans demander sa part des fêtes qui suivront le mariage, il s'esquive dès que la porte est ouverte. Le 5 avril, il reçoit à Saint-Cloud son audience de congé. « Sa Majesté l'Empereur des Français et roi d'Italie, accepte de la manière la plus gracieuse la décoration de l'ordre royal de l'Union. » Depuis trois ans, Napoléon le refuse ; c'est donc un agrément qu'il donne à son frère. D'ailleurs, il est plein de cordialité. « Il tient à la main un couteau représentant sa statuette, avec une combinaison de lames et de pièces accessoires. Il le donne à Louis qui hésite à le prendre, disant que cela coupe l'amitié : « Bah, dit-il, cela ne coupe que le pain. »

Le 6, après un séjour forcé de près de quatre mois, Louis, par Bruxelles et Aix-la-Chapelle, regagne ses Etats, sans traverser les provinces cédées : Le 11, à cinq heures du matin, il rentre à Amsterdam où il a interdit toute manifestation — ce qui du reste est superflu.

*
* *

Ce serait rendre un compte inexact de Louis durant ces quatre mois, que le montrer uniquement occupé de la Hollande. Malgré ses inquiétudes, ses conférences et ses écritures, il a trouvé grandement le temps de s'occuper de lui-même d'abord et de sa santé. Ses médecins ordinaires l'ont accompagné, mais il n'est point homme à se contenter d'eux, et dès qu'il en aperçoit un nouveau, il court le consulter : c'est le sorcier qui doit le guérir. Chez Madame, il en a un sous la main, Bouvier, qui est en réputation et qui a la confiance de sa maîtresse, même de Pauline qui, en telle matière, est aussi versatile qu'en d'autres. Il demande à Bouvier de l'observer minutieusement, de tenir registre de tous les symptômes qu'il éprouve, en sorte que son avis soit raisonné et sérieux. Il lui raconte les traitements qu'il a suivis, les remèdes qu'il a pris, lui confesse, dans le plus intime détail, tous les accidents de son existence. Bouvier dira ensuite s'il est bon de continuer les cautères ou s'il faut revenir aux moxas, aux cures solaires et aux bains de tripes. Cela n'est point une petite affaire, car Louis n'omet pas un seul incident

de digestion ou de sommeil et il excelle à détailler ses sensations.

Après sa santé, occupation majeure, il a ses fils, ou plutôt son fils. Mme de Boubers, la gouvernante, amène Napoléon-Louis presque tous les deux jours et, chaque semaine, elle le laisse au père une journée entière. Louis aime cet enfant; il l'aime avec sa nature méticuleuse et pédante, avec ses idées qu'il croit arrêtées et qui sont perpétuellement mobiles, mais il l'aime. Même, il se plaît à organiser pour lui de petites fêtes et rien, dit Bouvier, ne semble avoir mieux réussi à le soulager « que de voir ce qu'il a de plus cher s'amusant de bon cœur et de toutes ses forces ». Mais, du plaisir, il faut passer au sérieux. Louis trouve son fils mal élevé et il forme des plans pour son éducation : dès ce moment, il pense à l'enlever à Mme de Boubers et à le pourvoir d'un gouverneur : même, son choix est fait et il porte signification.

C'est à M. de Bonald que Louis Bonaparte, le fils du greffier des Etats de Corse, veut confier l'héritier de son trône. Cela, non sur une réputation vague, sur une indication de M. de Fontanes, parce que M. de Bonald, homme de bonne maison, ci-devant émigré, collaborateur de Fontanes au *Mercure*, a été, par le grand maître de l'Université impériale, proposé à l'Empereur comme conseiller de l'Université aux appointements annuels de dix mille francs; mais parce que Louis a lu, étudié et admiré

les livres de M. de Bonald, parce qu'il partage et qu'il professe les doctrines théocratiques que M. de Bonald a exposées, dès 1796, dans sa *Théorie du pouvoir religieux et monarchique* et qu'il a complétées, en 1802, par sa *Législation primitive*. Déjà, Louis, dans diverses lettres à son frère, a risqué des allusions à un droit supérieur, et il a indiqué que Dieu pouvait bien avoir influé sur sa couronne ; mais cela a été dit timidement, tandis que s'adresser à M. de Bonald pour lui confier son fils, c'est une profession de foi.

Une telle démarche, outre la vue qu'elle apporte sur ses façons de penser, montre à quel point, dans les petites comme les grandes choses, Louis se met en opposition et en lutte avec Napoléon. Aux termes du Statut de famille, l'éducation des princes, nés dans l'ordre de l'hérédité, appartient à l'Empereur qui les fait élever ensemble, par les mêmes officiers, soit dans son palais, soit dans un palais voisin. A l'âge de sept ans, les fils des princes français appelés à un trône étranger doivent être renvoyés en France pour recevoir l'éducation commune. Or, Napoléon-Louis, l'aîné des fils de Louis, est né le 11 octobre 1804 ; il passera dans les mains de l'Empereur le 11 octobre 1811 : c'est donc pour quinze mois au plus que Louis, s'il a l'intention de se conformer au Statut, recherche, comme gouverneur des cinq ans de son fils. l'auteur de la *Législation primitive*.

Trouve-t-on trace d'un si bref engagement dans la lettre que, deux mois plus tard, il écrira à M. de Bonald : « Monsieur, lui dira-t-il, je suis presque

toujours malade. Quoique jeune, j'ai des occupations presque au-dessus de mes forces ; et le seul but d'une vie laborieuse et pénible est pour moi d'être utile à un pays qui m'a été confié, de laisser à mon fils aîné une carrière plus paisible et plus heureuse à parcourir. C'est en lui que se concentrent toutes mes affections et toutes mes inquiétudes... Il a cinq ans et demi. Doué d'une intelligence supérieure à son âge, il aurait besoin de passer sous la direction de son père et de quitter les dames qui ont pris soin de lui jusqu'ici... Il est confié à une dame très respectable que j'aime et j'estime[1], mais malheureusement je m'aperçois qu'il a besoin et un besoin pressant d'être dirigé par un homme. Ce ne sont plus de petits soins qu'il lui faut uniquement, mais une bonne et sage éducation... Je voudrais qu'il reçût non seulement l'éducation des hommes, mais celle des choses.

« Après avoir cherché beaucoup, j'ai réfléchi, monsieur, que sans vous connaître autrement, vous êtes un des hommes que j'estime le plus ; j'ai reconnu que vos principes étaient conformes aux miens. Vous me pardonnerez donc si, ayant à choisir quelqu'un à qui je désire confier plus que ma vie, je m'adresse à vous. C'est le cas de bien choisir...

« Si l'on vous parle de ce pays et de moi, nos malheurs nous donneront sans doute des torts que nous sommes loin de mériter. On vous dira peut-être que je n'aime que la Hollande, que je ne suis plus F

[1] Madame de Boubers.

çais ; remettez votre jugement sur tout cela, je vous prie... Attaché de cœur et d'affection à un pays dans lequel je suis venu *malgré moi*, j'ai tout sacrifié pour remplir des devoirs difficiles, mais mon cœur palpite toujours pour la France. Je ne puis que gémir en voyant menacé de son incorporation un pays dont le climat me détruit chaque jour[1]. »

Ainsi Louis écrit à Bonald : « J'ai reconnu que vos principes étaient conformes aux miens ». Ainsi, à cet inconnu, il dit son animadversion contre l'Empereur et contre Hortense ; il le prend pour confident sans l'avoir jamais vu et sur ses livres — ainsi que tout jeune, il a pris Bernardin-de-Saint-Pierre... Pour des considérations personnelles, à ce qu'on dit, M. de Bonald n'accepta pas la place ; il suffit qu'elle ait été offerte.

Un plan d'éducation pour son fils qui a cinq ans et demi, cela est prématuré, mais des plans, c'est Louis tout entier : les plans l'agitent bien autrement que leur exécution et il lui suffit d'avoir tracé un plan sur le papier pour qu'il s'imagine avoir fondé les institutions, accompli les réformes, assuré à jamais la perpétuité de ses œuvres : de partout, à tout le monde, il demande des plans : à Fontanes, un plan pour la réforme de l'instruction publique en Hollande et la création d'une université royale, à Muraire un

[1] Je n'ai de cette lettre que des fragments ; mais malgré les regrettables lacunes, je publie ce que j'en ai trouvé, car tel quel c'est un document majeur sur la psychologie de Louis.

plan pour la réforme de la magistrature et la création d'une cour de cassation ; à Locré, un plan d'ensemble sur l'organisation départementale et communale ; c'est toute la face de son royaume qu'il prétend changer.

En même temps, il pense à perpétuer la gloire de son règne par des monuments, et, pour trouver de bons modèles, il visite en détail tous ceux que son frère a érigés, et il témoigne, par des présents, sa satisfaction aux architectes ; mais la plus désirable des illustrations lui semble encore celle que donnent les poètes et les gens de lettres. Etant du métier, il se pique de s'y connaître ; il veut savoir toutes les nouvelles de l'Académie, il recherche les candidats et les accueille : Baour-Lormian et Campenon ont ses suffrages. Aux hommages de livres ou de brochures, il répond par des tabatières ou des montres et, dès lors, ne chôme point de dédicaces dont il est tout enorgueilli. Lorsqu'il aura regagné ses Etats, ce sera là le fond de la correspondance qu'entretiendra avec lui son secrétaire de cabinet, M. Decazes, confident intime qui s'exerce dès lors, avec ce maître capricieux, à deviner et à flatter les fantaisies royales.

Du monde et de la Cour, il voit peu de gens : il est assidu, quoiqu'il en ait, aux cérémonies habituelles des Tuileries, mais c'est sans agrément. Il n'attire point les ministres, sauf Fouché ; il ne va dans aucun lieu public, dans aucun spectacle, jamais chez Caro-

line, rarement chez Jérôme. C'est avec Madame, Fesch et Pauline qu'il se plaît ; quelquefois avec Julie. Il donne chez Madame des concerts de musique religieuse que dirige Plantade, son maître de Chapelle, mais où il choisit chaque morceau. Dans cet intérieur de l'hôtel de Brienne, il voit beaucoup de prêtres et, par eux, l'on peut croire qu'il s'établit en une sorte de correspondance avec le Pape ; au moins lui fait-il témoigner ses sentiments de filiale vénération. Peut-être, dès lors, ainsi qu'il a dit, pose-t-il les premiers jalons de la demande en annulation de mariage qu'il présentera par la suite. Il est bien plus éveillé qu'on ne pourrait penser sur tout ce qui touche à la politique générale et aux intérêts de la Famille : ainsi prend-il sa part dans les démêlés de l'Empereur avec Lucien et donne-t-il des consultations où il invite Lucien à céder et lui en prouve la nécessité : c'est le moment où, pour sa part, il lutte le plus désespérément : l'on croirait à une contradiction de plus, mais c'est que, dès qu'il n'est plus personnellement en jeu, dès qu'il ne s'agit plus de lui-même, ni d'Hortense, ni de la Hollande, son jugement est sain, ses conseils sont avisés, il n'est plus le même homme. Le cas n'est pas rare et voilà longtemps que les aliénistes l'ont reconnu.

II

LOUIS EN HOLLANDE

(6 avril — 2 juillet 1810.)

L'attitude que Louis adopte dès son retour à Amsterdam est significative. Il fait annoncer dans la même gazette son arrivée et la destitution du bourgmestre d'Amsterdam, M. Walters Van den Poll, le seul qui, dans la Junte, se soit opposé aux mesures de résistance armée contre les troupes françaises ; il ne fait point appeler l'ambassadeur de France, ne lui notifie même pas qu'il est revenu dans ses Etats et en a repris le gouvernement ; il réprimande âprement le Grand chambellan qui a pris sur lui de faire chanter un Te-Deum, dans la chapelle royale, le jour du mariage de l'Empereur ; il se prépare à renvoyer, sous des prétextes, les rares Français qui se trouvent encore dans son secrétariat et dans les emplois inférieurs de sa maison ; il dresse des listes de ceux qui sont dans l'armée et qu'il tient pour suspects, mais, de tout cela, sauf la destitution de Van den Poll, qu'il date du 3 avril et de Paris et qu'il couvre du prétexte de démission, rien d'officiel.

En public, il se surveille encore et s'efforce de

montrer qu'il suit la ligne de l'Empereur. Ainsi, le dimanche 16, recevant les félicitations du Corps législatif et du Conseil d'Etat, il dit qu'il compte sur la coopération des premiers corps de l'Etat pour l'exécution du traité, qu'il espère tout de l'appui de l'Empereur et de la France et il annonce que, pour resserrer s'il est possible les liens qui l'attachent au pays, il va réunir sa famille entière en Hollande. Mais quel accueil il ménage à Hortense !

Celle-ci, qui est venue encore passer deux jours à Compiègne et y recevoir quelque encouragement de l'Empereur, en est partie le 11 avril, ayant son fils aîné dans sa voiture — car elle laisse à Paris le plus jeune. Le 13, elle a traversé Anvers où elle ne s'est arrêtée que pour relayer, et le 14, elle est arrivée à Utrecht. A la frontière elle a trouvé le Grand veneur de la Couronne envoyé pour la complimenter. — Et c'est le baron van Heeckeren tot de Cloese, dans la maison duquel, en mai 1807, après la mort de Napoléon Charles, elle vint chercher un refuge [1]. Telle est la première figure hollandaise que le roi lui montre après trois années d'absence, comme pour lui rappeler du même coup toutes les infortunes anciennes !

A Utrecht, les dames et les officiers hollandais se sont rendus pour prendre leur service, mais le roi n'y vient que le 16, après l'audience. Selon son usage, il y passe la Semaine sainte et il est singulièrement assidu aux offices, où il fait ses dévotions. D'ailleurs,

[1] Voir *Napoléon et sa famille*, IV, 137.

il vit entièrement séparé de la reine. Le 24, pour la rentrée à Amsterdam, la reine, avec son fils, arrive à trois heures, le roi à six. Toutefois, une sorte d'effusion de joie populaire s'étant manifestée autour du palais, la famille royale se montre tout entière sur le balcon. Le surlendemain, le roi autorise même les grands corps de l'Etat à offrir à la reine leurs hommages et leurs félicitations. Cela fait des articles dans les gazettes, et l'Empereur, qui veut croire que tout est bien parce qu'ainsi les choses l'arrangent, qui ne reçoit pas de plaintes d'Hortense, trop fière pour en adresser, se croit en droit de lui écrire le 26 : « On m'assure que vous êtes contente du roi et de la Hollande, cela me fait grand plaisir. » Or, Louis a pris des mesures radicales pour signifier à tous sa séparation définitive : il ne s'est point contenté de fermer toutes les portes qui donnent de son appartement dans celui de la reine, il les a fait murer. Il la voit seulement au déjeuner où assiste le prince royal, jamais au dîner, ni le soir. Le soir, la reine pourrait recevoir chez elle, mais comme, en y allant, on déplaît au roi, on s'abstient. De fait, elle est en quarantaine.

Mais, pour Louis, c'est trop encore d'habiter sous le même toit. Aussi, autour d'Amsterdam, se déplace-t-il constamment. On voit, sur toutes les routes, son carrosse jaune à six chevaux, qu'escortent des houzards de la garde et qu'accompagnent des nuées d'aides de camp. D'autres voitures, à la suite, portent des ministres, des préfets du palais,

des écuyers, des secrétaires, des pages, surtout des médecins. Le roi, en habit bleu foncé brodé d'or — l'habit uniforme des chevaliers de l'Union — s'arrête à une maison où d'avance son appartement a été préparé par ses gens, toujours de même : dans une pièce, son bureau, devant qui l'on a disposé son fauteuil et où l'on a étalé ses portefeuilles fermés ; dans une autre, la table à manger, que pare un surtout d'argent, avec quatre gobelets de cristal garnis de fleurs, servante par derrière pour l'argenterie et le service à dessert en vermeil, ailleurs une table en marqueterie portant des petits vases à fleurs ; puis, la chambre à coucher avec le lit d'acajou à rideaux de percale à franges noir et orange, à courte-pointe en mousseline piquée, et, aux fenêtres, des rideaux semblables à ceux du lit ; sur une table couverte de nappage, un bassin d'argent avec des chandeliers d'argent sans branches. Il arrive, se met au travail, dîne, couche, repart, toujours précédé de cet attirail, rôdant autour d'Amsterdam, sans s'écarter, un jour ici, un autre là, constamment nomade.

Il revient pourtant pour recevoir, méditer et annoter les rapports qu'on lui fait sur Hortense, pour redoubler sa surveillance inquiète, pour donner des audiences à ceux qui entrent le mieux dans ses idées, c'est-à-dire qui sont le plus partisans de l'indépendance, pour écouter leurs récits des exactions françaises, pour combiner avec eux des moyens d'échapper à l'exécution du traité.

Dès le 18 avril, il soulève des difficultés : il écrit à l'Empereur pour protester contre l'arrivée prochaine des Français à Leyde et à la Haye, contre leur marche sur Utrecht, qui doit être occupé dès qu'il l'aura quitté. Courrier par courrier, l'Empereur répond qu'il ne veut que la stricte exécution du traité, que l'Etat-major doit se rendre d'abord à Utrecht pour se porter ailleurs. « Quand un traité existe, dit-il, ce sont les termes de ce traité qui servent seuls de loi et mon intervention n'est plus nécessaire en rien. Toutefois, ajoute-t-il, ne doutez jamais de la volonté où je suis de saisir toutes les occasions de vous être agréable. » Simple formule où Louis fera bien de ne pas se laisser prendre, puisque toutes les clauses du traité sont maintenues et que les détails sont renvoyés à Clarke dont il connaît la malveillance. Il n'obtient même pas que l'on ne mette pas de troupes à Utrecht, où il ne peut supporter d'en voir.

Mais quoi ! n'est-ce pas le traité, et, en le signant, Louis ne savait-il pas ce qu'il faisait? Comment les Français occuperaient-ils les côtes s'ils n'occupaient l'intérieur même d'un pays que la mer découpe comme à l'emporte-pièce ? Ne doivent-ils pas tenir les embouchures de toutes les rivières et qu'est la Hollande, sinon l'alluvion de ces embouchures même? Hypnotisé par sa couronne qu'il voulait garder, il n'a point vu cela, ni que, malgré des impôts écrasants, la dette inscrite pour 80 millions n'a pas été payée depuis 1808 ; ni que le budget des dépenses monte à 155 millions pour 110 millions de recettes, et il s'est engagé à

des armements extraordinaires, à des constructions de vaisseaux, à des organisations de flotille, et il a promis la solde, l'entretien, la nourriture de 18000 hommes, alors qu'il supprimait toute recette pour son trésor, tout commerce pour son royaume, diminué de ses deux meilleures provinces. Il s'affole à ce qu'il réalise à présent, à ce qui lui apparaît certain, formel, inévitable, et dans les derniers jours d'avril, il se décide à convoquer une grande Commission composée des ministres anciens et actuels, de quelques conseillers d'Etat et députés. Il veut leur demander « le parti le meilleur ou du moins celui que la nation croit être tel ». Il leur expose que le traité est désastreux, que peut-être vaut-il mieux tout perdre que sacrifier ainsi une partie de soi-même. « Il se pourrait, dit-il, que, persuadé de ce que j'ai répété tant de fois depuis le commencement de mon règne, c'est-à-dire que la Hollande était l'objet des désirs et de la politique de la France, elle veut nous réduire aux abois, à la dernière extrémité, nous forcer à des dépenses exorbitantes et, une fois que la dette publique se sera écroulée, procéder à la réunion qui alors n'offrirait plus pour la France aucun inconvénient. » Il y a donc à prendre un parti décisif et c'est pourquoi il pose à la Commission ces trois questions auxquelles elle devra répondre, abstraction faite de sa personne et de sa famille :

« 1° L'état où nous allons nous trouver après le traité est-il supportable ? *Bien entendu nous n'exécuterons que ce qu'il sera possible d'exécuter :*

« 2° S'il est presque impossible à exécuter, humiliant pour la nation comme pour moi ; s'il sera une tache ineffaçable pour ma réputation ; si je me suis trompé en croyant qu'il m'était permis de sacrifier à l'État jusqu'à ma réputation ; si l'opinion publique est contre cette fâcheuse existence ; s'il est un autre moyen moins pénible pour la génération actuelle, quel est-il ? il faut l'indiquer franchement.

« 3° Si, au contraire, la nation pense qu'on peut exister, que faut-il faire? Je suis obligé par devoir comme par inclination, dans une circonstance aussi importante, d'agir le plus conformément possible aux vœux de la nation. Dans ce cas, il faut m'indiquer les moyens de faire marcher les affaires et, pour moi, le moyen de rester sur le trône sans manquer à la parole solennellement donnée à la nation, d'y rester, dis-je, sans me voir d'une inutilité parfaite pour le bien général et sans avoir à supporter la plus affreuse des peines, celle d'être spectateur des malheurs contre lesquels je ne pourrais rien ? »

Il pose ces questions et quitte la salle ; la Commission délibère et décide que « le moment, quelque critique, qu'il soit, présente encore quelques bonnes chances que l'abdication du roi pourrait faire manquer. » On invite Louis à rentrer et le président lui fait part de cette opinion unanime.

Il n'abdiquera donc pas ; mais alors ne doit-il pas faire l'impossible pour regagner la confiance de son frère ? Ne doit-il pas conformer strictement sa conduite à ses promesses de Paris, entrer résolument dans le

système français, essayer cette méthode de vivre puisque c'est la seule qui lui permette d'exister? tout le moins ne doit-il pas s'abstenir de toute hostilité, de toute récrimination, de toute taquinerie, supprimer les petites fourberies, les médiocres mensonges, les résistances ridicules qui, prouvant sa mauvaise volonté, irritent l'Empereur sans profit pour la Hollande ni pour lui-même? Oui, mais si la Commission à émis son vote, Louis a gardé son tempérament et son caractère et, quelque désir qu'il puisse avoir de se conformer au premier, les seconds l'emportent.

Si, le 5 mai, sur l'invitation que l'Empereur lui a adressée le 26 avril, il se rend à Anvers, il y porte un front morose et l'air contraint d'un vaincu. Après la conférence qu'il a avec son frère, il ne peut garder aucune illusion sur cette négociation anglaise où il a placé ses dernières espérances. Sans doute, l'Empereur a autorisé la mission Labouchère, mais sur celle-ci, Fouché a greffé une mission Ouvrard ; il a donné à Ouvrard ses instructions personnelles ; il a ouvert une correspondance avec Labouchère auquel il a fourni des réponses toutes différentes des intentions de l'Empereur. Il a voulu faire la paix, du moins s'entremettre de façon que, si elle se faisait, on crût que c'était par lui. Est-ce tout? Y a-t-il par-dessous, quelque chose d'analogue à ce qu'on a pu soupçonner en 1809, un essai d'entente — au moins de pourparler — avec les Anglais contre l'Em-

pereur ? Ou bien n'est-ce qu'une grande machination d'agiotage, une spéculation du genre épique, puisqu'on y trouve, à côté d'Ouvrard et de Labouchère, Hainguerlot? En tous cas, dans ce que Louis raconte de la négociation Labouchère, l'Empereur trouve certaines obscurités qu'il prétend éclaircir. Il veut le détail de toutes les communications, le texte de toutes les lettres reçues et expédiées par Labouchère et Louis promet d'envoyer ces pièces dès son retour à Amsterdam. Dans ces papiers, Napoléon découvrira la mission que Fouché a confiée à Ouvrard ; de celle-ci, il remontera à une autre mission dont Fouché a chargé jadis un nommé Fagan. L'affaire du baron de Kolli, qu'on lui a présentée sous un autre jour, s'y mêlera encore et s'y entre-croisera. D'autres encore. C'est un tissu d'intrigues dont Fouché tient seul tous les fils. Au retour d'Anvers, Napoléon sortira de là la destitution du ministre de la Police.

Louis a abordé d'autres sujets qui lui tiennent au cœur et, comme il fait toujours, avec une maladresse par laquelle il gâte toutes ses causes. Il a une bête noire : La Rochefoucauld, cet ambassadeur dont il a lui-même sollicité la venue. Pour la dixième fois, il cherche à se débarrasser de ce surveillant incommode, dont l'hostilité n'est point douteuse, mais auquel il donne tant de prises. Dès son retour, il l'a quasiment mis en quarantaine et il a engagé avec lui une lutte où, par tous les moyens, il prétend triompher. Battu sur le terrain de la politique, il croit qu'un autre lui

sera plus favorable et formellement il accuse La Rochefoucauld d'agioter et de spéculer. L'Empereur enregistre l'accusation et se dispose à l'éclaircir en appelant à Anvers La Rochefoucauld, auquel, la veille, peut-être pour ménager une sorte de satisfaction à son frère, il a fait expédier un congé et qu'il ne pensait pas renvoyer à Amsterdam. Qu'arrive-t-il? Que La Rochefoucauld, qui se justifie, qui reçoit de l'Empereur des preuves éclatantes de faveur, au point de l'accompagner sur le yacht impérial durant le voyage de Zélande, retourne à Amsterdam déterminé à venger sa propre querelle au moins autant que celle de l'Empereur.

Et à celui-ci les griefs ne vont pas manquer : lettres de fécilitations, de remerciments, de gratitude adressées à Mollerus et à Krayenhof les deux ministres dont l'Empereur a exigé le renvoi après que Louis a rejeté sur eux les préparatifs de défense d'Amsterdam; destitution du général Vichery, français de naissance, du poste de gouverneur d'Amsterdam, et cette destitution suivant de si près et pour les mêmes motifs, celle du bourgmestre Van den Poll? titres comtaux octroyés aux ci-devant maréchaux et au ministre Twent, qu'on sait le plus ennemi de la France, et ces grades annoncés aux intéressés par des lettres où le roi leur donne du cousin comme à des ducs; or, l'Empereur a formellement défendu à Louis comme à Jérôme de faire des ducs; décret fixant au 16 mai, un jour de jeûne et de prières

publiques avec fermeture de tous les spectacles et les divertissements publics durant la semaine ; constatation par un officier d'ordonnance de l'Empereur que rien n'est préparé ni même ordonné en ce qui concerne la mise en rade des neuf vaisseaux stipulés par le traité; refus de livrer les vingt et un bâtiments prétendus américains qui sont retenus au Texel ; continuation du commerce interlope ; cessation du paiement de la dette zélandaise; dédains marqués en public au chargé d'affaires de France; enfin, le 13 mai, insulte à la livrée impériale en la personne du cocher de l'ambassadeur.

Ce jour-là, qui est un dimanche, le cocher de M. de La Rochefoucauld, sortant de la messe en grande livrée et traversant la place du Palais, est assailli, d'abord de paroles et d'injures, puis de bourrades et de coups par des jeunes gens « de la plus basse classe du peuple. » Il demande protection à la sentinelle devant le Palais, qui allègue qu'elle ne peut quitter sa faction et qui lui indique le corps de garde où il se réfugie. De là, il est reconduit à l'hôtel de l'ambassadeur par un sous-officier, mais le poste n'a pas pris les armes, il n'est point sorti ; il n'a point réprimé l'émeute et nulle arrestation n'a été opérée.

A cette échauffourée, La Rochefoucauld, rentré le 14 à Amsterdam, ne paraît pas d'abord attacher d'importance. Le roi l'a fait assurer par son ministre des Affaires étrangères de l'indignation qu'il éprouvée en apprenant l'insulte faite à la livrée de l'Empereur; il

a annoncé des ordres sévères pour rechercher les coupables et La Rochefoucauld écrit : « Je ne donnerai plus de suite à cette affaire qui bien certainement en restera là. » Il se trouve assez armé par ailleurs pour n'avoir pas besoin de cette querelle et le 15, en effet, dans l'audience qu'il a du roi pour lui remettre la notification officielle du mariage, il étale d'abord les griefs de l'Empereur, puis les siens propres. « Ce que j'ai dit à l'Empereur, répond Louis, n'était que pour lui seul. — Sire, réplique La Rochefoucauld, quand on a des vérités à exprimer, on ne doit pas craindre de le faire hautement ; mon langage en est la preuve. »

Le lendemain, 16, Louis, qui prévoit que les explications données à La Rochefoucauld au sujet de l'armement de la flotte et de la livraison des bâtiments américains ne satisferont pas l'Empereur, écrit directement à celui-ci : Il fait tout pour le contenter ; les neuf vaisseaux seront prêts sans faute au mois de juillet, du moins l'espère-t-il ; mais on donne au traité un sens abusif ; on veut placer des douaniers dans tout l'intérieur du royaume ; quand il a signé le traité, il ne croyait pas qu'on en exigerait l'exécution ; il prétend attendrir son frère ; il implore sa protection, il évoque les souvenirs d'enfance : « vous avez laissé à la Hollande son existence à cause de moi, lui dit-il ; vous avez attaché mon sort au sien, consolidez cette existence ! »

Ce n'est pas assez d'une lettre ; il en écrit une

deuxième le même jour : Le traité n'est plus suivi, les troupes françaises pénètrent partout. « Dans cette position malheureuse, il vient demander à l'Empereur sa dernière volonté » : quelle qu'elle soit il s'y conformera, mais ce qu'il désire avant tout, c'est la fin de la défaveur où il est tombé et ce ne peut être qu'en connaissant précisément cette volonté qu'il se mettra à même de reconquérir des bonnes grâces auxquelles son cœur attache un tel prix.

Une telle contradiction entre ses paroles et ses actes serait pour faire douter de ceux-ci, s'ils ne se trouvaient attestés que par les dépêches des agents français; mais, au même moment, la plupart reçoivent leur pleine exécution ; les décisions sont imprimées en fascicules analogues au Bulletin des Lois et publiées dans le *Koninglijke-Courant* sans aucune espèce de mystère ; les agents diplomatiques, les officiers, les douaniers se trouvent pleinement d'accord en ce qu'ils rapportent et, dans les conseils même et le cabinet de Louis, l'Empereur s'est ménagé des intelligences. Il ne prend donc aucunement le change sur ses protestations. « Vous savez, lui répond-il le 20 mai, que j'ai souvent lu de vos pièces qui n'étaient pas faites pour être mises sous mes yeux. Je connais vos plus secrètes dispositions et tout ce que vous me direz en contradiction ne sert de rien. » Il dresse donc l'acte d'accusation. C'est Louis et Louis seul qui peut quelque chose pour changer la situation fâcheuse de la Hollande. S'il persuadait aux Hollan-

s qu'il agit par l'inspiration de l'Empereur, que tes ses démarches, tous ses sentiments sont contés avec lui, alors il serait aimé et estimé ; il uerrait la consistance nécessaire pour reconstituer Hollande ; cette illusion seule le soutient encore un ı. Son voyage à Paris, son retour, celui de la ıe et de son fils, font penser à ses peuples qu'il est enu dans le système et dans l'esprit de l'Empereur. ; Hollandais savent compter. Si le roi se montre ni de la France et de l'Empereur, la Hollande s'en rcevra, elle respirera, elle se trouvera dans une ıition naturelle. A présent, ballottée qu'elle est re la France et l'Angleterre, la Hollande ne sachant ıuel espoir se livrer, quels souhaits former, n'a s qu'une issue : elle se jettera dans les bras de la ınce et demandera à grands cris la réunion. « Tout nonde sait que, hors de l'Empereur, il n'y a point crédit, que hors de l'Empereur, le roi n'est rien, » c'est contre l'Empereur que le roi marche et s'in-ge.

« Voulez-vous être dans la bonne voie de la litique, lui dit Napoléon, aimez la France, aimez gloire, c'est l'unique façon de servir le roi de llande. Sous un roi, les Hollandais ont perdu les ıntages d'un gouvernement libre ; vous étiez donc ur eux un port, mais ce port vous l'avez gâté de ité de cœur, vous l'avez parsemé de récifs. Savez-us pourquoi vous étiez le port de la Hollande ? C'est e vous étiez le pacte d'une union éternelle avec la ance, le lien d'une communauté d'intérêts avec

moi ; et la Hollande, devenue par vous partie de mon empire, m'était aussi chère que mes provinces puisque je lui avais donné un prince qui était presque mon fils. Si vous eussiez été ce que vous deviez être, je prendrais autant d'intérêt à la Hollande qu'à la France ; sa prospérité me serait aussi à cœur que celle de la France ; et certes, en vous mettant sur le trône de Hollande, j'avais cru y placer un citoyen français, aussi dévoué aux intérêts de la France et aussi jaloux que moi de ce qui intéresse la mère patrie. Si vous aviez suivi ce plan de conduite, vous seriez aujourd'hui roi de six millions du sujets, ; j'aurais considéré le trône de Hollande comme un piédestal sur lequel j'aurais étendu Hambourg, Osnabrück et une partie du Nord de l'Allemagne, puisque c'eût été un noyau de peuple qui eût dépaysé davantage l'esprit allemand, ce qui est le premier but de ma politique. Bien loin de là, vous avez suivi une route diamétralement opposée ; je me suis vu forcé de vous interdire la France et de m'emparer d'une partie de votre pays.

« Vous ne dites pas un mot dans vos conseils, vous ne faites pas une confidence que tout ne soit connu, ne tourne contre vous et ne vous annule ; car, dans l'esprit des Hollandais, vous n'êtes pour eux qu'un Français, au milieu d'eux depuis quatre ans seulement ; ils ne voient en vous que moi et l'avantage de se trouver à l'abri des voleurs et des agitateurs subalternes qui l'ont fatiguée depuis la conquête. Lorsque vous vous montrerez mauvais Français, vous êtes moins

pour eux qu'un prince d'Orange au sang duquel ils doivent le rang de nation et une longue suite de prospérités et de gloire. Il est prouvé à la Hollande que votre éloignement de la France leur a fait perdre ce qu'ils n'auraient pas perdu sous Schimmelpenninck ou sous un prince d'Orange. Soyez d'abord Français et frère de l'Empereur et soyez sûr que vous serez dans le chemin des vrais intérêts de la Hollande. Mais pourquoi tout ceci? Le sort en est jeté, vous êtes incorrigible. Déjà, vous voulez chasser le peu de Français qui vous restent; ce n'est ni des conseils, ni des avis, ni de l'affection qu'il faut vous montrer. Qu'est-ce que ces prières et ces jeûnes que vous avez ordonnés? Louis, vous ne voulez pas régner longtemps; toutes vos actions décèlent mieux que vos lettres intimes les affections de votre âme. Ecoutez un homme qui en sait plus que vous. Revenez de votre fausse route. Soyez bien Français de cœur, ou votre peuple vous chassera et vous sortirez de la Hollande l'objet de la risée et de la pitié des Hollandais. C'est avec la raison qu'on gouverne les Etats, non avec une lymphe âcre et viciée. »

Cette lettre, qu'il eût fallu donner tout entière, est-elle, comme l'a écrit un historien de la Hollande, « un tissu de paradoxes », ou bien, au milieu des incidences, des redites, des reproches, des sarcasmes, même des injures, ne renferme-t-elle pas l'exposé le plus complet et le plus sincère du programme que s'est proposé Napoléon en érigeant les trônes de ses frères? Il n'a eu qu'un souci et ne s'est donné qu'un

but, la grandeur de la France qu'il juge inséparable de sa propre grandeur. Il les confond l'une avec l'autre et, si l'on veut, lorsqu'il parle de la France, c'est de lui-même qu'il parle : les deux mots sont synonymes. La France est le véhicule dont il se sert et qu'il conduit ; donc, c'est à la France qu'il ramène les desseins qu'il conçoit et qu'il exécute. C'est au point de vue de la France qu'il s'est placé, en 1806, en laissant subsister une Hollande ; mais cette Hollande ne vaut que pour ce qu'elle rapporte à la France. Placée hors de l'action de la France et cessant de lui profiter, elle lui devient ennemie. Si, soumise à une domination indirecte — telle qu'est la monarchie de Louis par rapport au Grand Empire — elle échappe à l'Empire, il convient de lui appliquer la formule stricte des lois, des institutions, des règlements de l'Empire, afin que, de gré ou de force, elle lui rende ce qu'elle doit lui rendre.

Ce n'est point ici sans doute la théorie des nationalités ; ce n'est rien des conceptions sur qui des juristes essaieront, un siècle plus tard, de constituer un droit moderne des nations ; c'est la théorie romaine, qui est celle de l'Empereur, qui est encore à présent celle des nations puissantes, soucieuses de vivre, de progresser et de s'enrichir, et que touchent médiocrement les arguments humanitaires et philosophiques. L'intérêt de Rome, la grandeur, la gloire de Rome, loi unique et souveraine, n'admettait non plus aucune transaction et l'on eût été aussi mal venu de parler à un consul romain qu'à Napoléon

empereur, de l'indépendance des peuples et du droit des nationalités. Que certains Hollandais pensent alors qu'il serait préférable pour eux et même pour leur nation de subir l'annexion au Grand Empire, plutôt que de végéter ainsi entre la France et l'Angleterre, l'Empereur en a la preuve. Il exagère lorsqu'il dit que ce sera avec enthousiasme, mais peu lui importe que le mouvement soit spontané : il est, et cela lui suffit.

Napoléon part naturellement de cette idée que l'Empire qu'il a fondé n'est point pour un jour, ni pour une année, mais pour l'éternité. La persistance de ses desseins s'accroît de la confiance qu'il place en sa dynastie. Donc, qu'est-ce que Louis peut espérer, sur quoi peut-il compter pour maintenir une indépendance qui est nuisible au Grand Empire ? Comment peut-il, même à ses propres yeux, justifier son insubordination ? Son sort n'est-il pas lié à celui de l'Empereur ? Que parmi ses sujets il s'en trouve qui, portant plus loin leurs vues, escomptent, dès 1810, la chute de Napoléon et prétendent à tout prix maintenir jusque-là sur la carte d'Europe le nom de la Néerlande, convaincus que, lors de l'écroulement, des peuples désorientés se grouperont autour de cette nationalité vivace qui aura prouvé ainsi sa persistante volonté d'être et qui reprendra naturellement alors les provinces dont elle a été amputée, cela se peut, mais comment Louis tiendrait-il ce raisonnement dont le premier terme implique la déchéance de l'Empereur et la destruction de son empire ?

D'ailleurs, si même il le tenait, — et, s'il ne le tient pas dès lors, il le tiendra plus tard — la seule politique qui lui offrirait quelques chances de faire subsister le nom de son peuple, ne serait-elle pas une politique d'effacement, d'acquiescement continu, d'efforts sans cesse accrus pour contenter le maître? N'est-ce pas ainsi que la Prusse vit depuis 1807, qu'elle arrivera à vivre jusqu'en 1813? Point du tout : ce sont des taquineries, des contrariétés cauteleuses, des protestations sans objet sérieux, une guerre à coups d'épingles, et puis des pleurs, des adjurations, des supplications : on dirait un enfant sournois qui, contraint d'obéir, se venge, dès que le maître a le dos tourné, par toutes les petites sottises par quoi, à ses yeux, il affirme son indépendance. Pris en faute, il se jette à genoux, fond en larmes feintes et jure qu'il ne le fera plus. Le maître lui confisque son couteau ou sa toupie, son Brabant ou sa Zélande, et, en se relevant, il tire la langue, essaie de blesser ses voisins ou de faire mal à sa petite sœur. « Vous êtes incorrigible », lui a dit l'Empereur et c'est la vérité.

Les Hollandais les plus attachés à leur patrie ne se font point d'illusion. Ils reconnaissent que Louis s'est très sincèrement dévoué à la Hollande, mais ils s'étonnent profondément de la manière qu'il prend de la servir et des moyens qu'il met en jeu pour la défendre; nuls ne seraient mieux appropriés pour la perdre. Encore, étant républicains d'idées et d'éducation, ne comprennent-ils pas que ce qui passionne Louis, c'est bien moins la Hollande que *sa* Hollande,

bien moins la nation hollandaise que la domination que, sur elle, il a reçue de Dieu, l'union que Dieu a établie entre lui et ce peuple?

C'est cet esprit de droit divin, cette conviction qu'a prise Louis de sa désignation surnaturelle, qui, en présence de l'esprit de conquête, de la conviction qu'a Napoléon de son omnipotence et de son infaillibilité, rend la lutte inévitable entre les deux frères et, de jour en jour, creuse davantage l'abîme. La discussion en effet ne roule pas tant sur la confiscation des marchandises américaines, sur l'armement des vaisseaux, sur la rétrocession des domaines de la Zélande, que sur la marche générale que Louis imprime à sa politique, sur l'affirmation qu'il en donne par ses actes privés comme par ses actes publics. Il a nommé, au mépris du protocole joint au Traité du 16 mars, un ministre à Vienne; il vient, par ses mauvais procédés d'obliger la reine à quitter Amsterdam et à se réfugier au Loo d'où elle va tantôt s'esquiver aux eaux de Plombières[1]; il

[1] Il est de légende que Hortense, partie le 21 d'Amsterdam pour le Loo, y a organisé sa fuite à l'aide de deux de ses femmes, d'un de ses écuyers, d'un médecin du Roi et surtout du grand écuyer de Hollande; qu'elle est partie du Loo dans le plus grand mystère et qu'elle a trouvé des relais préparés jusqu'à la frontière par les soins du grand écuyer : Or, le *Koninglijke courant* du 28 mai contient, sous la rubrique d'Amsterdam, le 27, cette insertion officielle répétée par la *Gazette de Leyde* du 29 : « Sa Majesté la Reine est allée le 21 de ce mois au Loo où elle passera la belle saison, durant laquelle elle fera cependant une absence de quelques semaines pour prendre les eaux de Plombières qui lui ont été recommandées pour le rétablissement de sa santé. » Ainsi le projet était connu; l'annonce officielle précède de trois jours le départ et le légitime; Que la reine ait pris ses précautions pour ne pas être arrêtée, cela est possible, mais qu'elle ait eu à s'évader, non pas.

prétend se débarrasser des Français qui composent sa compagnie de carabiniers royaux et qui, jadis, lorsqu'il écrémait les régiments français pour la former, ont fait l'objet de tant de réclamations de l'Empereur : « Vous les avez pris sans ma permission, lui écrit Napoléon le 22, gardez-les, ou, si vous ne voulez point les garder, envoyez-les moi, je les prendrai. De pareils soldats sont rares ; » et il ajoute : « Un Français fait sur vous ce que fait sur les hydrophobes la vue de l'eau, ce principe bienfaisant de notre existence et de notre bien. » A l'audience diplomatique du 17, le roi passe devant le chargé d'affaires de France sans lui adresser la parole, sans répondre à son salut, et il va s'entretenir longuement avec le ministre de Russie. Et voici que, par surcroît, l'Empereur apprend que les gens de son ambassadeur, revêtus de sa livrée impériale, ont été maltraités [1].

[1] Il paraît singulier que l'émeute contre le cocher dont Serurier, le chargé d'affaires de France, a porté plainte le 13 mai, dont La Rochefoucauld a écrit le 15, à laquelle Louis a fait allusion dans sa lettre du 16, ne soit connue, tout au moins relevée par l'Empereur que le 23 ; d'autant qu'il est à Laeken du 14 au 16, à Gand le 17, à Bruges le 18 et le 19, à Ostende le 20, à Dunkerque le 21, à Lille le le 22, donc à moins de vingt-quatre heures d'Amsterdam. Ne peut-on penser que Napoléon n'y a point d'abord attaché grande importance et qu'il n'a songé à reprendre ce grief qu'après le nouvel affront fait à Serurier ? Dans l'affectation de Louis de s'entretenir avec le ministre de Russie, comme dans la nomination récente d'un ministre de Hollande à Vienne, Napoléon voit un ensemble de tentatives pour intéresser l'étranger et le mêler à des affaires qu'il juge uniquement de son ressort : en quoi il n'a pas tort, car l'objet de l'entretien de Louis avec le prince Dolgoroukow a été la remise de la lettre qu'Alexandre a écrite à Louis en réponse à celle que Louis lui a fait passer le 19 décembre précédent par le colonel Gorgoli. De plus, par le protocole annexé au traité, Louis s'est formellement engagé à retirer ses ministres de Pétersbourg et de Vienne et l'on voit comme il tient sa parole.

C'est là, semble-t-il, l'occasion qu'il attendait. « Mon intention, écrit-il, est que ceux qui se sont ainsi rendus coupables envers moi me soient livrés afin que la justice que j'en ferai serve d'exemple. » Il ne veut plus d'ambassadeur de Hollande à sa cour; lui-même n'accréditera plus d'ambassadeur près du roi. « Le secrétaire de légation qui y reste comme chargé d'affaires communiquera ses intentions. » Il met fin violemment à cette correspondance insoutenable où, deux, trois fois par jour, Louis s'épanche en interminables doléances et accumule les protestations et les contre-vérités flagrantes : « Ne m'écrivez plus de vos phrases ordinaires. Voilà trois ans que vous me les répétez et chaque jour en démontre la fausseté. » Pour plus de sûreté, après sa signature, il met de sa main : « c'est la dernière lettre de ma vie que je vous écris. » En même temps, il expédie à Serurier des ordres pour exiger la remise entre ses mains des individus qui ont insulté sa livrée et la réintégration de Van den Poll dans ses fonctions de bourgmestre; il expédie à Oudinot des ordres pour qu'il ait les yeux sur ce qui se passe à Amsterdam et dans tout le pays; mais « qu'il n'ait aucun rapport avec le roi et qu'il ne souffre pas qu'aucun officier de son armée en ait »; il expédie enfin à Champagny des ordres pour que Verhuel soit congédié en lui témoignant des égards personnels et en lui faisant le présent d'usage.

Louis qui habite alternativement le palais d'Amsterdam et le pavillon de Haarlem, reçoit dans cette

dernière résidence ces nouvelles foudroyantes. Quoique l'Empereur lui ait notifié qu'il ne veut plus de ses lettres, il lui écrit encore : On a vainement cherché les auteurs de l'insulte dont s'est plaint le cocher. « Le cocher n'a pu nommer ni reconnaître personne. Cette affaire n'est connue que de lui et cependant, on fait constamment des perquisitions ». C'est insinuer que l'émeute est de l'invention du cocher, sans doute instigué par La Rochefoucauld. Quant à Sérurier, il y a mieux. « Je n'ai jamais manqué, écrit Louis, de recevoir avec distinction l'ambassadeur de Votre Majesté Impériale ; mais Votre Majesté n'exigerait pas sans doute que, lorsque je crois avoir à me plaindre d'eux, je leur fasse des amitiés. Si j'ai fait moins de politesses au sieur Sérurier qu'aux autres, c'est que, l'ambassadeur n'y étant pas, je me suis occupé davantage des ministres. Des gens qui, dans la situation où je suis, se plaignent de ces bagatelles, sont ou bien susceptibles ou bien mal intentionnés. » Mais il proteste quand même, il déclare qu'il fera tout ce qu'on voudra et que l'Empereur n'a qu'à exprimer un désir pour qu'il s'empresse de s'y conformer.

A preuve : le 28, Sérurier, chargé d'affaires en titre, remet au ministre des Affaires étrangères la note demandant la réparation de l'insulte, et la réintégration de Van den Poll ; on lui répond par de vagues fin de non-recevoir. En même temps, M. Georges de Caraman, attaché à la légation, ayant été envoyé à Dordrecht pour s'entendre avec l'inspecteur français des douanes au sujet du transport

en France des marchandises coloniales saisies, trouve un des aides de camp du roi qui l'a précédé pour signifier aux magistrats l'ordre de ne pas livrer de bateaux pour le transport. En recevant une délégation des ouvriers des chantiers réclamant un arriéré de salaire, le roi leur déclare que, s'ils ne sont pas payés, c'est la faute des Français et semble faire appel à leur patriotisme pour repousser l'invasion. Le bruit court que le roi organise la défense d'Amsterdam et, là-dessus, des officiers français sont insultés à La Haye et à Rotterdam.

La nouvelle n'est point si fausse et Louis l'accrédite lui-même. A un des aides de camp d'Oudinot, il dit « qu'il est instruit de ce qui se rapporte à la pensée d'en venir à une occupation militaire de la capitale, mais que, dans ce cas, il ne gardera pas de mesure et qu'il repoussera la force par la force. » A la parade, il se présente aux troupes de sa garde, tenant par la main le prince royal ; il les harangue, il recommande son fils à leur fidélité et toutes ses faveurs publiques sont pour le général Krayenhof qui, trois mois auparavant, a tracé le plan de défense et qui, ministre de la Guerre, a été destitué sur l'ordre de l'Empereur.

A ce moment, Louis est arrivé à un état d'exaspération et d'affolement tel que les idées les plus disparates et les plus contradictoires semblent courir ensemble dans son cerveau ; dans le trait de temps où elles dominent, elles reçoivent tout de suite une

forme, comme lettres à l'Empereur, ou comme décrets, ou comme rescrits aux ministres ; puis, elles s'effacent et d'autres, non moins étranges, apparaissent et s'expriment. L'article II du traité du 16 mars, en vue d'assurer la répression de la contrebande a conféré à l'Empereur le droit exprès de placer des douaniers et des soldats à toutes les embouchures des rivières : en fait, c'est la Hollande entière, puisque la contrebande se fait de tous les points d'où l'on accède à la mer et que la mer pénètre partout. Il est impossible de ne pas tenir pour des côtes maritimes les bords du Zuyderzée, de ne pas tenir pour des embouchures de rivières les débouchés des canaux qui y affluent ; mais, dans le traité, il y a *rivières* et non *canaux*, et Louis se cramponne à la lettre. On viole le traité en plaçant des douaniers dans l'intérieur ; de telles mesures sont contraires « à tout motif raisonnable », les agents de l'Empereur seront « causes des plus grands malheurs » ; il supplie l'Empereur « qu'on ne cherche pas à dissoudre de force un gouvernement qui est son ouvrage, qu'on ne lui enlève pas tout moyen d'exister au moment où l'on exige qu'il fasse des dépenses énormes et qu'il supporte patiemment un état de guerre qui le ruine. » « Sire, s'écrie-t-il à un moment, veuillez calmer des esprits vivement agités et leur prouver que le traité que j'ai ratifié pour eux, en me confiant entièrement à la parole et à la volonté de Votre Majesté Impériale, ne pouvait tromper leur espoir et leur résignation absolue ». N'est-ce pas là, au milieu des supplications, quelque chose

qui semble une menace et comment mettre d'accord les termes du traité, la protestation contre la violation de ce traité et l'appel à la générosité de l'Empereur pour n'en pas poursuivre l'exécution ?

Que Louis ait signé le traité sous la contrainte morale de l'Empereur, qu'il l'ait ratifié de même, avec l'unique but de se tirer du guêpier, avec l'intention arrêtée de ne le point exécuter et l'arrière-pensée de recourir aux armes, fort bien : les mesures que l'Empereur a prises contre lui peuvent lui en donner le droit, mais, qu'il imagine que, après s'être restreint à ce traité au défaut d'une annexion totale, Napoléon n'en poursuivra pas l'intégrale exécution ; que, n'ayant point reculé devant la détention préventive de son frère, il s'arrêtera à ses supplications et ses menaces, c'est pur enfantillage. Certes, les douaniers français ont le verbe haut et le geste autoritaire ; ils n'ont d'ordre à recevoir de qui que ce soit en Hollande, du roi moins que tout autre ; ils appliquent à la lettre des règlements d'une rigueur calculée et savante qui, après quatre années d'expérience attentive, ont été portés au point de perfection et emmaillent le pays sur lequel on les jette sans laisser une issue par où la proie puisse échapper ; ils confisquent les marchandises, ils poursuivent et arrêtent les contrebandiers sans nul égard pour les personnes ou pour les situations ; ils sont d'autant plus gênants qu'ils sont incorruptibles ; ils sont d'autant plus odieux que, agents d'un souverain étranger, exerçant leurs fonctions sur un territoire dont le roi

affirme à chaque instant l'indépendance, ils ont affaire à un peuple dont ils ignorent la langue et pour qui le blocus continental a été jusqu'ici une source de bénéfices. Appliqués dans quelques grands ports pour donner à l'Empereur une apparente satisfaction, les décrets de Berlin et de Milan ont fait refluer la contrebande anglaise dans tous les havres, dans toutes les criques, sur toutes les plages, d'où, par le lacis inextricable des canaux, en échappant même au fisc hollandais, elle s'introduisait dans les villes de commerce. A présent l'armée des douaniers français monte vers le nord d'un pas égal, irrésistible et assuré : le filet se tend sur toutes les côtes; à chaque ville, chaque village, chaque maison, le douanier perquisitionne, découvre un dépôt de marchandises, le saisit, arrête le détenteur et s'établit, en prenant si étroitement ses mesures qu'il coupe toute communication. Cette machine joue avec une sûreté admirable. L'honneur militaire assure l'intégrité des préposés de tous ordres, qui, mettant leur gloire à exécuter les desseins de leur Empereur, en trouvent une égale à déjouer les ruses des contrebandiers et à repousser le fusil en main, les descentes des Anglais. De tels hommes à coup sûr sont néfastes pour la Hollande, mais Louis les connaissait, et il n'avait qu'à ne pas signer le traité.

Si, l'ayant signé, il voulait revenir sur sa signature et tenter une résistance armée, il en avait le moyen tant que le Brabant et la Zélande n'étaient pas entièrement occupés, même tant que les troupes destinées

à fortifier le réseau des douanes n'avaient pas dépassé Leyde : alors, à condition qu'il prît une de ces résolutions désespérées où, pour son indépendance, un peuple risque son existence même, il pouvait tenir six mois, jusqu'à l'hiver au moins, non seulement contre le corps d'Oudinot, mais contre la Grande Armée tout entière. En jetant sous les eaux de la mer de Haarlem une partie du pays, il conservait intact le Nord-Hollande d'où il pouvait faire appel aux Anglais ; mais il n'y avait pas une minute à perdre ; car, malgré ses supplications et ses protestations, les Français, forts du traité, continuaient leur marche. Déjà il était bien tard ; un instant encore et il était trop tard. La défense devenait sans objet, dès lors qu'elle était sans espoir. On ne fait pas à sa volonté des Saragosse. Si, à Amsterdam, comme Louis l'affirme, le peuple et l'armée étaient disposés à une résistance désespérée, pas un homme raisonnable, ni dans le ministère, ni dans l'armée, n'en eût accepté la direction et assumé la responsabilité : seul, peut-être, Krayenhof l'eût tenté, mais avant que les Français eussent dépassé Leyde, et avec quelles angoisses !

* * *

D'ailleurs, Louis est retombé dans une nouvelle période d'hésitations et, après avoir parcouru un cycle d'idées violentes, il est revenu, comme brisé par l'effort, aux concessions, à l'apaisement, aux tentatives de réconciliation.

Le 5 juin, déjà plus qu'ébranlé, il fait appeler

Sérurier ; d'abord, il lui parle avec exaspération des douaniers qu'on envoie chaque jour sans qu'il en soit prévenu et de tous les désordres qu'ils causent. Sérurier lui demande s'il fait entrer en comparaison ces dommages particuliers et accidentels avec l'effroyable terreur jetée dans le public par le bruit répandu que, sur toute la ligne, ordre est donné de s'opposer aux mouvements des troupes françaises, quelles que soient les suites de cette résistance. Le roi nie qu'il ait donné ordre de tirer sur les Français, dont il n'oubliera jamais, dit-il, qu'il est le connétable ; mais, jamais, il ne permettra que des troupes françaises entrent dans sa capitale. Il ne pourra sans doute pas l'empêcher, mais, par ce seul fait, il regardera son gouvernement comme dissout. Puis il s'attendrit : il demande que l'Empereur lui fasse au moins connaître ses intentions ; il dit qu'il a peu de temps à vivre ; qu'il ne veut qu'assurer l'existence de ses enfants : déjà, ils ont perdu de bien beaux droits en France ; ne peut-il souhaiter leur laisser un héritage qui leur rappelle la sollicitude de leur père ? Il réclame les conseils de Sérurier, non comme diplomate, mais comme homme, comme ami. Sérurier répond que la seule voie que le roi ait à adopter, c'est de s'en remettre à la discrétion de son frère. Louis réplique que tel est bien le vœu qu'il forme de tout son cœur, il charge Sérurier de le mander à sa cour, mais il ne consentira jamais à admettre dans Amsterdam des soldats et des douaniers français, car ce serait porter à son autorité royale une atteinte mortelle.

Trois jours plus tard, le 8, dans une nouvelle audience où il a appelé Sérurier, il va plus loin. « Il est à peu près évident, dit-il, que la réunion sera le résultat de tout cela. Il n'est ni dans mes devoirs, ni dans mes intérêts, ni dans ma position assurément, de m'y prêter et l'on ne peut me blâmer de désirer tout autre arrangement ; mais voici, Monsieur, ma résolution que je vous communique officiellement pour le cas possible et que la correspondance du duc de Reggio fait prévoir : si des patrouilles se présentent à mes lignes, on leur dira de s'éloigner, puisque le traité porte qu'il n'y aura jamais de garnison française dans ma capitale [1]. Si un corps de troupes se présente hostilement et sans que j'aie rien reçu de l'Empereur, mon frère, on fermera les portes et les barrières, mais on ne tirera pas et on se laissera forcer. Je ne puis faire qu'une résistance passive et protester contre ce qui aurait lieu en pareil cas sans un arrangement convenu avec mon frère... » Il s'étend longuement sur la confiance qu'il met en Champagny et il dit encore : « Je suis attaché à la Hollande comme on peut l'être à sa famille et, plus ses malheurs sont grands, plus je crois me devoir tout entier à elle. Elle n'a que moi pour intercesseur auprès de l'Empereur. Je ne déserterai pas un pareil devoir. Je désire donc rester au milieu de ce peuple ; mais, comme je vous l'ai déjà dit, je suis prêt à souscrire à toute espèce

[1] Cette stipulation ne se trouve ni dans le traité patent, ni dans le protocole annexe. Louis a longtemps lutté pour l'y faire insérer et l'on a vu qu'il ne l'avait point obtenu.

d'arrangement qui me rattacherait plus fortement à l'Empereur. Je livre les côtes du royaume à la garde de l'armée française et à ses douanes, non que ce système ne me paraisse insoutenable à la longue et qu'un tribut ne me parût préférable, mais parce que mon frère le veut ainsi. Je ne demande qu'à vivre tranquille dans ma capitale, à conserver à mon peuple ce qui me reste d'existence et à transmettre à mes enfants l'héritage qu'ils doivent aux bienfaits de l'Empereur. On ne peut pas en conscience me demander la réunion. Tout ce que je puis est de n'y apporter qu'une résistance morale et je le promets. »

* * *

Durant que Louis esquisse ainsi des idées sur qui il va bientôt essayer de greffer une négociation nouvelle, quel est l'état d'esprit de Napoléon ? Le 9 juin, il a fait connaître à Sérurier qu'il n'est pas question de faire occuper Amsterdam par ses troupes ; ce n'est pas son intention ; il ne faut donc pas inquiéter les Hollandais de cela ; mais, au premier préparatif qui devra être regardé comme une insulte à la France, Sérurier a ordre de demander ses passeports et de quitter la Hollande. C'est donc de ce chef une sorte de concession qu'il a l'air de faire, mais il a ajouté aussitôt dans ses instructions à Champagny : « Vous prescrirez à ce chargé d'affaires d'entretenir la querelle et d'insister sur des réparations pour laver l'outrage fait à mon ambassadeur ; que, à défaut d'une satisfaction entière, le roi doit renoncer pour toujours à mon amitié et à

ma protection ». N'est-ce pas, en ces trois mots, tout un plan d'attaque ? En prescrivant à Sérurier « d'entretenir la querelle », ne prépare-t-il pas à son intervention un prétexte qui, vu les circonstances, peut paraître, au point de vue des traditions diplomatiques, moins choquant et plus admissible que le semblant de résistance passive opposé à ses volontés ? Dès qu'il a fait de Louis un roi indépendant, dès qu'il a permis que, en dehors des légations de famille, Louis accrédităt des ministres en Russie, en Autriche, en Danemark, en Turquie, en Prusse, en Bavière, en Wurtemberg, à Bade, près les Villes anséatiques et qu'il reçût des envoyés de ces puissances, n'est-il pas, dans une mesure, obligé de compter avec l'opinion de l'Europe, au moins de donner à cette Europe, maladroitement introduite dans ses affaires, un autre prétexte que son bon plaisir pour annexer de vive force la Hollande entière ? Encore l'annexion pure et simple, résolue en janvier, lui agrée-t-elle moins à présent, par le souci de ce qu'il fera, après l'avoir découronné, de ce frère, un des héritiers de l'Empire, le père des héritiers présomptifs. Que Louis reprenne auprès du trône sa place de prince français, il n'y a guère à y compter après ses déclarations si formelles et si souvent répétées. Alors, c'est la rupture violente, peut-être un départ clandestin, des protestations devant l'Europe, un scandale de famille étalé en public. Or, c'est le moment où la brouille est complète avec Lucien, où ses passeports lui ont été expédiés, où sa fille, Lolotte, lui a été renvoyée à Canino : sans

doute, Napoléon ne croit pas que Lucien soit décidé à s'exiler; en tous cas, il croit avoir pris ses précautions pour l'empêcher de partir ; mais la querelle n'en fait pas moins de bruit et si, après Lucien, Louis prenait aussi le parti de la révolte ?

Sans les hésitations et les incertitudes qu'explique ce double courant d'idées, on comprendrait difficilement pourquoi Napoléon tarde tant à donner des ordres positifs à Oudinot, pourquoi il atermoie ainsi avant d'occuper Amsterdam, pourquoi il insiste comme il fait sur la réparation de l'insulte à son ambassadeur, pourquoi, tout en se réservant « d'entretenir la querelle », il présente à Louis le leurre de quelques promesses. « Il veut manger la Hollande », sans doute ; mais sans casser la vaisselle ; au moins, pour le faire, attend-il que Louis lui fournisse un nouveau grief qui donne un prétexte diplomatique à la mise en marche de son armée.

*
* *

Le 14, Louis n'ayant plus de moyen de faire parler sûrement à Champagny, puisque son ambassadeur a été renvoyé, expédie à Paris un financier, reconnu « pour être ami et aimé des membres de la légation française à Amsterdam » et qu'il a choisi « pour cette raison pour demander au ministre des Relations extérieures s'il n'y aurait pas quelque moyen de finir à jamais les démêlés et contrariétés qui semblent s'augmenter, même depuis le traité ». Ce financier, M. Johan Valckenaer, a été mis en relations avec le gouverne-

ment français par l'affaire de l'emprunt que Napoléon a autorisé la Prusse à contracter en Hollande. Il est « très fin, très instruit et très actif », mais il lui faudrait du génie pour réussir. En dehors des apologies qu'il est chargé de présenter sur les différents points en litige et où Louis ne fait que répéter les arguments anciens, il a mission de proposer que le roi de Hollande « prête à l'Empereur foi et hommage comme à son souverain » et « se soumette à lui payer un tribut annuel ». Telle est la suprême conception de Louis : il l'a esquissée dans sa conférence du 8 devant Sérurier ; il y donne corps, le 14, par la mission confiée à Valckenaër. Seulement, à son estime, tribut et serment valent bien quelque chose, et il réclame en échange « le commandement en chef des troupes alliées sur son territoire, à l'instar de ses frères, les rois de Naples et d'Espagne ». Quant aux satisfactions et aux réparations qui lui ont été demandées, il n'en dit mot et ne les met pas même en question.

Bien loin de là : en même temps qu'il charge le financier Valckenaër de formuler cet anachronisme historique qui lui apparaît comme la concession par excellence, il ordonne la mise en liberté de tous les individus arrêtés par les douaniers français pour faits de contrebande ; et il interdit de livrer passage aux troupes françaises sur le pont de Haarlem, sous prétexte que Haarlem est ville de résidence. A la suite de ces deux mesures, les Français sont insultés

dans diverses villes déjà occupées, telles que Rotterdam. Il y a lieu de croire — du moins veut-on feindre de le penser — qu'une insurrection générale se prépare, non commandée sans doute par le roi, mais assurée de son assentiment tacite. L'Empereur, à coup sûr, ne la redoute pas, mais il profite de l'occasion, s'il ne la cherche point. Le 24 juin, les ordres sont donnés. « Aussitôt que le duc de Reggio aura réuni assez de troupes à Utrecht pour marcher sur Amsterdam, il écrira à Sérurier que les troupes françaises ont été insultées ; qu'on leur a fermé les portes de Haarlem ; que les aigles françaises peuvent aller dans tous les pays alliés ou amis ; que, depuis quinze ans, constamment, les troupes françaises ont été dans toutes les parties de la Hollande ; que le traité ne fait d'exception d'aucun point ; que c'est donc un outrage gratuit que la Hollande a fait aux troupes françaises ; que l'Empereur y a été très sensible et a ordonné que de nouvelles forces entrassent en Hollande ; que ses instructions ne lui prescrivaient pas d'entrer à Amsterdam, vu qu'il n'avait rien à y faire, mais que le défi qui a été porté aux troupes françaises en leur fermant les portes et les intrigues anglaises tendant à armer les Hollandais contre les Français ont provoqué l'ordre qu'il a reçu de se présenter devant Amsterdam ; que c'est aux Hollandais de voir s'ils veulent nous traiter en alliés et amis ou s'ils veulent se livrer aux conseils perfides qui s'agitent auprès du roi pour perdre la Hollande ».

Ainsi, selon Napoléon parlant par la bouche de Clarke, l'affaire de Haarlem passe au premier plan : c'est elle qui motive et justifie l'entrée à Amsterdam ; selon Napoléon parlant par la bouche de Champagny, ce sont les préparatifs de défense de la capitale et surtout la déclaration faite le 8, par Louis, au chargé d'affaires de France, sur la résistance passive destinée à constater la violence : « Conduite inconcevable, a dit l'Empereur, de la part de mon frère, d'un prince français qui devrait regarder comme son premier titre celui de Français, que j'ai élevé, que j'ai fait roi ! Insulter mes aigles ! Fermer les barrières devant elles ! Dans toute l'Europe continentale, depuis le golfe de Finlande jusqu'au Tage, depuis la Vistule jusqu'à la Save, l'aigle française est accueillie et honorée et une telle insulte lui serait faite par la Hollande, conquise par les armes françaises et dont l'indépendance est un bienfait de la France ! Si cette menace, ajoute-t-il, avait été faite par l'Autriche ou la Russie, la guerre en aurait été la suite. Si c'était le roi de Prusse, ou de Bavière, ou de Wurtemberg qui se fût porté à une telle indignité, la perte de son trône en aurait été le résultat. C'est pour la repousser que j'occupe Amsterdam. Je n'ai aucun intérêt à augmenter le nombre de mes troupes dans la Hollande, pays malsain, mais il faut punir la témérité de ceux qui ont poussé la témérité jusqu'à calculer le petit nombre de troupes que j'avais dans le pays. »

Il reste pourtant, au dire de Champagny, un moyen

de calmer l'Empereur : c'est que les troupes françaises soient reçues en triomphe à Amsterdam, que le roi soit le premier à donner l'exemple d'un accueil honorable et amical, que cet exemple soit suivi et que les Hollandais traitent les soldats français comme des frères. Champagny dresse même le programme des réjouissances où il faut d'abord un grand repas offert par la ville aux soldats. Moyennant cela, moyennant encore la destruction des lignes de défense élevées autour d'Amsterdam, la mise à mort des insulteurs de la livrée impériale, le renvoi du ministre de la Police et la réintégration de l'ancien bourgmestre, l'Empereur consentira à recevoir quelque ouverture de la Hollande.

Quant aux propositions apportées par Valckenaër, peu s'en est fallu que l'Empereur ne les prît pour une dérision. « Cette forme de foi et hommage, a-t-il fait répondre, n'est plus de nos jours et, quant à la dépendance qu'elle exprime, l'Empereur, qui la regarde comme existante de droit et de fait, ne pourrait y voir une concession. L'Empereur, souverain du Grand Empire, chef de la Ligue continentale et devenu, par la force de ses armes et de son génie, l'arbitre de l'Europe, peut se regarder comme le suzerain de plusieurs princes, mais il a surtout cette opinion à l'égard du roi de Hollande, conquête de la France, et il croit devoir exercer des droits bien plus étendus sur ce pays que sa position entre la France et l'Angleterre rend si intéressant pour lui. L'Empereur a

même vu, dans cette offre, la suite des fausses idées par lesquelles il prétend qu'on entraîne le roi et qui tendent toutes à isoler la Hollande de la France et à lui attribuer une indépendance incompatible avec ses devoirs et sa position. » Quant au tribut, « l'Empereur, fort d'un revenu de 800 millions et d'une réserve de 600 millions, n'a besoin ni d'argent, ni de crédit, ni de papier. Ce n'est point de l'argent qu'il demande à la Hollande, ce sont des vaisseaux et des soldats, conformément au traité ».

Telle est, exposée à la dernière heure, la théorie intégrale de l'Empire Napoléonien : tous les prétextes antérieurement allégués tombent et s'effacent. L'entrée à Amsterdam n'est plus le résultat d'un caprice; elle n'est plus motivée, ni par la sotte querelle d'un cocher avec quelques vauriens, ni par tel ou tel incident de procédure familiale; elle est l'application raisonnée d'une théorie, et cette théorie, depuis 1805, a été constamment celle de Napoléon : il n'a jamais entendu que les peuples auxquels il imposait des rois et que les rois auxquels il soumettait des peuples, fussent indépendants par rapport à lui et à son système; il s'est tenu en droit de considérer comme rebelles et traîtres ceux de ses frères, qui, ayant reçu de lui une couronne, s'ingèrent à agir en dehors de lui, donc contre lui, osent être et faire d'eux-mêmes. Il ne tient peut-être pas pour le moment à ce que Louis abdique, ce qui créerait des difficultés, mais il estime qu'il doit lui infliger une leçon, lui prouver

qu'il n'y a qu'un maître et que toute résistance à ce maître est un crime de lèse-majesté.

Louis, de son côté — et c'est pourquoi il a recherché M. de Bonald — se croit réellement un roi. S'il ne se réclame pas du droit divin, il ne s'en faut guère. Il ne s'est point fait sacrer, mais ce n'est pas que, depuis 1806, l'envie lui en ait manqué : seulement, à qui se fût-il adressé et, pour ses sujets protestants, son couronnement par un évêque catholique lui eût-il ajouté quelque prestige? A défaut d'avoir été sacré par le représentant de Dieu, il a été appelé par son peuple. Il le croit sincèrement, et qu'il a formé ainsi une union qui ne saurait être rompue ni par son abdication, ni même par sa mort, car il se survit en sa postérité.

L'idée qu'il s'est faite de la Royauté en général, de sa royauté en particulier, lui a permis de livrer à l'Empereur deux de ses provinces, de laisser les Français prendre possession de son royaume presque entier, pourvu qu'on ne touchât pas à la ville qu'il a déclarée sa capitale et qu'on n'entrât pas dans la résidence de son choix. Il a attaché à cette intégrité de sa capitale un sens mystérieux dont il est d'autant plus permis de s'étonner que, lorsqu'il a pris possession de son trône, des régiments français occupaient La Haye et qu'il n'y trouvait pas à redire. Tant qu'il parvient à préserver sa capitale, il garde une sorte de conviction qu'il se tirera d'affaire; mais l'occupation d'Amsterdam serait pour lui-même une flétrissure après laquelle il ne pourrait songer à conserver la couronne sur sa propre tête. Il consent à donner

tout, sauf Amsterdam, et il perd tout dès qu'il livre Amsterdam.

Encore, s'il s'agissait d'une ville sainte, d'une capitale traditionnelle, noyau, si l'on peut dire, de la nationalité ; s'il s'agissait d'une de ces villes autour de qui un peuple s'est groupé pour revendiquer son indépendance, qui en a été le premier asile et qui en est demeurée le boulevard, dont l'histoire est si intimement fondue avec celle de la nation et celle de la dynastie, que l'une et l'autre en sont inséparables, où, à travers les générations, les souvenirs de joie et de deuil, épars sur les palais, les rues, les promenades et les tombeaux, prêtent une âme et une voix à chaque pierre, à chaque motte de terre, à chaque feuille des arbres, à chaque vague du fleuve ; mais c'est une grande villasse de bourse et de négoce, capitale depuis moins de deux années, fort embarrassée du roi qui est venu s'y établir en expropriant la maison commune pour en faire un palais royal ; c'est une cité républicaine où une cour est si dépaysée que Louis y habite à peine ; c'est un port où, pour de grossières joies, les marins du monde entier se donnent rendez-vous et, sous l'œil paterne de magistrats vertueux, dépensent, en une perpétuelle kermesse, les écus des longues navigations ! La Haye est bien plutôt la capitale, et Louis n'a pas protesté quand les Français ont occupé La Haye ; Utrecht a été, par Louis, érigé un temps en capitale, et, après un simulacre de protestation, il a laissé les Français entrer à Utrecht. Haarlem déjà l'a touché davantage, et, à cause

du pavillon qu'il a acheté de M. Hope, Haarlem devenait sacré; mais Amsterdam, c'est la suprême profanation.

*
* *

Le 28, au chargé d'affaires de France qui notifie la demande d'admission des troupes françaises et l'exigence d'une fête militaire destinée à constater la bonne intelligence entre les deux nations, le roi fait répondre qu'il donnera tous les ordres les plus positifs pour que l'entrée des troupes françaises dans la capitale d'un prince connétable de l'Empire ne rencontre aucune opposition, mais il refuse absolument d'y assister. « Le 4, dit-il, (le 4 est le jour fixé par Oudinot), je cesse de régner. J'ai perdu l'amitié de mon frère, je n'en ferai pas moins ce qu'il désire, mais qu'on ne me demande pas de paraître, car mon parti est pris; je resterai à Haarlem et j'y attendrai les événements. »

Quels événements ? Quoi qu'il ait dit de sa bonne volonté et de sa complaisance, il rêve une suprême résistance. Il fait appeler ses *maréchaux*, Dumonceau et de Winter, et leur propose le commandement : « Ils lui font des représentations respectueuses, mais très fortes, sur l'inutilité dont elle est et le peu de durée qu'elle peut présenter ». Après eux, il convoque ses ministres et, « à son grand étonnement, tous sont d'un avis contraire à la défense. L'un d'eux même soutient que le roi doit rester à Amsterdam

après l'occupation et, pour ainsi dire, sous le général français.

« C'en est trop, dit Louis, cela me décide : je vais mettre l'Empereur au pied du mur et le forcer de prouver à la face de l'Europe et de la France le secret de sa politique envers la Hollande et envers moi depuis *sept* (sic) ans. Je mets mon fils à ma place. Si toutes les querelles faites à moi et à mon gouvernement sont véritables, il reconnaîtra mon fils et lui laissera tous les moyens de faire tout ce qu'il veut relativement au commerce et à l'Angleterre, puisque, par la constitution du royaume, à mon défaut, la régence lui appartient de droit. Si, au contraire, il profite de mon abdication pour s'emparer de la Hollande, il sera prouvé incontestablement, aux yeux de tous les Français, que toutes ces accusations étaient des querelles d'Allemand; que c'était là où l'on voulait en venir et, du moins, ni le droit de conquête, ni une cession, ni une soumission quelconque ne donneront la moindre ombre de légalité à cette usurpation de la Hollande; je ne craindrai plus qu'on se serve de mon nom pour s'en emparer avec quelque apparence de droit. »

Comme péroraison à ce discours, plein d'inexactitudes, de contre-vérités et d'incohérences, mais que Louis a pris lui-même soin de rapporter, il ajoute : « Un seul parti vaut mieux; c'est celui de se défendre jusqu'à l'extrémité. Donnez-moi votre opinion. Je vous laisse seuls afin que vous puissiez délibérer librement ».

Les ministres délibèrent donc. « Ils tombent tous d'accord que cette défense qui pourrait à peine durer quelques jours, serait la plus grande folie et, avec cela, la plus grande inconséquence, après avoir ouvert gratuitement le pays à ces mêmes troupes françaises, qui, par suite de cette mesure-là, inondent le pays et entourent la ville d'Amsterdam; que les conséquences seraient terribles pour cette ville et pour tout le pays, qui, sans aucun doute, allait être pillé, saccagé et ruiné de fond en comble et qu'ils sont trop bons Hollandais pour sacrifier leur pays à une gloriole militaire. » A la fin, « ils portent leur résolution à Louis et c'est d'approuver l'abdication en faveur de ses deux enfants ».

La journée du 30 se passe à prendre des dispositions pour l'entrée des troupes. Le roi nomme commandant général de la garde un Français, le général Bruno, neveu de Lauriston et beau-frère de Madame de Boubers, la gouvernante du prince royal : il le charge de recevoir le maréchal et ses soldats. M. Van den Poll reprend ses fonctions de bourgmestre et se concerte pour les mesures de police avec l'amiral de Winter. Sérurier envoie Caraman au duc de Reggio, à son quartier général d'Utrecht, pour le mettre au courant. La nuit vient là-dessus.

Le 1er juillet, à la légation de France, on ne sait encore ce que fera le roi. Sérurier confère avec le ministre Van der Heym pour engager Louis à rester

à Amsterdam, tout le moins à recevoir Oudinot avant de partir pour Haarlem où l'opinion générale est qu'il se retirera, durant que les Français occuperont la capitale. Tel a bien pu être son projet et lui-même l'a déclaré à ses ministres, mais c'était il y a deux jours et, depuis lors, il a pris des résolutions toutes contraires. A l'heure même où l'on s'ingénie à le retenir, il expédie partout des messagers : à l'Empereur, ce même général Vichery que, trois mois auparavant, il a destitué du gouvernement d'Amsterdam, portera la nouvelle qu'il abdique en faveur de ses enfants [1]; à la reine, le conseiller d'Etat Elout portera la même nouvelle, avec l'invitation de venir prendre possession de la régence [2]; à toutes les cours d'Europe près desquelles il a des ministres accrédités, des courriers porteront « une circulaire faisant connaître les motifs et les conditions de l'abdication. » Enfin, le roi a rédigé les trois documents essentiels par les-

[1] « Je prie V. M. I. et R. d'approuver que j'abdique en faveur de mes enfants. Le climat n'est pas contraire à Napoleon et, comme il y aura en son nom un régent en l'absence de la reine, et qui sera du choix de Votre Majesté, j'ai tout lieu de penser qu'elle sera à l'avenir entièrement satisfaite de ce pays et que tout sera fini. Je demande à V. M. de trouver bon que je reste dans un pays neutre, faisant des vœux pour le bonheur de V. M. I. et pour la France. Jusqu'ici, j'ai eu l'espérance de pouvoir supporter l'état des choses actuelles, aujourd'hui, sire, je ne puis plus et j'insiste parce que j'y suis entièrement et fermement décidé. »

[2] « Madame, les circonstances et sans doute la volonté de l'Empereur, me forçant à abdiquer en faveur de mon cher Napoléon, j'en ai fait dresser les actes authentiques. La régence appartient à V. M. de droit. En attendant votre retour, les ministres exercent la régence, assistés de M. le général Bruno pour gouverneur, du grand maréchal du Palais et de Madame de Boubers. Adieu, Madame, je n'ai pas besoin de vous recommander vos enfants. Permettez que je vous recommande un pays bien malheureux. »

quels il entend justifier sa conduite devant la nation hollandaise et devant l'histoire; son acte d'abdication, une proclamation au peuple et un message au Corps législatif.

Celui-ci, le plus étendu, lui coûte infiniment. Une première version, a-t-il écrit, était « forte et violente »; la seconde, bien qu'atténuée et pleine de réticences, renferme encore des allégations qui suffisent, par les contradictions qu'elles attestent, à expliquer le parti qu'a dû prendre l'Empereur. « J'ai ratifié conditionnellement, dit Louis, le traité dicté par la France dans la conviction que les parties les plus désagréables pour la nation et pour moi ne seraient pas suivies et que, satisfait de l'abnégation de moi-même, pour ainsi dire, qui résulte de ce traité, tout serait aplani entre la France et la Hollande. Ce traité offre, à la vérité, un grand nombre de prétextes à de nouveaux griefs ou à de nouvelles accusations; mais peut-on jamais manquer de prétextes? J'ai donc dû me confier dans les explications et les communications que l'on m'a faites lors de ce traité et dans les déclarations formelles et précises que je n'ai pu manquer de faire... Je me suis même toujours flatté que ce traité aurait été adouci. Je me suis trompé et, si le dévouement absolu que j'ai montré pour mes devoirs depuis le 1er avril dernier n'a servi qu'à traîner ou prolonger l'existence du pays pendant trois mois, j'ai la satisfaction, cruelle, douloureuse (mais c'est la seule que je puisse avoir), que j'ai rempli ma tâche jusqu'au bout, que j'ai, s'il m'est permis de m'expli-

quer ainsi, sacrifié à l'existence et à ce que je croyais être le bien-être du pays plus qu'il n'est permis de le faire. »

Il n'y a pas eu de « ratification conditionnelle » ; « les explications et les communications faites lors du traité » ont consisté à annoncer à Louis que, s'il ne signait pas, la Hollande entière serait annexée : tout ce qu'il dit là est faux, mais il résulte de ce qu'il dit que, lorsqu'il protestait à l'Empereur de sa reconnaissance, sa résolution était arrêtée de ne point exécuter le traité.

Ailleurs, il avoue de même que, s'il n'a point résisté par les armes, c'est moins à cause de la ruine de son bon peuple et de l'avenir de son fils que pour d'autres motifs « aussi impérieux, que, dit-il, je dois taire et qu'on devinera ». C'est, du même coup, découvrir ses ministres et ses généraux et les accuser devant la nation. Tantôt, il proteste « contre la violation manifeste du droit des gens et des droits les plus sacrés parmi les hommes » ; tantôt, il discute subtilement l'interprétation des articles du traité; il en reprend l'historique ; il expose les intentions qu'il a eues lorsqu'il l'a signé, les sensations qu'il a éprouvées lorsqu'il a fallu le mettre à exécution ; il parle de lui-même indéfiniment, sans d'ailleurs énoncer un fait précis, sans alléguer un acte des Français qui, étant contraire au traité, motive son abdication.

Dans ce message, dont l'objet unique devrait être d'affirmer la transmission de sa couronne à son fils, on s'attendrait qu'il oubliât un instant son antipathie

contre la reine, puisque, d'après la constitution, la reine est régente; on s'attendrait qu'il fît d'elle quelque éloge : il se contente d'ajouter en fin d'un paragraphe : « La reine a les mêmes intérêts que moi ».

D'ailleurs, dans la proclamation aux Hollandais et dans l'acte d'abdication, il insère une phrase qu'il n'a pu écrire sans dessein et qui accrédite une odieuse calomnie contre Hortense. Par deux fois il répète : « J'abdique en faveur de mon bien-aimé fils, Napoléon-Louis, et, à son défaut, en faveur de *son frère*, Charles-Louis-Napoléon ».

Les considérants de cet acte d'abdication ne sont pas moins étranges que le texte du message du Corps législatif : « Considérant, écrit-il, que la malheureuse situation du royaume résulte de l'indisposition de mon frère contre moi; considérant que tous mes efforts et sacrifices possibles ont été inutiles pour faire cesser cet état de choses ; considérant enfin qu'il est indubitable que la cause en est dans le malheur que j'ai eu de déplaire et d'avoir perdu l'amitié de mon frère et qu'en conséquence je suis le véritable obstacle à la fin de toutes ces discussions et mésintelligences continuelles, nous avons résolu, comme nous résolvons, par le présent acte patent et solennel, d'abdiquer, comme nous abdiquons en cet instant le rang et la dignité royale de ce royaume de Hollande en faveur de notre bien-aimé fils Napoléon-Louis, et à son défaut, en faveur de son frère, Charles-Louis-Napoléon... »

Ces rédactions diverses prennent matériellement beaucoup de temps : Louis est un infirme ; son écriture est illisible ; pour tracer des caractères déchiffrables, il lui faut un effort presque surhumain, mais il s'obstine et, seul, il y parvient. Il y emploie la journée du 1er juillet tout entière et la plus grande partie de la journée du 2.

Avec son confident Twent, qui est à présent son intendant général et qu'il a tout récemment titré comte, il règle encore ce qui est de ses affaires privées ; car il a acheté en Hollande, sur sa liste civile, des propriétés importantes et il ne met pas en doute que l'Empereur ne lui en laisse la disposition. Dès lors, il vend la terre d'Ameliswerd qu'il a près d'Utrecht, pour faire de l'argent ; il remet à Twent ses diamants qu'il enverra chercher par la suite ; il se fait donner par son ministre de Justice et de Police une liasse de passeports en blanc ; il se procure dix mille francs en or qui serviront à son voyage ; il trace minutieusement leur conduite au grand écuyer qui doit assurer les chevaux et les relais, au grand maréchal qu'il laisse près du prince royal avec Madame de Boubers et il leur fait longuement ses recommandations.

Enfin, il reçoit ses ministres : il communique d'abord au ministre de l'Intérieur les trois documents auxquels il prétend assurer la plus grande publicité, et qu'on affichera dans Amsterdam, dès l'aube du lendemain, avec une proclamation du conseil de régence recommandant le calme ; il rédige en présence des

ministres (de huit témoins dira-t-il plus tard), sa démission de prince français et de connétable de l'Empire, et il la leur remet pour qu'ils la fassent parvenir à l'Empereur. Il fait ses adieux à la plupart, garde seulement Hugenpoth d'Aerdt, son ministre de la Police — celui-là dont l'Empereur a expressément demandé le renvoi — et Appelius, son secrétaire d'Etat. Il se promène avec eux en causant dans le parc : « J'ai la tête froide, leur dit-il. — Sire, répond Appelius, Votre Majesté n'a pas le cœur froid ». Cette réplique le ravit; il retient les deux ministres à dîner et, à leur départ, les embrasse affectueusement.

Le dîner a lieu à l'heure habituelle et avec le cérémonial ordinaire, puis le cercle, le jeu du roi; à onze heures, comme tous les soirs, Louis salue la Cour et rentre dans ses appartements.

Là le rejoignent deux de ses aides de camp, le général Travers et le contre-amiral Bloys van Treslong. Travers est un Normand que Louis a trouvé capitaine au 5e dragons où il servait depuis 1790. Il l'a fait nommer chef d'escadron, l'a emmené en Hollande et, depuis, lors, en a fait un favori. En 1806, il l'a nommé colonel des cuirassiers de la garde royale; en 1808, général-major, aide de camp, colonel général de la gendarmerie et des troupes à cheval, premier aide de camp et grand-croix de l'Union; en 1809, capitaine des gardes, puis premier capitaine des gardes du corps à cheval; tout récemment, le 10 juin, baron de Jever avec dotation de la terre et seigneurie de Jever.

Bloys van Treslong, contre-amiral depuis 1804, est, depuis 1807, attaché comme aide de camp à la personne du roi, mais il n'a reçu aucun grade nouveau, aucune faveur, sauf la commanderie de l'Union ; pourtant, si Louis compte sur Travers comme sur un favori intime, il compte sur Bloys comme sur un Hollandais ayant toutes les vertus de sa nation. Tous deux, il les a choisis, après de longues hésitations, pour ses compagnons de voyage et d'exil : ç'a été un grand travail, car il a pesé successivement les mérites de tous ceux qui l'entourent et qu'il croit particulièrement dévoués : Roëst van Alkemaade, son grand maréchal, Krayenhof, son ancien ministre de la Guerre, Charles de Bylandt, qui est un de ses aides de camp, le colonel Trop, son écuyer, Van Tuyl van Serooskerken qui a été son premier page, van Pallandt, un de ses trois « premier chambellan », Dundas Tindal, colonel des grenadiers de sa garde, J. C. van Hasselt, colonel des hussards ; il les a écartés l'un après l'autre pour des motifs divers, mûrement raisonnés, et s'est arrêté à ceux-ci, l'un Hollandais pur sang, l'autre Français naturalisé, mais qu'il croit, comme lui-même, bien plus hollandais que français.

Aidé de son valet de chambre Laforce et de ses deux aides de camp, il achève d'emballer des papiers. A minuit, il passe dans la chambre du prince royal qu'il embrasse tendrement sans l'éveiller ; puis, accompagné de ses trois compagnons, suivi d'un pauvre chien, un barbet piteux qu'il a recueilli jadis à Tiel, — car il

est doux aux bêtes, — il traverse le parc pour aller chercher, à une porte de service, la voiture que le grand écuyer a fait préparer. Cette porte ouvre sur un fossé fangeux qu'il faut traverser sur une planche. Louis s'aperçoit qu'il a oublié au pavillon une cassette précieuse ; il retourne la chercher lui-même, et, en revenant, dans sa maladresse d'impotent et sa précipitation d'homme qui s'évade, il perd l'équilibre et tombe dans la boue. On le retire, mais il ne veut pas rentrer pour changer de vêtements; mouillé, transi, couvert de fange, il monte dans la voiture qui roule et s'enfonce dans la nuit.

III

LOUIS EN AUTRICHE

Juillet. — Décembre 1819.

Le 3 juillet, l'Empereur n'a encore nulle idée que Louis puisse abdiquer, bien moins s'enfuir. Ce jour-là, il ordonne au duc de Reggio de faire filer sur France, dès qu'il sera entré à Amsterdam, tous les canons qui auraient été placés dans les lignes et qui, dit-il, « pourraient désormais servir contre moi. » Le 4, arrive Vichery : il le voit, mais la lettre dont Vichery est porteur ne lui paraît qu'une menace comme tant d'autres, une tentative nouvelle pour l'émouvoir ou l'intimider. Le 6 seulement, la nouvelle officielle du départ lui parvient par Caraman, expédié d'Amsterdam par Sérurier, le 3 à la première heure. Encore y a-t-il un retard, car la Cour est partie pour Rambouillet ce jour-là même.

Le 8, l'Empereur n'a pas encore pris son parti sur ce qu'il fera de la Hollande ; il s'en occupera dans la journée. En attendant, il envoie à Oudinot l'ordre de garder exactement les côtes pour empêcher la contrebande, de mettre l'embargo sur les ports de façon

qu'aucun individu ne sorte et que rien ne passe en Angleterre ; enfin, et « ceci, dit-il, est le principal, d'avoir l'œil sur le prince royal, de ne le remettre à personne qui viendrait le chercher de la part du roi et de le retenir pour le remettre aux officiers que l'Empereur enverra le chercher ». « Que le duc de Reggio, conclut-il, rassure le pays et parle toujours dans le sens de la réunion, en faisant comprendre que ce n'est qu'en unissant nos moyens qu'on pourra faire du mal à l'Angleterre. »

Cette délibération qu'il a instituée n'est pas longue et, pour la prendre, il ne demande avis ni de dignitaires ni de ministres. Ce même jour, il écrit à Clarke : « Je réunis décidément la Hollande » ; à Decrès : « Je vient de signer l'acte de la réunion de la Hollande à la France » ; à Lebrun : « J'ai besoin de vos services en Hollande ; faites préparer vos équipages de voyage et rendez-vous le plutôt possible à Rambouillet pour y prendre vos instructions. Il est indispensable que vous partiez de Paris demain soir pour vous rendre à Amsterdam ».

Le décret, en date du lendemain, 9 juillet, est précédé d'un rapport de Champagny qui reproduit, presque trait pour trait, les arguments de la note remise à Roëll le 24 janvier et préparée pour servir de base aux négociations avec l'Angleterre[1]. Toutefois Cham-

[1] En omettant la date de cette note, en la rapportant au mois de juillet, alors qu'elle est du mois de janvier, certains écrivains ont pu, en tirant parti de certaines phrases, affirmer que Louis avait seule-

pagny doit justifier la cassation de la clause d'abdication en faveur du prince royal. « Cet acte, dit-il simplement, n'aurait dû paraître qu'après avoir été concerté avec Votre Majesté. Il ne peut avoir de force sans son approbation ; » et, à la fin du rapport : « Quant au jeune prince qui est si cher à Votre Majesté, il a déjà ressenti les effets de sa bienveillance particulière. Elle lui a donné le grand-duché de Berg. Il n'a donc besoin d'aucun nouvel établissement. »

C'est là tout : le nom de Louis n'est pas prononcé ; aucune allusion n'est faite ni à sa personne ni à ses actes; le décret n'a pour base que des principes de politique générale, savoir : que la réunion de la Belgique à la France a détruit l'indépendance politique de la Hollande; que la réunion à l'Empire des provinces de Brabant et de Zélande a rendu l'existence du commerce de la Hollande très incertaine; que la partie de la Hollande encore étrangère à l'Empire ne peut être sauvée d'une ruine totale que par l'ouverture à son commerce de l'Empire même ; que cette partie de la Hollande est écrasée par sa dette publique, que néanmoins ses charges doivent être encore augmentées si elle prétend protéger son indépendance par une armée et une marine. « Si, dans un tel état de choses, conclut Champagny, Votre Majesté maintient les dernières dispositions en donnant à la Hollande un gouvernement provisoire, elle ne fait que prolon-

ment prévenu par son abdication la déchéance qu'avait prononcée l'Empereur. Le § 1er de la conclusion de cette note (rappel du prince français placé sur le trône de Hollande) leur a servi à établir cette équivoque que le simple rappel des dates suffit à renverser.

ger sa douloureuse agonie. Si le gouvernement d'un prince dans la force de l'âge a laissé ce pays dans un tel état de souffrance, que pourrait-il espérer d'une longue minorité? »

« Il ne peut donc être sauvé que par un nouvel état de choses. » et là reparaît l'argument déjà présenté par l'Empereur et le ministre de l'Intérieur au Corps législatif : « la Hollande est comme une émanation du territoire de France, elle est le complément de l'Empire... » : « la réunion de la Hollande est la suite nécessaire de la réunion de la Belgique. Elle complète l'empire de Votre Majesté et l'exécution de son système de guerre, de politique et de commerce. C'est un premier pas, mais un pas nécessaire vers la restauration de sa marine; enfin c'est le coup le plus sensible que Votre Majesté puisse porter à l'Angleterre ». Cela suffit; il n'est pas besoin d'autres considérants; par un simple décret : « La Hollande est réunie à l'Empire. » Quelques agréments seront accordés aux Hollandais : leur ville d'Amsterdam sera la troisième de l'Empire; ils auront six sièges au Sénat, six au Conseil d'État, vingt-cinq au Corps législatif, deux à la Cour de Cassation : tous les officiers et tous les fonctionnaires seront conservés dans leurs emplois ; mais la dette publique est réduite au tiers ; les denrées coloniales, qui se trouvent actuellement en Hollande, n'appartiendront à leurs détenteurs que moyennant un droit de 50 p. 100 de la valeur, après acquit duquel elles pourront circuler librement dans l'Empire. C'est toute la transition que l'Empereur ménage ; après

quoi, de gré ou de force, ce qui fut la Hollande devra rentrer dans le moule uniforme des départements, subir les mêmes lois fiscales, administratives, civiles, pénales, militaires et religieuses.

*
* *

A des égards, les prévisions que Louis exposait au moment de son abdication se trouvent donc réalisées, mais l'Empereur, de décembre à mars, ne lui a-t-il pas assez répété que tel était son dessein et que rien ne pouvait le changer ? En Hollande même, nul n'a pensé que la transmission de la couronne pût s'opérer régulièrement; le Conseil de régence n'a pas proclamé le nouveau roi, il n'a pris en son nom aucun acte souverain[1]; il a envoyé le général Jansens pour recevoir les ordres de l'Empereur et il n'a gardé sur leur portée aucune illusion. Dès 1809, par l'attribution du grand-duché de Berg au jeune Napoléon-Louis, l'Empereur a enlevé aux Hollandais raisonnables tout espoir de durée; il a suffisamment montré que, s'il consentait à laisser à son frère une royauté viagère, il réglait par avance sa succession. Nulle opposition à craindre d'Hortense ; personne n'ignore la répugnance qu'elle a toujours eue pour la Hollande, et, même pour être régente, elle ne sera point empressée d'y retourner. Comme Napoléon l'écrit à

[1] L'acte par lequel le Conseil de régence s'est constitué en attendant l'arrivée de S. M. la reine, régente constitutionnelle du royaume et tutrice du roi mineur est pris « *Au nom de Sa Majesté Napoléon-Louis, par la grâce de Dieu et les Constitutions du royaume* », mais cet acte unique ne saurait équivaloir à une proclamation en règle.

Joséphine, la réunion « a cela d'heureux qu'elle émancipe la reine; cette infortunée fille va venir à Paris avec son fils et cela la rendra parfaitement heureuse. »

Seulement, Hortense est toujours à Plombières et il faut qu'elle fasse formellement connaître ses intentions. Napoléon lui écrit donc et la réponse atteste une soumission telle qu'il la peut désirer et qu'il l'attendait. Elle n'a rien encore de Hollande, sauf une lettre de M^me^ de Boubers annonçant le départ du roi. Au moment où elle a reçu le courrier de l'Empereur, elle allait lui envoyer cette lettre, et « lui demander ce qu'il fallait qu'elle fît, car elle ne veut jamais faire que ce qui lui plaira ». M. de Marmol, son écuyer, va partir pour chercher le prince royal et l'amener à Plombières, si l'Empereur le permet. « La pensée de vivre près de l'Empereur est ce qui peut la rendre la plus heureuse et elle le prie de croire que ce seront toujours les vœux de sa fille. »

Dès cette lettre reçue, le 13, l'Empereur expédie à Hortense le texte des messages qu'elle devra adresser au président du Corps législatif et au président du Conseil de gouvernement. « Vous ne leur donnerez dans ces lettres aucun titre », a-t-il soin de dire, et c'est une simple fin de non-recevoir qu'elle enverra. « Etrangère à ces matières, dira-t-elle, je n'ai pu qu'expédier sur-le-champ un courrier à l'Empereur, chef de la Famille impériale et spécial tuteur de mon fils comme grand-duc de Berg, pour savoir ce que mon fils et moi avons à faire. »

Cela est d'ailleurs de pure forme, car, à cette date, le décret est publié et le prince royal est hors de la Hollande. Le 10 en effet, l'Empereur qui, malgré l'occupation sans coup férir d'Amsterdam par le duc de Reggio, malgré l'arrivée de Jansens attestant la soumission du Conseil de régence, conserve toujours quelque appréhension que Louis ne cherche à enlever son fils ou qu'on ne mésuse du nom de cet enfant et qu'on le proclame roi, a désigné pour l'aller chercher son aide de camp, Lauriston. Lauriston est l'oncle du général Bruno et il est allié à M^me^ de Boubers, dont la fille a épousé un de ses frères ; les choses se passeront donc en famille. Lauriston part sur-le-champ, dans une bonne voiture des Ecuries, muni de mille napoléons, « afin de n'avoir dans aucun cas besoin d'argent », et pourvu de lettres pour le duc de Reggio et pour M^me^ de Boubers. Le 13, il est à Amsterdam; le 14, il repasse à Anvers, accompagnant le grand-duc de Berg avec Bruno et la gouvernante. Après un court arrêt à Laeken où l'on a pensé que la reine viendrait prendre son fils pour le mener à l'Empereur, l'enfant se remet en route; il arrive le 20 à Paris et, de l'hôtel de la rue Cerutti où il retrouve son frère, il est conduit à Saint-Cloud.

L'Empereur le reçoit avec une sorte de cérémonial ; au moins saisit-il l'occasion de cette réception pour justifier sa conduite vis-à-vis de Louis. Le *Moniteur* insérera, le lendemain, cette note soigneusement rédigée par Meneval, revue et corrigée de la main même de Napoléon : « L'Empereur l'a tenu

longtemps embrassé : « Venez, mon fils, lui a-t-il dit, « je serai votre père, vous n'y perdrez rien. La con- « duite de votre père afflige mon cœur. La maladie « seule peut l'expliquer. Quand vous serez grand, « vous paierez sa dette et la vôtre. N'oubliez jamais, « dans quelque condition que vous placent ma poli- « tique et les besoins de mon empire, que vos pre- « miers devoirs sont envers moi, vos seconds envers « la France ; tous vos autres devoirs, même ceux « envers les peuples que je pourrais vous confier, ne « viennent qu'après. »

Le même jour, par décision spéciale, le pavillon d'Italie (ci-devant de Breteuil) dans le parc de Saint-Cloud est affecté à l'habitation du grand-duc de Berg et du prince son frère : leur service y sera transporté de Paris et le grand maréchal pourvoira à ce qui pourra y manquer. Non content de cet établissement provisoire, l'Empereur ne tardera pas à s'occuper d'un projet d'organisation pour la maison de l'aîné de ses neveux, projet étudié de près, plusieurs fois remanié, où la dépense annuelle doit s'élever à 1345 60 francs et qui ne sera ajourné que sur la demande d'Hortense.

L'Empereur pense aussi à celle-ci, car, toujours le 20 juillet, il fait prendre possession en son nom de l'hôtel de la rue Cerutti et du château de Saint-Leu. En attendant des mesures définitives, il lui assigne, à compter du mois de juillet, un million par an pour sa maison, 500 000 francs pour l'entretien du duc de Berg, 250 000 francs pour l'entretien du prince Louis,

soit 1 750 000 francs par année. En même temps, par une lettre écrite sur son ordre par le grand maréchal, il autorise la séparation entre les époux et donne à la reine la garde des enfants et l'administration des biens. Aux termes du Statut de Famille du 31 mars 1806, le départ de Louis, sans ordre ni congé, donne à l'Empereur le droit de prononcer comme il fait. D'ailleurs, s'il ne l'a pas, il le prend : il dispose de l'héritage de son frère comme s'il était mort; il s'empare aussi bien de ses fils que de ses papiers, des employés intimes de son cabinet que des animaux de sa ménagerie; il met la main sur les chambellans et les pages, les écuyers et les préfets; il accommode à son usage l'équipage de fauconnerie que Louis avait créé; il veut tout, les palais de Hollande avec leurs mobiliers, les statues, les bustes, les portraits de famille, les chevaux, les voitures. Il faut une décision spéciale pour laisser à ses neveux une petite voiture à âne que leur père leur a donnée : de même fait-il les propriétés que Louis a acquises à titre privé sur sa liste civile. Il entend le réduire par la famine et il ne lui laisse rien, mais au moins interdit-il contre lui toute accusation, même toute récrimination. Champagny a préparé une circulaire aux agents sur les motifs de la réunion. L'Empereur la lui renvoie. « Cette circulaire n'est pas bonne, lui écrit-il. Elle est dirigée tout entière contre le roi, au lieu qu'elle doit tendre tout entière à l'excuser; » et il pose les bases de la circulaire telle qu'il l'entend, où le ministre doit faire ressortir les difficultés pro-

duites par la réunion de la Belgique à l'Empire, celles provenant d'une dette double et de charges triples du revenu du pays, celles enfin causées par le système du blocus et les arrêts du Conseil britannique. Il ne profite même pas « des traces de démarches faites en Prusse et en Russie contre lui, » surprises dans les papiers de Louis : Il se contente de dire : « Le roi, aigri par une maladie chronique qui, depuis quatre ans, ne lui laissait pas de repos, l'impatientait et l'irritait, n'était pas l'homme qui convenait. Il fallait, pour réussir dans des circonstances si épineuses, de la longanimité, des mœurs douces et beaucoup de dextérité. En résumé, la situation de la Hollande était épineuse; le roi l'a aggravée; elle avait besoin d'un chef de beaucoup d'expérience, de prudence et d'énergie : la maladie du roi l'a privée de ces avantages; de là, les événements qui ont amené ce dénouement. »

* * *

Tel est le thème qu'il donne à développer, et dont il se réserve d'atténuer les termes, d'élaguer tout ce qui serait trop personnel. Sans doute, ne se repent-il pas de l'acte politique qu'il a décidé, mais il se reproche l'acte familial qui en a été la conséquence. Il ne restituerait pas la Hollande qu'il estime nécessaire au système, mais que de choses il donnerait pour adoucir Louis, le ramener en France, lui faire reprendre sa place près du trône, pour couvrir le scandale de cette fuite, pour fournir un prétexte à peu

près plausible à cette abdication et montrer qu'il n'est pas le tyran qu'on suppose.

Mais quoi! Où est-il, Louis? Prétend-il, comme Lucien, mendier un asile aux Etats-Unis? Est-il passé en Angleterre? A-t-il demandé refuge à l'empereur de Russie ou à quelque souverain allemand? Mais quel serait assez osé pour le lui accorder sans craindre la colère du tout-puissant empereur?

Cette disparition subite produit une sorte d'affolement. Vainement, à Amsterdam, interroge-t-on les ministres hollandais; ils ne savent rien ou ne veulent pas parler. A la fin seulement, Hugenpoth, ex-ministre de la Police, pressé de questions par l'archi-trésorier et presque traité en criminel d'Etat, répond: « Sa Majesté nous a seulement dit qu'elle irait à quelque bain d'Allemagne et en effet, elle s'est dirigée vers cette partie de l'Europe. J'ai envoyé quelqu'un auprès d'elle pour savoir au juste où elle irait. » Cela ne suffit pas; il faut qu'Hugenpoth dise qui est ce quelqu'un. C'est un officier hollandais qui a suivit la trace jusqu'à Osnabrück, s'informant du passage du comte de Saint-Leu et ne cachant point que c'est sous ce nom que le roi voyage.

Mais, à Osnabrück, il a perdu la piste. Louis aura-t-il marché vers le Nord, où est Hambourg, un port, des vaisseaux et l'Angleterre, ou sera-t-il descendu vers le midi? En ce cas est-il en Westphalie?

A Cassel, Reinhard, le ministre de France, tout de suite averti, voit là une conspiration par qui se faire valoir. Louis sans doute est d'accord avec Jérôme

et avec Bourrienne. Pour qui ces appartements préparés aux bains de Neudorf par ordre de Jérôme? ces autres appartements retenus à Aix-la-Chapelle? Le ministre de Hollande à Cassel présume que son maître a pu avoir l'intention de s'embarquer pour l'Amérique; mais, alors, que penser de Jérôme qui, il y a quelques jours à peine, a dépêché M. de Boucheporn à Amsterdam? Boucheporn revenant ne rapporte-t-il des paroles qui prouvent une entente? Belle occasion pour un agent tel que Reinhard qui veut faire du zèle, qui, sans patrie, sans opinion, sans principes, servant avec le même zèle, hier la Convention et le Directoire, aujourd'hui Napoléon, demain Louis XVIII et Louis-Philippe, ne donne pour but à son activité que de flatter le maître aux bons endroits, c'est-à-dire à ceux qui lui rapportent, et de se tirer des postes médiocres qu'il n'a point dédaigné de solliciter après avoir été lui-même ministre des Relations extérieures.

Reinhard dénonce le grand complot, mais, par malheur, c'est l'Empereur qui a suggéré à Jérôme d'écrire à Louis pour lui remontrer les dangers d'une abdication ou d'un départ : Louis étant déjà parti lorsque Boucheporn est arrivé à Amsterdam, les détails qu'il a rapportés ne donnent donc aucune indication sur la route qu'a pu prendre le roi et c'est de lui-même que Jérôme imagine un fantastique embarquement pour Batavia.

L'Empereur, tenu au courant des moindres nouvelles, approuve tout ce qu'a fait le roi de Westpha-

lie, mais son inquiétude et son irritation croissent en raison de son impuissance : « Je ne crains qu'une chose pour le roi, écrit-il à Jérôme, c'est que cela ne le fasse passer pour fou, et il y a dans sa conduite une nuance de folie. Si vous apprenez où il s'est retiré, vous lui rendrez service de l'engager à se rendre à Paris et à se retirer à Saint-Leu, en cessant de se rendre la risée de l'Europe. Entremettez-vous pour cela. On me fait entrevoir d'Amsterdam que le roi pourrait se rendre en Amérique et qu'il s'est procuré pour cela un passeport par un officier qu'il aurait envoyé en Amérique. S'il vous est possible de vous opposer à ce projet insensé, même par la force, faites-le ».

Mais quoi ! pour s'entremettre, pour agir, soit de douceur, soit de violence, il faudrait que Jérôme sût où est Louis, et il n'en sait rien. « Je vous dirai, écrit Catherine à son père, le roi de Wurtemberg, que l'Empereur est désespéré d'ignorer la retraite du roi de Hollande. Il voulait l'engager à venir habiter Saint-Leu comme un simple particulier et promettait de le traiter avec beaucoup d'affections et d'égards, mais il est trop tard et nous ignorons tous le lieu où il s'est retiré. »

Napoléon en est à chercher des pistes et à user de tous les moyens pour rattraper l'évadé : ayant appris par l'architrésorier que le médecin du roi, M. Latour, peut être tenté de rejoindre son maître en quelque lieu qu'il soit, il voit le parti qu'il peut tirer de cette ouverture et ne doute pas qu'une correspondance ne soit établie du malade au docteur :

En suivant celui-ci on arrivera à celui-là ; il écrit donc que, « non seulement il permet le voyage de Latour, mais qu'il le désire, que ce prince lui est toujours cher, qu'il verra avec plaisir que Latour reste auprès de lui, qu'il regardera comme personnels tous les services qu'il lui rendra ». Là encore c'est un échec, et la préoccupation croît chaque jour. Elle se montre dans toutes les lettres qu'il écrit aux siens du 6 au 20 juillet, tantôt tournée en colère, tantôt en affection, tantôt en dérision. « On ne conçoit rien à cette lubie », écrit-il, mais cette lubie le gêne. Il se plaît à l'appeler ainsi, mais il sent l'effet de cette protestation muette, au moment même où Lucien réclame ses passeports et annonce son prochain départ. « Cet événement fait le plus mauvais effet dans Paris, écrit Catherine ; on dit même le public si fort prévenu que le ministre de la Police s'est cru obligé d'en avertir l'Empereur et de l'empêcher de venir à Paris comme il en avait le projet. »

Enfin, le 20 juillet, à la fois par une dépêche de M. de Bourgoing, ministre à Dresde, et par une lettre de Louis à Decazes, l'Empereur apprend que son frère est aux eaux de Tœplitz en Bohême. Il se hâte d'en faire part à Madame, à Jérôme et à Hortense, en ajoutant : « Toute sa conduite est inexplicable et ne peut être attribuée qu'à son état de maladie. » Toutefois, il est soulagé de l'inquiétude que Louis soit passé en Angleterre ou en Amérique, et, certain désormais du lieu où il peut le prendre, il ne doute pas qu'il ne

parvienne à le déterminer à rentrer en France, à reprendre sa place dans la Famille et à mettre fin à un scandale dont, malgré son assurance, il ne laisse pas de voir les dangers.

* * *

En sortant de Haarlem, dans la nuit du 2 ou 3, Louis a contourné Amsterdam, ne s'arrêtant que pour faire remettre à M. Cambier, vice-président de son conseil d'Etat, une longue lettre qu'il a préparée. C'est encore une sorte de confession et d'apologie, diffuse, pleine d'incidences, de répétitions et de déclamations, mais singulièrement instructive sur l'état de son esprit après ces deux journées d'agonie[1].

[1] Il est nécessaire de fournir le texte de cette longue lettre qui seule peut faire connaître Louis :

2 juillet.

Monsieur Cambier, je mériterais mon sort si je n'étais pas extrêmement sensible à ce que je suis obligé de faire et surtout à la séparation d'avec un peuple et des personnes telles que vous. Je vous prie de faire agréer mes sentiments aux autres ministres. Je ne sais pas positivement où il me sera permis d'aller, mais je vous ferai avoir de mes nouvelles et je vous demanderai de celles de notre pays. C'est à présent qu'il m'est doux de lui donner ce nom puisque, jusqu'ici, on pouvait m'attribuer des vues ou des intérêts particuliers. Entièrement soumis à la volonté de la Providence, qui fait et défait les rois à son gré, je n'ai qu'un regret, celui de n'avoir pu asseoir le bonheur du peuple sur des bases durables et qu'un vœu, celui du bonheur de ce bon peuple. Je suis devenu meilleur depuis que je l'ai connu et, si je l'avais connu plus tôt, je l'aurais été davantage. J'avais tellement lié mon sort au sien que je n'en conçois pas mon existence dans cette séparation, d'autant plus qu'aucune consolation domestique ne me suivra. — Je me ferai des occupations et, comme j'aime le travail, je saurai interrompre mon chagrin. Ce n'est pas les grandeurs que je regrette, mais j'ai toujours détesté la vie errante et le divorce et, malheureusement, j'y serai condamné. Soyez bien persuadé, mon cher Monsieur Cambier, que je sens ma position, comme je l'ai sentie le 16 mars et si l'habi-

Passé Amsterdam, à Naarden, les postillons refusent de doubler la poste. Travers dispute avec eux, menace de les tuer s'ils ne marchent pas. Cela fait une querelle ; un juif s'approche pour s'enquérir, vient à la voiture et reconnaît le roi. A Delden, le pauvre Thiel, le barbet que le roi a recueilli et qu'il aime, saute par la portière au moment où les chevaux repartent et se fait écraser sous les roues. Pour Louis, c'est une nouvelle douleur qui vient s'ajouter à tant d'autres, une de ces douleurs qui prêtent à rire, dont la sottise du respect humain empêche de pleurer,

tude du malheur et de la douleur a tari mes larmes, je n'en souffre pas moins, mais les regrets, les chagrins sont avec moi seul. Qu'est-ce qu'un homme ? C'est comme si j'étais mort et la Hollande ne peut manquer d'être moins souffrante que moi. — Si cela se réalise, j'aurai des consolations dont au reste j'ai l'habitude de me passer. Mais pourquoi tous ces discours ? Quand même je serais sur le trône et j'aurais été toujours heureux, pourquoi s'affliger du malheur d'un homme quand des milliers souffrent sans qu'on les plaigne ? Soyez bien convaincu que les noms hollandais que j'aimais tant à répéter, me seront toujours aussi familiers. Je suis resté sur le trône sans illusions ; j'en descendrai de même. J'ai fait des fautes puisque tout le monde doit en faire, mais je sens plus et mieux que personne que ce qui me manque le plus, c'est de ne pas connaître assez tôt mon devoir, d'employer trop de temps à le chercher. Adieu, Monsieur Cambier, vous avez une tâche difficile, mais il faut m'obéir pour la dernière fois. — Restez à vos places, tous, et aussi attachés au devoir, au roi mineur et à la régente que vous avez été pour moi et faites en sorte que si l'on calomnie encore ma résolution, on ne pourra qu'applaudir à la réception des troupes françaises et à votre soumission. C'est la volonté de la Providence. C'est tout. — Je vous embrasse tous et je vous assure bien que, malgré ma froideur et ma vivacité, je n'oublierai jamais la Hollande et vous tous.

LOUIS-NAPOLÉON.

P.-S. — Je vous demande un grand plaisir, un dernier service, c'est de faire en sorte que j'apprenne par les journaux que tout le monde a été satisfait de la manière dont se sera passée la journée d'après-demain. Je vous fais remettre cette lettre en traversant Amsterdam pour la dernière fois. Que dira M. Roëll qui est parti ?

et dont on se console moins que de bien d'autres, car, pour l'amitié, si peu d'hommes valent un chien. Sans doute, après, s'arrête-t-il au Loo pour faire ses derniers préparatifs et prendre quelques objets[1]. Enfin, il atteint Osnabrück : il y est rejoint par M. de Kalicheff, conseiller de la légation de Russie, que le prince Dolgorowkow envoie à Pétersbourg avec la nouvelle du départ du roi. « Il en profite pour informer l'empereur Alexandre des motifs de son abdication et du lieu de sa retraite. »

Quel sera-t-il et quel indique-t-il ? Il hésite encore entre les États-Unis, la Suisse et l'Autriche. D'ailleurs, il veut attendre des nouvelles de ce qui s'est passé à l'entrée des troupes et peut-être a-t-il encore des illusions sur la négociation qu'il a confiée à Valckenaër dont il n'a pas encore de dépêches. C'est là une station qu'il a indiquée sans doute à Hugenpoth, car des courriers l'y attendent ou l'y retrouvent. Par un d'eux, le 6, il écrit à Van der Heym, président du Conseil[2] : Il s'inquiète de tout ce qui

[1] Dans les *Considérations sur la Hollande* (II, 300) Louis dit qu'il est arrivé à Osnabrück le 3 ; dans sa lettre du 6 que je cite plus loin, il dit le 5; Siméon, ministre de la justice de Westphalie dit : dans la nuit du 5 au 6. Certains écrivains hollandais semblent parler d'un passage et peut-être d'un séjour au Loo. Je crois donc que ces deux journées où je perds Louis doivent avoir été passées au Loo.

[2] Voici cette lettre :

« J'ai été bien heureux de revoir un visage hollandais Je vous envoie la lettre qu'il m'a apportée. Qu'y répondre ? Le Conseil le pourra faire mieux que moi. Je ne sais point ce qui s'est passé mercredi, si l'on a été content de la réception et, de l'autre, j'ignore ce que pense la nation de ma résolution. Il n'y avait qu'un parti meilleur que je ne pouvais pas absolument prendre.

« On est très étonné ici que la proclamation soit si sèche. Je vous demande en grâce de faire connnaître aux légations hollandaises à

a pu se passer, de l'effet qu'ont produit ses écritures ; il tient à rester en communication avec ses

l'étranger, comme à celles qui sont à Amsterdam, mon message au Corps législatif, ma déclaration précédente au duc de Reggio, la note où l'on promet que l'on n'enverra pas de troupes à Amsterdam, la seconde qui l'a suivie de si près où l'on annonce la réunion de 20 000 Français à Utrecht et enfin celle où l'on insiste sur l'entrée à Amsterdam. Il est nécessaire d'y joindre un exposé qui fasse connaître tous mes motifs irrésistibles. Que ceux qui pourraient m'accuser d'avoir perdu trop tôt courage, se rappellent le traité du 16 mars après lequel je n'ai pas désespéré et qu'ils aient assez de bonne foi pour avouer qu'après l'occupation d'Amsterdam, il n'est plus permis de le faire. La proclamation aurait dû être tambourinée et le message du Corps législatif publié. Sans cela, la nation m'accusera de faiblesse, ou peut-être de lâcheté, peut-être pis encore. Je sais que je n'ai plus le droit de vous parler de tout ceci, mais comme cela se rapporte à ma dernière légitime volonté, je crois pouvoir me le permettre. Je vous recommande de ne pas laisser accabler ma mémoire par la calomnie et la méchanceté. Je ne demande que la vérité. Vous la connaissez tous. Si j'avais connu un meilleur parti, je l'aurais embrassé chaudement.

« Je vous prie de charger quelqu'un de la copie de toutes les lettres que je vous ai écrites de Paris, cet hiver, afin que je puisse les avoir sûrement quand je les demanderai et m'occuper dans ma retraite de ma justification. Envoyez-moi par une légation les copies des proclamations, abdications, messages, etc., que j'ai signés avant mon départ.

« Pour Dieu ! je vous prie de me tirer de la mortelle inquiétude sur ce qu'on dit à Paris de mon abdication. Dites-moi aussi la manière dont les troupes ont été reçues et comment se porte mon fils. Ce pauvre enfant aura été bien étonné de ma disparition. Je m'en vais, non pas comme quelqu'un qui fuit un trait, mais avec le trait dans le cœur. Il ne me quittera jamais. Quoique je ne sois plus votre roi, pourrais-je vous être étranger puisque je suis et serai toute ma vie le meilleur ami de votre pays ? J'ai versé d'une manière désespérante. Pour comble de contrariété, le seul ami qui me restait, le Thiel, est mort hier sous les roues de ma voiture à Dan[1]. Adieu, mes amitiés et l'assurance de mon souvenir à tous ces messieurs. Surtout de vos nouvelles. Comment êtes-vous ? Donnez je vous prie de mes nouvelles à Madame de Boubers et à mon fils et faites-moi passer de ses nouvelles le plus amplement et le plus souvent possible.

[1] Je pense qu'il faut dire Delten ; je ne trouve sur la route que cette localité dont le nom se rapproche de celui qui est figuré par Louis. Au reste cette lettre est difficile à déchiffrer.

ministres, non plus comme étant ses agents, mais comme étant ses amis, ses associés dans le commun désastre ; il prétend dès à présent préparer sa justification — celle-là même qu'il ne publiera que dix années plus tard — mais, malgré ses déclarations de désintéressement, dans la passion avec laquelle il s'informe de ce qui se passe à Paris, ne peut-on voir la suprême illusion que l'Empereur cédera, le rappellera en Hollande et lui rendra son trône ?

Toutefois, on ne saurait dire s'il attend les réponses de Van der Heim. A Osnabrück, on perd sa trace. Il traverse sans doute Hanovre, Brunswick, Magdebourg pour gagner Wittemberg et Dresde où on le retrouve le 9 ; le 11, il est à Tœplitz en Bohême[1]. De là, il écrit à Bourgoing, en le priant de rendre compte à l'Empereur de son arrivée et de son vif désir de rester dans les environs pour soigner tranquillement sa santé. Il a pris le nom de Saint-Leu et c'est sous ce nom seulement qu'on doit le faire connaître, et même lui parler, si on le voit. « Vous me feriez beaucoup de peine, dit-il à Bourgoing, en faisant autrement. » Le même jour, il écrit à l'empereur d'Autriche pour lui demander la permission de résider dans ses États et au comte Otto, ambassadeur de France à Vienne, pour lui annoncer son arrivée ; peut-être, dans cette dernière lettre,

[1] Selon *les Documents historiques*, il y arrive le 9; selon le commissaire des Bains et selon Gœthe le 11. Peut-être est-il resté deux jours dans un incognito absolu; peut-être a-t-il voulu tromper, ici comme pour la date de son arrivée à Osnabrück, afin de dissimuler les deux jours qu'il aurait passés au Loo.

glisse-t-il une phrase qui lui permet de croire qu'il a demandé les ordres de l'Empereur sur sa future résidence, mais c'est de façon si discrète que nul n'y a pu rien entendre.

Le 16 juillet seulement, il s'avise de révéler le secret de sa retraite aux trois personnes qu'il tient, hors de la Hollande, pour les plus dévoués : sa mère, Jérôme et Decazes ; mais c'est moins par tendresse et par affection, pour les rassurer ou pour s'épancher, qu'en vue de régler son avenir et d'établir son plan de vie.

* * *

Seulement, ces trois lettres, datées du même jour, sont étrangement contradictoires : à Jérôme, il dit que « non seulement son intention n'a pas été, en abdiquant, de se soustraire à l'autorité de l'Empereur. mais, au contraire, qu'il désire savoir si l'Empereur lui permet d'aller vivre en particulier à Saint-Leu » ; à Madame, il dit : « après tout ce qui s'est passé, j'ai choisi ce lieu (Tœplitz) de préférence parce que c'est plus loin. J'ai bien songé à aller vous rejoindre (à Aix-la-Chapelle), mais je vous aurais attristée et je ne puis plus supporter actuellement que la retraite la plus profonde. J'attends la réponse de l'Empereur sur l'endroit où il me permettra de rester après les eaux. Je ne sais moi-même où aller ; ce que je désirerais le plus, ce serait d'habiter avec vous, comme particulier, le midi de la France ; mais l'Empereur ne le voudra pas, et alors, j'ai demandé à rester en

Allemagne ; j'attends la réponse de l'Empereur » ; à Decazes, il dit : « je désirerais, aussitôt que l'Empereur, mon frère, me permettra d'habiter quelque part, que vous puissiez me faire passer mes livres et me conseiller de ce que je dois faire de Saint-Leu. Pourrais-je le vendre ? A qui ? Combien ? Comment ? Voilà ce dont je vous prie de vous informer et de me faire savoir. »

Ainsi, c'est tantôt Saint-Leu, tantôt le midi de la France, tantôt l'Allemagne qu'il prétend habiter, et, en même temps qu'il demande à Jérôme s'il ne peut se retirer à Saint-Leu, il charge Decazes d'y trouver un acquéreur. Sur quoi il ne varie point avec ces trois correspondants, c'est sur le nom qu'il a pris de M. de Saint-Leu ; « c'est, dit-il, le seul nom et titre que je porte », mais, douze jours après, il écrira dans la forme royale, la plus officielle, à son ancien ministre Van der Heim pour régulariser le congé de Bloys van Treslong qui l'a accompagné.

Il n'est pas au bout de ses contradictions : le 20 juillet, il écrit à Fesch : « Vous êtes à présent le seul de la Famille auprès de l'Empereur. Dites-moi, je vous prie, s'il me permettra enfin de vivre tranquille et obscur ; c'est là tout mon désir. Après les malheurs que j'ai éprouvés, je ne peux plus rien être et, si l'Empereur le veut, je vous prierai de me vendre vos biens en Corse et j'irai m'y établir, mais, comme je suis résigné à tout plutôt qu'à être quelque chose après n'avoir pu rester sur la terre de Hollande, je crains qu'il n'y consente pas ; si je pou-

vais obtenir de m'y retirer avec le plus jeune de mes enfants, je me trouverais bien heureux parce que je serais à jamais tranquille. »

* * *

Donc, c'est la Corse à présent, mais cette tranquillité qu'il veut y chercher, comment s'en flatte-t-il. hanté qu'il est à toute heure par le spectre de la Hollande ; « nuit et jour, dit-il, je ne pense à rien d'autre », et, dans de longues lettres qu'il écrit à ses anciens ministres, il revient sur tous ses griefs, il justifie son abdication, il établit en sept paragraphes, l'acte d'accusation de son frère ; il supplie qu'on lui envoie des nouvelles, qu'on lui dise ce que le public pense de lui, et puis des plaintes sans fin : on retient ses valets de chambre, on a gardé ses effets ; on ne lui rend pas ses papiers ; tout le monde l'abandonne; Bloys veut le quitter et tout au plus attendra-t-il l'arrivée de Bylandt qui doit le remplacer ; mais permettra-t-on à Bylandt de venir ? Et son thème est toujours, qu'il s'adresse à Cambier ou à Van der Heim. son inébranlable fidélité à la Hollande dont il est et reste le roi. A preuve, la protestation qu'il rédige contre le décret de réunion et qu'il se réserve de déposer entre les mains de tous les souverains qui l'ont reconnu[1]. « J'y suis forcé, écrit-il, pour l'intérêt de mon pays, pour ma justification et au nom

[1] Il la remet lui-même à l'Empereur d'Autriche le 26 juillet 1811 et il la fait parvenir à l'Empereur de Russie par le colonel de Thuyl dans le courant de l'été de 1812.

du jeune roi mineur en ce moment, mais qui doit parvenir à sa majorité sans perdre les droits que Dieu et la nation lui ont donnés à la couronne. » Il déclare donc, devant Dieu et les souverains indépendants auxquels il s'adresse, 1° que le traité imposé du 16 mars 1810, qui a donné l'occasion de séparer de la Hollande les provinces de Zélande et de Brabant, a été accepté par force et ratifié conditionnellement par lui à Paris où il était retenu contre son gré ; qu'en outre, il n'a jamais été ratifié par l'Empereur. « En conséquence, dit-il, je déclare, en mon nom, en celui de la nation et de mon fils, le traité imposé le 16 mars 1810 par l'Empereur comme nul et non avenu.

« 2° Je déclare que mon abdication n'a eu lieu qu'à la dernière extrémité, forcé par l'Empereur, mon frère, à ce seul parti qui me restait de conserver les droits de la Hollande et de mes enfants et qu'elle n'a eu lieu et ne peut avoir eu lieu qu'en faveur de ceux-ci ;

« 3° En mon nom, au nom du roi mineur et de la nation hollandaise, je déclare la prétendue réunion de la Hollande à la France, mentionnée dans le décret de l'Empereur, mon frère, en date du 9 juillet passé, comme nulle et de nul effet, illégale, injuste, arbitraire aux yeux de Dieu et des hommes dont elle blesse tous les droits, se réservant la nation et le roi mineur de faire valoir leurs justes droits quand les circonstances leur permettront. » Et il écrit, date, signe de sa propre main et scelle du sceau de l'État qu'il a emporté à Tœplitz.

La pièce reste secrète pour le moment, mais ne suffit-il pas qu'elle ait été rédigée, et en ce style de roi légitime, pour attester quelles sont les intentions et les idées de Louis alors qu'il parle de se retirer en Corse, à Saint-Leu, ou dans le midi de la France.

* * *

Une autre préoccupation vient se greffer sur celle de sa justification : la crainte, semble-t-il, de manquer d'argent : il écrit lettres sur lettres, à l'archi-trésorier, à son ancien intendant général, à des banquiers d'Amsterdam, pour réunir l'argent qu'il a laissé dans ses palais, celui qu'il a confié à des banques, réclamer ses propriétés « qui n'ont pas été réunies à la couronne par l'acte d'achat ». Ses diamants lui ont été renvoyés : il propose à Jérôme de les lui acheter pour cinq cent mille francs. Veut-il former un établissement ou prétend-il avec tout cet argent, provoquer des séditions et soudoyer des partisans ?

En tout cas, l'Empereur, averti par Lebrun, coupe court à la correspondance. Il ne veut aucun rapport entre Louis et la Hollande : plus de lettres ; celles qu'il écrit seront interceptées comme celles qu'on pourrait lui écrire. Nul Hollandais ne doit aller le retrouver : ordre à Bylandt de ne pas bouger de Hollande. Les papiers du roi sont à Paris comme ses secrétaires et on ne les lui rendra point. Sa garderobe qu'il réclame va aussi être transportée à Paris : qu'il vienne l'y chercher. Si l'Empereur veut négocier avec son frère, ce ne peut être par les Hollandais,

pas plus que par Bourgoing, qui a eu le grand tort de s'entremettre, de parler et d'écrire : ce n'est point ici une affaire de politique, c'est une affaire de famille, qui doit être traitée en famille, avec le moindre bruit possible et par des agents qui n'aient aucun caractère et dont les démarches ne paraissent point.

Madame et Pauline sont tout indiquées puisqu'elles sont les plus actives correspondantes de Louis. Louis vient d'écrire à sa mère le 7 août : « J'espère que mon frère permettra que je demeure avec vous et un de mes enfants le reste de mes jours... Je vous avoue que je désire tellement la retraite et l'obscurité que j'irais volontiers en Corse, avec un de mes enfants et vous, ou bien en Provence... » On peut donc compter qu'il consent à rentrer en France. A la vérité, reste à le faire venir à Paris ou autour de Paris, à quoi il se refuse, et il l'écrit à Pauline ; mais Madame ne perd pas confiance. « Je vois par votre lettre, lui écrit-elle, que vous persistez à ne pas vouloir vous arrêter à Paris. Je vous répète ce que je vous ai dit dans les précédentes, que je ne vous laisserai pas seul, mais cependant il me semble qu'après avoir pris les eaux, vous devriez faire ce que je vous ai proposé, c'est-à-dire venir à Saint-Leu, soit à Pont où j'irai vous attendre et où nous pourrons arrêter ce qui convient le mieux. »

Cela est bien ; mais Louis se dérobe lorsqu'il s'agit de quelque chose de précis; les correspondances d'ailleurs sont lentes, difficiles, peu secrètes. Ne vau-

drait-il pas mieux envoyer à Tœplitz quelqu'un qui eût à la fois la confiance de Louis et celle de la famille? Mais qui?

On pense à Lavalette, si lié avec lui que Louis continue à le tutoyer, comme au temps où ils étaient tous deux aides de camp du général Bonaparte. Lavalette fait ses commissions à Paris; il lui envoie son vin, ses journaux, ses livres; il sert d'intermédiaire pour donner des nouvelles des princes et transmettre à la gouvernante les observations et les ordres du père. Mais c'est de là justement que naît une terrible querelle. Par un billet, dont Lavalette a dû exiger un reçu signé et daté, Louis a enjoint à M^me^ de Boubers de lui rendre compte de tout ce qui arrivera à ses fils et de n'obéir qu'à lui. M^me^ de Boubers ne lui répond pas à son goût et c'est une grande colère : « Monsieur de Lavalette, écrit-il, la lettre que vous m'avez adressée de M^me^ de Boubers a été pour moi un coup de foudre. Je ne l'eusse jamais cru sans cela! — Elle a besoin d'ordres supérieurs pour me donner des nouvelles de mes enfants! Elle se charge de m'écrire les sottises qu'on m'adresse! C'est trop fort !!! — Je lui avais écrit une bonne réponse, mais je l'ai brûlée. Faites-moi le plaisir, puisque vous vous souvenez encore de moi, de me donner ou faire donner, de temps en temps, des nouvelles de mes enfants. J'aimerais mieux n'en jamais recevoir de ma vie si ce ne pouvait être que par le canal de cette femme! que je croyais si bien! en qui j'avais tant de confiance !!! » Voilà Lavalette

responsable de ce qu'a écrit M^me^ de Boubers, du moins suspect : « Lavalette voudra-t-il encore m'écrire ? Je ne serai jamais changé à son égard, mais je me suis contenu et refroidi à son égard lorsqu'il m'a dit qu'il ne pouvait pas, *par politique*, m'écrire ni me voir souvent. » Plus de tutoiement dans le discours direct, plus aucune des formes affectueuses des lettres antérieures, mais du cérémonial et des protestations. Lavalette est « brûlé » ; il mettrait tout de suite Louis en défiance ; d'ailleurs un directeur général des postes, si avant dans la confiance de l'Empereur, ancien ministre à Dresde, ne se déplace point sans qu'on parle. Il faut quelqu'un d'obscur, dont le voyage passe inaperçu, que Louis croie tout à lui et qu'on tienne par l'ambition et l'argent.

On a Decazes : sans doute l'Empereur se méfie de lui ; peu s'en est fallu qu'en 1809, pour ses correspondances, il ne lui fît faire connaissance avec Vincennes ; c'est un intrigant, mais qu'on contentera avec peu. Lors du dernier séjour de Louis à Paris, Decazes a naturellement été introduit chez Madame, et, bien qu'elle se livre peu et qu'elle tienne à distance quiconque n'est pas de ses Corses, elle ne pourra résister aux savantes approches du Libournais. Decazes, ayant reçu une lettre du roi, n'a pas manqué d'en envoyer, à Aix-la-Chapelle, une copie à Madame. Madame a fait répondre dédaigneusement que, « quoiqu'elle reçoive directement des nouvelles de Sa Majesté depuis quelque temps, elle n'en a pas moins été sen-

sible à la marque d'attention »; mais ce n'en est pas moins une ouverture de correspondance et Decazes a inscrit son nom comme celui du confident de Louis. De Madame, il colporte à Fesch la lettre qu'il a reçue, et Fesch est plus abordable; sur lui, les paroles portent mieux que les écritures sur Madame et l'on s'entend plus vite. Une lettre est combinée entre Fesch et Decazes, rédigée par l'un, corrigée par l'autre, et sans doute soumise à l'Empereur.

Quel coup de fortune de s'entremettre ainsi, de devenir d'un coup un homme utile, l'homme nécessaire, le trait d'union entre l'Empereur et le roi de Hollande! C'est le chemin du paradis, la grande route des places et des honneurs! Aussi, avec quel soin, quelle habileté, quelle ductilité, Decazes a écrit son plaidoyer : d'abord les mortelles inquiétudes sur la santé du roi, les protestations de dévouement exclusif, d'attachement passionné, de désir d'être admis à lui tenir société. Puis : « Sire, trop de biens vous attachent encore à la vie pour que vous ne deviez pas la chérir... Il est tant de personnes à qui vous n'êtes pas seulement cher, mais utile, mais nécessaire. Jetez les yeux autour de vous. Que Votre Majesté se dise si elle voit quelqu'un réunissant plus d'affections qu'elle. Je ne lui parlerai pas de ses amis. Cependant je dois lui dire combien elle en a de vrais et de tendres. Votre Majesté les connaît... Mais la famille de Votre Majesté? Est-il de fils ou de frère plus tendrement chéri? Et ce bon M. le Cardinal, Votre Majesté sait tout son amour pour

elle ! Eh bien ! Elle ne se fera qu'une faible idée de la sensibilité qu'il a fait voir à son sujet. Je l'en ai vu malade et comme frappé de mort. Il ne me parlait pas des craintes que Votre Majesté inspirait sans avoir les yeux remplis de larmes. On me disait aussi quel tendre intérêt l'Empereur lui-même avait manifesté dans ces mêmes moments. Votre Majesté serait attendrie si je lui donnais les détails qu'on m'en a faits. Le premier besoin du cœur si aimant de Votre Majesté, c'est d'être aimé. Pourquoi s'arracherait-elle elle-même au bonheur qu'elle apprécie le plus ? Votre Majesté sera chérie partout où elle habitera, mais le sera-t-elle autant qu'elle l'est en France et surtout *ici* où elle a fait tant de bien, à Saint-Leu où depuis six ans qu'elle y répand ses bienfaits, il n'y a plus de malheureux ? Je ne me permettrai pas de chercher à pénétrer le parti que prendra Votre Majesté, mais attaché à tout ce qui lui est cher, je verrais avec effroi qu'elle songeât à passer en Corse et l'opinion publique désapprouverait ce projet, on peut facilement le prévoir, par l'impression qu'avait causée la nouvelle répandue que Votre Majesté était passée aux États-Unis. Je sens qu'il pourrait sembler extraordinaire que Votre Majesté revînt dans ce moment à Paris, son voyage à Tœplitz ne serait plus naturel, au lieu qu'il le serait beaucoup qu'ayant quitté sa couronne, Votre Majesté ait cru devoir s'éloigner pour ne pas être un obstacle à l'adhésion de ses sujets aux mesures de l'Empereur; qu'elle ait été prendre les eaux pendant plusieurs mois; qu'elle se rapprochât ensuite du

trône : qu'elle revînt quelques instants à ses enfants et qu'elle fût passer l'hiver dans la partie méridionale de la France qui conviendrait le mieux à sa santé. J'ose assurer Votre Majesté que ce parti est celui qui paraîtrait au public le plus simple et le plus sage. Si Votre Majesté ne revient pas en France après avoir quitté les eaux, le voyage de Tœplitz ne sera plus regardé comme un voyage des eaux, mais comme un commencement d'exil volontaire. Ce sera une sorte d'engagement que Votre Majesté aura prise envers ce même public si exigeant et si bizarre. Cependant Votre Majesté n'aura assurément pas pour cela renoncé à jamais, et à ses fils, et à sa famille, et à tous les liens à qui elle se doit. Et son retour à Paris, quand elle y reviendra plus tard, sera un objet extraordinaire qui occupera tous les esprits, comme ils étaient occupés de M. Lucien, tandis que maintenant il paraîtra une chose tellement simple que, deux ou trois fois, le bruit a couru que Votre Majesté était à Saint-Leu et, une fois entre autres, on donnait tant de détails sur deux voitures passées à Saint-Denis, sur des ordres donnés pour laisser les portes de Paris ouvertes de nuit, qu'un moment moi-même ai douté, pour ainsi dire, et que je suis passé chez M. le Cardinal pour m'en assurer. Je n'ai pu connaître quels sont les désirs de l'Empereur au sujet de Votre Majesté. On m'a même dit que S. M. I. et R. n'avait pas formellement improuvé le projet d'aller en Corse. Votre Majesté en aura sans doute reçu directement des nouvelles et je ne me permettrai pas de lui donner

mes conjectures. » Comme de juste à la fin, appel à l'indulgence, aux bontés pour excuser la liberté prise.

* * *

Louis ne reçoit pas aussi mal qu'on aurait pu croire cette longue lettre de Decazes : on n'a point pensé qu'il se rendrait au premier coup et n'est-ce pas déjà une victoire qu'il ne se mette point en garde, qu'il ne prenne point en haine le donneur d'avis et qu'il ne le tienne pas complice des persécuteurs? Non seulement il répond le 21 août, mais il se confie davantage et entre plus en intimité. « Monsieur Decazes, écrit-il; je vous ai écrit étant isolé et errant, c'était la plus grande marque d'estime que je pouvais vous donner puisque je vous avais moins écrit en d'autres temps. Comment pouvez-vous me parler de gloire et de bonheur? Celui-ci ne fut jamais mon partage et d'autant moins que je rétrécissais le cercle de mes désirs et de mes vœux. L'autre consistait pour moi à soutenir la Hollande, à ne pas être l'instrument de sa ruine sous le nom de roi. Comme il n'y a plus moyen, tout est fini pour moi et c'est ma meilleure consolation dans le détériorement de ma santé! Je n'ai pu éviter d'être le premier et l'avant-dernier roi de la Hollande. Puissé-je au moins être le seul roi, le seul de mon nom qu'on traite si mal! Mais ne parlons plus de cela, je vous prie; je suis Français, je suis homme et la Hollande est dans mon cœur pour toujours. » Et, après des commissions diverses qui montrent l'extrême familiarité : affaires

d'argent à régler, livres à envoyer, nouvelles des enfants à demander régulièrement, il termine : « Vous voyez que ma confiance et mon estime en vous ne sont pas diminuées. »

Voilà qui est bon, et Decazes est établi sur le pied d'un confident, encore un peu et il montera au favori. Louis n'a jamais su se passer d'un ami obscur, qu'il découvre, admet à son intimité, protège, grandit, comble de grâces, jusqu'au moment où, dégoûté aussi brusquement qu'il s'est engoué, il s'en débarrasse brutalement : ainsi Mésangère, Fleury, Twent, Roëst van Alkemaade, Fornier-Montcazals, Dalichoux de Senegra, Travers, combien d'autres! C'est fini de Bloys van Treslong qui veut à toute force rentrer en Hollande; à peu près de Travers, qui manque de lettres. La place est à prendre : il est vrai que Louis l'a destinée à Charles de Bylandt, ci-devant son aide de camp et colonel du 1re régiment de chasseurs, mais y a-t-il chance que l'Empereur lui permette de l'occuper? Bylandt est d'une famille qui, depuis l'an XIII, a attiré la surveillance de la police parce que quelques-uns de ses membres sont pensionnés de l'Angleterre. Chaque fois qu'un Bylandt a paru en France, les bureaux ont été en mouvement à son sujet et d'ailleurs sans parvenir à l'identifier. On demande des indications en Hollande et on ne s'y reconnaît pas davantage. Il y a cinq, six, sept, dix Bylandt, dont trois, pour le moins, ont été ou sont au service du roi d'Angleterre ou de l'électeur de Hanovre. Cela n'em-

pêche pas Louis d'en employer plusieurs : un est président du Corps Législatif, un autre ministre à Munich, un troisième chambellan; mais le plus favorisé a été ce Charles qui, cadet puis lieutenant de 1785 à 1795, démissionnaire ensuite, a été réintégré en 1806 comme lieutenant officier d'ordonnance, et, en moins de trois années, sans un fait de guerre, s'est trouvé colonel (25 septembre 1809) et aide de camp du Roi. Suspect déjà, il le devient bien plus, lorsque, seul de toute l'armée hollandaise « il fait des difficultés » pour prêter serment à l'Empereur. Là-dessus, le 16 août, Napoléon a ordonné qu'on l'arrêtât et qu'on l'envoyât par la gendarmerie à Vincennes. C'est juste le moment où Bylandt demande à aller remplacer Bloys van Treslong près de *S. A. I. le prince Louis* (18 août). Transporté à ses frais à Vincennes, il fait présenter le 26 août par Verhuel, une nouvelle pétition « tendant à obtenir la permission de se rendre auprès de son maître. » Louis, de son côté attribuant l'arrestation de Bylandt, non pas à son refus de serment, mais à l'attachement qu'il lui a montré, supplie sa mère qu'elle le fasse mettre en liberté, mais bien que Bloys doive le quitter le 30 août, il n'ose plus, en ce moment, insister pour qu'on le lui envoie[1].

[1] Le 18 septembre, sur les instances de Madame, Bylandt est mis en liberté, mais il est envoyé en surveillance à cinquante lieues de Paris. A sa demande le ministre de la Police lui assigne pour résidence Metz « parce que les établissements que renferme cette ville lui offrent les moyens de perfectionner son instruction particulièrement en ce qui concerne l'arme de l'artillerie dans laquelle il servait en Hollande. » Il paraît d'ailleurs à Savary « un jeune homme sage, studieux, très affecté d'avoir encouru la disgrâce de Sa Majesté

Il va donc se trouver seul, car Travers, ne peut plus résister à l'existence qui lui est faite et n'a qu'un rêve, celui de rentrer en France. Louis dans l'état de soupçon où il vit, mène une perpétuelle inquisition sur ceux qui l'entourent, ouvre leurs lettres, les empêche d'écrire même pour leurs affaires particulières, leur impose une discipline fantasque et tyrannique, et, dans l'oisiveté à laquelle il les condamne, ne leur permet de parler à personne, pas même à lui[1]. Quelqu'un de nouveau, qui aurait eu part à sa confiance, avec qui il pourrait reprendre d'anciens entretiens de littérature, qui changerait ses horizons, lui apporterait des éléments de distraction et de discussion, aurait quelque chance de réussir et de prendre une sorte d'influence. Sous prétexte de régler les affaires d'argent que complique singulièrement le décret pris par l'Empereur, le 18 août, qui supprime

et désirant qu'elle lui permette de se consacrer à son service. « En effet, Bylandt, n'ayant pas été compris dans l'organisation nouvelle de son régiment, devenu 33e léger, réclame en avril 1811, sa confirmation dans le grade de colonel et n'ayant rencontré l'opposition ni du ministre de la Guerre, ni du ministre de la Police, il est admis, le 20 septembre, au service de France et nommé adjudant commandant. Fait prisonnier de guerre à Hambourg, en août 1813, il demande en 1814 à rester au service de France, accompagne le roi à Gand et jouit, jusqu'en 1828, de la demi-solde de colonel d'état-major français. Tel est ce patriote hollandais.

[1] Travers prend au mois d'octobre ses dispositions, rentre en France et est réadmis au service dans le grade de général de brigade le 11 novembre. Le 24 décembre, il est pourvu du commandement du département de la Dyle; le 10 février 1813, il est appelé au commandement de la brigade des lanciers de Berg, qui était assimilée aux régiments de cavalerie Vieille Garde. Le 5 mars il est créé baron de l'Empire au titre de Jever, fait brillamment les dernières campagnes et démissionne le 5 avril 1816, pour entrer comme général major au service du roi des Pays-Bas.

la liste civile de Hollande à dater du 1er octobre, dissout les maisons du roi et de la reine à dater du 1er septembre, confisque le mobilier royal, déclare palais impériaux, le palais d'Amsterdam, les châteaux du Loo et de Zœstdick, le palais d'Utrecht et le pavillon de Haarlem et met sous le séquestre les biens personnels de Louis, Decazes part pour Tœplitz à la mi-septembre. Il a l'assentiment de la Famille avec qui il s'est concerté, mais il n'a point de mission officielle, ce qui serait de nature à tout gâter, et il agit en son nom privé, de son initiative personnelle, comme homme d'affaires et comme ami.

Il arrive le 24 et la lutte est longue. Le décret sur le séquestre a exaspéré Louis, il ne veut rien entendre, même sur ses affaires ; il ne veut plus rentrer en France après la saison des eaux ; de Tœplitz, il ira s'établir à Gratz. Il faut un effort de chaque instant pour obtenir de lui, le 1er octobre, le jour même où il quitte Tœplitz, l'autorisation « au conseil de ses affaires particulières, à Saint-Leu et à Paris, de continuer à diriger ce qui est relatif à ces propriétés, à mettre en ordre et à faire face aux dettes et à lui rendre compte régulièrement de l'état de ses affaires aussitôt qu'on aura levé le séquestre. Jusque là, dit-il je ne veux ni ne puis entendre parler de rien ».

Ce n'est pas une victoire et avec Louis, il est bien dangereux de faire, de la levée du séquestre, un pont pour la rentrée en France : il faut trouver mieux et, pour cela, ne pas le quitter d'un pas.

Le 1er octobre donc, avec Travers, décidément en quarantaine, et Decazes qui, s'il n'a pas triomphé, se maintient en une demi-faveur, Louis part pour Gratz; mais, en route, il apprend que le prince d'Orange s'y rend et que l'empereur d'Autriche s'y trouve. Il veut éviter l'un et l'autre, s'arrête, balance entre Baden et Wiener-Neustadt, fait même retenir un logement à Baden dans la maison dite des Augustins, et à la fin, se décide pour Marbourg où il fera une cure de raisin.

A Marbourg, il est rejoint par le premier secrétaire de l'ambassade de France à Vienne — M. de Lablanche, un neveu de Champagny — lequel lui remet une sommation de l'ambassadeur ainsi conçue : « Sire, l'Empereur m'ordonne d'écrire à Votre Majesté dans les termes suivants : le devoir de tout prince français et de tout membre de la Famille impériale est de résider en France et il ne peut s'absenter qu'avec la permission de l'Empereur. Après la réunion de la Hollande à la France, l'Empereur a toléré que le roi de Hollande résidât à Tœplitz; sa santé lui paraissait rendre les eaux nécessaires, mais aujourd'hui, l'Empereur entend que le prince Louis, comme prince français et grand dignitaire de l'Empire, y soit rendu au plus tard le 1er décembre prochain, sous peine d'être considéré comme désobéissant aux Constitutions de l'Empire et au chef de sa famille et traité comme tel »

Louis accuse simplement réception; c'est une blessure de plus à sa personne royale, l'affirmation de cette

servitude à laquelle l'Empereur prétend le réduire. Toutefois, la sommation paraît avoir produit son effet. car Decazes, lorsqu'il le quitte quelques jours plus tard, emporte l'engagement verbal et écrit qu'il rentrera, si l'Empereur consent à le laisser vivre tranquille en France ou en Italie.

Il est vrai que, à la même date, Louis « fait offrir 25 000 ducats pour prix d'achat d'un grand bien ecclésiastique, dans le voisinage de Baden, situé dans une contrée charmante et très saine ». Le 2 novembre, il vient seul — car Travers l'a quitté — s'établir, avec son médecin Latour qu'il commence à prendre en aversion, à Gratz, d'abord à l'auberge Zur Sonne, puis dans la maison du comte Jordis[1], général en retraite. A tous ceux qui l'approchent il déclare qu'il désire vivre oublié. Au gouverneur, il dit : « Traitez-moi comme un de vos bourgeois, je ne suis ici que le comte de Saint-Leu »; même aux Hollandais, il écrit : « J'ai si besoin de m'oublier moi-même que l'isolement est la seule chose qui me convienne ». Cela ne l'empêche point de faire des visites à l'archiduc Jean, frère de l'empereur, qui a sa résidence à Gratz, de fréquenter certains émigrés qui y sont fixés, entre autres le marquis d'Ecquevilly, ancien officier général de l'armée de Condé et la marquise, qui est née Durfort, et de se lier

[1] En 1814, les neveux de M. de Jordis ayant été faits prisonniers, Louis s'adresse au ministre de la Guerre pour demander qu'ils soient échangés ou renvoyés sur parole.

avec son hôte. Il a d'ailleurs une vie large et opulente : s'il n'a point, comme le bruit en court en Angleterre, emporté de Hollande vingt millions de florins, la banque Arnstein et Eskeles, de Vienne, où il a déposé son argent et ses bijoux, lui sert une pension de 2 000 florins (autr.) par mois, et il tire encore de l'argent d'Amsterdam où l'on sait qu'il a des fonds.

Il se plaît à cette vie et semble avoir perdu tout souvenir des promesses qu'il a transmises par Decazes. A sa sœur Caroline qui, de son chef, a tenté de le convaincre de rentrer en France, il répond : — « J'ai écrit à quelqu'un que je croyais mon ami; il est resté, après l'époque des événements qui me concernaient, plus de trois semaines sans me répondre et en a demandé la permission ! ! ! — Depuis, j'ai presque la certitude qu'il a envoyé les lettres confidentielles et longues que je lui avais écrites avec épanchement à Paris ; cela m'a été bien nuisible et depuis deux mois nous ne nous écrivons plus. C'est pour cette raison que je n'ai plus écrit ni à Joseph ni à ton mari. Je n'y comprend plus rien et ne sais plus où j'en suis. Dis ces choses à ton mari ». Comme Caroline insiste sur ses devoirs envers l'Empereur : « Je ne suis plus prince français, dit-il, depuis qu'on m'a fait roi malgré ma volonté et qu'on m'a fait monter sur un trône. J'étais très mesuré dans mes prétentions et je le suis toujours. Je ne veux et ne puis rester désormais que dans une situation privée ». Il menace, si on l'ennuie, de passer

en Amérique. Ses plaintes au reste sont bruyantes et violentes : son frère ne daigne pas lui répondre ; son frère a séquestré tout ce qui lui appartient ; son frère tient enfermé à Vincennes le comte de Bylandt, le seul aide de camp qui ait voulu le suivre ; son frère a pris jusqu'à ses habits et ce n'est que par ruse qu'il les a recouvrés.

Tel est l'état de colère, d'indignation et d'inquiétude où il est retombé ; mais la mélancolie apporte aussi sa part de souffrances, témoin ces vers, les meilleurs qu'il ait jamais faits [1] :

Il est des peines véritables
Dont rien ne peut nous consoler
Il est des pleurs insupportables
Qui brûlent sans pouvoir couler...

Victime de ma confiance,
Sous d'injustes nœuds gémissant,
Loin des amis de mon enfance,
Je souffre et meurs à chaque instant.
Jeté sur la rive étrangère
Par un sort que je dois haïr,
Hélas ! pour comble de misère,
Je ne dois ni ne puis mourir...

Ce monde n'est qu'une tourmente
J'y vois les maux aux maux s'unir
Et d'une vitesse étonnante,
Le bien paraître pour s'enfuir.

[1] Je n'ai pu voir l'édition des *Odes*, Gratz 1813. Ces vers ne sont pas dans l'*Essai sur la versification*, Florence 1819, 4°, mais ils se trouvent dans l'édition des *Poésies*, Florence 1827, 8°, avec la date de 1811, et dans l'édition revue et corrigée, Florence, 1828, In-12 (l'exemplaire que je possède annoté par l'auteur) avec la date de 1810. Je crois à cette date.

J'ai forcé mon cœur au silence,
Rien ne saurait le réveiller
Et desséchés par la souffrance
Mes yeux ne savent plus pleurer !

Jamais d'un triste solitaire
Nul ne partagera le sort
Et c'est dans un sein mercenaire
Qu'un jour je dois trouver la mort
Ou si quelque larme sincère
Sur mon sein tombe par hasard,
Les pleurs de ma sœur, de ma mère
N'adouciront point mon départ.

Puisse au moins mon heure dernière
M'atteindre au bord de nos marais ;
Puissé-je au bout de ma carrière
Près d'eux trouver enfin la paix :
Pour la Hollande et pour Marie,
Seront toujours mes derniers vœux,
Que mes amis, que ma patrie,
Selon mes désirs soient heureux.

Il n'a point écrit, ni publié ces vers pour les besoins de sa cause et, mieux encore que dans ses lettres, est-il permis d'y chercher l'expression sincère de sa pensée : c'est d'abord l'aversion pour sa femme, la désaffection pour la France, la tendresse pour sa mère et pour Pauline, la tristesse de la solitude, la passion pour la Hollande et pour cette hypothétique Marie, qui ne fut jamais, semble-t-il, qu'un être de raison, paré par son imagination de tous les dons, de toutes les vertus et de tous les charmes. Qui l'emportera, la famille et la tristesse, la Hollande et Marie ? Ces deux dernières sont bien fortes, surtout

soutenues par l'orgueil, par l'obstination, et par le droit divin.

* * *

Decazes, dès son retour, a fait part à Madame des bonnes nouvelles qu'il a rapportées ; il ne faut plus qu'un effort et l'on triomphera. L'Empereur est à Fontainebleau depuis la fin de septembre. Sa mère est venue le rejoindre, et aussi Pauline. On va baptiser, avec les enfants des grands de l'Empire, le fils dernier né de Louis. N'est-ce pas l'occasion d'intercéder pour lui. Il a dit, il a écrit que, pourvu que l'Empereur le laissât vivre en particulier, il habiterait volontiers le midi de la France ou la Corse. Il l'a écrit à Madame, à Fesch, à Pauline, à Jérôme ; il l'a répété tout à l'heure à Decazes, malgré la sommation transmise par Otto.

C'est là l'espoir et l'ouverture, mais il convient de se hâter, car, à l'expiration du délai qu'il a fixé, l'Empereur, sous peine de se laisser impunément braver, devra agir de façon ou d'autre. Il faut prévenir un malheur qui serait irréparable. Le 4 novembre, Madame obtient que l'Empereur ordonne à Savary de lui remettre « un passeport pour le roi Louis par lequel il pourra se rendre en quelque lieu qui lui conviendra du midi de la France ou de l'Italie ». « L'Empereur a donné sa parole qu'il laissera le roi vivre en simple particulier, loin de toutes les fonctions publiques et dans quel pays de l'Empire qu'il

voudra ». Ce sont les conditions même que Louis a posées et on ne doute pas qu'il ne les accepte.

Pour les lui porter, le négociateur est tout indiqué, c'est Decazes, qui a profité de chacune de ces circonstances pour s'avancer dans les bonnes grâces de Madame et de Pauline, mais, jusqu'ici, il n'en a rien tiré et l'occasion est trop bonne pour qu'il ne se pose pas en prétendant devant l'auteur de toutes les grâces. Simple juge au Tribunal de première instance de la Seine, le vingt et unième dans l'ordre du tableau, il annonce à Pauline qu'il a déjà « vaguement » promesse d'une place de procureur général en province, mais ne vaut-il pas mieux que cela ? « Je tiendrai trop, lui écrit-il, à rester à Paris tant que le roi daignera y agréer mes faibles services pour ne pas désirer vivement n'en pas être éloigné. Une place de maître des requêtes, quoique peu lucrative, comblerait mon ambition et encore la place de procureur général près la cour de Paris, qui est la même place qu'on paraîtrait me destiner pour la province ». Il faut donc que la princesse en parle « avec quelque intérêt » à l'archichancelier et le « détermine à la démarche de faire connaître à l'Empereur qu'il ne le croit pas incapable de remplir une telle place » ; il faut qu'on présente à l'Empereur « cette faveur comme une chose qui serait agréable au roi qui y trouverait une preuve que l'Empereur ne dédaigne pas de récompenser le zèle et le dévouement qu'on témoigne à son frère ».

Pour attendre la réponse de la princesse, Decazes qui s'est glissé à Fontainebleau, retarde son départ

que Madame voulait immédiat. Quand il a obtenu au moins des promesses, il part enfin, chargé des lettres de Madame et de Pauline et d'une lettre que le prince de Neuchâtel a écrite sous l'inspiration, sinon sous la dictée de l'Empereur. Il a son avenir en portefeuille. Il prend sa route par Vienne, avec une voiture appropriée sans doute à sa fortune présente, mais fort indigne d'un tel ambassadeur, car une des roues de devant casse dès la Ferté-sous-Jouarre et la seconde près de Rastadt; il va quand même, les roues raccommodées avec des cordes qu'il renouvelle à chaque poste; mais, à Saint-Polten, après huit jours et huit nuits sur les chemins, la berline expire. Tant bien que mal, Decazes arrive à Vienne le 24 novembre, et, le lendemain soir, il compte être à Gratz.

N'ayant pas de lettre de Louis depuis qu'il l'a quitté à Marbourg, il n'est point informé de son état d'esprit. Toutefois on lui dit à Vienne que Louis est depuis un mois à Gratz « vivant très isolé et se faisant soigner par un médecin très fameux dont on raconte des merveilles ». Mauvais signe, car, seuls, les médecins ont eu jusqu'ici le don de fixer près d'eux son instabilité et s'il croit avoir trouvé le sorcier qui doit le guérir, rien ne le décidera à le quitter.

Dès l'arrivée, Decazes constate en effet qu'on lui a changé son homme. Aux premières conversations, Louis ne parle que de la Hollande, de son royaume, de son abdication et de ses griefs. « Lorsque Decazes

lui fait voir la nécessité d'obéir, il se monte, il dit qu'il se jettera à l'eau, qu'on le réduira à l'extrémité de se détruire et mille choses semblables qui terminent toute discussion. » La délibération reprend dans de longues promenades et, en revenant, Louis jette sur le papier les arguments et les réponses. Ainsi dans cette première note[1].

Résumé

1° *Pourquoi je ne rentre pas;*
2° *Pourquoi, surtout après l'avoir écrit;*
3° *Il perdra ce qui lui reste et fera tort à ses enfants;*
4° *On le chassera par force;*
5° *L'Empereur ne peut lui répondre;*
6° *Sans retour, il n'y a rien à espérer;*
7° (Sic).

Decazes, qui a mis sa fortune sur cette carte du retour, s'obstine et multiplie les objections. Louis veut qu'il les résume et il répondra sur la même feuille. Decazes écrit et Louis répond :

1° Votre bonheur. — *Il est dans la retraite et l'obscurité;*
2° Vos fils. — *Je ne redoute pour eux que leurs droits;*

[1] Tout ce qui est ici imprimé en italique est de la main de Louis. De même pour les pièces qui suivront.

3° Votre mère. — *Elle serait plus malheureuse autrement ;*

4° Votre Dynastie, l'Empereur. — *Ils m'ont avili, accusé, renversé, foulé aux pieds. J'ai résisté tant que j'ai pu ;*

5° La France. — *J'ai fait tout ce que je devais en ne faisant pas répandre le sang de ses enfants pour ma querelle et en restant son* Ami ;

6° La Hollande. — *Je ne puis rien pour elle que comme Roi ;*

7° Les malheurs qui en seront la suite. — *Je n'ai cependant qu'un corps épuisé et flétri par le chagrin et tous les maux ;*

8° L'impossibilité de rester ici et d'aller quelque part malgré l'Empereur. — *Il me tuera ou me souffrira quelque part ;*

9° Le jugement du public et de l'histoire. — Dieu *et ma conscience sont avant eux. Je crois en* Dieu.

Cette discussion, par demande et réponse, semble avoir épuisé le sujet, puisque, à deux reprises, Louis a fait connaître qu'il ne se rendait pas et qu'aucun argument n'a trouvé prise sur lui. Mais, comme s'il éprouvait une sorte de plaisir à prolonger cette discussion devenue oiseuse, il exige que Decazes « lui remette sous les yeux, en forme d'observations et par chapitres, les nombreuses objections qu'il a déjà eu l'occasion de lui présenter, de vive voix ou par écrit, contre son projet funeste d'un éternel exil. Le roi s'est promis de répondre par des notes margi-

nales à tout ce qui lui en paraîtra digne et de mettre ainsi Decazes à même de faire connaître que ce n'est pas légèrement et sans en avoir mûrement pesé et approfondi toutes les conséquences qu'il a pris une résolution si fatale. » Et, après cet exorde, Decazes commence une série de développements où il mêle, du mieux qu'il peut, la rhétorique à la politique et au sentiment; il se bat les flancs pour émouvoir en quelque point la vanité, l'ambition ou la tendresse de Louis, mais sa prose manque de conviction et de mordant ; il sait d'avance que c'est peine perdue et que ce n'est point par des écritures qu'il changera une résolution qu'il n'a pu ébranler par ses discours. Mais Louis est convaincu; il se plaît à raconter ses griefs, à raffiner sur ses sentiments, à remâcher les arguments déjà cent fois réfutés, et, comme il s'est promis d'être calme et qu'il trouve l'occasion bonne pour étaler son bagage de philosophe, il s'étend d'abord en phrases molles, mélancoliques et désespérées. Ainsi, au premier développement, VOTRE BONHEUR, il répond : « *Après avoir perdu mon pays, rien ne peut me rendre quelque douceur dans la vie, car, de bonheur, je n'en eus jamais et d'autant moins que j'ai restreint mes désirs; quant à mon nom, j'ai fait tout ce qu'il pouvait exiger de moi, peut-être plus, en préférant une retraite qui me laisse exposé à tous les coups de l'injustice, à une retraite entière que j'aurais pu aller chercher en Amérique et cela par la raison que mon arrivée en Amérique aurait fait plus de tort à mon nom et à mon frère, surtout s'il m'était arrivé*

d'être pris, mais, cela fait, c'est à attendre en paix mon dernier jour qu'il faut songer. Pourrais-je en être détourné par le désir de faire encore quelque chose pour mon nom et pour mon frère quand j'ai été si cruellement traité? Je serai toujours attaché à sa dynastie et à sa gloire, mais j'avoue qu'à mes yeux, elles ont beaucoup perdu. »

Pour le deuxième développement : Vos FILS, Decazes a trouvé des arguments qui sont d'un homme d'esprit : la position des fils de Louis, a-t-il dit, a été entièrement changée par le mariage de l'Empereur et par la certitude désormais acquise qu'il aura des enfants et des héritiers. Ils sont passés au second rang ; ils ne sont plus que des neveux ; ils ne tiennent au trône impérial que par leur père ; sa fortune est la leur. De même que le trône qu'il a perdu est perdu pour eux, la dignité de prince français, s'il la perd ou l'abandonne, ils peuvent, ils doivent la perdre. Quant à leur mère, par suite du délabrement de sa santé, de la répudiation de sa mère et de la perte de tous ses titres, de la funeste désunion entre elle et le roi, de l'hostilité d'une partie de la famille, peut-elle leur être un appui? Le roi n'est descendu du trône que pour le leur conserver. Serait-il plus pénible pour lui de leur conserver un rang et un titre que les trois quarts des rois de l'Europe préféreraient sans doute à leur trône? Louis répond : « *Plaise au ciel qu'ils ne soient plus utiles à leur nom et deviennent simples particuliers. S'ils n'avaient eu*

leur mère, j'aurais emmené l'aîné avec moi. Le seul bonheur que j'aie à envier, c'est qu'ils me soient renvoyés et qu'ils partagent ma disgrâce et ma fortune. Leur droit d'hérédité est la menace de la plus grande catastrophe qui puisse arriver à la France et aux Bonaparte, par conséquent à moi et à mes enfants. Et cette considération est d'autant moins fondée à mes yeux que les enfants même de l'Empereur ne pourraient supporter leur héritage s'il n'est cimenté par la justice. »

Au troisième développement, assez banal, SA MÈRE, le roi répond simplement : « *Je ne puis la rejoindre pour qu'elle me voie mourir ou la rendre spectatrice des plus cruels tourments. Je ne suis pas égoïste à ce point.* »

Jusque-là Louis s'est contenu : il a répondu à ces arguments qu'il enjoint à Decazes de lui présenter par des conclusions qui, parfois violentes, semblent encore réfléchies. Il n'est pas entré en discussion, il a parlé de haut, en roi; mais à partir du cinquième développement ; VOTRE DYNASTIE, L'EMPEREUR, il ne laisse plus passer un paragraphe, sans l'annoter avec une colère qui bouillonne malgré ses efforts, s'échauffe à la contradiction, jusqu'à ce qu'il cesse d'être maître de soi. Decazes dit le préjudice que porte à la dynastie le spectacle d'un roi cherchant un asile chez un prince étranger ? — « *C'est juste*, interrompt Louis, *aussi ne me suis-je porté à cette extrémité*

que lorsque j'ai été poussé à bout ; aussi, pour l'éviter, j'ai sacrifié mon amour-propre, ma réputation et ce que j'aimais plus que la vie, l'attachement aux Hollandais. Ce n'est pas moi qui me suis placé ainsi, c'est mon frère ; c'est lui qui est plus intéressé à tout cela que moi. » Decazes parle-t-il des devoirs envers la France ? — « *La France ne m'a fait que du bien*, répond-il ; *mais mon frère m'en a renvoyé malgré moi. Il m'a méprisé assez pour se servir de moi comme d'un instrument. Il m'a voulu faire l'assassin de toute une nation, un comédien, etc...* » Decazes dit-il : « Combien les peuples de l'Autriche ne doivent-ils pas jouir de voir un frère du vainqueur qui, il y a un an, tenait dans ses mains leurs destinées, s'estimer heureux de trouver chez eux le même asile et la même protection que ces restes d'émigrés qui ont prêché dans toute l'Europe la haine de votre nom et qui n'appellent encore votre grandeur qu'usurpation et tyrannie, de voir un roi de votre sang, redevenu comme eux simple particulier, affectant lui-même de le paraître et oubliant sans cesse son rang avec eux ? » Louis riposte : « *J'ai fait ces raisonnements toutes les fois que j'ai reçu des coups de poignard et cela m'est arrivé très souvent, mais il n'y avait plus moyen de souffrir encore. Il fallait cela ou se jeter à l'eau.* » « Renoncer aussi légèrement à un rang et à des droits si grands et si précieux, dit Decazes, n'est-ce pas proclamer que vous ne les regardez pas comme étant réellement les vôtres ? » — « *L'Empire du monde*, répond Louis, *ne serait rien pour moi en*

comparaison de la Hollande. Ce pays est dans mon cœur et dans mon sang. Ce ne sont pas les baïonnettes ennemies qui m'en ont chassé, mais les ordres d'un frère. Il m'a renvoyé de France quand il ne lui convenait plus que j'y restasse, il m'a chassé du trône parce que cela lui plaît et, puisque je ne veux point vendre mon pays, il ne peut plus s'attendre à trouver en moi le prince et le comédien qu'il a traité comme je l'ai été. » Enfin à cette affirmation de Decazes : « Quel est en France l'être pensant, quels que soient ses sentiments ou ses opinions, qui n'ait la conscience intime que le sort de la France est invariablement et étroitement lié à celui de l'Empereur » ? Louis répond : « *Oui, mais je me regarde comme le successeur de l'Empereur ; s'il a voulu perdre ce successeur, le vouer à l'opprobre et le jeter loin de lui,* IL EN EST BIEN LE MAITRE : *blessé, convaincu de la déraison et de l'injustice de cette action, je me plains, mais je n'en peux mais.* »

La colère croît encore devant le développement sur LA FRANCE ; Louis écrit fiévreusement douze notes de réponse, dont il faut d'abord retenir cette déclaration : « *Je suis né Français, je m'en fais gloire, je n'eusse pas mieux aimé que le rester toute ma vie et n'être que cela ; mais, devenu roi, je suis devenu Hollandais et jamais rien ni personne ne peut me forcer de cesser à l'être,* » puis celle-ci : « *Dieu et les peuples donnent seuls les couronnes ; la force n'en donne que l'occasion et la facilité.* »

Arrivé à LA HOLLANDE, Decazes dit maladroitement que le roi, par sa présence, pourrait être utile à ses anciens serviteurs, que, dans une infinité de circonstances, il pourrait éclairer l'Empereur sur les intérêts du pays. — « *C'est une étrange idée*, répond Louis avec amertume, *de me croire capable de servir mon pays et mes anciens sujets autrement qu'en roi.* »

Où il se fâche tout à fait, c'est lorsque Decazes, devenu singulièrement pressant dans le paragraphe intitulé : NÉCESSITÉ DE CÉDER AUX VŒUX DE L'EMPEREUR ET IMPOSSIBILITÉ DE RESTER EN AUTRICHE, expose les promesses faites par lui et ses déclarations depuis le mois de juillet : « La première lettre de Votre Majesté par laquelle vous écriviez de Tœplitz que vous désiriez avoir l'agréement de l'Empereur pour résider en Provence, — (*La Hollande n'était pas réunie, mes fils déshérités*, interrompt-il) — celles à Madame et à la princesse Pauline par lesquelles vous promettiez de rentrer si on vous donnait l'assurance qu'on vous laisserait tranquille, — (*Ceci encore, si je pouvais revenir en France simple particulier*, annote Louis, *je m'y rendrais de suite à défaut de pouvoir rester en Hollande, mais cela est impossible. On ne m'a fait aucune autre proposition que d'aller en France d'où j'ai été deux fois chassé*), — seront incontestablement publiées. On ne manquera pas pour prouver que vous n'avez aucun motif réel de fuir la France, de vous représenter témoignant vous-même dès les premiers instants le désir d'y rentrer ; puis, sans

nouvelles raisons, refusant ensuite de le faire, y consentant encore après la note de M. Otto, l'écrivant et le faisant dire verbalement, et en dernier résultat, finissant par ne vouloir entendre à rien et préférant tous les malheurs à cela même que vous aviez tout le premier souhaité. (*Personne ne sait mieux que moi*, répond Louis, *ce que j'ai souhaité. Je n'ignore pas ce que les faux rapports ont débité contre moi.*)

« Votre Majesté, continue Decazes, donne une explication à la première lettre, mais elle ne sera pas là pour la faire connaître, cette explication, et d'ailleurs il n'en est aucune à donner à la seconde. Votre Majesté croit avoir écrit qu'elle reviendrait « si on voulait la reconnaître simple particulier et le proclamer publiquement » mais elle m'a dit avoir conservé copie de sa lettre à Madame la princesse Pauline — (*Je n'ai point de copie*, interrompt Louis, *ma lettre seule à mon oncle était sérieusement relative à mon affaire. Qu'on m'accuse et me calomnie tant qu'on voudra, mon suffrage me reste et l'indulgence du Grand Juge qui voit et entend tout*). Elle peut facilement en la consultant se convaincre de son erreur à cet égard. Je l'ai eue sous les yeux : je crois la voir encore et lire au verso du premier feuillet à un second alinéa, ces mots qui terminaient la phrase : « Si l'on me promet que l'on me laissera tranquille. »

« Que Votre Majesté daigne d'ailleurs se rappeler les dernières conversations qu'elle voulut bien avoir avec moi à Marbourg. Je n'aurais pas emporté tant d'espérances conservées jusqu'à mon retour ici si, en

effet, Votre Majesté avait mis à son retour la condition dont elle parle... » Mis au pied du mur, placé en contradiction avec ses propres écrits, Louis s'en tient à nier les paroles qui volent. « *Ou je ne parle pas la même langue que vous*, écrit-il, *ou vous m'avez étrangement mal compris. Il me semble que vous êtes parti de Marbourg avec une réponse assez positive et assez claire et j'ai bien pu m'apercevoir avec le plus vif chagrin que vos rapports n'ont pas été entièrement exacts d'après tout ce qu'on m'a écrit. Je vous ai dit mille rêves et désirs contradictoires qu'il faut passer à un homme dans ma position, que je n'ai hasardés qu'en vous priant de ne considérer ces bavardages que comme des épanchements d'un homme longtemps obligé au silence et qui a en vous toute confiance.* »

Dès lors il perd tout sang-froid ; il barre violemment des phrases de Decazes, en jettant en marge. « *Ironie cruelle !* » plus loin : « *Comment pouvez-vous me parler ainsi ; il fallait laisser tenir ce langage à M. de La Rochefoucauld. Je ne vous réponds que comme à quelqu'un qui s'intéresse à moi. Sans cela, je n'ai de discussion diplomatique à avoir avec personne. Chacun est maître de son corps en dernier résultat.* » Plus loin : « *J'ai été roi, je le suis encore, j'ai toujours agi comme tel ; je n'ai injurié ni offensé personne. On peut l'oublier envers moi, ce n'est pas une raison pour que je l'oublie.* » A la fin, exaspéré, il écrit fiévreusement cette note en réponse au développement que Decazes intitule DU JUGEMENT DE L'HISTOIRE.

« Soyez vrai, voici ce qu'on dira : Il est tombé, après avoir sacrifié à qui l'a toujours maltraité COMME ROI *sa vie, son bonheur, tous ses instants et jusqu'à sa réputation. On l'a dépouillé de tout. On l'a traité comme un ennemi. On a cherché à l'avilir, à le déshonorer ; on l'a répudié malgré lui de la famille de son frère. On a été jusqu'à tronquer des pièces officielles. Pour cela et, comme il n'a point voulu mourir sur le théâtre de tous ses malheurs, parce qu'il n'a pas voulu satisfaire un triste amour-propre, on a empoisonné le peu de jours qui lui restent, on l'a persécuté, environné d'espions et de geôliers, on l'a étouffé sous les mauvais traitements et par une longue agonie.*

« D'ailleurs je ne sais pas pourquoi je réponds.

« Qui vous a chargé de venir me presser ainsi ?

« Ma mère : Je ne veux point.

« Ma sœur : Merci.

« Mon père : Il est mort. Je n'ai d'autres supérieurs que Dieu et mon peuple et vous n'êtes point leur agent. »

*
* *

Il n'y a pas à s'y tromper : Voilà tous les caractères du délire tel que les aliénistes le définissent et le constatent[1]. C'est ici le moment où tous les voiles

[1] Qu'on lise encore cette note de Louis : « Tout le scandale possible est fait; celui qui peut arriver encore ne peut résulter que des persécutions qu'on me fera. Je suis roi, je suis Hollandais, je suis frère de l'Empereur. Si on ne respecte pas sous ces trois rapports mon faible reste de vie, qu'on craigne les conséquences!!! Au reste je ne suis pas aussi lâche qu'on le croit, mais je ne sais et je ne saurai jamais braver qui que ce soit. »

qui ont couvert la démence de Louis s'écartent violemment et c'est lui-même qui les déchire.

On l'a présenté jusqu'ici comme un être au cerveau sain, ayant des facultés pondérées, des intentions généreuses, un caractère droit, mais faible ; on l'a montré réduit au désespoir par l'ambition de son frère et, dans la résistance qu'il lui oppose, partant d'idées précises pour aboutir à des actes formulés ; on l'a peint s'attachant en désespéré à une nationalité opprimée, luttant avec toutes les armes que lui suggérait son patriotisme contre l'insupportable tyrannie que Napoléon étendait sur l'Europe. Il a bénéficié de toute la haine qu'on suscitait contre l'Empereur, et ainsi a-t-on, par contraste, érigé à ce Bonaparte presque un renom d'indépendance.

C'est un malade, épuisé par le traitement intensif de trois maladies vénériennes, atteint d'une paralysie partielle des membres inférieurs consécutive à une affection de la moelle épinière ; c'est un monomane, qui, par un phénomène particulier, joint des parties de délire des grandeurs au délire des persécutions, et qui porte dans ses résolutions l'instabilité qu'il met dans sa vie et dans ses habitations ; c'est un être craintif, soupçonneux, jaloux, combinant une affectivité maladive et momentanée avec une continuelle défiance, se croyant franc et sincère, l'étant peut-être à part soi dans le moment où il parle ou écrit, mais plus dissimulé qu'homme au monde par l'incohérence même de ses pensées, de ses paroles et de ses actes ; c'est un maniaque, qui, lorsqu'il s'est buté à une idée, qu'elle

soit de haine ou d'amour, s'en repaît, la remâche, la dissèque, — ou plutôt c'est elle, l'idée, qui le tient, le domine, l'asservit, lui suggère ses actes, lui impose, comme la plus exigeante des maîtresses, des réticences, des mensonges et des fourberies.

Est-il conscient qu'il trompe et qu'il mente? Qui sait le moment, où chez un tel malade, s'arrête la sincérité? Elle varie selon les heures, les minutes, au gré de la température, de l'atmosphère et du vent, sous l'action de la digestion et de la circulation. Chez Louis, les écritures n'arrêtent pas, tantôt redondantes, implorantes, suppliantes, tantôt raisonnantes, fiévreuses, encolérées, toujours délayées en phrases longues, coupées d'incidences, et où le début, contradictoire de la terminaison, montre la pensée vacillante ne pouvant se suivre jusqu'au bout. Leur place n'est pas dans les archives diplomatiques, elle est dans cette immense littérature de la folie où les exemples abondent d'un tel style. De bonne foi, il entasse les contre-vérités ; de bonne foi, sur le verso du papier où il vient d'exprimer son désespoir et d'attester par serment sa fidélité et son dévouement, il trace un ordre de résistance et d'insurrection.

Napoléon, lorsqu'il l'a sous son œil, sous la puissance magnétique de son regard, le contraint et le fait obéir — comme le médecin, comme le gardien même fait obéir son malade. De loin, par écriture, il perd tout son pouvoir de suggestion et il ne comprend pas : Il a bien à des moments l'intuition que Louis est fou. « Cet homme est fou » ; « cet homme

est tout à fait fou », écrit-il ; mais ce mot, dans sa bouche ou sous sa plume, n'a pas une acception précise et scientifique. Napoléon ne réalise pas que Louis est un fou. Le jour d'après, il s'attache à raisonner avec lui, à discuter, à le convaincre. — Aussi bien, des gens du monde, qui est assez fort et sûr de soi pour s'abstenir de discuter avec un tel être, pour ne pas tenter de le persuader, ne pas lui répondre, laisser s'user le délire? Qui croit à la folie tant qu'elle ne s'est pas muée en fureur, qu'elle ne s'est pas manifestée par une suite d'actes qui mettent en péril le malade lui-même et ceux qui l'entourent?

Et la folie de Louis ne va pas jusqu'à la fureur; elle ne va même pas jusqu'à cette incohérence des mots qui dénote, pour les profanes, l'aberration mentale : elle est la folie raisonnante, a des moments raisonnables, toujours traduite en une forme littéraire où les idées s'enchaînent et se déduisent avec une rigueur apparente : Le verbiage n'y est pas sensiblement pire que dans des productions de cerveaux réputés sains ; la prolixité en est terrible ; mais combien sont prolixes qui ne sont pas fous?

Prise une à une et isolément, chacune de ces manifestations paraît justifiée ; certaines sont presque éloquentes, d'autres peuvent attendrir : mais, qu'on les rapproche, qu'on les compare aux actes, l'incohérence apparaît : C'est cette demi-folie qui permet au patient d'accomplir normalement la plupart des actes de sa vie ; qui, sur tout ce qui ne le concerne pas directement, le laisse fournir des avis sensés et

des conseils pratiques, mais qui, sur tout ce qui tient à l'idée fixe, dévie son jugement, et qui, dans le cours de l'existence, se manifeste par une insupportable tyrannie sur tous les êtres qui l'approchent, par une duplicité involontaire, mais continuelle, par la manie du secret, la crainte, la morosité, la misanthropie, l'instabilité physique et mentale. Un rien la sépare de la folie déclarée, un rien de la conscience suffisante. C'est ce délire atténué, qui, chez un particulier, est déclaré originalité et n'a d'effet sensible que sur sa fortune et sur sa famille ; qui, chez un roi, mis en présence de difficultés de tous ordres, chargé de responsabilités s'étendant à une nation entière, obligé de prendre des résolutions d'ordre historique, étend un mystère sur toute sa conduite, parce que nul ne se rend compte qu'il est un fou et parce que l'accusation de folie paraît odieuse à prononcer et difficile à soutenir. Et, alors, ce mystère permet, selon le côté dont on l'envisage, toutes les apologies, donne aux griefs de ce roi un air de vérité, fait embrasser ses querelles et le pose en victime devant la postérité — quand il n'a été que la victime de soi-même.

Certes, devant l'altière volonté et l'âpre autocratisme de Napoléon, devant la rudesse de ses ordres, et les subterfuges que sa politique lui inspire pour contraindre son frère à ses fins, on est pris de pitié; durant la première partie du séjour que Louis fait à Paris, il a le beau rôle, parce qu'il n'agit point, qu'il oppose seulement aux exigences de l'Empereur une

obstination patiente, et lorsqu'ainsi il emporte la première manche, on est tenté d'applaudir ; mais, dès qu'il sort de cette passive résistance, dès qu'il passe à l'action, tout est perdu, et ses actes comme ses écrits demeureraient incompréhensibles sans cette clef que fournit la suite de sa vie morbide. A ce moment, il n'y a plus à douter ; les traits se pressent et s'accumulent ; les déclarations relatives à l'abdication, la fuite à travers l'Allemagne, les contradictions du vouloir jusqu'à trois fois dans un même jour, la mise en suspicion et la prise en horreur des entours, c'est assez déjà : mais que, durant plusieurs jours, le cerveau ait travaillé, que l'idée fixe contredite l'ait surexcité, que l'occasion se présente ensuite d'une sorte d'examen public de la conscience mentale, voilà tous les délires internes, tous les caractères de la folie qui se développent, paraissent, sautent aux yeux : délire des grandeurs, délire des persécutions, adresse de la dialectique pour échapper à la rigueur des raisonnements adverses, incohérence des idées qui ne parviennent pas à s'enchaîner, protestations d'innocence confuse, terreur des geôliers et des espions, tout y est et si, en entretenant ses illusions par le désir d'accuser et de condanner Napoléon, on a pu jusqu'ici trouver Louis raisonnable, nul homme de bonne foi, après avoir lu cet entretien avec Decazes, ne peut nier qu'il est un fou.

*
* *

Decazes est consterné d'un tel changement de résolu-

tion qui compromet sa fortune, mais, dans l'état des connaissances sur les affections nerveuses, comment penserait-il qu'une telle variation est la suite d'un état morbide; il déplore sa défaite, mais il renonce à poursuivre une lutte inutile et il se prépare à partir. Louis se vante d'avoir désarçonné l'envoyé de l'Empereur : il dit au directeur de la police de Gratz : « A vous dire entre nous, il partira cette semaine pour Paris, d'où il est venu, de la part de mon frère, pour m'engager à rentrer dans *mes* (*sic*) Etats. Je lui fais déclarer que mon honneur ne me permet pas d'adhérer à sa demande et il n'en sera plus question. » Mais il ne veut pas que Decazes, sur qui, à présent, se sont arrêtés ses soupçons, arrange à son gré les déclarations qu'il a reçues; il ne se confie qu'à soi-même pour exprimer sa pensée, et, puisque c'est le prince de Neuchâtel qui lui a écrit au nom de la Famille, c'est au prince de Neuchâtel qu'il répond, mais de quel air doucereux d'abord, avec quelles précautions, avec quelles ruses de prisonnier qui s'évade, puis peu à peu, malgré l'effort qu'il fait sur lui-même, le ton montant jusqu'à la redoutable apologie.

« Assurez maman et ma sœur, écrit-il, que je rentrerais auprès des miens avec plaisir, comme simple particulier, si cela était possible, mais je pense, en y réfléchissant bien, comme vous et les autres, que cela m'est impossible. Vous le croyez aussi d'après ce que je m'aperçois et c'est avec raison. Je ne sais comment m'expliquer le retour et les instances de M. Decazes: ce ne peut être que par une erreur cruelle pour moi.

On s'imaginera que j'ai encore, que je puis avoir des prétentions et des demandes à faire et rien n'est plus contre mon cœur et ma raison. Je désire n'être point rangé parmi les ennemis du pays dans lequel je suis né et de mon frère. Je n'ai rien négligé, je n'ai rien épargné pour cela. Je désire la retraite et l'obscurité : ces deux objets sont et seront le but de tous mes soins et de tous mes vœux.

« Comment, mon Prince, en y réfléchissant, pourrais-je ne pas préférer tous les tourments et tous les maux possibles à mon retour en France ? Ecoutez-moi et jugez vous-même. Je ne dois et ne puis rentrer en France et m'y montrer qu'auprès de mon frère, avec le rang que j'ai reçu aux yeux de toute l'Europe et que je n'ai pas mérité de perdre. Cela ne pouvant être, je dois me résigner et rester dans la retraite et l'obscurité et attendre ainsi la fin de la plus fâcheuse et de la plus triste existence qui fût jamais. Je regrette mon rang, je l'avoue, mais c'est le trône inséparablement lié à la Hollande et à mes enfants. Sans cela, qu'auraient de séduisant pour moi de prétendues grandeurs dont je n'ai connu que les épines? Puis-je me montrer auprès de mon frère après qu'on m'a ôté mon royaume comme si j'étais un traître envers mon pays, ou bien envers la France ou mon frère ? Ce serait me calomnier moi-même. Jamais je ne le ferai : tout au monde me semble préférable à cela : Quelque faible et amoureux de la vie que je sois, ce n'est pas à ce point. Je n'ai abdiqué que par force, malgré moi, à mon corps défendant. Vous savez mieux que

personne combien j'ai souffert et enduré de choses pour éviter cette dure extrémité. » Cela semble le point culminant dans cette longue lettre qu'il faudrait citer tout entière, dont au moins il convient de retenir la dernière phrase : « Victime innocente des événements, je puis encore, sans me porter au désespoir, attendre la fin de ma vie dans la paix et la retraite, si mon frère le veut, si, comme tout le monde le croit ici, il ne prend nulle [notice] de moi; si non, j'attendrai de nouveaux coups sans les braver, mais avec la résignation d'un honnête homme. »

Cela est donc son dernier mot et, muni de cette lettre et d'autres pour Madame et Pauline, Decazes n'a plus qu'à quitter Gratz. Il a échoué, mais ni l'Empereur, ni la Famille ne lui en savent mauvais gré. Juge au tribunal civil depuis quatre ans, il a été, le 9 décembre, étant encore à Gratz, nommé conseiller à la Cour impériale de Paris; presque tout de suite, membre du Conseil de la princesse Pauline, avec ce qui est le plus grand à la Cour; un an plus tard, le 3 mars 1812, à la mort de Guieu, secrétaire des commandements de Son Altesse Impériale Madame, mère de l'Empereur. Désormais, la carrière lui est ouverte : il y marchera.

* * *

Louis est resté seul : il l'a voulu ainsi; il a provoqué cet isolement, il a dit qu'il le désirait, mais, bientôt il le trouve intolérable. Il se défie de tout le monde; il

excède quiconque consent à partager son exil, il renvoie ceux qui ne s'en vont pas d'eux-mêmes, mais il ne peut supporter ne pas être entouré ; il lui faut un auditeur, un interlocuteur, ou plutôt une victime. L'apaisement que donne la solitude n'a pas eu encore le temps de se produire et l'exaltation, à défaut de paroles, se nourrit d'écritures. « Les deux personnes qui étaient avec moi m'ont quitté, je suis seul, écrit-il à Van der Heim ; on ne veut permettre à aucun de vos compatriotes de rester avec moi. — On veut m'isoler. — Le vieux qui me reste[1] n'y restera pas longtemps. Serai-je abandonné de tout le monde ? Ne puis-je avoir au moins auprès de moi le voyageur qui m'avait promis de me rejoindre ? Ne puis-je avoir quelqu'un avec qui je puisse m'entretenir, moins de mes chagrins personnels que de mon pays, du peuple que je ne puis oublier et n'oublierai jamais ? Ou bien m'a-t-on si fort calomnié encore qu'on est parvenu à faire douter de mes sentiments et de ma constante foi à mon pays, quelque chose qui m'arrive ? Un mot un souvenir — que j'apprenne au moins ce que l'on souffre et ce que l'on ne souffre pas ! Tout le monde est-il mort et tout le monde est-il changé sans exception ? »

C'est dans une telle situation d'esprit qu'en ouvrant le *Moniteur* du 15 décembre, il y trouve toute une série d'actes impériaux qui concernent la Hollande et lui-même. Napoléon a pensé que le décret de réu-

[1] Son médecin, Latour.

nion, rendu nécessaire par les circonstances de l'abdication n'était légalement qu'une acte préparatoire, que la réunion, selon le vœu des Constitutions, et d'après les précédents établis les 8 et 24 fructidor an X, 16 vendémiaire an XIV, 21 janvier et 24 mai 1808, et 17 février 1810, devait être prononcée par un sénatus-consulte organique, mais on peut croire qu'il a attendu pour le proposer l'échec complet des négociations engagées par Decazes.

La renonciation, l'abdication pure et simple de Louis, suivie de sa rentrée en France eût aplani les obstacles et, du même coup, on eût pu, avec son consentement, régler sa position nouvelle comme prince français. L'Empereur n'a pas été sans envisager cette éventualité et, selon sa méthode habituelle, lorsqu'il travaille une idée, il a dicté une note où il a jeté les principes, indiqué les moyens d'exécution, marqué ses doutes — qui a été une sorte de délibération qu'il a eue avec lui-même et qu'il reprendra dans des dictées successives jusqu'à ce qu'il ait trouvé la forme définitive.

Telles sont donc ses idées[1] : « En prenant le sénatus-consulte qui réunit la Hollande à la France, il est impossible de ne point penser au roi. Il faut lui faire un apanage comme prince français. Il doit consister château de Saint-Leu, palais du petit Luxembourg, forêt de Montmorency et autres plus agréables, jus-

[1] De ce brouillon aussi instructif sur la façon de travailler que sur le courant des idées de Napoléon, je ne supprime, pour cette raison, aucune des répétitions et je ne supplée pas aux mots sautés par le secrétaire que presse la parole de l'Empereur.

qu'à cinq cent mille livres de rente (cette portion d'apanage supportée par la nation) et dans cinq cent mille francs de rente pris dans le Brabant. — Cela lui fera donc un million de rente — et enfin dans un million de rente payé au Trésor, ce qui lui ferait deux millions. Cet apanage appartient de droit à son fils et, comme j'ai avantagé le premier en lui donnant le grand-duché de Berg, j'appellerai à la succession de cet apanage le deuxième. Les autres auront leur rente à part.

« D.[1] écrira à Daru qui verra la [ ] et combien rend la forêt de Montmorency. Y a-t-il cinq cent mille francs de rente dans le Brabant? Une fois l'apanage réglé par le sénatus-consulte, je pourrai régler que le roi paiera à la reine cinq cent mille francs et sa maison légale. Il n'est point possible de faire davantage. Elle n'est point fille de France et n'a de droit que par son mari.

« Créer une principauté comme protectrice dotée de cinq cent mille francs de rente sur l'octroi du Rhin. Ce majorat serait pour une des filles de France après la mort de la reine. Dotation comme protectrice. Voir Maret là-dessus. J'ai fait les lettres patentes.

« Je lui donne 700 000 francs pour arranger ses enfants.

« Comme il serait possible de former l'apanage (?) 500 000 et 500 000, le million, sur le grand-duché de Berg, 500 000, si lui et la reine à sa mort perdaient le grand-duché de Berg.

[1] Duroc.

« Communiquer cela au duc de Bassano pour en faire un titre du message ou du sénatus-consulte, suivant les statuts. — Voir faire comment constituer le titre de protectrice. — Sur le Grand livre ? — J'ai, je crois, quatorze millions en Italie ; ou on peut le mettre sur l'octroi du Rhin où il reste 800 000 francs. Je ne sais pas ce qui me reste sur le Grand livre et le Monte Napoléon.

« Ecrire à Daru combien vaut la forêt de Montmorency et, à côté, des forêts (pour) 500 000 francs et s'il y a difficulté à trouver 500 000 francs dans le Brabant.

« Voir le duc de Bassano.

« Ensuite, parler à l'archichancelier pour la rédaction de l'acte. Liquider les affaires. Les séparer de biens et déclarer que (elle a) la maison et 500 000 francs sur le million qui appartient au roi.

« S'informer si la campagne du Plessis est bonne [1].

« Ne pas parler de Saint-Leu. »

Tel est le premier jet de ses idées dans l'hypothèse du retour de Louis : il cherche à concilier ce qu'il doit à son frère et ce qu'il doit à Hortense, à régler la séparation sans qu'elle paraisse dans le public, à assurer l'avenir des enfants et à maintenir entre les parents une sorte d'équilibre. Il ne néglige aucun détail, puisque, pour plaire à Louis, il lui laisse Saint-

[1] Le Plessis-Chamant, l'ancienne propriété de Lucien.

Leu et qu'il s'inquiète d'une campagne pour Hortense. Malgré l'échec de Decazes, il fait passer presque toutes ces idées — sauf la création toujours ajournée de la principauté de Princesse protectrice — dans le sénatus-consulte. Il y maintient à Louis le titre personnel de roi ; il lui attribue, en sa qualité de prince français, un apanage composé : 1° de 500000 francs de revenu annuel sur la forêt de Montmorency, les bois de Chantilly, d'Ermenonville, de l'Isle-Adam, de Coye, de Pontarmé et du Lys ; 2° de 500 000 francs de revenu net annuel sur des domaines existant dans le département des Bouches-de-l'Elbe ; 3° de un million sur les fonds généraux du Trésor public, cette dernière partie de l'apanage s'éteignant avec le prince apanagiste ; les deux premières passant à son second fils et à la descendance masculine, naturelle et légitime de celui-ci jusqu'à extinction de ladite descendance, conformément à la section II du titre IV de l'Acte des Constitutions du 19 janvier 1810. Aucune disposition publique n'est prise en faveur de la reine, « n'étant pas fille de France ».

***

Ce sénatus-consulte n'est proposé que comme la conséquence de celui qui a pour objet la réunion de la Hollande à l'Empire. Il y a lieu, pour celui-ci, à un exposé de motifs, mais, aussi bien dans le message de l'Empereur au Sénat que dans le rapport du ministre des Relations extérieures, les ménagements à

l'égard de Louis sont poussés au point que son nom n'est pas même prononcé, qu'aucune allusion n'est faite à ses actes et que les nécessités de la politique sont seules invoquées pour justifier la réunion. « Les arrêts publiés par le Conseil britannique en 1806 et 1807, dit l'Empereur, ont déchiré le droit public de l'Europe. Un nouvel état de choses régit l'Univers. De nouvelles garanties m'étant devenues nécessaires, la réunion des embouchures de l'Escaut, de la Meuse, du Rhin, du Weser et de l'Elbe à l'Empire, l'établissement d'une navigation intérieure avec la Baltique m'ont paru être les premières et les plus importantes... Des indemnités seront données aux princes qui pourront se trouver froissés par cette grande mesure que commande la nécessité et qui appuie sur la Baltique la droite des frontières de mon empire. Avant de prendre ces déterminations, j'ai fait pressentir l'Angleterre. Elle a su que le seul moyen de maintenir l'indépendance de la Hollande était de rapporter ses arrêts du Conseil de 1806 et 1807 et de revenir enfin à des sentiments pacifiques, mais cette puissance a été sourde à la voix de ses intérêts comme au cri de l'Europe. »

Comme pièces à l'appui, Champagny, à la suite de son rapport, donne le recueil des pièces relatives aux négociations avec l'Angleterre de 1806 à 1810, savoir : la négociation engagée en septembre 1806 avec lord Lauderdale, celle reprise d'août 1807 à janvier 1808, après Tilsit, d'octobre à décembre 1808 après Erfurt, enfin les démarches du ministère hol-

landais en 1810, — la partie de la négociation Labouchère, car on se tait sur l'intrigue Ouvrard.

On a eu beau ménager Louis à l'extrême dans la rédaction de ces diverses pièces, on n'a pu faire qu'elles n'affirmassent pas sa déchéance, fût-ce par prétérition ; qu'elles ne prêtassent pas l'appareil d'une sorte de légalité aux actes contre lesquels il a sans cesse protesté et, dans la création de l'apanage, tout le monde, en France comme en Hollande, verra l'acceptation, par le roi lui-même, de l'annexion, son acquiescement aux mesures prises par l'Empereur, son désistement de toutes ses prétentions. Napoléon, sans contredit, connaît les résolutions de son frère, mais il passe outre, et, pour l'intérêt de sa cause, il maintient, vis-à-vis de l'exilé volontaire, les dispositions qu'il avait prises en faveur du prince rentré : seuls les sénatus-consulte seront publiés, l'effet qu'il attend de celui relatif à l'apanage sera produit et Louis aura beau protester ; où trouvera-t-il dans l'Empire, même dans l'Europe, une gazette qui insère sa protestation ? Vainement criera-t-il ; il criera dans le vide et nul ne l'entendra.

Louis rédige en effet une protestation, et en termes si violents qu'il prétend ainsi mettre désormais un abîme entre son frère et lui. C'est au Sénat français qu'il s'adresse et il dit : « Je dois au nom de l'Empereur qui est aussi le mien, à mes enfants et au peuple à qui j'appartiens depuis le 5 juin 1806, de déclarer publiquement, comme je le déclare dans ce moment,

que, lié à jamais, ainsi que mes enfants, au sort de la Hollande, je refuse, pour moi comme pour eux, l'apanage dont il est fait mention dans le sénatus-consulte du 10 décembre ; j'ordonne, par le présent acte que je porte à sa connaissance, à la reine, de refuser, pour elle comme pour ses enfants, la moindre partie d'un tel don et de se contenter de ses propriétés particulières jointes aux miennes. J'ordonne, par le présent acte, au sieur Twent, intendant général de la couronne, auquel j'ai confié l'administration de ces propriétés comme chargé de mes affaires particulières, de mettre la reine en possession de tout ce qui m'appartient individuellement, consistant dans toutes les acquisitions qui, depuis le 5 juin 1806, n'ont pas été réunies au domaine de la couronne par l'acte d'achat.

« Je déclare en outre que je désavoue toutes les accusations, lettres et écrits quelconques lesquels tendraient à faire croire que j'ai trahi mon peuple, mon pays, moi-même, ou manqué à ce que je devais et aimerai toujours à devoir à la France, ma première patrie, que j'ai servie depuis mon enfance de cœur et d'âme. Placé sur le trône de Hollande malgré moi, mais lié à ses destinées par mes affections, mes serments et mes devoirs les plus sacrés, je veux et ne puis vouloir que rester Hollandais toute ma vie.

« En conséquence, je déclare ledit apanage nul et de nul effet, pour moi comme pour mes enfants et pour leur mère, annulant d'avance tout consentement ou acceptation donnés, soit directement, soit indirectement.

« En foi de quoi j'ai rédigé le présent acte, écrit et signé de ma main ; je prie le Sénat de le recevoir et de le faire agréer à l'Empereur. »

Ce n'est rien que de rédiger la protestation il faut la faire parvenir, lui donner une sorte de publicité, la faire enregistrer au moins par le président du Sénat et par le secrétaire de l'Etat de la Famille Impériale. La poste est peu sûre et Louis s'en méfie à bon droit. Il expédie donc à Paris son valet de chambre qui, le 22 janvier 1811, remet les copies à la porte des destinataires. Regnaud de Saint-Jean d'Angely ne sachant que faire de celle qui lui est adressée, demande les ordres de l'Empereur, et c'est de n'y donner aucune autre suite. La lettre que Louis a écrite à son ancien intendant général, Twent, a le même sort : d'ailleurs, Twent est destitué et il serait bien embarrassé de remplir les ordres de son ancien maître, puisque l'Empereur a confisqué à son profit « le pavillon de Haarlem, et les maisons, les pavillons de Sœsdyck et acquisitions faites auprès du village du Loo, les maisons d'Utrecht, etc.. » c'est-à-dire tout ce que Louis a commandé qu'on remît à la reine.

Quant à celle-ci, entre les volontés de l'Empereur et celles de son mari, elle n'hésite point. Louis a eu beau lui écrire : « Je vous ordonne de refuser jusqu'à la moindre partie de ce don vil et douloureux ; j'annule d'avance toutes les acceptations et consentements que vous pourriez donner, soit pour vous, soit pour mes enfants ; » elle se soumet de bonne grâce à prendre

possession de l'hôtel de Paris et du château de Saint-Leu et à toucher, non plus la pension de 500000 francs que l'Empereur pensait lui attribuer sur les revenus de l'apanage, mais les deux millions annuels de l'apanage lui-même.

Ainsi a-t-on pris à Louis son royaume, ses enfants, ses biens, jusqu'à son honneur. Il est fou, mais s'il ne l'eût été, n'y avait-il pas là de quoi le devenir?

TABLE

—

AVANT-PROPOS DES TOMES V ET VI 1

XVII. — LE MARIAGE AUTRICHIEN (Décembre 1809-Juin 1810).

Le voyage de Trianon. — Les Bonaparte à Trianon. — Napoléon et les Beauharnais. — Position qu'il fait à Joséphine. — A ses enfants. — Le mariage. — Russe, Saxonne ou Autrichienne. — Les Beauharnais et les Autrichiens. — Naturelle opposition des Bonaparte. — Raisons majeures de l'opposition de Murat. — Comment l'Empereur rassure Caroline. — Il la charge de ramener Marie-Louise. — Avantages qu'en prend Caroline. — Nouvelle tournure que le mariage autrichien donne à l'esprit de Napoléon. — L'Europe trop petite pour la race qui sortira de lui, l'héritage trop médiocre. — Sénatus-consulte du 30 janvier et du 17 février. — l'Italie reprise. — Le Grand-duché de Francfort, Fesch et Eugène. Eugène dépossédé. — L'Empereur ne l'en aime pas moins. — Il veut lui donner la Suède. — Refus d'Eugène. — Quel sera le sort de Naples, dans le remaniement de l'Europe Napoléonienne. — L'Empereur suspend ses projets pendant les fêtes du mariage. — La Famille assemblée. — Mauvaise humeur. — Les séjours à Compiègne. — L'Empereur et la Famille. — Marie-Louise et la Famille. — Catherine choisie comme compagne de l'Impératrice pour le voyage d'Anvers. — Malgré l'apparente faveur des Jérôme rien n'est changé dans les desseins de l'Empereur 1

XVIII. — L'EXODE DE LUCIEN (27 mai 1808-9 novembre 1810).

L'Empereur se tient fermement aux propositions qu'il a faites à Lucien à Mantoue. — Contre-propositions de Joseph à Lucien, en mai 1808. — Ne pouvant arracher Naples à Murat, Joseph lui donne des désagréments. — Lucien eût-il

alors accepté une vice-royauté ? — Opinion qu'il a de lui-même. — Il est le protecteur de la Famille. — Menace qu'il fait de s'embarquer. — Il demande des passeports au ministre anglais en Sardaigne. — Il n'a nulle intention d'en user. — Il croit devenir roi de Naples. — Lettre à Pie VII et réponse. — Velléités sur la Toscane. — Elisa et Lucien en Toscane. — Lettres d'Elisa. — La Toscane réunie à l'Empire. — Madame demande Lolotte. — Pourquoi ? — Lucien ajourne. — Son séjour à Florence. — Nouvelle menace de départ. — Hiver de 1808-1809 à Canino. — Saison aux Bains de Lucques. — Retour à Tusculum, à Rome et Canino (octobre 1809). — Embarras d'argent. — Arrivée d'un émissaire de Madame. — Elle demande Lolotte et Lili. — Lucien envoie à Paris Campi et Boyer. — Fesch parle d'un arrangement. — Négociations et discussion. — Jérôme chargé de régler les affaires. — Conversation de Jérôme avec Campi et Boyer. — Résultat nul. — Ce que pense Lucien. — La nouvelle du divorce (décembre 1809). — Après bien des refus, il consent au départ de Lolotte. — Par ces retards, échec du projet de mariage. — L'arrangement avec Lucien revient au premier plan. — Effort général de la famille. — Lettre de Madame. — Lucien convaincu que l'Empereur reconnaît son mariage, fait des démarches positives. — Il demande à venir à Paris. — Audience donnée par l'Empereur à Campi (3 février 1810). — Ultimatum de Napoléon. — Campi part pour chercher Lolotte. — Campi à Canino. — Conversations de Lucien. — Il refuse de se soumettre. — Il partira. — Proposition nouvelle. — Campi et Alexandrine. — Lettre d'Alexandrine à l'Empereur. — Voyage de Lolotte. — Son arrivée à Paris. — Audience de l'Empereur à Campi (9 mars). — Conversation avec Madame Fesch et Louis. — Unanimité de la famille pour le divorce de Lucien. — Lettres à Lucien. — Lettre de Madame à Alexandrine. — Lolotte présentée à l'Empereur. — Réponse de Lucien. — Conversation de Campi avec Madame (26 mars). — Dernière audience de l'Empereur à Campi (10 avril). — Campi repart à Canino (12 avril. — Il échoue. — Préparatifs de départ de Lucien. Double jeu de l'Empereur et de Lucien. — Lucien rappelle Lolotte. — Ce qui est arrivé de Lolotte à Paris. — Campi chargé de ramener Lolotte et de rapporter les passeports. — Renvoi de Lolotte (4 juin). — Lucien cherche de l'argent. — Derniers préparatifs. — Bruit que répand Lucien de son passage en Corse. — Mission de Tavera à Cagliari. — Le ministre d'Angleterre en Sardaigne refuse des passeports. — Murat fournit un navire américain. — Nouvel émissaire envoyé à Cagliari. — Embarquement sur l'*Hercule*. — Départ de Lucien (7 août). — La suite. — Tempête. — Relâche à Cagliari. — Négociations avec Hill, avec Sir

Robert Adair. — Lucien demande à être reçu à Plymouth. — Il n'y sera reçu que comme prisonnier de guerre. — En attendant la réponse du gouvernement anglais, Lucien demande à rester à Cagliari. — Refus des autorités sardes. — Lucien menacé d'être envoyé à Malte, écrit à l'Empereur (15 août). — Lucien se débat contre Malte. — Il est contraint de s'y rendre (22 août). — Arrivée à Malte. — — Lettre de Lucien à la reine Marie-Caroline. — Altercation avec le gouverneur. — Séjour de Lucien à Malte. — Arrivée à Malte de la frégate qui doit transporter Lucien en Angleterre. — Lucien refuse de partir. — Il finit par s'embarquer (20 novembre). — Arrivée à Plymouth (12 décembre). — Commentaires des journaux anglais. — Etat d'esprit de l'Empereur. — Premier indice qu'il a eu du départ de Lucien. — Ordres donnés à Miollis. — Quand ils arrivent. — Interrogatoire des gens de Lucien. — Murat et l'*Hercule*. — Mesures à prendre contre Lucien. — Premier projet de sénatus-consulte (18 septembre). — Deuxième projet. — Cambacérès consulté. — Projet de lettre au président du Sénat. — Lettre publique (25 septembre). — Lettre secrète déposée aux archives du Sénat. — Radiation de Lucien du Sénat, du Grand Conseil de la Légion et de l'Institut. — L'Empereur apprend que Lucien est prisonnier à Malte. — Amnistie pour les comparses. — Regrets de l'Empereur 37

XIX. — L'Abdication de Louis (Décembre 1809-Décembre 1810.)

I. — Louis a Paris (1er décembre 1809-6 avril 1810.).

Arrivée de Louis à Paris. — Son état d'esprit. — Ses ordres à ses ministres. — Les affaires de Hollande et la question de la séparation. — Il descend chez sa mère. — Visite de la Reine. — Audience de l'Empereur. — Napoléon commande à Louis d'abdiquer. — Discours à l'ouverture de la session. — Ouvertures de Louis à Champagny. — Ses offres (6 décembre). — Ses armes contre Napoléon. — Exposé de la situation de l'Empire. — Paroles de l'Empereur. — Lettres de Louis à ses ministres. — Le Divorce. — Voyage à Trianon. — La séparation. — Lettre à l'Empereur. — Le Conseil de famille. — Rejet des demandes de Louis. — Lettre du 17 décembre où il retire ses offres et demande l'intégrité de son royaume. — Il entre en pourparlers avec la Russie. — Réponse de l'Empereur. — Conditions qu'il impose. — Louis les accepte. — Il prétend partir en Hollande. — L'Empereur le lui interdit. — Lutte sur chaque article. — Instructions de Louis à ses ministres. — Lettre à l'Empereur (4 janvier 1810). — Imminence de l'entrée

en action de l'Armée du Nord. — Louis ordonne à ses ministres la résistance passive. — La négociation anglaise. — Louis croit s'ouvrir une porte pour retourner en Hollande. — L'Empereur refuse. — Marche de l'Armée du Nord. — Résistance de Bréda et de Berg-op-Zoom. — Colère de l'Empereur. — La prise de possession et l'occupation militaire. — Lettres de Clarke à Louis. — Réponse de Louis. — Louis veut partir. — Louis prisonnier. — Hypothèses sur la conduite de l'Empereur. — Négociation et occupation. — Prétextes que l'Empereur cherche à l'occupation. — Résistance de Louis. — Il paraît tout abandonner. — Négociation de Fouché. — Louis consent à tout. — L'occupation continue. — Louis ordonne de résister. — Louis tombe malade. — Sa maladie peut être simulée. — L'Empereur veut pousser les négociations. — Chicanes de Louis. — Explosion de la résistance en Hollande. — Louis livre ses ministres. — Nouvelle alerte. — Lettre de Louis au Corps législatif hollandais. — L'Empereur consent au traité. — Gratitude que Louis témoigne. — Le traité et ses conséquences. — Voyage à Compiègne. — Hortense retournera en Hollande. — Louis et Marie-Louise. — Louis aspire au départ. — Il part enfin (6 avril) 135

Louis durant son séjour a Paris

Sa santé. — Son fils. — Il demande à M. de Bonald d'être gouverneur de son fils. — Ses plans. — Les gens de lettres. — Les prêtres. — La Famille. 217

II. — Louis en Hollande. (6 avril-juillet 1810).

Le retour de Louis. — Son attitude anti-française. — Ses discours. — Arrivée d'Hortense. — Conduite de Louis vis-à-vis d'elle. — Ses déplacements autour d'Amsterdam. — Premières difficultés. — Louis proteste contre le traité. — Il est inexécutable. — Convocation d'un grand conseil. — Louis propose d'abdiquer. — Le Conseil refuse. — Voyage à Anvers. — Entrevue avec l'Empereur. — La mission Labouchère et la mission Ouvrard. — La destitution de Fouché. — Louis dénonce la Rochefoucauld. — La Rochefoucauld se justifie et en devient plus hostile. — Griefs qu'il peut faire valoir contre Louis. — Le cocher de la Rochefoucauld. — Cette affaire négligée pendant un temps. — Lettres de Louis à l'Empereur. — Plaintes au sujet du traité. — Réponse de l'Empereur. Dernier avertissement. — Cette lettre manifeste la pensée de Napoléon sur les royaumes fraternels. — Quel peut être le but de la conduite de Louis? — Esprit de droit divin. — Les

querelles qu'il fait constamment. — Insulte au chargé d'affaires de France. — Napoléon demande des réparations et rompt la correspondance. — Il prépare l'entrée à Amsterdam. — Justification de Louis. — Actes contradictoires. — Tumulte d'idées. — Exéspération au sujet des douaniers français. — Louis ne sait ni exécuter le traité ni déclarer la guerre. — Il retombe aux tentatives de réconciliation. — Première audience de Serurier. — Deuxième audience. — Etat d'esprit de Napoléon. — Il cherche un prétexte pour l'Europe. — Il veut, après la rupture avec Lucien, éviter une rupture complète avec Louis. — Louis et la mission Valckenaer. — En même temps, mesures contradictoires. — Refus du pont de Haarlem aux troupes françaises. — Ordre de l'Empereur à Oudinot d'occuper Amsterdam. — Quel est le prétexte que choisit l'Empereur. — Proposition de Champagny. — Echec de la mission Valckenaer. — Louis qui a tout cédé, ne veut pas admettre les troupes françaises à Amsterdam. — Bizarrerie de cette résistance. — Notification par Serurier. — Louis propose la résistance à outrance. — Refus des généraux. — Refus des ministres. — Abdication de Louis. — Ses lettres. — Ses proclamations. — Préparatifs de départ. — Choix des compagnons d'exil. — Le départ (2 juillet). 224

III. — Louis en Autriche. (Juillet-décembre 1810).

Première nouvelle que l'Empereur reçoit de l'abdication de Louis. — Ordres donnés. — Délibération. — Décret de réunion. — Ménagements à l'égard de Louis. — Clauses du décret. — Hortense. — Le prince royal amené à Saint-Cloud. — Règlement de ses intérêts. — Confiscation des biens de Louis. — Circulaire aux cours étrangères. — Où est Louis ? — Inquiétudes sur son sort. — Rapports de Reinhard. — Recherche des pistes. — Nouvelle de l'arrivée de Louis à Tœplitz. — Le voyage de Louis. — Ses lettres. — Ses préoccupations. — Son arrivée à Tœplitz. — Lettres contradictoires. — Nouvelles contradictions. — Sa protestation contre le décret de réunion. — Crainte de manquer d'argent. — Négociations entamées pour le faire rentrer en France. — Madame. — Lavalette. — Decazes. — Lettre de Decazes à Louis. — Réponse de Louis. — Louis privé de Bloys demande Bylandt. — Aventure de Bylandt. — Decazes envoyé à Tœplitz. — Départ de Louis pour Gratz. — Séjour à Marbourg. — Sommation d'Otto. — Ce qu'obtient Decazes. — Etat d'esprit de Louis. — Ses occupations à Gratz. — Ses lettres à Caroline. — Ses poésies. — Sur ce que dit Decazes, nouvelle mission. — Salaire que demande Decazes. — Son départ. — Arrivée à Gratz. — Conversations par écrit avec Louis. — Mémoire

de Decazes avec les réponses de Louis. — Explication de l'état mental de Louis. — Reponse de Louis au prince de Neuchâtel. — Le dernier mot de Louis. — Récompenses données à Decazes. — Solitude de Louis. — Ses lettres. — Le sénatus-consulte du 14 decembre. — Comment il a été rendu. — Dictée de l'Empereur. — Termes du sénatus-consulte. — Menagements à l'égard de Louis. — Protestation de Louis. — Comment il fait remettre sa protestation. — Lettre à la Reine (Décembre) 275

ÉVREUX, IMPRIMERIE DE CHARLES HÉRISSEY

SOCIÉTÉ D'ÉDITIONS LITTÉRAIRES ET ARTISTIQUES
LIBRAIRIE PAUL OLLENDORFF
50, Chaussée d'Antin. — PARIS

OUVRAGES
DE
M. FRÉDÉRIC MASSON
de l'Académie française

Mémoires et Lettres de François-Joachim de Pierre Cardinal de Bernis (1715-1758). . . . . 2 vol. in-8°.
Le Cardinal de Bernis depuis son ministère (1758-1794) 1 vol. in-8°.
Journal inédit de Jean-Baptiste Colbert, marquis de Torcy. . . . . 1 vol. in-8°.
Le Département des Affaires étrangères pendant la Révolution (1787-1804). . . . . 1 vol. in-8°.
Le Marquis de Grignan, petit-fils de Mme de Sévigné. 1 vol. in-12.

ÉTUDES NAPOLÉONIENNES

Napoléon Inconnu. — Papiers inédits (1786-1793), publiés en collaboration avec Guido Biagi, *accompagnés de Notes sur la Jeunesse de Napoléon* (1769-1793). . . . . 2 vol. in-8°.
La série est complète en deux volumes.

Napoléon et les Femmes. — L'Amour. . . . . 1 vol. in-8°.
Joséphine de Beauharnais (1763-1796). . . . . 1 vol. in-8°.
Joséphine Impératrice et Reine (1804-1809). . . . . 1 vol. in-8°.
Joséphine répudiée (1809-1814). . . . . 1 vol. in-8°.
L'Impératrice Marie-Louise (1810-1815). . . . . 1 vol. in-8°.
La série est complète en cinq volumes.

Napoléon et sa famille. . . . . 6 vol. in-8°.
L'ouvrage complet formera dix volumes.

En préparation :
Napoléon et son fils.

Napoléon chez lui. — La journée de l'Empereur aux Tuileries . . . . . 1 vol. in-8°.
En préparation :
La Maison de l'Empereur.
La série comprendra six volumes.

Cavaliers de Napoléon . . . . . 1 vol. in-8°.
La série comprendra six volumes.

Paris. — Imp. Paul Ollendorff et Cie

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 03036 2688
BOUND